TRENTE-SEPTIEME ANNÉE — N° 10 971 DERNIÈRE ÉDITION JEUDI 8 MAI 1980

Les < autoroutes électriques > de l'an 2000

E.D.F. présente son programme de lignes à haute tension

LIRE PAGE 38



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 L ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts ; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 32

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Tito récupéré ?

Toute personnalité tant soit peu marquée a droit, une fois morte, à des éloges qu'elle ne pouvait recueillir de son vivant. Qui, aujourd'hui, n'est pas titiste ? a-t-on envie de demander. Le précédent de de Gaulle interdit il est vrai la surprise : il a suffi qu'il meure pour conquérir les cœurs et les esprits de cette moitié de la population française qu'il n'avait pas su convaincre de son vivant...

L'opération « récupération » qui va avoir lieu à Belgrade est avant tout l'œuvre de Moscou. Il a fallu en effet que M. Brejnev se décide à assister aux funérailles du maréchal Tito pour que les dirigeants des pays de l'Est se décident à en faire autant. Dimanche dernier encore, pourtant, le journal yougoslave « Borba » reprochait aux partis communistes de ces pays — ainsi d'ailleurs qu'au P.C.F., qui sera, lui aussi, représenté au plus haut niveau à Belgrade — de ne pas avoir condamné la stratégie nucléaire soviétique sur le continent au cours de la conférence qui venait de se tenir à Paris. « Borba » s'en prenait aussi à la politique « d'interventions militaires et d'ingérences dans les affaires intérieures d'autres pays », allusion transparente à l'invasion de l'Afghanistan et à l'attitude vietnamienne au Cambodge. Et, pour que les choses soient claires, M. Bakaritch a rappelé mardi, au cours d'une cérémonie en l'honneur de Tito, que le maréchal était résolument opposé « à l'expansion du socialisme par la guerre, à la théorie de la prise du pouvoir à l'aide d'un conflit mondial ou à l'imposition de modèles étrangers ».

C'est dire combien on doit douter à Belgrade du désintéressement des Soviétiques, pris de vitesse par M. Hua Guofeng, arrivé dans la capitale yougoslave avant même l'annonce officielle du déplacement du secrétaire général du P.C.U.S.

La représentation massive des mondes communistes fait ressortir certaines absences : celle de M. Fidel Castro (qui peut cependant s'expliquer par la tension qui règne à Cuba et par les manœuvres militaires américaines qui doivent commencer le 8 mai dans les Caraïbes) et celles aussi du président Carter et de M. Giscard d'Estaing. En ne déléguant à Belgrade que le vice-président Mondale et M. Barre, les deux présidents manifestent une étrange incompréhension de la situation : aller aux obsèques de Tito ne signifie nullement apporter sa caution à une expérience socialiste au demeurant originale, mais tout simplement approuver — fût-ce en déplaçant quelques rendez-vous — la volonté d'indépendance nationale dont Tito a fait preuve pendant et après la deuxième guerre mondiale. Il est fort regrettable que moins de cinq mois après l'occupation de l'Afghanistan on ne l'ait pas compris à Washington et à Paris. Il est pourtant des gestes plus importants que des mots. C'est sans doute pourquoi les dirigeants yougoslaves s'irritent quelque peu des proclamations de M. Carter quant à son intention de « soutenir énergiquement l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de la Yougoslavie ». N'est-ce pas là, avant tout, la tâche des Yougoslaves ?

L'héritage de Tito sera très certainement difficile à assumer. Pour y parvenir, les nouveaux dirigeants de Belgrade n'ont pas besoin des rodomontades de l'Ouest. Ils doivent d'abord compter sur leur volonté, leur conviction et leurs forces. Mais ils sont aussi en droit de compter sur la ferme résolution des pays d'Europe occidentale de ne pas tolérer de bouleversement dans ce pays du continent dont le destin nous concerne tous. Cette résolution aurait dû, dans le cas de la France, prendre la forme d'un déplacement du président de la République. Il va de soi, également, qu'elle ne vaudrait rien si elle ne s'accompagnait pas d'une plus grande volonté de coopération économique.

(Lire nos informations page 3.)

Les divergences entre les Neuf

Un nouveau compromis est recherché sur les prix agricoles et le budget pour éviter l'éclatement de la C.E.E.

Les Neuf se sont donné jusqu'à la fin mai pour régler les questions qui les divisent, espérant trouver d'ici là un arrangement sur le montant de la contribution britannique au budget européen. S'ils y parviennent, le gouvernement de Londres pourrait lever son veto à l'adoption du compromis sur les prix agricoles (+ 5 %) approuvé à Luxembourg par les huit partenaires de la Grande-Bretagne.

Cette décision de continuer la négociation et de se donner encore une chance pour tenter d'éviter une crise ouverte constitue le principal résultat de la réunion qu'ont tenue mardi 6 mai les ministres des affaires étrangères des Neuf. Les ministres de l'agriculture, qui siégeaient parallèlement — et qui poursuivent leurs travaux ce mercredi, — se sont donc résignés à ne pas avoir de décisions opérationnelles sur les prix communs avant la fin du mois.

Bien que Bonn et Paris aient retiré les propositions financières faites à Mme Thatcher lors du sommet de Luxembourg, l'esprit des négociations en cours reste le même : trouver un arrangement entre le montant et la durée de l'aide des Huit (essentiellement la France et la R.F.A.) au Royaume-Uni. A défaut d'accord global, les Huit devraient se partager les charges supplémentaires résultant du relèvement qu'ils souhaitent des prix agricoles.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les Neuf, qui se revoyaient pour la première fois depuis l'échec du conseil européen de Luxembourg (les 27 et 28 avril), ont donc choisi de temporiser. Le ministre britannique chargé des affaires européennes, M. Gilmour, a fait état « *du désir général de progresser et de parvenir à des résultats avant le conseil européen de Venise* », les 11 et 12 juin. Il a expliqué que « *l'on avait été très près d'un accord à Luxembourg* », et qu'il devrait, par conséquent, être possible de s'entendre. On peut penser que, outre le Royaume-Uni, la présidence italienne et les « petits » pays ont insisté pour qu'ait lieu un ultime effort de conciliation sur l'affaire budgétaire anglaise.

Cependant, pour plusieurs des Neuf, dont la France, le souci prioritaire est d'obtenir une décision exécutoire sur les prix agricoles. « *Il serait inadmissible qu'en tardant à fixer les prix agricoles on exerce un chantage sur les millions d'agriculteurs de la Communauté* », a déclaré M. François-Poncet. Puisque plusieurs gouvernements membres ne veulent plus proroger une nouvelle fois les prix du lait et de la viande (les nouveaux prix auraient dû théoriquement s'appliquer à compter du 1er avril), les Neuf devront trouver un arrangement à la fin mai. Les ministres des affaires étrangères, qui feront le point sur les tractations engagées lors de la réunion informelle qui aura lieu à Naples les 17 et 18 mai, tiendront très vraisemblablement une session spéciale à Bruxelles durant la dernière semaine de mai.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 44.)

Le secret bancaire en Suisse

Les douaniers français bloquent « symboliquement » la frontière pour protester contre la détention de deux de leurs collègues

La détention et la mise au secret, en Suisse, de deux douaniers français arrêtés à Bâle le 15 avril, et accusés d' « espionnage économique », provoque des protestations de plus en plus vives de leurs collègues. Les syndicats de douaniers — C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C. et C.F.T.C. — ont décidé de bloquer symboliquement, ce mercredi 7 mai, de 15 heures à 16 heures, les frontières terrestres entre la France et la Suisse. Jeudi, ce sont toutes les fontières françaises — aériennes, terrestres, maritimes — qui seront bloquées de 15 h. 30 à 16 heures. Les syndicats prendront d'autres décisions vendredi, au vu de l'attitude du gouvernement helvétique.

Le Conseil fédéral helvétique devait se réunir, ce mercredi 7 mai, pour émettre un « avis » au sujet de la mise en liberté des deux douaniers. En dernier ressort, toutefois, c'est le procureur général qui décide.

Cette affaire spectaculaire illustre la petite guerre que se livrent, habituellement dans le silence, les services douaniers français et les autorités suisses. Les premiers s'efforcent de mettre au jour certains transferts illégaux de fonds, les seconds veillent à préserver jalousement le secret bancaire suisse.

On trouvera pages 42 et 43, dans « Europa », une étude sur le secret bancaire dans plusieurs pays européens.

Asile inviolable...

De notre envoyé spécial

Berne. — On ne cherche pas impunément à violer le secret des coffres-forts suisses. Deux douaniers français, MM. Bernard Rui et Pierre Schultz, respectivement agent de constatation et contrôleur, à l'échelon de Belfort de la direction nationale des enquêtes douanières, en font depuis trois semaines l'amère expérience (*le Monde* du 25 avril). Depuis ce funeste 15 avril où il leur prit l'idée d'aller boire un verre au buffet de la gare de Bâle, ils croupissent chacun dans une prison bernoise au secret — et celui des prisons vaut bien celui des banques — en attendant de savoir si le procureur général de la Confédération va, ou non, les poursuivre pour espionnage économique.

Avec le temps, leur mésaventure prend les dimensions d'une affaire d'Etat et, tandis que, du plus humble gabelou français au directeur général du service, on se sent mobilisé pour arracher les deux collègues aux geôles helvètes, dans les chancelleries on s'agite beaucoup.

JAMES SARAZIN.

(Lire la suite page 13.)

POINT

Le vote juif et l'élection de 1981

Mme Simone Veil, président de l'Assemblée européenne, recevant un diplôme de docteur honoris causa de l'université Bar-Ilan (Israël), a déclaré qu'il n'existe pas, en France, de « vote juif ». « Les juifs français, a-t-elle précisé à l'hebdomadaire Tribune juive, *sont des citoyens français qui, comme les autres, déterminent leur vote sur de nombreux critères. »*

Cette opinion est celle de la majorité des dirigeants des communautés juives en France comme celle de la plupart des observateurs. Aucune consultation électorale n'a permis de déterminer le « poids » de l'électorat juif.

Depuis une dizaine d'années, il est vrai, ses voix sont recherchées par tous les candidats ou presque, de la droite à l'extrême gauche. Mais aujourd'hui, en dehors des centristes, de gauche ou de droite, la politique française n'offre guère de véritable alternative à la politique israélienne du gouvernement.

La déclaration du président de la République sur l'autodétermination des Palestiniens a, certes, provoqué l'inquiétude de très nombreux juifs et déclenché au sein de leurs communautés une vague d'hostilité. Mais M. Hajdenberg, président du mouvement Renouveau juif et organisateur des Douze heures d'Israël, exagère probablement le poids d'un « groupe de pression » dans une élection présidentielle française. L'influence de « l'électorat juif » ne peut être sensible que dans les élections législatives ou municipales, du moins là où il est concentré comme dans les régions parisienne ou marseillaise.

Les prises de position, parlées ou écrites, auront, cependant, incité les dirigeants de la communauté juive à durcir leur attitude à l'égard de la politique française au Proche-Orient.

Ce n'est pas la première fois que des Français sont partagés entre deux fidélités. Les catholiques l'ont éprouvé à plus d'une époque de l'histoire de France. Le temps a toujours fini par faire son œuvre.

AU JOUR LE JOUR

Le dernier convoi

Derrière le cercueil du prophète du non-alignement, on verra donc s'aligner momentanément pour une marche funèbre MM. Leonid Brejnev et Hua Guofeng, singulièrement réunis pour un deuil à Belgrade, parmi toutes les nuances du socialisme international, comme le font ces familles du commun des mortels déchirées au moins autant par leurs vieilles querelles que par leur présente détresse.

Dans ce genre de cérémonie, il flotte autour du convoi du trépassé un parfum de doute, et l'on ne sait jamais très bien s'il s'agit de préserver un héritage ou de le recueillir promptement quand, pour un ultime hommage, le maître de cérémonies appelle ces messieurs de la famille.

BERNARD CHAPUIS.

Ce qu'être allié veut dire

par ANDRÉ FONTAINE

A de rares exceptions près — Henry Kissinger et son collègue de Harvard, Stanley Hoffmann, — les Américains avaient tendance à croire, de Gaulle *regnante*, que son tempérament ombrageux et sa mégalomanie supposée étaient seuls responsables du climat, le plus souvent tendu, des relations entre la France et les Etats-Unis. Lui parti, *croyaient-ils*, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes atlantiques.

Ce n'est pas précisément ce qui s'est passé. Valéry Giscard d'Estaing a beau avoir appartenu au Comité d'action des *Etats-Unis* d'Europe, qui rassemblait autour de Jean Monnet les adversaires de la politique étrangère du général, la ligne qu'il suit s'apparente plus à celle de ce dernier qu'aux enseignements du père de l'Europe. Il n'a ni réintégré l'OTAN ni signé les traités sur les essais nucléaires et de non-prolifération. Il est à couteaux tirés avec l'excellente Mrs Thatcher. Il flirte avec l'O.L.P. et est si impopulaire auprès d'une grande partie de l'électorat juif français que le R.P.R. se croit autorisé à chanter à celui-ci la vieille chanson : « *Oublions le passé, reviens...* » Enfin il mesure au compte-gouttes ses manifestations de *solidarité avec Washington* dans l'épreuve iranienne et n'hésite pas, seul des dirigeants occidentaux, à envoyer son ambassadeur à Moscou assister, dans la tribune officielle, malgré Kaboul, au défilé du 1er mai.

Lorsque deux impérialismes se font face

Il ne manque pas, parmi les héritiers de l'homme du 18 juin, de bons esprits pour affirmer que ce n'est là, le plus souvent, que *caricature du gaullisme*, explicable par la crainte de manquer du sacro-saint pétrole, par celle de défier une U.R.S.S. à l'apogée de sa puissance militaire, voire par des considérations électorales. Ceux-là font valoir que le général tenait, comme Mao, que lorsque deux impérialismes se font face, la sagesse consiste à appuyer le *plus faible pour mieux résister au* plus fort. L'Amérique avalant depuis quelques années les couleuvres en série, c'est elle qu'il faudrait encourager, comme au moment des crises de Berlin ou de Cuba, à tenir bon.

Il est dangereux de faire parler les morts, surtout lorsqu'ils n'ont pas laissé de *testament politique*. Nul ne peut dire avec certitude ce que ferait de Gaulle dans les circonstances présentes, sinon qu'il ne lui serait pas venu à l'esprit de profiter d'un voyage dans un émirat pétrolier pour se prononcer en faveur de l'autodétermination du peuple palestinien : il l'aurait fait à Paris, avec le maximum de solennité. Mais on peut douter qu'il aurait éprouvé beaucoup plus d'enthousiasme que son actuel successeur pour la personnalité déconcertante, pour ne pas dire moins, du président Carter. D'autant plus que l'âme damnée de ce dernier, Zbigniew Brzezinski, était, ses écrits du temps où il était professeur à Columbia en témoignent, un antigaulliste acharné.

De toute façon, le général préférait les républicains aux démocrates, avec lesquels, de Roosevelt à Johnson, il avait eu maintes fois maille à partir. Ses relations étaient infiniment plus cordiales avec Eisenhower, auquel l'unissaient bien des souvenirs de guerre, et surtout avec Nixon. Il salua ce dernier en anglais, geste presque sans précédent de sa part, lors de sa visite officielle à Paris, en 1969, et n'hésita pas à lui écrire, en réponse à une lettre de sympathie reçue après l'échec du référendum d'avril : « *J'éprouve pour vous une estime, une confiance et une amitié aussi grandes et sincères qu'il soit possible.* »

(Lire la suite page 8.)

BONN DEMANDE L'EXTRADITION DE TERRORISTES PRÉSUMÉES ARRÊTÉES A PARIS

(Lire nos informations page 13.)

LES MÉMOIRES DE BERTRAND DE JOUVENEL

Un voyageur dans le siècle

Force rare d'un regard qui doute : parmi tant de contemporains qui, l'âge venu, nous racontent leur chemin, celui-ci, calmement, s'installe à part.

A d'autres les reconstructions rétrospectives qui redressent les détours d'une destinée dans la ligne d'un parcours harmonieux où tout aurait été voulu, prévu, organisé par le héros satisfait. De ces vanités-là, Bertrand de Jouvenel est dépourvu. Son orgueil est ailleurs. D'emblée, il nous en prévient : c'est à comprendre comment il a pu tellement se tromper que sa lucidité s'emploiera. Et, à l'autre bout du récit, viennent des pages belles et tristes, qui exhaussent le livre et lui donnent sa pleine portée : durant les derniers temps de la guerre, à partir de septembre 1943, Jouvenel, à l'orée de ses quarante ans, est en Suisse, exilé. L'histoire se déroule ailleurs, et il n'y a point sa part. Comme il avait rêvé, pourtant, de peser sur elle ! Le voici profondément seul — malgré même la présence d'Hélène, — abandonné sur le rivage.

Dans sa Corrèze, quelques mois, en 1942-1943, il a pu travailler un peu pour la Résistance, aider à ravitailler et à concilier les maquis — mais bientôt son élan a été brisé net. Il a bien fallu qu'il se voie tel qu'il était : plus compromettant qu'utile.

JEAN-NOEL JEANNENEY.

(Lire la suite page 12.)

Le Monde

idées

GUERRES

Sommes-nous en 1914, comme le craint M. Helmut Schmidt ? En 1936, comme le pense M. Macmillan ? Le fantôme de la guerre, en tout cas, est à nouveau présent. Marcel Canetti crie « Pouce ! », Jean-Pierre Vigier, qui a entendu les « trois coups » de la Troisième, soutient avec Lénine que le seul moyen de l'empêcher est de faire la révolution. Jean-Marie Mayeur évoque pour sa part ce que fut, transition entre la peur et la tragédie, la drôle de guerre.

Les trois coups de la troisième

par JEAN-PIERRE VIGIER (*)

DANS un texte célèbre sur l'impérialisme qui prévoyait la première guerre mondiale, Lénine développait une suggestion de Marx suivant laquelle le système capitaliste à son stade suprême conduisait inévitablement (compte tenu du développement inégal des forces des grands pays capitalistes) à des affrontements à l'échelle mondiale visant à une redistribution périodique des marchés et des matières premières. Pour Lénine, ces conflits allaient prendre la forme de guerres qui prolongeraient simplement les antagonismes politico-économiques avec d'autres moyens. Deux guerres mondiales successives ont confirmé la profondeur de l'analyse. Trente ans après l'armistice de 1944, la troisième guerre mondiale surgit de causes semblables agissant à un niveau différent.

Premier coup

Menacés dans leur hégémonie par la remontée économique et politique de l'Allemagne et du Japon, les Etats-Unis utilisent contre ces pays une arme à double face, financière et économique.

L'opération financière se fait en deux temps. Nixon et Kissinger acceptent d'abord de faire baisser puis de dévaluer le dollar. En 1971, ils suspendent sa convertibilité en or, prennent des mesures draconiennes de contrôle et orchestrent la panique. Réduisant leurs importations et favorisant leurs exportations, les Etats-Unis ont ainsi stabilisé le déficit de leur balance commerciale et bloqué l'hémorragie de leurs capitaux.

Les efforts américains portent d'abord leurs fruits. Les Etats-Unis font capituler, les 7 et 8 janvier 1976 à la Jamaïque, les grandes puissances industrielles. Ils imposent à leurs partenaires un nouveau diktat financier, Giscard se comportant alors comme le principal auxiliaire des Américains.

Les Etats-Unis obtiennent l'abandon du cours officiel de l'or, ce qui légalise en fait le rôle du dollar-papier comme monnaie internationale. Ils arrachent en outre une modification du statut du F.M.I. qui prive leurs adversaires de tout recours réel contre la modification de leur monnaie. Plus de 800 milliards de dollars-papier à l'extérieur des Etats-Unis alimentent en permanence les difficultés de leurs adversaires. L'inflation mondiale actuelle est en marche.

Deuxième coup

Dès 1975, la ligne Nixon-Kissinger ne peut résister à la « guerre trilatérale ». Les Etats-Unis se heurtent à la politique japonaise qui consiste à traiter directement avec les producteurs de pétrole, sans accepter le dollar comme monnaie de paiement. Le Japon étend son influence économique ; il rééquilibre sa balance des paiements, alors que celle des Etats-Unis se détériore à nouveau.

Avec quelque retard, la R.F.A. emprunte la même voie que le Japon. Elle secoue la tutelle des Etats-Unis en utilisant d'abord l'écran européen avant de s'engager dans la construction d'un empire autonome en Occident. Depuis 1978, la R.F.A. est devenue le premier exportateur de capitaux et le premier exportateur mondial de marchandises.

Il est clair désormais que la hausse du mark et du yen menace un des piliers essentiels de l'économie américaine, car le rôle du dollar-papier comme monnaie internationale est mis en cause. Ainsi depuis 1978 deux politiques financières s'affrontent au grand jour dans le monde. Celle de la baisse du dollar, conduite par les Etats-Unis, politique qui freine le chômage, relance les investissements américains internes, et force les adversaires allemands et japonais à financer le déficit américain.

En face se déploie la politique de revalorisation du mark et du yen et de déflation intérieure.

Pour sortir de la crise, les Etats européens passent à l'offensive :

— La liquidation de branches entières de la production (sidérurgie, construction navale, textile, etc.) va de pair avec leur implantation dans les pays du tiers-monde, où une main-d'œuvre à bon marché est surexploitée ; la production des métropoles européennes s'oriente vers des créneaux de pointe (électronique, construction aéronautique, informatique) où la concurrence fait rage entre les bourgeoisies américaine et européenne et au sein même de cette dernière. Face à l'offensive économique et politique des Etats-Unis, les Etats européens cherchent de plus en plus à profiter de la crise internationale non pour réaliser une politique autonome, mais pour participer au nouveau partage du monde.

La politique offensive européenne, tant vis-à-vis des Etats-unis que des oppositions intérieures, est dirigée, en fait, par la France et la R.F.A., chefs de file de l'impérialisme européen :

— Sur le plan monétaire, la R.F.A. tient de plus en plus les clés de l'avenir du F.M.I., et peut à tout moment déclencher, vis-à-vis du dollar, une crise majeure mettant en difficulté les Etats-Unis ;

— Sur le plan militaire, la construction en commun par la France et la R.F.A. d'un char et la mise en œuvre du lanceur Ariane sont les indices de la marche vers une défense européenne autonome. La réorganisation de l'armée française, le renforcement de la force de frappe de la France, venant le confirmer ;

— Sur le plan international, tant à partir des interventions françaises en Afrique que de l'attitude de l'Europe face à l'Iran ou à la question palestinienne, ou encore à l'exportation de capitaux ou à la décentralisation de la production européenne vers l'Afrique, l'Amérique latine ou vers les pays de l'Est... tout démontre que l'Europe est engagée dans la guerre pour un nouveau partage du monde dans laquelle ses bourgeoisies comptent bien faire leur unité et sortir renforcées face aux Etats-Unis. La crise se retourne donc contre les Etats-Unis.

Troisième coup

Pour éviter la perte de leur place, les Américains se lancent depuis janvier 1980 dans une politique nouvelle à l'intérieur comme à l'extérieur de leur territoire. Le terrain a été préparé par le mouvement même de la crise. La concentration des sociétés multinationales, l'envol des progrès techniques et de la productivité dans les secteurs de pointe, les bouleversements technologiques, la chute verticale des revenus du tiers-monde fournissent au capitalisme l'occasion d'une « restructuration à l'échelle du globe ».

— Pour arrêter le mouvement, il faut sauver le dollar. Carter a recours à la solution monétariste parce que aucune autre n'est possible. Il autorise Wolcker (directeur du Federal Reserve Fund) à faire monter les taux d'intérêt. En quelques semaines, ceux-ci passent de 9 % au chiffre étonnant de 16 % (20 % pour les dépôts à court terme). L'opération réussit au-delà de toute espérance : le dollar remonte, l'or baisse ; les capitaux se précipitent aux Etats-Unis. Les rivaux japonais, allemands et les autres Européens se retrouvent en position difficile. Payant plus cher un pétrole facturé en dollars, les pays autres que les Etats-Unis voient s'effriter tout espoir de redressement. Leur balance commerciale passe dans le rouge. Les investissements des entreprises sont condamnés à court terme. Une nouvelle phase de récession s'annonce.

— Bien entendu, en année d'élection, Carter ne peut prendre des mesures trop impopulaires. Un seul moyen lui permet d'éviter un affaissement décisif de l'économie : la relance de la course aux armements, donc le retour à la guerre froide. Le Pentagone et les états-majors des grandes firmes révisent en catastrophe... et en hausse les prévisions pour 1980. On parle d'un programme de 96 milliards de dollars de dépenses d'armements supplémentaires sur cinq à sept ans, représentant un total équivalant à 5,5 % du P.N.B.

Contrairement à l'analyse présentée par les médias occidentaux, l'U.R.S.S. et les pays socialistes sont désormais en position de faiblesse. Sur le plan économique, la crise du capitalisme développe partout ses effets. Le bilan de l'année 1979 est désastreux pour les pays du Comecon. Leur déficit commercial est énorme (8 milliards de dollars), leur dette extérieure (55 milliards de dollars) pourra bientôt être comparée à celle des pays africains. Aggravée de un sixième de sa valeur en 1979, cette dette représente un coût total annuel égal au quart (pour l'U.R.S.S.) ou à la moitié (pour la Pologne) des exportations de ces pays.

Sur le plan militaire, le retard technologique de l'Est sur l'Ouest s'accentue. Les chars soviétiques, par exemple, sont désormais paralysés stratégiquement par la fabrication massive des armes modernes antichars individuelles du type Milan.

Sur le plan politique, l'isolement moral des partis communistes associés au goulag va en s'accentuant et facilite le port d'un masque de « protecteur des libertés » par les Américains.

Dans un tel contexte, l'évolution tragique du tiers-monde va franchir le point de non-retour. Ses dettes vont dépasser 350 milliards de dollars, la hausse du dollar va accroître le poids déjà insupportable de ses dettes extérieures, augmenter le prix réel des marchandises importées, accroître le déséquilibre des termes de l'échange.

Ce nouveau coup politique des Etats-Unis met ses alliés devant leurs responsabilités et accentue la dislocation politique de leur classe dirigeante. En Allemagne, par exemple, l'« Ostpolitik » et les rêves de réunification dans le cadre de la détente se vident progressivement de leur contenu. Ces mêmes rêves sont repris et vivifiés dans le nouveau contexte par la C.D.U. de Strauss, qui pense utiliser la montée de la tension internationale pour construire son Europe, aboutir à l'unification allemande et ainsi déséquilibrer l'Europe de l'Est.

La situation actuelle rappelle non la période 1939, mais celle qui a précédé 1914, quand les dirigeants et les peuples entraient à reculons dans une guerre dont ils ne voulaient pas, entraînés dans une politique d'affrontement qu'ils ne contrôlaient plus.

Les rapports conflictuels des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. ont désormais leur dynamique propre, dans un cadre nouveau. Au Vietnam, comme au Moyen-Orient, comme en Europe, des affrontements brutaux peuvent surgir de toute nouvelle rupture d'équilibre. Dans un tel contexte, la stratégie du mouvement ouvrier occidental doit exprimer l'analyse de la nouvelle situation.

Le refus de la restructuration du système capitaliste autour du Pacifique, le refus de la loi du marché, le refus de la politique des blocs, la bataille pour une politique alternative d'aide au tiers-monde et la lutte contre les formes nouvelles de l'impérialisme, bref le retour aux principes de l'internationalisme prolétarien, constituent des tâches urgentes.

Pour reprendre encore une phrase de Lénine, le monde doit choisir entre la guerre et la révolution.

(*) Maître de recherches au C.N.R.S.

Pouce !

par MARCEL CANETTI*

NOUS, si avec un caillou on casse un carreau, vous nous grondez ou vous nous le faites payer. Et vous, avec vos fusées, êtes-vous sûrs de savoir viser ? Si un seul enfant est atteint, nous ne vous le pardonnerons pas.

Vous, en gros, vous avez eu votre vie. Au moins, vous avez eu votre chance, celle de ne pas en arriver là. Nous, nous n'avons pas eu la nôtre.

Vous nous traitez comme si nous étions vos complices et vous êtes prêts à nous sacrifier à cause de vos erreurs et de votre conception triste de la vie sur Terre.

Sans cesse vous parlez de justice. Mais c'est de justice entre vous qu'il s'agit. Elle vous sert à savoir qui a raison ou tort dans les conflits entre adultes. Alors, réglez vos querelles entre vous. Ou bien, si nous devons y être impliqués, il faudra créer une autre justice, non plus horizontale, entre membres d'une même génération, mais verticale et destinée à régler les désaccords entre grands et petits. Et ce n'est pas la respecter que de nous entraîner dans une situation dont nous ne voulons pas.

Nous, nous voulons vous aimer et nous rapprocher de vous. Nous voulons le bien, sans faire comme vous le mal au nom et en vue du bien. Et puis, nous voulons vous faire confiance sans avoir au-dessus de nos têtes une menace permanente contre laquelle nous ne pouvons rien.

Si l'on vote...

Si l'on vote sur l'avenir de la planète, nos voix devront compter plus que les vôtres : celle d'un monsieur de quatre-vingt-dix-neuf ans, qui n'a plus qu'un an de vie, comptera pour une. Celle d'un enfant de dix ans, à qui il en reste quatre-vingt-dix, comptera pour quatre-vingt-dix. Si quelqu'un est contre, qu'il se lève, on verra bien si c'est un enfant.

En tout cas, vous n'avez pas le droit de décider pour nous des choses graves, ou vous serez accusés d'imposture et d'abus de confiance. Alors, messieurs les dirigeants de tous les pays, si vous ne voulez pas que cela vous arrive, vous savez ce qu'il vous reste à faire.

En attendant, la situation est devenue dangereuse. Nous avons peur. Chaque jour, elle est plus difficile à dénouer, parce que vous vous dites libres, mais vous ne l'êtes pas. N'importe qui peut vous déclencher de l'extérieur, et vous, vous obtempérez servilement. Vos boutons de commande sont à la disposition des autres, et il n'y en a pas à l'intérieur pour votre usage personnel. On peut vous fâcher, vous faire perdre le calme et vous faire faire n'importe quoi, en vous permettant de croire que c'est vous qui avez décidé et agi.

Maintenant, cela ne peut plus durer sans devenir irréversible. Il faut cesser d'aller plus loin et tout arrêter. Dans le vacarme de la tempête qui monte, très haut, nous levons le pouce.

(*) Ingénieur.

BIBLIOGRAPHIE

France et Angleterre dans la « drôle de guerre »

par JEAN-MARIE MAYEUR

PAR une heureuse rencontre, deux livres importants apportent un éclairage neuf sur les relations franco-britanniques pendant la drôle de guerre, et la conduite même du conflit. Le Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale avait tenu en 1975 un colloque sur le thème *Français et Britanniques dans la drôle de guerre* (1). Les actes de ces travaux, aujourd'hui publiés, constituent une référence désormais indispensable sur le sujet. Historiens civils et militaires, français et britanniques, abordent tour à tour les problèmes d'opinion publique, les problèmes diplomatiques, et les problèmes militaires. Le sujet était fort vaste, et le nombre des communications, ainsi que la longueur des discussions, qui auraient gagné à être écourtées, donnent à ce livre un caractère touffu. Sans doute les développements les plus originaux portent-ils sur les aspects militaires. Les historiens se désintéressent encore trop de ces réalités majeures pour qu'on n'apprécie par les articles concernant la stratégie, l'industrie aéronautique et la coopération aérienne, les finances de guerre. Curieusement, en revanche, les réalités proprement politiques sont laissées dans l'ombre. Comment s'exerce le pouvoir, le conflit a-t-il modifié le fonctionnement des deux démocraties parlementaires, quelle est l'autorité des gouvernants ? A ces questions, qu'appelait le titre du colloque, il n'est pas donné de véritable réponse.

François Bédarida dévoile « la stratégie secrète de la drôle de guerre » au long d'une publication exemplaire des procès-verbaux du Conseil suprême interrallié de 1939-1940 (2). L'édition française boude malheureusement la présentation critique de documents. Certes, en histoire contemporaine notamment, les sources sont accablantes, mais des textes de grande portée doivent être reproduits intégralement. Tel est le cas de ces neuf séances du Conseil suprême, conservées dans les papiers Daladier, aux archives de la Fondation nationale des sciences politiques.

Un appareil critique indique les variantes significatives avec le texte anglais. L'annotation en bas de pages éclaire tel point du procès-verbal, à la lumière d'autres documents d'archives, de publications, de témoignages. Surtout, François Bédarida s'est sagement refusé à plaquer sur la publication une introduction générale, qui, comme il arrive parfois, laisserait le lecteur sur sa faim. Si, dans une cinquantaine de pages, il évoque les origines du Conseil suprême, son fonctionnement, les principaux protagonistes, il donne ensuite, pour chacune des neuf séances, l'analyse de la situation militaire, diplomatique et politique, la description de la physionomie de la séance. Viennent alors le texte du procès-verbal et les résolutions adoptées. Suit un bilan de la séance et une appréciation de sa portée.

Au long de l'ouvrage, d'importants problèmes sont élucidés, à commencer par les projets pour faire du Conseil suprême, organisme consultatif, un instrument de coordination, projets qui annoncent celui d'union franco-britannique de juin 1940. On relèvera le paradoxe de la séance du 17 novembre 1939 : toute la délibération porte sur le projet britannique de bombardement de la Ruhr, qui ne sera jamais exécuté, quand, sans discussion, est adopté le plan D, qui engage les alliés à livrer une bataille de rencontre en Belgique. On découvre que les suggestions de l'industriel allemand Thyssen, exilé à Lugano, aux services spéciaux français sont à l'origine, le 19 décembre, du projet de débarquement à Narvik : couper à l'Allemagne le fer suédois abattrait Hitler.

Un transfert

Une nouvelle fois, à travers ce livre, on prend conscience de l'extraordinaire mouvement passionnel en faveur de la Finlande et du transfert psychologique qui, d'une guerre contre l'Allemagne, mène à une guerre contre l'U.R.S.S. A cet égard, les archives sont formelles, et à l'encontre des Mémoires de Paul Reynaud, établissent la réalité des projets d'attaque contre l'Union soviétique. Si Chamberlain, Halifax et Churchill sont réticents, attentifs au risque de l'entreprise pour l'empire britannique et à l'hostilité des travaillistes, en France la vague antisoviétique emporte les dirigeants.

A tout moment, s'impose le sentiment de l'irréalisme, et des illusions, où vivent les dirigeants. Leur information est médiocre : Reynaud évalue de dix-huit à vingt les divisions allemandes sur le front scandinave, quand elles sont au nombre de six. Impréparation et absence de coordination définissent la campagne de Norvège : les alliés, avec la maîtrise de la mer, débarquent treize mille hommes en dix jours, les Allemands ont débarqué dix mille hommes en une nuit. Les chasseurs alpins manquent de skis, puis d'attaches de skis. L'absence d'unité de commandement, l'inexpérience en matière d'opérations combinées, la rencontre brutale de la supériorité aérienne, expliquent l'échec de la campagne de Norvège. Le 27 avril, selon la shakespearienne formule de F. Bédarida, « des brumes du Nord surgit le spectre de la défaite ». A la stupeur des Français, les Britanniques se résolvent à évacuer la Norvège centrale. La décision de rembarquer, un temps dissimulée, entraîne la fureur des Français.

Par plusieurs de ses conclusions, ce livre modifie les idées habituelles. On savait, certes, que le « point commun de la stratégie alliée était de « vouloir faire la guerre en essayant de prendre les moyens d'éviter de la faire », et que le souvenir de la première guerre mondiale contribuait à paralyser les velléités d'action. On avait moins vu le paradoxe d'une France favorable à une stratégie périphérique, qui détournerait les coups du territoire français, alors que l'Angleterre est acquise à une stratégie frontale. Surtout ce livre fait largement justice de la thèse volontiers reçue qui oppose deux stratégies françaises successives, celle « passive » de Daladier, et celle « offensive » de Reynaud. En fait, de l'un à l'autre président du conseil, la continuité est certaine, si le style diffère. Au total, ce livre, qui excelle à peindre les personnalités, donne un portrait plutôt sympathique de Daladier, encore que F. Bédarida voit en lui un « velléitaire obligé de jouer le rôle de l'homme résolu ». Mais Reynaud n'apparaît pas à son avantage, l'homme en qui on voyait l'incarnation de la fermeté laisse à ses interlocuteurs l'impression d'un agité, lui aussi irrésolu sous le dehors autoritaire.

Surtout, l'entourage de Reynaud penche vers une politique opposée à celle du président du conseil. Le colonel de Villelume, dont le *Journal d'une défaite* a récemment révélé le rôle, exerce une emprise profonde. L'exposé de Paul Reynaud au conseil suprême du 22 avril lui doit beaucoup. Loin de développer une stratégie offensive, il préconise une stratégie fondée sur la guerre économique à la périphérie, et sur l'expectative, en attendant l'entrée en guerre des Etats-Unis, voire une paix plus ou moins blanche. La compréhension des débats sur l'armistice, moins de deux mois plus tard, est facilitée par cette réinterprétation de l'attitude de Paul Reynaud.

Au reste, toute la campagne de Norvège, à travers ce livre, apparaît, après la langueur et les illusions de la « drôle de guerre », comme une anticipation tragique de l'« étrange défaite », pour reprendre le titre du beau livre de Marc Bloch. Vu d'en haut, depuis l'entrée dans la guerre, ce n'est qu'inconsistance des projets, rivalités des hommes, des clans, des armes aussi, particulièrement en Angleterre. Ce qui est en jeu, fondamentalement, c'est la volonté de se battre et de prendre des risques. Qu'en était-il de la volonté des masses ? Surtout, est-ce la passivité de la stratégie officielle qui a contaminé le moral ? ou est-ce la volonté des masses d'éviter une boucherie qui a contribué à la mollesse de la stratégie des démocraties ? A ces questions que suggère pour finir F. Bédarida, la communication de J.-L. Crémieux-Brilhac au colloque sur *Français et Britanniques dans la drôle de guerre* apporte une première réponse en établissant à la fois l'extrême mobilité de l'opinion et la détérioration de l'esprit public au début de 1940, du fait de l'usure infligée au moral par la drôle de guerre.

(1) Editions du C.N.R.S., 1979, IX, 632 p.

(2) *La Stratégie secrète de la drôle de guerre. Le Conseil suprême interallié, septembre 1939, avril 1940.* Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, Editions du C.N.R.S., 1979, 574 p.

LA PRÉPARATION DES OBSÈQUES DU PRÉSIDENT TITO

La plupart des pays communistes seront représentés par leur principal dirigeant

De notre envoyé spécial

Belgrade. — L'une des premières délégations étrangères arrivées à Belgrade le mardi 6 mai pour assister aux obsèques du président Tito, a été celle de la Chine populaire conduite par M. Hua Guofeng, chef du parti et du gouvernement. Elle n'a été précédée dans la capitale yougoslave que par celle de Cuba à la tête de laquelle se trouve M. Carlos Rafael Rodriguez, vice-président du gouvernement. L'absence de M. Fidel Castro, président en exercice du mouvement des non-alignés, s'expliquerait par des raisons de politique intérieure cubaine, mais la relative sécheresse de son message de condoléances n'en a pas moins été remarquée. A La Havane, l'été dernier, MM. Castro et Tito avaient personnifié les deux pôles opposés de la conférence des non-alignés.

Prenant tous ses collègues de vitesse, M. Hua Guofeng est allé déposer une couronne de fleurs au pied du catafalque sur lequel repose la dépouille mortelle du président Tito pratiquement dès sa sortie de l'aéroport. Il s'est recueilli ensuite longuement devant le cercueil. La rapidité avec laquelle la direction chinoise a réagi à l'événement est significative de l'importance qu'elle accorde aux liens tissés entre la Chine et la Yougoslavie depuis la visite de Tito à Pékin en 1977 et renforcés lors du séjour ultérieur de Hua Guofeng à Belgrade.

Mercredi matin, on ne possédait pas encore une liste officielle et complète des délégations étrangères — environ une centaine selon l'agence Tanyoug — qui assisteront aux funérailles du président Tito. Néanmoins, la décision inattendue de M. Brejnev de venir à Belgrade a, semble-t-il, amené certains autres pays de l'Europe de l'Est à relever le niveau de leur représentation. C'est ainsi que M. Todor Jivkov, numéro un bulgare, fera finalement le déplacement, alors qu'il y a trois jours à peine il avait laissé entendre à l'ambassadeur de Yougoslavie à Sofia que des obligations prises antérieurement l'en empêcheraient, et que Tanyoug avait déjà annoncé que la délégation de Sofia serait conduite par M. Todorov, le chef du gouvernement.

A l'exemple de la Chine, de l'U.R.S.S. et de la Roumanie, qui en ont pris l'initiative, tous les pays est-européens enverront à Belgrade leur principal dirigeant : M. Gierek pour la Pologne, M. Husak pour la Tchécoslovaquie, M. Honecker pour la R.D.A. et M. Kadar pour la Hongrie.

L'Albanie, dont les rapports conflictuels avec son voisin du Nord sont bien connus, s'est contentée pour le moment d'annoncer la mort de Tito en quelques lignes et d'envoyer un bref message de condoléances.

La délégation vietnamienne, qui a quitté Hanoï, est dirigée par le vice-premier ministre, M. Huynh Tan Phat.

La représentation massive du monde communiste fait ressortir davantage l'absence de certaines personnalités occidentales. Aux dernières nouvelles, le président américain a demandé à sa mère, Mme Lilian Carter, et au secrétaire du Trésor, M. Miller, de renforcer la délégation des Etats-Unis qui comptera plus de vingt personnes (1).

MANUEL LUCBERT.

(1) De plus, seront présents à Belgrade : Mme Simone Veil, président du Parlement européen ; M. Ghotbzadeh, ministre iranien des affaires étrangères ; le colonel Mengistu, chef de l'Etat éthiopien ; le général Zia Ul-Haq, président du Pakistan ; M. Kyprianou, président chypriote ; M. Adolfo Suarez, président du gouvernement espagnol ; le chancelier autrichien, Bruno Kreisky ; le Zaïre sera représenté par le président de l'Assemblée nationale et le Sénégal par le président du conseil économique et social ; le Japon, par M. Ohira, premier ministre. Enfin, le parti socialiste unifié français, le P.S.U., déléguera MM. Victor Leduc et Bernard Ravenel, secrétaires nationaux, et Pierre Régnier, membre du bureau politique. La C.F.D.T. sera représentée par son secrétaire général, M. Edmond Maire.

A Paris

LES REPRÉSENTANTS DE L'U.R.S.S. ET DE LA CHINE SE SONT SUCCÉDÉ A L'AMBASSADE DE YOUGOSLAVIE

L'ouverture du registre de condoléances à l'ambassade de Yougoslavie à Paris a donné lieu mardi 6 mai à des gestes de portée politique.

Ainsi, le nouvel ambassadeur de Chine en France, M. Yao Guang, qui n'a pas encore présenté ses lettres de créance, a accompli son premier geste public dans la capitale française en allant déposer, sous le drapeau yougoslave qui orne seul la cheminée du salon de l'ambassade de Yougoslavie, une immense gerbe rouge composée de glaïeuls, d'œillets et de tulipes. L'ambassade au grand complet (une cinquantaine de diplomates) accompagnait M. Yao Guang. Sur le ruban rouge qui barrait la gerbe figurait, en chinois et en français, l'inscription : « *Au camarade président Josip Broz Tito, l'ambassade de la République populaire de Chine.* »

Quelques minutes plus tôt, l'ambassadeur d'U.R.S.S., M. Stepan Tchervonenko, et son épouse, accompagnés de quatre diplomates soviétiques, étaient venus apposer leur signature sur le registre.

● *M. Alain Poher*, président du Sénat, a rendu hommage, mardi 6 mai en début de séance, à la mémoire du maréchal Tito. « *Le maréchal Tito, aux heures dramatiques de la dernière guerre mondiale, avait conduit la résistance héroïque de son peuple devant l'envahisseur*, a-t-il déclaré. *Puis, après la victoire, il avait incarné la volonté, l'indépendance et l'unité de la Yougoslavie. Il aura été pour le monde entier le symbole du véritable non-alignement.* »

● *M. Chaban-Delmas* a rendu hommage, mardi 6 mai, à l'Assemblée nationale, à la mémoire du président Tito, en déclarant : « *Il a été, parmi les chefs d'Etat, un homme considérable, non seulement pour son pays, mais à l'échelle de l'univers. Tous les résistants se souviendront de lui comme de l'un des plus valeureux d'entre eux, et tous ceux qui l'ont connu personnellement se rappelleront qu'il fut toujours maître de lui et capable de dominer les honneurs qui lui étaient décernés.* » A la demande du président de l'Assemblée nationale, les députés ont observé une minute de silence.

M. Bakaritch rappelle que le maréchal fut un adversaire résolu de « l'expansion du socialisme par la guerre »

De notre correspondant

Belgrade. — Alors que le défilé de la population de Belgrade devant la dépouille mortelle du président Tito, exposée au Parlement fédéral, se poursuit jour et nuit depuis le lundi 5 mai, des *milliers de cérémonies* commémoratives sont organisées dans tout le pays, dans les villes comme dans les villages les plus reculés. La plus importante s'est déroulée mardi matin dans la grande salle de la Maison des syndicats à Belgrade. Tous les dirigeants du régime y ont assisté ainsi que les membres de la famille du président, notamment son épouse, Mme Jovanka Broz, qui avait pris place au premier rang.

Au cours de cette cérémonie présidée par MM. Kolichevski, président de la direction collégiale de l'Etat et Doronjski, président en exercice de la Ligue des communistes, M. Vladimir Bakaritch, numéro un de la République fédérée de Croatie et aujourd'hui l'un des plus influents personnages du régime, a prononcé une allocution retraçant la vie et l'œuvre de Tito. Après avoir dit que l'histoire de la Yougoslavie du vingtième siècle sera marquée par le nom de Tito, M. Bakaritch a déclaré : « *Nous lui exprimons notre reconnaissance pour tout ce qu'il a fait et nous lui promettons de continuer sur la voie qu'il nous a montrée.* »

Evoquant la guerre de libération nationale de 1941 à 1945, M. Bakaritch a rappelé que l'objectif du combat des partisans fut de soulever l'ensemble de la population contre l'envahisseur et de transformer ainsi la guerre des partisans en une guerre du peuple tout entier. Après 1945, a poursuivi l'orateur, la Yougoslavie a réussi, sous la direction de Tito, à édifier « *une base sociale et économique solide pour son développement socialiste et autogestionaire* ». Bien entendu, dans cet effort, elle s'est heurtée à « *maintes difficultés, intérieures et extérieures devant lesquelles Tito n'a jamais reculé* ». Ce fut une des rares allusions dans l'allocution de M. Bakaritch, au conflit qui, en 1948, éclata avec l'U.R.S.S. Le dirigeant yougoslave a noté que les déclarations signées à Belgrade en 1955 et à Moscou en 1956 par Tito et Krouchtchev ont « *une valeur durable pour le développement des rapports d'égalité entre les pays socialistes et les partis communistes* ».

M. Bakaritch a consacré une grande partie de son discours aux activités internationales du président Tito, notamment à sa politique de non-alignement. Il était un adversaire résolu, a-t-il dit, de « *l'expansion du socialisme par la guerre, de la théorie de la prise du pouvoir à l'aide d'un conflit mondial ou de l'imposition de modèles étrangers* ». Bien au contraire, il était partisan d'un strict respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité et des rapports d'égalité entre les Etats.

« Par tous les moyens d'un pays souverain »

Après avoir affirmé que « *jusque dans les derniers moments de sa vie* » Tito plaida en faveur de la détente internationale, car il estimait que les rivalités entre les blocs empêchaient de régler les difficultés actuelles, M. Bakaritch a conclu : « *L'œuvre gigantesque de Tito est le facteur déterminant de notre position internationale, de notre indépendance et de la sécurité de notre pays. La politique internationale de Tito est le seul choix qui nous soit possible et ce choix nous le défendrons par tous les moyens d'un pays souverain et d'une révolution indépendante.* »

Au cours d'une autre cérémonie commémorative, organisée également mardi à Belgrade par les forces armées et à laquelle ont assisté la quasi-totalité des cadres militaires, le général Nikola Ljoubitchitch, ministre de la défense, a célébré les mérites de Tito pendant la guerre et dans l'édification de la nouvelle armée yougoslave. « *Les réalisations de Tito au cours de la guerre de libération ont leur valeur aujourd'hui encore et la conserveront dans les jours difficiles qui éventuellement pourraient survenir* », a déclaré le ministre. Le président a prouvé, a-t-il ajouté, qu'un peuple armé et déterminé pouvait s'opposer avec succès à un adversaire bien plus nombreux et mieux armé. Le général Ljoubitchitch a poursuivi : « *Si nous nous trouvons dans la situation de combattre un agresseur pour la liberté de notre pays, nous le ferons avec l'obstination dont nous avons fait preuve lorsque nous étions commandés par Tito. Ses idées et ses conceptions forment la trame de notre système de défense populaire généralisée et d'autoprotection.* »

Rappelant quelques-unes des directives que Tito avait données à l'armée pendant les longues années de son commandement, le général Ljoubitchitch a insisté sur la nécessité de respecter la personne du soldat et de renforcer les rapports de camaraderie entre soldats et cadres. « *Tito*, a-t-il poursuivi, *nous a appris à percevoir tout signe de danger extérieur et à prendre les mesures indispensables à la défense du pays. (...) Nous promettons de suivre ses conseils. Nous sommes prêts à tous les sacrifices, nous sommes prêts à affronter n'importe quelle force pour défendre la liberté, l'indépendance et le socialisme autogestionnaire.* »

A l'issue de cette cérémonie, les cadres du commandement de l'armée ont entonné *l'Internationale*, puis le célèbre *Chant des partisans* : « *Tito, nous te jurons de ne jamais dévier dans ta voie.* »

PAUL YANKOVITCH.

(Dessin de CHENEZ.)

Union soviétique

A l'occasion de la visite du premier ministre polonais

M. Kossyguine relance l'idée d'une conférence à Varsovie sur la détente militaire et le désarmement en Europe

De notre correspondant

Moscou. — A l'occasion de la « *visite officielle d'amitié* » du premier ministre polonais, M. Edouard Babiuch, M. Alexis Kossyguine a rappelé, le mardi 6 mai, la ligne directrice de la politique extérieure soviétique : poursuivre la détente mais ne pas permettre que l'équilibre stratégique atteint entre les deux blocs soit rompu. Le discours de M. Kossyguine constitue en quelque sorte une avant-première des thèmes qui seront évoqués la semaine prochaine au cours du sommet du pacte de Varsovie convoqué dans la capitale polonaise à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de cette organisation.

Le chef du gouvernement soviétique a, en ce qui concerne la politique internationale, parlé de l'Europe et passé sous silence les autres points chauds de la planète comme l'Iran ou l'Afghanistan. « *Nous sommes disposés à continuer de faire tout ce qui dépend de nous pour défendre la détente et empêcher que l'on réduise à zéro les résultats des efforts de plusieurs années accomplis par les peuples européens pour le renforcement de la sécurité et le développement de la coopération internationale. Nous déclarons fermement que nous ne laisserons pas rompre l'équilibre stratégique et militaire aux dépens de la sécurité de la communauté socialiste* », a-t-il dit.

L'équilibre est menacé, selon les Soviétiques, par la décision « *périlleuse* » prise par l'OTAN de déployer des fusées nucléaires à moyenne portée en Europe occidentale et la détente est mise en danger par « *les milieux impérialistes agressifs des pays de l'OTAN, en premier lieu des Etats-Unis, qui ont ouvertement orienté leur politique vers la dégradation de la situation internationale et l'échec de la détente* », a ajouté M. Kossyguine. Estimant que « *l'existence d'un climat politique stable en Europe est l'une des conditions essentielles de la paix mondiale* », le chef du gouvernement soviétique a relancé l'idée d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, qui devrait avoir lieu à Varsovie. Cette proposition avait été faite à Budapest le 14 mai 1979 par les ministres des affaires étrangères du pacte de Varsovie.

M. Babiuch avait été accueilli le mardi matin à l'aéroport par M. Kossyguine lui-même (dont il se confirme qu'il a repris pleinement ses fonctions de chef du gouvernement) avant d'être reçu par M. Brejnev et de commencer ses entretiens avec son collègue soviétique. C'est la première visite à Moscou de M. Babiuch depuis qu'il a remplacé en février dernier à la tête du gouvernement polonais M. Jaroszewicz qui passait pour être très proche des Soviétiques.

Selon l'agence Tass, les entretiens, qui ont eu lieu dans « *une atmosphère cordiale et amicale et dans un climat de compréhension mutuelle totale* », ont porté sur les problèmes internationaux d'intérêt bilatéral et sur le développement de la coopération économique. Sur le premier point, les deux partis ont sans doute brièvement évoqué les résultats de la conférence de Paris des P.C. européens, dont le parti polonais était, avec le P.C.F., l'un des promoteurs, et la prochaine réunion du comité consultatif du Pacte de Varsovie.

Etant donnée la composition des délégations soviétique et polonaise, où dominent les responsables du Plan et du commerce extérieur, il est clair que la plus grande partie des *conversations* a été consacrée aux questions économiques. Au-delà des difficultés conjoncturelles créées par les résultats médiocres de ces dernières années tant en Pologne qu'en U.R.S.S., M. Kossyguine a remarqué dans son discours qu'il ne s'agissait pas simplement d'augmenter les échanges entre les deux pays mais de développer la spécialisation et les projets communs, ce qui suppose une coordination étroite des plans quinquennaux. « *L'U.R.S.S. est intéressée à la division internationale du travail bien que*, a-t-il dit, *dans une mesure plus grande que les autres pays elle dispose de ses propres ressources en énergie et en matières premières et qu'elle a de plus grandes possibilités dans le domaine de la production matérielle et aussi du progrès scientifique et technique.* »

DANIEL VERNET.

Pologne

Un programme de réduction des dépenses publiques prépare la population à une politique d'austérité

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Les autorités polonaises ont rendu public, le 5 mai, un programme de réduction des dépenses publiques. Ces mesures qui, selon les estimations officielles, devraient permettre une *économie de 10 milliards de zlotys* (1) dans l'année, concernent avant tout les budgets de fonctionnement de l'Etat et des entreprises.

Le niveau de l'emploi devrait être ainsi abaissé d'ici à 1981 de 5 %, ce qui implique une suppression de trente-six mille postes de travail à laquelle on compte parvenir « principalement » en ne compensant pas les départs à la retraite et les démissions. Les parcs automobiles des entreprises seront, eux, réduits de 20 %, les frais de papeterie (2) et d'équipement des *administrations* de 10 %. Des coupes sévères seront faites notamment dans les dépenses de publicité et de modernisation des immeubles de bureaux. Les sommes consacrées enfin aux décorations des rues à l'occasion des manifestations publiques seront diminuées.

Ces décisions, annoncées avec une relative discrétion, ne sont pas une surprise. Brossant un tableau sombre et réaliste de la situation économique du pays, le nouveau premier ministre, M. Babiuch, les avait laissé prévoir dans ses deux discours devant le Parlement — en février après sa nomination et en mars après les élections législatives.

D'abord, il faut mettre un terme aux gabegies et aux incohérences les plus criantes. Créer ensuite, *petit à petit*, un climat psychologique permettant de faire admettre, le moment venu, les lourds sacrifices sociaux indispensables au rétablissement de l'équilibre. Mêlant des mesures populaires, à la limite même de la démagogie, et d'autres qui ne le sont pas, le programme qu'a fait publier M. Babiuch à la veille de son départ, mardi 6 mai, pour Moscou, ne manque pas d'habileté. Il rompt en tout cas, fût-ce modestement, avec l'immobilisme crispé dans lequel se cantonnait la direction polonaise depuis de longs mois.

Autre évolution perceptible des autorités, le durcissement envers l'opposition a été, lui aussi, confirmé par la condamnation très hâtive, à trois mois de prison ferme, de deux contestataires de Gdansk. Les deux hommes, MM. Dariusz Kobzdej et Tadeusz Szczudlowski, étaient poursuivis pour avoir pris la parole au cours de l'importante manifestation qui a marqué, samedi, dans cette ville, le jour de l'ancienne fête nationale d'avant-guerre (*le Monde* du 6 mai).

M. Kobzdej, qui a contesté la légalité du procès, s'est déclaré résolu à entreprendre une grève de la faim. Il s'agirait alors de la seconde menée par un détenu politique en Pologne, après celle que poursuit, depuis le 15 avril, M. Miroslaw Chojecki, directeur des éditions clandestines Nowa. M. Chojecki, qui avait été arrêté le 25 mars sous un motif de droit commun, aurait perdu sept kilos et son état commence à inquiéter les *milieux oppositionnels de Varsovie* dont il est une personnalité de premier plan.

BERNARD GUETTA.

(1) 1 franc vaut 7 zlotys.
(2) Il règne en Pologne une grave pénurie de papier qui affecte lourdement l'activité des maisons d'édition.

Tchécoslovaquie

L'Association internationale de défense des artistes demande à M. Husak de libérer Vaclav Havel

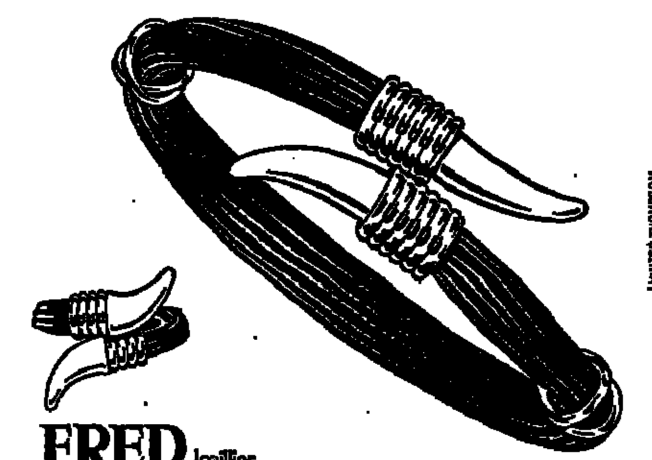
L'Association internationale de défense des artistes victimes de la répression dans le monde (1) a adressé, le mardi 6 mai, à M. Gustav Husak, chef de l'Etat et du parti tchécoslovaque, une lettre demandant la libération du dramaturge Vaclav Havel, condamné en octobre dernier à six ans de prison :

« *Aujourd'hui, à Ostrava, en Tchécoslovaquie, couverts par votre autorité et à l'ombre de la dignité de votre charge, des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire tchèque sont en train de perpétrer un crime : la réduction par la force de Vaclav Havel, auteur dramatique mondialement connu et admiré, en un être qui ne puisse plus penser ni ressentir ni créer. Des moyens employés pour aboutir à cette fin, le plus ignoble de tous, et pour lequel on ne saurait trouver aucune base légale ni en droit international ni en droit tchécoslovaque, est l'interdiction formelle d'écrire. On prive Vaclav Havel non seulement de sa liberté, mais encore de sa raison de vivre.*

» *Nous faisons appel à vous, Monsieur le Président, pour mettre fin à cette mascarade de justice. Rendez à Vaclav Havel les moyens de s'exprimer; rendez-lui sa liberté. Les artistes et les amateurs de théâtre du monde entier, qui ressentent durement le silence de Havel, vous le demandent.* »

Le message est signé par : Ingmar Bergman, Völker Schloendorf, Gunther Grass, Michel Piccoli, Madeleine Renaud, Jean-Louis Barrault, Marie-José Nat, Roger Planchon, Peter Weiss, Francesco Rosi, Vincente Consolo, Leonardo Sciascia, Tom Stoppard, Patrice Chéreau, Ariane Mnouchkine, Jean Bazaine, Michel Ciment.

(1) AIDA, Cartoucherie, route de la Pyramide, 75012 Paris. Tél. : 542-16-13.



EUROPE

République fédérale d'Allemagne

De violentes manifestations ont troublé l'anniversaire de son entrée dans l'OTAN

De notre correspondant

Bonn. — Le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de la République fédérale dans l'alliance atlantique a donné lieu, le mardi 6 mai, à de violentes manifestations. Les autorités avaient prévu une grande cérémonie dans le stade de Brême, en présence du président de la République, M. Karl Carstens, du ministre de la défense, M. Hans Apel, et d'un grand nombre de personnalités de l'OTAN. Cet anniversaire devait être marqué par la prestation de serment de mille sept cents recrues de la Bundeswehr. En fait, le président Carstens n'a pu atteindre le stade sportif de Brême qu'en hélicoptère. Toutes les voies d'accès avaient été bloquées par plusieurs milliers de manifestants parmi lesquels les groupements d'extrême gauche jouaient, certes, le rôle essentiel, mais où l'on trouvait aussi bon nombre de membres du parti social-démocrate (P.S.D.).

Quelques heures avant la cérémonie, des affrontements très sérieux ont eu lieu aux alentours du stade où devait se tenir cette cérémonie, anniversaire du rétablissement de la souveraineté pour la R.F.A. et de son retour dans la communauté occidentale. Après bien des controverses, les autorités officielles du parti social-démocrate de Brême, avaient fini par se désolidariser des manifestations qu'elles avaient, tout d'abord, approuvées. Mais l'organisation des jeunes du S.P.D. est restée, pour sa part, fidèle jusqu'au bout au mot d'ordre à la fois antimilitaire et antiaméricain, et personne ne doute qu'une partie, au moins, des militants sociaux-démocrates de Brême aient grossi les troupes des groupements révolutionnaires.

Un considérable engagement policier a permis, en fin de compte, que les cérémonies se déroulent d'une façon normale. Ces affrontements n'en ont pas moins embarrassé le chancelier Schmidt et son gouvernement. Comme l'écrit la *Frankfurter-Rundschau* — organe d'esprit très libéral, — il serait difficile de ne pas voir dans les manifestations de Brême une attaque dirigée à la fois contre l'OTAN et contre le Bundestag.

JEAN WETZ.

Grande-Bretagne

● UN PROJET DE LOI pour l'organisation d'un nouveau référendum sur la participation de la Grande-Bretagne au Marché commun sera prochainement introduit aux Communes par un député travailliste, M. Canavan. Celui-ci justifie son intention en affirmant que *un changement significatif est intervenu dans l'opinion publique britannique depuis 1975* » (date de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E.) et que les récents sondages ont confirmé que la participation du Royaume-Uni « *a été un véritable désastre* ». Il ajoute qu'après l'échec du conseil européen de Luxembourg, « *le temps est venu d'organiser un autre référendum* ». — (A.F.P.)

Italie

Un « grand vieillard » inspire-t-il la stratégie du terrorisme ?

De notre correspondant

Rome. — Un fantôme hante les milieux politiques italiens : le *grande vecchio* (textuellement : le grand vieillard) que M. Bettino Craxi, secrétaire général du parti socialiste, *accuse d'être l'inspirateur du terrorisme dans la péninsule. « Jusqu'à présent*, a-t-il déclaré, *on a arrêté beaucoup d'exécutants et d'organisateurs militaires des colonnes armées. Reste à rechercher le « niveau supérieur ». Il est clair qu'un corps sans tête ne peut vivre et se mouvoir. »*

L'hypothèse se fonde sur une série de considérations logiques. Ne faut-il pas qu'un fédérateur, au-dessus de tout soupçon, ait assuré depuis dix ans la continuité des mouvements clandestins malgré les nombreuses arrestations ? Ne faut-il pas qu'un esprit « supérieur », intellectuellement et politiquement mieux outillé que Mario Moretti ou Corrado Alunni, ait pensé certaines actions comme l'enlèvement d'Aldo Moro ?

A vrai dire, aucun de ces arguments n'est essentiel. Les Brigades rouges ont très bien pu se servir des réflexions de certains intellectuels ou hommes politiques, sans que ceux-ci aient de liens avec elles. Il ne fallait pas être professeur de sciences politiques pour savoir, par exemple, qu'Aldo Moro était le pilier de l'alliance entre communistes et démocrates-chrétiens.

D'ailleurs, pas la moindre preuve n'est venue étayer jusqu'à présent cette explication machiavélique. Quoique séduisante, elle contredit l'étonnant désordre dans lequel évolue le terrorisme italien depuis dix ans.

M. Craxi a cependant été plus loin en esquissant un portrait de l'éminence grise. « *Quand on parle de grande vecchio, il faut remonter en arrière, se souvenir de ces personnages qui avaient commencé à faire de la politique avec nous, qui avaient démontré des qualités, des talents et puis ont soudainement disparu...* »

Naturellement, les milieux politiques se sont mis aussitôt à chercher des noms. Celui de Lelio Basso a été cité en premier. Ce sénateur socialiste, qui anima le tribunal Russell et milita jusqu'à sa mort en faveur de mouvements de libération du tiers-monde, semblait correspondre au portrait. On a cherché aussi parmi les staliniens qui abandonnèrent les partis de gauche au milieu des années 50... Puis on en a conclu que M. Craxi voulait surtout ennuyer le parti communiste et qu'il ne savait pas très bien lui-même l'identité de l'*old big man*.

ROBERT SOLÉ.

● *Guido Passalacqua*, reporter du quotidien *la Repubblica*, a été blessé par balles aux deux genoux par trois inconnus, à Milan, le 7 mai dans la matinée.

Un groupe s'intitulant « brigade du 28 mars » a revendiqué peu après par téléphone la responsabilité de l'attaque du journaliste, spécialisé dans les reportages des crimes de nature politique. Il avait rendu compte pour *la Repubblica* de la mort de quatre militants des « brigades rouges » tués par la police, à Gênes, le 28 mars. — (Reuter)

Espagne

Le procès des officiers de droite impliqués dans un complot en novembre 1978 s'est ouvert à Madrid

De notre correspondant

Madrid. — Deux officiers ont comparu le mardi 6 mai devant un conseil de guerre à Madrid. Ils sont les auteurs du fameux complot « Galaxia » : une tentative de coup de main contre le palais de la Moncloa, où réside le chef du gouvernement, pour prendre M. Adolfo Suarez et ses ministres en otages et interrompre le cours de la démocratie.

Le complot avait été échafaudé en novembre 1978. Les services de renseignement de l'armée l'éventèrent quelques jours avant sa réalisation. Deux officiers furent arrêtés, le lieutenant-colonel de la garde civile Antonio Tejero, un ultra connu pour son activité au Pays basque, et le capitaine de police Ricardo Saenz de Ynestrillas. Après avoir passé un an en prison préventive, les deux hommes ont été mis en liberté provisoire à la fin de l'année dernière. Le premier risque six ans de prison ; le second cinq : autant que deux journalistes inculpés récemment par la justice militaire pour avoir « comploté »... en publiant des articles jugés alarmistes sur l'armée.

Le conseil de guerre est composé de cinq généraux et présidé par l'un d'entre eux, le général Jose Juste Fernandez, qui commande la division blindée Brunete, près de Madrid. La première journée du procès s'est déroulée devant une salle bondée de journalistes et de militaires.

Pourquoi « Galaxia » ? C'est le nom d'une cafeteria située à l'ouest de la capitale où les deux conjurés avaient l'habitude de se retrouver. Selon l'acte d'accusation, une réunion avait eu lieu le 11 novembre. Y participaient les deux inculpés et trois autres officiers. Le plan avait été discuté. L'assaut devait être donné au palais de la Moncloa. Une fois le gouvernement neutralisé, les conjurés entendaient obtenir par la force un changement de la politique suivie jusqu'alors, dont ils critiquaient notamment l'impuissance face aux terroristes de l'ETA.

Pour réaliser leur coup de main, ils comptaient se servir des effectifs de l'académie de police après en avoir neutralisé le directeur. Quelques jours plus tard, ils décidaient de passer à l'action le 17 novembre, un vendredi, jour habituel du conseil des ministres.

Mais la plupart des officiers contactés se récusaient. Le plan leur semblait complètement irréaliste. Plusieurs avisaient leurs supérieurs. Ce sont leurs dépositions devant le juge qui ont fourni la substance de l'acte d'accusation.

Dix-huit mois ont passé. A entendre les accusés et les témoins à charge, on se demande s'il y a jamais eu complot. Des « *hypothèses* », des « *spéculations* », des « *conversations après boire* » : les deux officiers font tout pour minimiser les faits. Jamais ils n'ont eu l'intention de tenter un vrai coup de main. Ils n'ont fait que parler. Et les témoins cités par l'accusation — les officiers contactés par les deux hommes ou présents à la réunion du 11 novembre — reviennent sur leurs déclarations précédentes. Ils n'ont jamais cru à quelque chose de vraiment sérieux. Ils ont pris part à une conversation « *normale* » entre gens qui « *n'aimaient pas le communisme* ». S'ils ont prévenu leurs supérieurs c'est par pur acquit de conscience. Un avocat de la défense a parlé, lui, d'« *élucubrations des services de renseignement de l'armée* ». Ni plus ni moins.

CHARLES VANHECKE.

● *Une organisation d'extrême droite*, le Bataillon basque espagnol, a revendiqué, mardi 6 mai, l'assassinat, commis au cours de la manifestation du 1er mai à Madrid, d'un étudiant de la Ligue communiste, M. Arturo Pajuelo. Deux autres étudiants d'extrême gauche avaient été poignardés dans les mêmes circonstances. Près de dix mille personnes ont manifesté mardi contre ces attentats. Peu après ce rassemblement, un groupe d'individus armés de pistolets et de couteaux a fait irruption dans un bar aux cris de « *Vive le Christ-Roi !* », tuant une personne et en blessant plusieurs autres. On ne possède aucun détail sur ce dernier attentat. — (A.F.P.)

A Paris

UN AVOCAT ET UN ANCIEN DÉTENU DÉNONCENT LA SITUATION DANS LES PRISONS

Un avocat du barreau de Madrid, Me Fernando Salas, et un ancien détenu, M. Carlos Hurtado, *membre du parti communiste* marxiste-léniniste d'Espagne, une formation d'extrême gauche qui n'est toujours pas inscrite au registre des organisations politiques tenu par le ministère de l'intérieur, parcourent actuellement plusieurs pays européens pour dénoncer ce qu'ils appellent la permanence des institutions franquistes dans l'Espagne d'aujourd'hui, notamment dans la justice et la police. Ils étaient mardi 6 mai à Paris. Au cours d'une conférence de presse, ils ont dressé un tableau particulièrement sombre de la situation dans les prisons espagnoles.

« *La vie dans les prisons est analogue, sinon pire, que sous le régime franquiste* », a notamment affirmé Me Salas. Depuis l'amnistie accordée en 1977, il n'y a plus officiellement de prisonnier politique. Les Basques ou les opposants d'extrême gauche sont considérés comme des « délinquants terroristes » et n'ont pas de statut particulier. La police assure directement l'ordre dans plusieurs établissements pénitentiaires, tels que Soria (au nord-est de Madrid) et Zamora (au nord-ouest de la capitale), a déclaré l'avocat. Les plaintes déposées à propos de sévices commis à la prison d'Herrera-de-la-Manche, dans la province de Ciudad-Real, n'ont pas abouti, malgré l'épaisseur du dossier qui avait mené le procureur de Ciudad-Real à déclencher lui-même un recours.

De son côté, M. Carlos Hurtado, qui a été détenu de novembre 1978 à décembre 1979, a fait état de tortures au moment de son interrogatoire par la police. Il a fait remarquer que son procès, en 1979, *pour détention d'armes et* possession de faux papiers, avait été mené par le même procureur qui l'avait poursuivi en 1974 pour « *propagande illégale* ».

Portugal

● UN GARÇON DE SEIZE ANS A DETOURNE UN AVION d'Air Portugal le mardi soir 6 mai. L'appareil, qui assurait la liaison *Lisbonne-Faro*, a regagné la capitale portugaise mercredi matin après avoir stationné une partie de la nuit sur l'aéroport de Madrid. Le jeune homme a remis lui-même son arme à l'équipage et le gouvernement paraît prêt à traiter avec aménité l'auteur du détournement. — (A.F.P.)

CINQ ANS APRÈS LA CAPITULATION DE SAIGON

L'Indochine d'une guerre à l'autre

III. — États-Unis : le traumatisme s'estompe

Alliés, à divers degrés, des Etats-Unis tout au long de la guerre du Vietnam, les pays de l'ASEAN ont été profondément marqués par ce conflit et le sont à nouveau par l'extension de l'emprise de Hanoï sur toute l'Indochine (« le Monde » des 6 et 7 mai). Ils ont tenté de renforcer leurs relations et cherché aussi l'appui de grandes puissances comme les Etats-Unis, le Japon, ou, pour certains, la Chine.

Aux Etats-Unis, le « traumatisme vietnamien » s'estompe et l'opinion admet que l'engagement américain fut une très coûteuse erreur.

De notre correspondant MICHEL TATU

Washington. — Après l'effondrement des régimes qu'ils soutenaient en Indochine, les Etats-Unis semblent avoir tourné la première page de leur « *syndrome post-vietnamien* ». Un signe que le choc est passé est que l'on peut en reparler, avec ou sans passion, mais sans faire scandale. Les films sortis depuis deux ans, de *Coming home* (1) à *Apocalypse now* en passant par *Deer Hunter* (2), ont été de francs succès, mais n'ont guère suscité que des controverses polies dans les salles de rédaction. Le dernier des prisonniers du Vietnam, le *marine* Robert Garwood, est rentré l'an dernier au pays après quatorze années passées à Hanoï. Accusé d'avoir collaboré avec ses geôliers nord-vietnamiens, il passe en jugement devant la justice militaire, mais son affaire, considérée sans plus comme un des nombreux « *cas humains* » créés par le conflit, ne fait guère de vagues.

Les querelles d'historiens sont, elles aussi, devenues plus feutrées. Le résultat final a au moins imposé une conclusion commune : tout le monde admet que l'engagement américain a été une erreur, puisqu'il a conduit à la défaite. En second lieu, tout ce qui s'est passé depuis 1975 en Indochine n'a pu qu'atténuer le sentiment de culpabilité éprouvé par les Américains. Le génocide au Cambodge, l'invasion de ce pays par le Vietnam et la « *punition* » infligée à Hanoï par la Chine ont achevé d'introduire ce que l'hebdomadaire *Time* a appelé joliment « *un élément de perplexité rétrospective* » dans l'analyse des activités américaines dans la péninsule. Il y a moins de place pour la passion ou les illusions, dès lors que le terrain sert de champ d'action à la *Realpolitik* et aux *Kriegspiele* des régimes communistes.

Certes, une frange extrême persiste dans les deux camps : d'un côté, les « *superpatriotes* », pour qui le seul tort de l'Amérique est de n'avoir pas été jusqu'au bout de cette guerre (ils attribuent la défaite à la seule agitation anti-guerre aux Etats-Unis) ; de l'autre, ceux pour qui les exactions des régimes communistes ne sont que le résultat indirect de l'intervention américaine : M. Pol Pot ne serait devenu un tyran que parce qu'il aurait été « *endurci* » par cinq années de bombardements américains. Ces vues sont cependant très minoritaires. La grande majorité des protestataires américains contre la guerre n'avaient pas eu tendance à idéaliser ce qui se passait dans l'autre camp.

Le « domino » angolais

Une autre raison du ralentissement des polémiques est que *toutes les familles politiques* ont leur responsabilité dans le désastre : démocrates et républicains, libéraux et conservateurs. La droite rappelle que celui qui a mis le doigt dans l'engrenage a été John Kennedy avec ses « *croisades pour la liberté* » et affirme que l'erreur fatale a été l'assassinat de Ngo Dim Diem en 1963, point de départ de la « *déstabilisation* » définitive du Vietnam du Sud (certains vont jusqu'à établir un parallèle avec l'« *exécution* » de Hafizzulah Amin par les Soviétiques en Afghanistan, elle aussi point de départ d'une autre guerre). La gauche contre-attaque en parlant de l'extension de la guerre au Cambodge sous l'administration républicaine. Mais c'est un de ses éminents représentants, le sénateur McGovern, qui a préconisé l'envoi d'une force internationale au Cambodge pour abattre le régime Pol Pot.

La défaite de 1975 a mis fin pourtant à toute une période de l'histoire américaine. L'engagement au Vietnam se fondait sur les certitudes simples incarnées par les trois mots-clefs de la diplomatie américaine après 1945 : « *containment* » (le communisme devait être endigué), « *monolithe* » (il agissait comme un seul bloc, U.R.S.S. et Chine confondues) et « *dominos* » (la chute d'un pays entraînait inévitablement celle du voisin). Ces certitudes ont été ébranlées ou détruites. Le Vietnam a montré que l'Amérique n'était plus invincible, qu'elle ne pouvait plus être le gendarme du monde et devait donc doser ses efforts. Il a aussi ébranlé les institutions américaines en détruisant la crédibilité de l'exécutif (Watergate n'a fait qu'accentuer un processus déjà largement amorcé) et en démontrant la nécessité de la vigilance du législatif.

Celui-ci a parfaitement assimilé la leçon. Sa première réaction a été un refus de sanctionner toute nouvelle aventure, même indirectement et partiellement, par des moyens « *ouverts* » ou clandestins. Le premier « *domino post-vietnamien* » est tombé à des milliers de kilomètres de Saigon, en Angola, où la rapide intervention soviéto-cubaine de 1975 a entraîné une nouvelle défaite des amis des Américains. Les événements d'Ethiopie en 1978, puis d'Afghanistan ont achevé de convaincre une partie de la classe politique américaine qu'après tout l'engagement au Vietnam avait réussi à endiguer le communisme pendant quinze ans, et pas seulement en Indochine. Sitôt ce verrou sauté, sa progression a repris.

Ce raisonnement ignore largement les considérations locales et aussi la « *montée en puissance* » de l'U.R.S.S. Le Kremlin serait très probablement devenu plus actif avec ses moyens actuels, que les Etats-Unis soient engagés ou non en Indochine. Le réveil américain serait lui aussi venu de toute façon : mais, sans le traumatisme vietnamien, il n'aurait peut-être pas attendu le coup de Kaboul.

Ce réveil semble devoir durer, au moins en ce qui concerne le renforcement de l'instrument militaire. Mais il ne saurait tenir lieu de doctrine. Les Etats-Unis devront chercher encore longtemps avant de déterminer, s'ils y parviennent jamais, la dose d'activisme qui sera compatible avec le fonctionnement de leur économie, avec le maintien d'un consensus minimum entre alliés, enfin, avec l'état d'esprit du public américain. Le mouvement contre la conscription montre que si l'opinion soutient le réarmement, elle n'est pas encore prête à combattre. On n'oublie pas aussi vite une guerre qui a coûté 57 000 morts et 300 000 blessés et à laquelle près de 2,8 millions d'Américains ont participé directement.

L'ajournement de la normalisation avec Hanoï

Une des conséquences de la nouvelle tension aura été l'ajournement, pour longtemps, de la normalisation, voire de la réconciliation qui devait suivre l'armistice de 1973 avec le Vietnam. Dès son entrée à la Maison Blanche, en 1977, le président Carter avait annoncé son intention d'établir des relations diplomatiques avec Hanoï. En mai, en juin et en décembre de la même année, M. Richard Holbrooke, secrétaire d'Etat adjoint pour l'Asie, avait des entretiens, à Paris, avec les représentants des vainqueurs. Il proposait une normalisation suivie de la levée de l'embargo commercial, à la seule condition qu'un dernier effort soit entrepris par les Vietnamiens pour éclaircir les derniers cas d'Américains disparus (très probablement morts, mais dont les corps n'ont pas été retrouvés). Hanoï avançait en réponse ses exigences maximales : levée de l'embargo avant l'établissement de relations diplomatiques, et surtout aide économique, voire « *réparations* » pour les dommages causés par la guerre. Là-dessus, l'expulsion de l'ambassadeur vietnamien à l'O.N.U., M. Dinh Ba Thi, en janvier 1978, à la suite d'une affaire d'espionnage, mettait fin aux conversations pour plusieurs mois.

Si une période a été favorable à l'aboutissement des discussions, c'est celle de l'été 1978, lorsque les Vietnamiens reviennent à la charge en abandonnant, d'abord implicitement puis explicitement, leur condition d'une aide économique liée à la normalisation. Hanoï accepte en même temps d'envoyer une mission auprès de l'armée américaine pour étudier le cas des disparus. Mais cette amélioration du climat sera de courte durée. Tout au long de l'automne 1978, les Américains posent des questions sur les préparatifs militaires vietnamiens contre le Cambodge, sur la politique de Hanoï envers les ressortissants chinois et autres réfugiés qui quittent alors le pays en nombre croissant, enfin sur la signification du traité d'amitié soviéto-vietnamien signé en novembre. Les Etats-Unis s'apprêtent d'ailleurs de leur côté à échanger des ambassadeurs avec Pékin et ne cherchent pas à compliquer ce processus par un rapprochement avec le Vietnam.

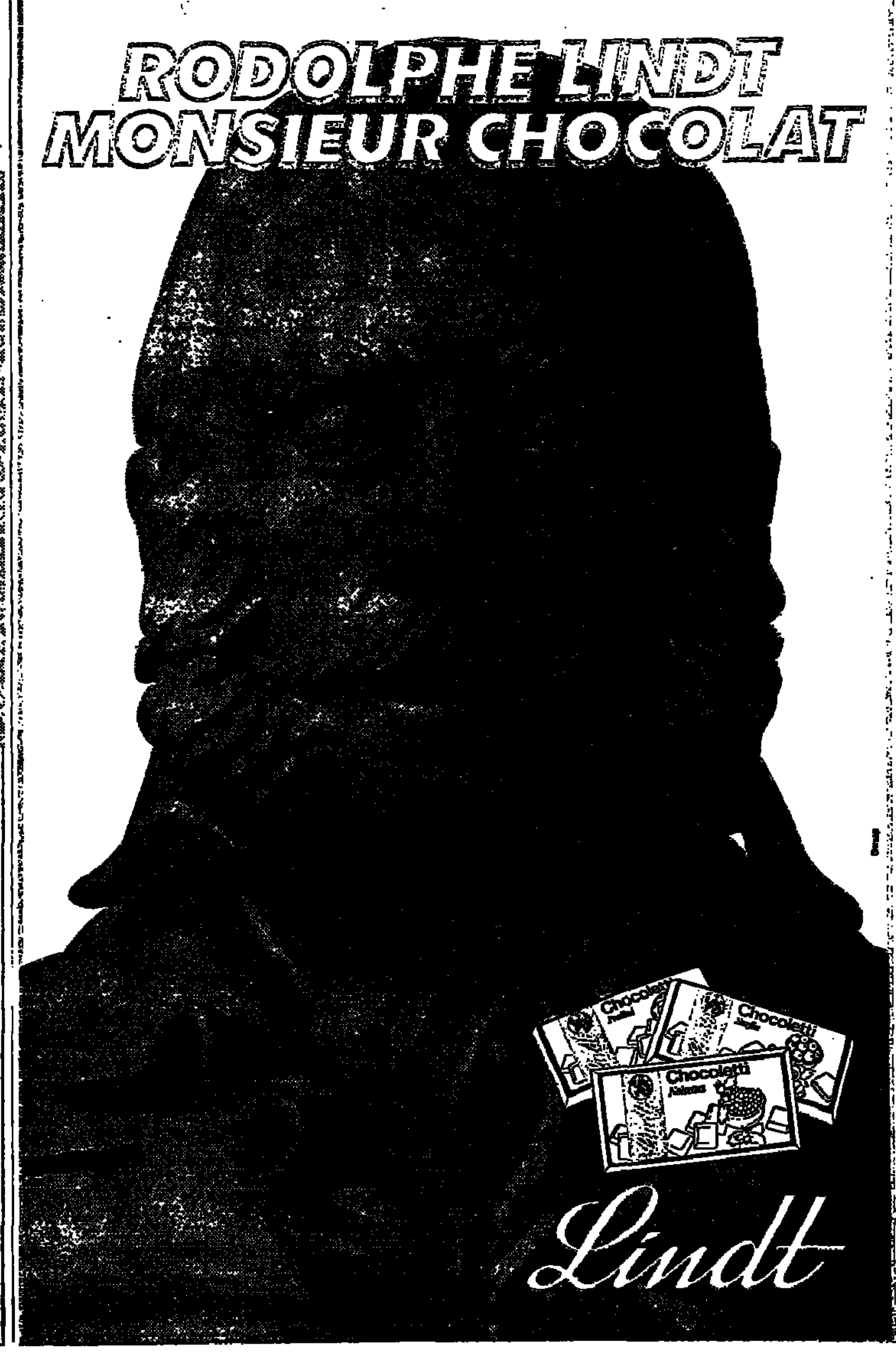
L'invasion du Cambodge à Noël 1978 sonne en tout cas le glas de cet effort. Comme le dit M. Holbrocke en juin 1979 devant une commission du Congrès, cette action confirme que « *notre prudence à aller de l'avant l'automne dernier était justifiée. Il est difficile d'envisager un progrès vers la normalisation dans les circonstances actuelles, encore que nous n'excluions pas des discussions informelles de temps en temps* ». Rien de ce qui s'est passé depuis lors, notamment pas l'appui donné par Hanoï à Moscou dans l'affaire de l'Afghanistan, n'est de nature à modifier cette position américaine dans l'avenir prévisible.

(1) En français : *le Retour*.
(2) En français : *Voyage au bout de l'enfer*.

Prochain article :

L'U.R.S.S. : UN NOUVEAU CHAMP DE BATAILLE DANS LE CONFLIT AVEC LA CHINE





Espagne

...s officiers de droite impliqués ...omplot en novembre 1978 ...est ouvert à Madrid

De notre correspondant

CHARLES VANHECKE

A Paris

UN AVOCAT ET UN ANCIEN DÉTENU DÉNONCENT LA ... DANS LES PRISONS

ASIE

Cambodge

A DEUX SEMAINES DE LA CONFÉRENCE DE GENÈVE

La distribution de l'aide internationale se heurte à de nombreux obstacles

De notre envoyé spécial

Phnom-Penh. — Les organisations des Nations unies et le Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.) attendent des dirigeants de Phnom-Penh et de leurs conseillers vietnamiens, d'une part, qu'ils expriment clairement leur détermination de poursuivre et d'améliorer les opérations de réception et de distribution de l'assistance occidentale et, d'autre part, qu'ils facilitent le travail et les contrôles de leurs délégués sur place. Faute de telles assurances, qui ont largement fait défaut au cours de la première phase d'aide (d'octobre à mars), les pays qui financent l'opération, et plus particulièrement les Etats-Unis, risquent de limiter leurs contributions au côté de Phnom-Penh et de pousser à l'augmentation de celles en cours le long de la frontière thaïlandaise.

La tendance à un raidissement des donateurs s'était déjà manifestée lors de la réunion du 26 mars à New-York (*le Monde* du 27 mars). Peu avant la conférence internationale sur le Cambodge, qui doit se tenir les 27 et 28 mai à Genève, leurs arguments, assortis d'une série d'exigences à caractère technique en vue d'améliorer les opérations, ont été présentées directement ces jours-ci aux autorités de Phnom-Penh par les représentants du C.I.C.R. et de l'UNICEF, MM. Hocke et Grant. Elles ne sont pas parvenues pour l'instant à modifier l'intransigeance des récipiendaires, pour lesquels l'aide doit rester inconditionnelle et la présence et les contrôles par les fonctionnaires internationaux minimaux. Cette position ne paraît pas devoir varier, au moins tant que se poursuivra le long de la frontière thaïlandaise l'autre volet de l'opération Cambodge.

On paraît, en effet, considérer ici, dans les milieux officiels, que l'UNICEF te le C.I.C.R. (qui sont engagés des deux côtés) se prêtent à un *« double jeu »*. Pour les dirigeants de Phnom-Penh et pour leurs conseillers vietnamiens, l'opération de secours à partir de la Thaïlande est « manipulée » par les Etats-Unis à travers certaines agences humanitaires américaines qui opèrent le long de la frontière. Sous couvert d'une action humanitaire, elle vise, selon eux, autant à conforter les Khmers rouges et à déstabiliser la situation intérieure qu'à favoriser la survie de la population.

Confrontées aux difficultés rencontrées dans la distribution de l'aide livrée directement à Phnom-Penh, certaines organisations, notamment l'UNICEF, ont suggéré d'accroître les opérations à partir de la Thaïlande et ont même envisagé l'ouverture d'une voie directe d'accès à travers la frontière. C'est une proposition qui avait déjà été faite il y a six mois par un groupe de sénateurs américains. Phnom-Penh et Hanoï s'y sont régulièrement opposés.

M. Hun Sen, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Kampuchéa, nous a déclaré, mardi 6 mai, son opposition à la tenue de la conférence de Genève. *« Il s'agit d'une manœuvre de l'ASEAN* (1), *des réactionnaires* (chinois) *et des impérialistes* (américains), *qui cherchent à s'ingérer dans nos affaires intérieures, sous couvert d'aide humanitaire, et à détruire notre révolution. Le problème de la réception et de la distribution de l'aide relève de la compétence et de la souveraineté de la République populaire du Kampuchéa. (...) Toute résolution ou toute motion adoptée sans la participation et l'accord du représentant de notre conseil révolutionnaire sera considérée comme nulle et non avenue. Nous avons également demandé aux pays épris de paix et de justice de ne pas participer à cette conférence »*, a précisé M. Hun Sen.

L'opération à la frontière thaïlandaise est bien, vue d'ici, la pierre d'achoppement de toute solution, et il apparaît que le nouveau régime préférerait, s'il y était contraint, se passer des aides occidentales plutôt que de faire des concessions sur *« sa souveraineté »*. Le ministre a énuméré les préalables à tout passage officiel de l'aide à travers la frontière khméro-thaïlandaise ; ces conditions équivalent en fait à un règlement du problème cambodgien et à la reconnaisance du fait accompli par la force des armes étrangères en janvier 1979. Selon *M. Hun Sen, la Thaïlande doit : 1)* cesser de fournir aux dirigeants khmers rouges une aide et des sanctuaires ; *2)* mettre fin à sa politique d'hostilité envers le Cambodge ; *3)* négocier avec le nouveau régime de Phnom-Penh une normalisation de la situation à leur frontière commune ; *4)* donner des garanties, en cas d'ouverture de la frontière à des convois d'aide, qu'elle n'en profitera pas pour attaquer le Cambodge.

M. Hun Sen estime que les organisations internationales sont *« suffisamment représentées à Phnom-Penh »* et qu'elles bénéficient de facilités adéquates. Ce *n'est évidemment pas le point de* vue des fonctionnaires internationaux qui se plaignent d'être, la plupart du temps, confinés dans la capitale, sans possibilités de contrôle des aides et en butte à de multiples tracasseries administratives.

Corruption et laisser-faire

A l'heure où toutes les énergies cambodgiennes et tous les moyens financiers et matériels internationaux devraient être impérativement mobilisés, d'ici au mois de juillet, pour faire parvenir à des populations toujours menacées le maximum de nourriture (100 000 tonnes), de semences de riz (60 000 tonnes) et de médicaments, en prévision de la longue saison des pluies, l'aide occidentale, ou plus exactement sa distribution dans les provinces et sa répartition équitable, continuent donc à se heurter à de nombreuses difficultés. A celles qui sont de nature politique s'ajoutent les goulets d'étranglement logistiques et bureaucratiques, la pauvreté des moyens humains, la destruction des infrastructures et, également, une corruption et un laisser-faire qui ne sont pas sans rappeler la situation qui prévalait ici du temps de la République du maréchal Lon Nol lorsque l'aide américaine alimentait la foire d'empoigne des privilégiés.

Ajoutée à celle du bloc soviétique et du Vietnam (qui suit des cheminements plus secrets), l'aide occidentale a permis depuis six mois d'éviter le retour de la famine et d'améliorer sensiblement l'état de santé de la population. Mais, en dépit d'efforts importants, elle ne parvient pas toujours — ni en quantité suffisante ni avec régularité — aux régions et aux personnes les plus défavorisées auxquelles elle est destinée en priorité. Quinze jours *de déplacements à travers le pays* nous ont permis de constater ces carences.

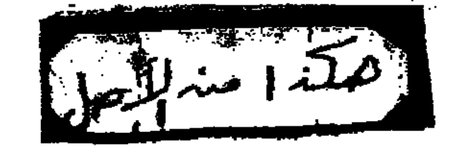
« Si le gouvernement le veut, et en prenant une série de mesures simples pour accroître l'efficacité du système de distribution (notamment en accélérant les rotations des mille deux cents camions mis à sa disposition), nous avons la possibilité de distribuer des milliers de tonnes de riz dans les provinces et de fournir régulièrement à toute la population le minimum vital, et cela tout en livrant les semences et en constituant des stocks », affirme un responsable de l'aide occidentale.

« *Il n'y a pas*, ajoute-t-il, *d'obstacle insurmontable et le désastre n'est pas inévitable à ce jour. Nous avons devant nous huit à douze semaines pour réussir. Mais, dans un environnement politique de plus en plus difficile, il nous faut, d'une part, convaincre les autorités locales, dans leur propre intérêt, de coopérer et, de l'autre, obtenir des pays donneurs qu'ils poursuivent leur effort.* »

On aimerait partager cet optimisme. Mais, compte tenu des blocages politiques, du refus d'un passage de convois par la frontière nord et des lenteurs de la distribution à l'intérieur du pays et de la priorité donnée actuellement par le gouvernement au transport des semences, on peut douter de son bien-fondé. D'autant plus que les entrepôts du port de Kompong-Som, principale voie d'accès de l'aide, sont à nouveau bondés. On cite le chiffre de 70 000 tonnes qui attendent d'être évacuées vers les provinces et vers la capitale. Cela représente, même en se basant sur les capacités maximales d'enlèvement (qui restent très théoriques), un retard de plusieurs semaines. Or, d'ici à un mois et demi, au plus tard, une grande partie du pays et du réseau routier seront sous les eaux.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

(1) Association des nations d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande).



ASIE

Vietnam

Hanoï et l'utilisation de gaz de combat

La Croix-Rouge internationale a déclaré mardi 6 mai à Genève que les analyses des échantillons prélevés à la frontière cambodgienne sur des réfugiés khmers présentant des brûlures suspectes n'avaient permis de déceler aucune trace de gaz toxique, nous téléphone notre correspondante. La Croix-Rouge n'a fourni aucune précision sur les causes de ces brûlures.

∴

Cette déclaration, qui s'ajoute aux démentis de Hanoï (*le Monde* du 7 mai) ne met pas fin à la polémique qui s'est développée depuis près d'un an sur l'emploi de gaz de combat par l'armée vietnamienne tant au Laos, qu'au Cambodge et au Vietnam. La semaine dernière, nous avions publié le témoignage d'un déserteur vietnamien qui affirmait que les gaz étaient d'utilisation normale dans l'armée (*le Monde* du 29 avril).

Le service d'écoutes de la B.B.C. vient de publier la traduction d'une émission de Radio-Hanoï en date du 16 avril sur la remise de l'Ordre de Ho Chi Minh de troisième classe au « *service des armes chimiques de l'armée populaire* ». Au cours de cette cérémonie, le colonel-général Le Trong Tan, vice-ministre de la défense et membre du comité central du P.C.V., a « *loué hautement les efforts faits par le service des armes chimiques au cours des vingt-deux dernières années pour se développer et se préparer au combat. Ses cadres et combattants ont activement étudié et maîtrisé la science et la technologie et ont été braves, pleins de ressources et de créativité au combat et à l'appui des troupes (...) Avec des armes chimiques ils ont contribué à la grande victoire de la lutte de résistance anti-américaine pour le salut national* ».

« *Pour remplir leur tâche dans la situation nouvelle*, a poursuivi le colonel-général Tan, *nos cadres et combattants du service des armes chimiques (...) doivent faire de la recherche scientifique et technologique et s'entraîner pour employer efficacement les armes et le matériel qui leur sont fournis* ».

Afghanistan

Les forces soviétiques auraient subi des pertes sévères

Selon divers témoignages, de violents combats ont opposé récemment les insurgés afghans aux troupes soviétiques et à celles de Kaboul. Une colonne blindée soviétique aurait été en grande partie détruite à la fin avril dans la vallée de Panishir, non loin de laquelle se trouve la grande base aérienne soviétique de Bagram. Plus de cent soldats de l'armée rouge auraient été tués, dont le commandant de la colonne, trente-huit faits prisonniers et treize blindés détruits en trois jours de combats. Les assaillants étaient des déserteurs de l'armée afghane qui avaient abandonné la base de Hussein-Kote, à une trentaine de kilomètres de Bagram, et qui ont fait usage d'armes anti-chars et de mines ; ils étaient commandés par le général de brigade Ahmed Shah, ajoutent les témoins.

D'autre part, dans le centre du pays, dans la province d'Oruzgan, selon l'organisation Hezbe Islami, quatre cent quarante soldats soviétiques aurient été tués au cours de deux accrochages ; quatre-vingt-cinq prisonniers auraient été exécutés par la suite, tandis que près de trois cents soldats afghans désertaient. Au sud-ouest du pays, l'armée régulière afghane aurait elle aussi subi des pertes sévères.

Par ailleurs, à Kaboul, où, selon l'Alliance islamique pour la libération de l'Afghanistan, l'ambassadeur soviétique aurait échappé, dimanche 4 mai, à un attentat, les manifestations estudiantines de samedi ont fait un mort et un millier de personnes ont été arrêtées, rapporte l'agence indienne P.T.I. L'agence Tass a reconnu, mardi, que des « *incidents* » avaient eu lieu dans les établissements scolaires de Kaboul, et notamment à l'université ; ils ont été « *provoqués par des éléments qui se faisaient passer pour des étudiants, mais qui n'avaient, en fait, rien de commun avec l'université* ».

Enfin, le général Zia Ul Haq a quitté, mardi, Pékin pour Belgrade, où il assistera aux obsèques du maréchal Tito. Le chef de l'Etat pakistanais effectuait une visite officielle dans la capitale chinoise. Au cours de son séjour, il aurait présenté aux dirigeants chinois une liste du matériel militaire qu'il souhaiterait acquérir dans ce pays. Il s'est déclaré persuadé que le Pakistan recevrait une « *meilleure aide chinoise* » dans le domaine économique et dans celui de la défense. — *(A.F.P., U.P.I., A.P., Reuter.)*

« DÉCOUVERTE DU JAPON »

L'Association de presse France-Japon, qui groupe des journalistes japonais en poste à Paris et des journalistes français s'intéressant au Japon, décerne depuis 1977 un prix annuel « *Découverte du Japon* » destiné à encourager les études sur le Japon dans tous les domaines, journalistique, politique, économique, culturel, scientifique, technique, sociologique, artistique, etc.

Le lauréat du prix 1980, décerné avant le 30 juin, recevra un billet d'avion Paris-Tokyo offert pour l'aller par les Japan Airlines et le retour par Air France ; il sera logé pendant un mois, du 1er au 31 août, à la Maison franco-japonaise de Tokyo et bénéficiera de facilités pendant son séjour.

★ **Renseignements : 14, rue Cimarosa, 75116 Paris, tél. 727-30-90.**

AMÉRIQUES

Etats-Unis

TANDIS QUE MM. KENNEDY ET BUSH L'EMPORTENT DANS LE DISTRICT FÉDÉRAL

MM. Carter et Reagan gagnent les primaires dans le Tennessee, en Caroline du Nord et dans l'Indiana

De notre correspondante

New-York. — A mesure que la « saison des primaires » s'avance (elle prendra fin le 3 juin) l'intérêt pour ces consultations renaît, bien que l'hypothèse d'une course présidentielle finale Carter-Reagan se confirme de jour en jour. Les résultats des quatre élections du mardi 6 mai qui ont eu lieu dans le Tennessee, la Caroline-du-Nord, l'Indiana et le district fédéral de Columbia (Washington) étaient prévisibles. On savait que, pour les républicains, M. Reagan l'emporterait sur M. Bush, et que le président Carter dominerait le sénateur Kennedy, sauf à Washington, en raison de l'importance du vote noir.

C'est dans le Tennesse et la Caroline-du-Nord, deux Etats du Vieux Sud conservateur que les écarts ont été les plus grands — trois contre un en moyenne chez les républicains comme chez les démocrates. Dans l'Indiana, plus industrialisé et qui comporte un important électorat noir et hispano-américain, la marge entre MM. Carter et Kennedy, Reagan et Bush est plus réduite. Dans le district de Columbia, où M. Reagan ne se présentait pas, M. Bush obtient 72 % des suffrages, et M. Anderson, candidat indépendant, 28 %. Le sénateur Kennedy obtient 61 % des voix, contre 38 % à M. Carter.

Une question se pose maintenant que MM. Carter et Reagan ont pratiquement obtenu le nombre des délégués nécessaires à l'investiture de leur parti respectif : qu'est-ce qui continue à faire courir MM. Bush et Kennedy ? M. Reagan fait, *depuis* plusieurs semaines, des efforts pour convaincre son adversaire de se retirer de la compétition. L'ancien gouverneur de Californie a des ennuis d'argent et si M. Bush décidait d'abandonner sa campagne, M. Reagan pourrait renoncer à quelques coûteux investissements, en particulier la publicité à la télévision. Mais M. Bush reste convaincu, surtout après son score inattendu du 3 mai au Texas (*le Monde* du 6 mai), qu'il reste le recours des républicains modérés que le conservatisme et le manque de préparation aux affaires internationales de M. Reagan rebutent. L'ancien ambassadeur aux Nations unies n'a, il est vrai, rien à perdre : homme d'affaires prospère, il peut se permettre de considérer la politique comme un « hobby », les résultats qu'il obtient n'ont rien de déshonorant, et il veut être disponible au cas où le GOP finirait par juger que M. Reagan est trop à droite pour vaincre M. Carter.

Le cas de M. Kennedy est un peu similaire : bien qu'il reste loin derrière le président par le *nombre des délégués, sa cote* remonte à mesure que la situation économique se dégrade et que les bévues de la Maison Blanche s'accumulent. Le sénateur du Massachusetts, trop libéral et trop Nouvelle-Angleterre pour le Sud, peut encore espérer glaner quelques bons résultats dans les Etats de l'Ouest et de l'Est. Lundi, il a tenu une réunion électorale devant l'usine Ford de Mahwah, dans le New-Jersey, qui va fermer ses portes le mois prochain, mettant au chômage trois mille sept cents personnes. Le sénateur a déclaré que cette usine était « *le plus bel exemple de la banqueroute de la politique économique du président Carter* ».

La stature du sénateur

La fermeté de caractère que le sénateur a manifestée pendant la campagne difficile qu'il a menée *depuis six mois, sous les attaques* personnelles répétées, et souvent particulièrement basses, a beaucoup fait pour sa popularité. S'il est infiniment peu probable qu'il obtienne, d'une façon ou d'une autre, la nomination de son *parti, sa stature d'homme politique* s'est en tout cas affirmée.

Dans ce contexte, l'intervention du gouverneur démocrate de l'Etat de New-York, M. Hugh Carey, provoque de nombreuses spéculations. M. Carey, qui s'était *prononcé, il y a plusieurs mois,* pour la réélection du président Carter, a déclaré lundi au cours d'une conférence de presse que les événements qui ont eu lieu depuis les primaires du New-Hampshire, fin février, ont *changé l'opinion de nombreux* électeurs. M. Carey a cité, en particulier, « *la hausse des taux d'intérêts, les licenciements dans l'industrie automobile, l'effondrement du marché de la construction, la montée en flèche du chômage, l'inflation galopante, enfin les incohérences et les incertitudes de la politique étrangère* ».

M. Carey propose, en conséquence, que les délégués à la convention démocrate qui se tiendra le 11 août à New-York soient délivrés de leur allégeance à un candidat. Selon les règles du parti démocrate, les délégués doivent, au moins pour le premier tour de scrutin de la convention, rester fidèles au candidat pour lequel ils s'étaient prononcés au moment des primaires de leur Etat.

La prise de position de M. Carey a surpris les milieux politiques, qui lui trouvent deux explications possibles : le gouverneur de New-York tente de frayer la voie à M. Kennedy — le sénateur s'est empressé de déclarer qu'il n'était pas prêt à jouer ce jeu — ou au vice-président Mondale, dont la popularité est grande et en qui certains démocrates verraient une alternative possible à la candidature de M. Carter.

NICOLE BERNHEIM.

● *Une modification du programme de missiles stratégiques MX* a été annoncée, mardi 6 mai, par M. Brown, secrétaire à la défense, devant une commission du Congrès. Les tranchées le long desquelles les engins seront déplacés d'un abri à l'autre ne seront plus en forme de champs de course, comme il était d'abord prévu, mais rectilignes, ce qui permettra de réduire de 20 % la longueur des routes à construire et d'économiser 2 *milliards* de dollars. Le coût du projet était estimé jusqu'à présent à 34 milliards de dollars. — *(A.F.P.)*

● *Quatre ressortissants libyens,* dont le gouvernement américain a décidé dimanche l'expulsion, et qui sont soupçonnés d'avoir tenté d'exercer des pressions sur des opposants au colonel Kadhafi, ont refusé de quitter l'ambassade de Tripoli à Washington, a annoncé, mardi 6 mai, leur avocat dans la capitale américaine. Celui-ci a insisté sur le fait que ses clients sont des étudiants et non des diplomates, et qu'ils ne seraient donc pas concernés par la décision de la Maison Blanche de réduire le personnel diplomatique libyen aux Etats-Unis. — *(A.F.P.)*

● *L'association France-Amérique latine,* le comité Brésil Amnistie et le comité de solidarité France-Brésil lancent un appel en faveur des trois cent mille ouvriers métallurgistes en grève depuis le 1er avril de Sao-Paulo au Brésil. On peut adresser les fonds à la Cimade, solidarité Brésil, 176, rue de Grenelle, Paris, C.C.P. Paris 40 88 87 Y, mention : Brésil.

Uruguay

« La plus grande prison se nomme Liberté »

« *Les militaires uruguayens sont des spécialistes de l'apparence.* » Avocat au barreau de Paris, Me François Chéron, lors d'une conférence de presse, mardi 6 mai, au palais du Luxembourg, sous la présidence du sénateur socialiste, M. Bernard Parmentier, a porté des appréciations très dures sur le système judiciaire de la petite République sud-américaine, qu'il a eu l'occasion de connaître comme défenseur de Miguel Angel Estrella, et de MM. Franck Conchon Oswald et Jean-Charles Serralta. Ses trois clients, le pianiste argentin et les deux jeunes citoyens français, récemment libérés, ont, pour leur part, témoigné des conditions d'incarcération à la prison Libertad, où ils ont passé plusieurs années (1).

« *La pratique judiciaire, à Montevideo, est organisée par un code de procédure militaire qui, en louchant un peu, pouvait faire penser au nôtre,* a expliqué Me Chéron. *En réalité, les individus ne peuvent nullement utiliser les possibilités de défense contenues dans les textes. Ainsi du libre choix de l'avocat. Comme il est pratiquement impossible, en Uruguay, d'exercer librement cette profession, on impose un défenseur militaire, qui s'en remet aux conclusions du commissaire du gouvernement. La publicité des débats, en principe reconnue, consiste en la faculté donnée à la télévision locale de filmer les « séditieux » — uniquement en appel, au demeurant. Quant aux fondements de l'accusation, ils reposent sur une pensée juridique perverse. Ainsi, la plupart des détenus sont-ils accusés en fonction d'une loi de 1972 créant le délit d' « association subversive ». Ce texte réprime la tendance psychologique d'un individu à commettre un délit futur. Le principe de non-rétroactivité des lois se trouve ainsi détourné. De façon plus générale, le système judiciaire est fondé sur cette idée que les lois ne sont faites que pour « les périodes normales ». Il suffit donc de décider que les circonstances sont exceptionnelles pour que soient légitimées toutes les mesures jugées nécessaires pour les surmonter* », a déclaré l'avocat.

De son côté, M. Bello, universitaire uruguayen en exil, professeur associé à Nanterre, a adjuré l'opinion de ne pas se laisser abuser par la « *pseudo-démocratisation* » lancée par les militaires de Montevideo. « *Il est très difficile de parler de l'Uruguay,* a-t-il expliqué. *La plus grande prison s'y nomme Liberté. Le ministère de la justice y gère l'injustice institutionnalisée. L'ouverture démocratique va perpétuer l'arbitraire. On parle, à propos de l'Uruguay, de démocratie autoritaire ; il s'agit, en réalité, d'un néo-fascisme. Un calendrier a été établi, prévoyant le vote d'une Constitution en 1980, et une élection présidentielle en 1981. Mais nul ne connaît le projet de charte sur lequel le peuple devrait se prononcer cette année. Quant au scrutin de l'an prochain, il ne doit permettre la participation que de deux partis traditionnels. Mais déjà les blancos et les colorados se sont opposés à ce système,* a conclu M. Bello. »

(1) *Le Monde* a publié, le 19 février, le témoignage du pianiste Miguel Angel Estrella et, le 19 avril, celui de M. Jean-Charles Serralta.

PROCHE-ORIENT

LA CRISE IRANIENNE ET SES PROLONGEMENTS

M. Carter aurait renoncé à toute tentative de libérer les otages par la force

Le président Carter a donné l'assurance à l'ancien secrétaire d'Etat, M. Cyrus Vance, que la force ne serait pas employée pour obtenir la libération des otages américains détenus en Iran, affirme le « New York Times ».

Selon le quotidien, qui cite des proches collaborateurs de M. Vance, le chef de la Maison Blanche a souligné, le 28 avril, dernier jour de M. Vance dans ses fonctions, qu'il penchait plus vers des pressions *diplomatiques et économiques* que vers une attaque contre le régime iranien. Il aurait affirmé qu'il avait pris sa décision après l'échec de la mission de sauvetage et en raison de l'opposition des alliés des Etats-Unis à un blocus des ports iraniens.

Les restes des huit soldats américains qui ont trouvé la mort au cours de l'opération de Tabas sont arrivés mardi soir 6 mai dans neuf cercueils à la base aérienne de Dover (Delaware), à bord d'un avion-cargo de l'armée de l'air américaine.

Le porte-parole de la base n'a fourni aucune explication sur la présence de neuf cercueils. Les autorités américaines ont toujours affirmé que huit militaires avaient trouvé la mort en Iran. De son côté, l'archevêque melchite Hilarion Capucci qui a accompagné les dépouilles mortelles de Téhéran à Zurich, a indiqué que les cercueils contenaient neuf corps. Il a souligné cependant que certains des cercueils ne renfermaient que des fragments calcinés, et que seulement trois des corps étaient identifiables.

A Téhéran, à quelques jours du second tour des élections parlementaires, l'ayatollah Behechti, le chef du Parti de la République islamique, a reconnu que, quinze mois après la révolution, « peu de chose avait été fait dans le domaine économique et social » et que le peuple dormait le « ventre vide ».

L'iman Khomeiny a accepté les demandes de M. Bani Sadr de nommer un premier ministre et d'avoir la responsabilité de toutes les forces de l'ordre du pays.

La grande détresse des « quartiers pauvres » de Téhéran

De notre envoyé spécial

Téhéran. — On devrait dire les « quartiers pauvres », mais les nantis comme les moins favorisés préfèrent, les uns par « discrétion », les autres par pudeur, les appeler simplement les « quartiers sud ». Ces masures de pisé ou de briques grisâtres — la couleur de la misère — ne sont plus, pour beaucoup, que des ruines, et bien d'autres s'écrouleront à leur tour, d'un seul bloc, le jour où l'humidité, qui les sape lentement, jettera à bas leurs murs déjà balafrés de profondes lézardes.

Darvazeh-Ghar, c'est le fief des déshérités. Bâti sur d'anciennes carrières d'argile voisinant alors avec les briqueteries, le quartier a été édifié autour des années 20, quand le roi Reza Pahlavi, le père du dernier monarque, se mit en tête de faire de Téhéran, jusque-là ville modeste de deux cent mille habitants, une grande capitale moderne.

Les dignitaires du régime, les notables et les grands bourgeois construisirent alors au nord de Téhéran, sur les hauteurs, là où l'eau des puits et des sources est toujours pure, et les étés supportables grâce à une ventilation naturelle, des palais et des villas entourés de vastes jardins et souvent même de parcs boisés. Les autres, les pauvres, durent se contenter du sud, c'est-à-dire d'un piémont balayé, l'hiver, par des vents glacés venus du désert et ne bénéficiant pas, l'été, de la moindre brise. Une plaine insalubre où viennent se confondre et croupir, à l'unisson, toutes les eaux usées de la ville haute et de l'ancienne cité des Gadjars.

C'est d'abord le refuge des sans-travail et de ces vendeurs à la sauvette qui proposent aux automobilistes, à la faveur d'un embouteillage, des cigarettes de contrebande, des journaux, des cassettes pirates et mille autres menus objets. De petits fonctionnaires et de modestes employés, pour la plupart originaires de l'Azerbaïdjan, y vivent aussi. La famille au grand complet, qui compte souvent de quatre à six enfants, occupe l'une des six, huit ou dix pièces groupées autour d'une cour commune dans chaque maison. Le prix mensuel du loyer pour un tel logement, dont le seul « confort » se borne le plus souvent à une prise électrique, tourne autour de 3 000 rials, ce qui équivaut à environ 180 de nos francs.

« Geler » le terrain

Mais Darvazeh-Ghar, c'est aussi le fief des drogués de tout poil, ceux, des très jeunes aux vieillards, qui ont trouvé dans le haschisch, l'opium ou surtout l'héroïne, un moyen d'oublier leur misère. Cette dernière drogue est vendue ici presque au grand jour, tant son usage est répandu, aux alentours de 4 000 rials (environ 240 F) les 5 grammes, mais la plupart des consommateurs l'achètent plus volontiers au fur et à mesure de leurs moyens, par petites doses vendues entre 200 et 400 rials.

Au long de ces ruelles mi-pavées mi-macadamisées, mais toujours balayées avec soin, que chaque averse transformera inévitablement en bourbier, on trouve tous les commerces. L'ordinaire des gens est fait ici d'abord de pain et de riz, puis de légumes frais ou secs, et même de viande depuis que les autorités ont doté de cartes de ravitaillement les familles reconnues comme indigentes. Elles peuvent ainsi acquérir 1 kilo de viande par jour par famille au prix-plafond établi par le gouvernement de 130 rials, alors que la viande en vente libre se vend entre 400 et 600 rials le kilo.

Le salaire de ceux qui ont la chance de travailler régulièrement évolue aujourd'hui entre 800 et 1 000 rials par jour, c'est-à-dire environ 1 500 à 1 800 F par mois. C'est encore bien peu pour nourrir cinq, six ou huit bouches, si l'on sait que le riz est vendu 160 rials le kilo, l'huile de table 240 rials le litre, les œufs — quand on en trouve — 140 rials le kilo (1 kilo représente environ quinze œufs de calibre moyen), le pain 10 rials le kilo et le sucre 70 rials.

Dans le cadre d'une politique sociale du logement, les pouvoirs publics avaient envisagé d'expulser la totalité des habitants du quartier pour les reloger plus décemment ailleurs. Mais c'était courir le risque d'inciter de nouveaux sans-emploi, venus des campagnes ou des banlieues d'autres villes, à s'y établir à leur tour, faisant ainsi augmenter encore l'effectif d'un sous-prolétariat déjà fort embarrassant. Pour l'immédiat, en attendant d'avoir trouvé des solutions convenables, le gouvernement se contente, lorsqu'une maison s'effondre, d'en reloger les habitants et de racheter aussitôt, à raison de 15 000 rials, soit environ 90 francs le mètre carré, le lopin de terre qu'elle occupait, de manière à « geler » le terrain pour en interdire toute occupation.

Au café où les drogués regardent d'un œil fixe et étrangement absent leur tasse de thé, tandis que des vieux en chapeau mou sirotent la fumée d'un narguilé, on bavarde. Que leur a-t-elle apporté, la révolution, à ces parias ? *« La liberté d'abord... »*, répond l'un d'eux. *« Autrefois*, dit un autre, *c'était la corruption à tous les niveaux et, pour le moindre prétexte, les policiers exigeaient de l'argent... ». « Ils mentent*, dit un troisième, *les gardiens de la révolution font bien pire que la police du chah... »*

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

Le gouvernement britannique pourrait intervenir en faveur des diplomates américains détenus à Téhéran

De notre correspondant

Londres. — Mme Thatcher n'a pas manqué, dans ses déclarations faites aux Communes, mardi 6 mai, de flatter l'amour-propre national en évoquant la *« superbe »* opération de sauvetage des diplomates iraniens, et en rendant particulièrement hommage à la bravoure des soldats du SAS qui, a-t-elle dit, *« nous rend très fiers d'être britanniques »*.

L'exploit des *« héros en cagoule »* pour reprendre l'expression des journaux populaires, représente pour le grand public une sorte de sursaut national, démontrant aux étrangers que l'Angleterre, malgré ses difficultés économiques et sociales, n'est pas un pays fatigué ou résigné. *« Le vieux lion est encore capable de rugir »*, dit-on ici, et il ne cédera jamais ni à l'intimidation ni au chantage. Ainsi, le raid du commando du SAS, sur le plan intérieur, favorise Mme Thatcher en consolidant l'image de fermeté qu'elle veut projeter dans le public.

D'autre part, il ressort des déclarations du premier ministre que le gouvernement britannique envisagerait de nouvelles démarches en vue d'obtenir la libération des otages américains détenus à Téhéran. *« Il s'agit maintenant de voir comment utiliser l'opération de sauvetage à l'avantage des prisonniers américains »*, a-t-elle dit. M. Callaghan a invité Mme Thatcher à rappeler au président Bani Sadr la responsabilité du gouvernement iranien envers les otages.

En fait, Mme Thatcher, comme l'opposition et les milieux d'affaire, préférerait de beaucoup de nouvelles initiatives diplomatiques à l'imposition de sanctions jugées inefficaces et préjudiciables aux intérêts britanniques. Le Parlement doit, en effet, être saisi prochainement d'un projet de loi sur les sanctions... Compte tenu de la popularité, peut-être passagère, des Britanniques à Téhéran et, d'une manière générale, de l'amélioration des relations entre Téhéran et Londres, illustrée dans le message de remerciements du président Bani Sadr à Mme Thatcher, le gouvernement britannique pourrait accepter de jouer un rôle plus actif sur le plan diplomatique visant à obtenir la libération des otages.

Certes, M. Hurd, ministre d'Etat au Foreign Office, a exclu à ce stade l'idée d'une médiation. Toutefois, les milieux officiels ne donnent encore aucune indication sur la nature des initiatives que le gouvernement pourrait prendre, avec l'approbation tacite de Washington. En tout cas, sur le conseil de M. Graham, ambassadeur britannique à Téhéran, les Anglais sont très soucieux d'améliorer leurs relations avec l'Iran, dans l'intérêt commun, assurent-ils, des Occidentaux. Mais ils estiment qu'il faut agir avec prudence. Ainsi, dans son second message au président Bani Sadr pour le remercier de ses félicitations, Mme Thatcher a soigneusement évité toute référence aux otages américains.

Le rôle des ambassades arabes

D'autre part, la discussion aux Communes a mis en évidence les préoccupations du gouvernement et de l'opposition, exprimant clairement le sentiment populaire à l'égard des activités de plusieurs ambassades arabes qui abuseraient de leurs privilèges diplomatiques. Au nom de l'opposition, M. Rees, ancien ministre de l'intérieur, a invité le gouvernement à rappeler aux ambassades de n'accorder de passeports qu'à leurs nationaux et à leur rappeler que le transport d'armes par les valises diplomatiques représentait un *« acte inamical »*. M. Whitelaw, ministre de l'intérieur, s'est contenté de prendre note de ces propos, mais il partage en fait les mêmes préoccupations, concernant notamment l'ambassade d'Irak, dont on pense qu'elle a inspiré et armé les terroristes dans leur attaque contre l'ambassade d'Iran. Néanmoins, les autorités policières n'ont toujours pas révélé, dans la mesure où elles peuvent la connaître, l'identité des assaillants.

Les inquiétudes concernent surtout l'ambassade de Libye. Les milieux officiels britanniques sont très préoccupés des activités des Libyens à Londres, surtout après la série d'assassinats commis dans la capitale de personnalités libyennes hostiles au colonel Kadhafi. Bref, on craint que l'ambassade de Libye à Londres, ou plutôt le Bureau du peuple libyen, sous sa nouvelle dénomination, ne devienne une base d'opérations du terrorisme arabe. Pour le moment, il ne semble pas qu'à l'instar de Washington les Britanniques songent à expulser les *« diplomates »*, qui ont eux-mêmes renoncé à leur statut diplomatique. Ils se contenteraient d'envoyer un diplomate de haut rang à Tripoli, pour faire part au gouvernement libyen des inquiétudes du Royaume-Uni.

HENRI PIERRE.

APRÈS LES ÉVÉNEMENTS DE CISJORDANIE

● *L'Alliance France-Israël* (35, rue de la Lune, 75002 Paris), que préside le général Jean Lecomte, exprime *« un sentiment universel d'horreur »* devant le massacre de cinq jeunes juifs et souligne que cet *« acte de guerre »* constitue *« un sabotage des pourparlers israélo-égypto-américains »* sur le plan de l'autonomie.

● *Le parti communiste français* reproche au gouvernement de se taire et appelle *« à renforcer la solidarité avec le peuple palestinien et l'O.L.P. et l'arrêt de la répression »*.

● *M. Ibrahim Souss*, représentant de l'O.L.P. en France, a déclaré que *« le peuple palestinien répondra par la force à toutes les mesures de répression adoptées par le gouvernement israélien »*.

● *Les Etats-Unis ont condamné*, mardi 6 mai, l'expulsion par les autorités israéliennes des maires *de deux villes de Cisjordanie*, à la suite de la récente attaque qui a fait cinq morts à Hébron. Le département d'Etat a adressé aux dirigeants israéliens un message indiquant que *« ces personnes n'ont pas eu recours aux procédures d'appel normalement prévues par la loi. Les expulsions semblent de toute façon interdites par la quatrième convention de Genève »*. Les autorités israéliennes, ajoute le message, *« n'ont pas indiqué que ces personnes étaient directement liées aux meurtres d'Hébron »*. — *(A.F.P.)*

DIPLOMATIE

Aux Nations unies

M. MAURICE GUERNIER VA PRÉSENTER UNE PROPOSITION DU « CLUB DE ROME » SUR « UN ORDRE INTERCOMMUNAUTAIRE MONDIAL ».

M. Maurice Guernier présentera le vendredi 9 mai aux Nations unies une proposition du Club de Rome, dont il est membre, sur « un ordre intercommunautaire mondial ». Cette suggestion est issue du rapport qui a été publié récemment sous le titre *Tiers-Monde : trois quarts du monde* (1). L'auteur préconise la création de grandes communautés régionales groupant des pays homogènes comme ceux de l'Amérique latine, de l'Afrique noire ou de l'Asie du Sud-Est, etc., qui permettrait d'assurer un certain nombre d'avantages essentiels aux pays du tiers-monde. Il indique notamment qu'un tel système faciliterait le développement endogène grâce à l'existence de grands marchés intérieurs (plus de deux cents millions de consommateurs en général), permettrait aux pays du tiers-monde de traiter d'égal à égal avec les puissances du Nord et d'évoquer puis de traiter les grands problèmes planétaires qui échappent actuellement aux capacités des dirigeants nationaux (famine, désertification, surpopulation, pollution, chômage, énergie, etc.).

(1) Editions Dunod (*le Monde* du 15 avril 1980)

● UNE REUNION DES CHEFS DE GOUVERNEMENT des cinq pays nordiques se tiendra à Oslo les 12 et 13 mai. Ce sommet nordique sera consacré à l'énergie et à la coopération industrielle, précise-t-on dans la capitale norvégienne. — *(Reuter.)*

Ce qu'être allié veut dire

(Suite de la première page.)

La vérité c'est que Nixon, comme Kissinger, avait compris qu'on peut être allié sans être pour autant d'accord sur tout, et qu'un partenaire qui dit ce qu'il pense et agit en conséquence vaut mille fois mieux qu'un protégé servile. Moyennant quoi il leur est arrivé, comme chacun sait, d'oublier ce sage précepte. Le « cher Henry » affectait volontiers le ton du maître d'école, et c'est lui qui, à la fin de 1973, a coupé court, par un sec rappel à l'ordre, aux velléités des Européens, enfin réveillés par la guerre du Kippour, de parler d'une seule voix, comme Michel Jobert les y incitait, à l'oncle d'Amérique.

Le moment ne serait-il pas venu de reprendre cette tentative avortée ? On est en droit de se poser la question. Qui peut en effet défendre encore la conception suiviste de l'alliance qui revient à dire que, puisqu'ils sont les plus forts, les Américains ont toujours raison ? Du Vietnam à l'Iran, la liste est décidément trop impressionnante des cas dans lesquels ils ont joué le mauvais cheval. Qui peut approuver leur politique monétaire ? Leur politique énergétique ? Qui, en Europe, ne se rend pas compte qu'une action militaire contre l'Iran, outre qu'elle ne sauverait pas la vie des otages, aurait toutes chances de jeter Khomeiny dans les bras des Russes et le Proche-Orient dans le chaos ?

Hubert Beuve-Méry, au temps où naissait le pacte atlantique, avait lancé, un peu comme une boutade, l'idée que, puisque les pays alliés se trouvaient désormais attachés au char américain, ce serait la moindre des choses que leurs habitants participent au choix du président des Etats-Unis. A défaut, il devrait être au moins entendu que, contrairement à une pratique trop répandue, la Maison Blanche, avant de prendre une initiative d'envergure, consulte en tout état de cause ses alliés. C'était l'ambition qu'exprimait, en septembre 1958, un certain mémorandum du général de Gaulle qui fit, à l'époque, couler beaucoup d'encre.

Les temps ont bien changé, et nul n'oserait plus songer à demander *aux membres du pacte* atlantique et au Japon qu'ils fassent confiance, pour décider de leur sort, à la seule alliance des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France. En revanche, le fait est que l'Europe des Neuf, lorsqu'elle veut bien ne pas se laisser obnubiler par le contentieux intra-communautaire, est arrivée à un degré de convergence, concernant les grandes affaires mondiales, qui devrait lui permettre d'adopter des positions communes vis-à-vis tant des Etats-Unis que de l'U.R.S.S.

Elle ne pourrait rendre de meilleur service à la paix et même aux Etats-Unis. Un *amen* sans conviction à leurs *desiderata* ne tromperait personne. Une manifestation d'unanimité de la part de la Communauté montrerait aux Soviétiques que leurs tentatives renouvelées pour jouer Helmut contre Valéry, et réciproquement, n'ont pas plus de chances qu'à l'époque où elles visaient à séparer de Gaulle d'Adenauer. La « finlandisation », dont on entend si souvent agiter le spectre, n'aurait de sens que si chaque pays, pris isolément, cherchait à s'arranger avec le Kremlin. Un ensemble de la dimension politique, économique, intellectuelle de l'Europe occidentale, ne peut pas se laisser satelliser.

Depuis trente ans qu'il dure, le dialogue des superpuissances a fait la preuve qu'il est impuissant à résoudre les problèmes essentiels de ce temps, ceux qui, face à la course aux armements et aux pénuries, menacent la survie même de l'humanité. Il est grand temps que se fasse entendre la voix de ces pays d'Europe qui, avant elles, ont mesuré, durement, le prix des entreprises de domination. Pour peu qu'ils s'engagent dans cette voie, ils sont assurés du soutien actif et de leurs peuples, qui ne se résignent pas si facilement à la passivité et à la décadence, et de l'immense majorité du tiers-monde revenu de toutes les illusions qu'il a pu entretenir sur la sagesse ou le désintéressement des grands.

ANDRÉ FONTAINE.

Les grandes rencontres de la mi-mai

Une série de réunions importantes traitera la semaine prochaine de tous les aspects de la crise européenne et internationale.

● A BRUXELLES, mercredi 14 mai, les ministres des affaires étrangères et de la défense des pays intégrés dans l'organisation militaire atlantique (ce qui exclut la France et la Grèce) étudieront les conséquences militaires des événements d'Afghanistan et d'Iran. Les Etats-Unis — indique-t-on à Washington — insisteront pour que leurs alliés prennent des mesures afin d'alléger les tâches de l'armée américaine et lui permettent d'opérer dans l'océan Indien et le Golfe en cas de nécessité.

● A VARSOVIE, mercredi 14 et jeudi 15 mai, se tiendra une réunion au sommet du pacte de Varsovie.

● A VIENNE, jeudi 15 et vendredi 16 mai, sera célébré le vingt-cinquième anniversaire du traité d'Etat autrichien, en présence des ministres des affaires étrangères américain, britannique, français et soviétique. Cette célébration pourrait être l'occasion d'entretiens bilatéraux, notamment entre le nouveau secrétaire d'Etat américain, M. Muskie, et ses collègues soviétique, M. Gromyko (qui n'est cependant attendu à Vienne que le 16) et français, M. François-Poncet (qu'il n'aura pas rencontré à Bruxelles).

● A NAPLES, samedi 17 et dimanche 18 mai, les ministres des affaires étrangères des Neuf tiendront une réunion privée. Ils doivent notamment décider des sanctions économiques contre l'Iran *« en l'absence, d'ici là, de tout progrès décisif menant à la libération des otages »*.

A TRAVERS LE MONDE

Cuba

● PLUS DE 16 000 CUBAINS SONT PARTIS POUR LES ETATS-UNIS depuis la mise en place du pont maritime entre le port de Mariel et la Floride le 20 avril dernier. D'autre part, les 308 ex-prisonniers politiques cubains réfugiés depuis quatre jours avec 81 femmes et enfants à l'intérieur de la section des intérêts américains, dans la capitale, se trouvent toujours, mardi 6 mai, dans les locaux. Les autorités avaient exigé dimanche leur reddition *« sans condition préalable »*. Mais aucun d'eux n'a jusqu'ici accepté de se rendre aux forces de l'ordre disposées devant l'immeuble. — *(A.F.P.)*

El Salvador

● CINQ JEUNES GENS ONT PERI, ETRANGLES par l'escadron de la mort, organisation d'extrême droite qui a déjà à son actif une centaine de morts, a-t-on appris le mardi 6 mai (à San-Salvador). Le quotidien *El Mundo* estime d'autre part à 250 le nombre de jeunes gens qui, depuis quelques mois, quittent chaque jour le pays pour aller étudier à l'étranger, par crainte de la violence politique. Au cours de l'année universitaire, entre 15 000 et 18 000 étudiants ont été autorisés à quitter le Salvador. Enfin, la commission salvadorienne des droits de l'homme a révélé mardi que 1 600 personnes ont été tuées *pour des raisons politiques* pendant les quatre premiers mois de 1980, soit, déjà, 100 de plus que pendant toute l'année 1979. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Éthiopie

● LE COLONEL FELEKE GEDLE, ministre éthiopien des affaires étrangères, est arrivé mardi 6 mai à Khartoum pour une semaine d'entretiens avec les dirigeants soudanais. Il a confirmé que le lieutenant-colonel Mengistu Haile Mariam, chef d'Etat éthiopien, se rendrait au Soudan le 25 mai, à l'occasion du onzième anniversaire de l'arrivée au pouvoir du président Nemeiry. — *(Reuter.)*

Libéria

● LE REDACTEUR EN CHEF de *Redeemer*, organe gouvernemental libérien, et trois de ses collaborateurs ont été remis en liberté lundi 5 mai après dix heures d'interrogatoire. Ils avaient été interpellés à la suite de la publication par *Redeemer* d'une lettre de lecteur reprochant aux militaires au pouvoir d'utiliser les limousines de l'ancien régime et s'élevant contre l'*« exubérance »* des manifestations de membres de l'ethnie kran à laquelle appartiennent le chef de l'Etat et la plupart de ses alliés du Conseil populaire de rédemption. — *(A.F.P.)*

Maroc

● LA GUINEE-EQUATORIALE appuie désormais le Maroc dans le conflit du Sahara occidental, a annoncé lundi 5 mai, à Rabat, le chef de l'Etat guinéen, M. Théodore Obiang Nguema. *« Le Sahara fait partie intégrante du royaume chérifien, dont les frontières s'étalaient historiquement de la Méditerranée au fleuve Sénégal »*, a-t-il déclaré dans une interview à l'agence Maghreb Arabe Presse. L'ancien régime de M. Macias Nguema avait reconnu en 1978 la République arabe sahraouie démocratique. *Depuis sa chute*, la Guinée-Equatoriale a amorcé une ouverture vers le Maroc, qui l'assiste en particulier sur le plan militaire. — *(A.F.P.)*

Togo

● CINQ DETENUS POLITIQUES ont été libérés jeudi à l'occasion de la fête du 1er mai. La nouvelle a été annoncée au cours du meeting populaire organisé à Lomé par la Confédération nationale des travailleurs togolais (C.N.T.T.), centrale syndicale unique, en présence du chef de l'Etat, le général Eyadema. — *(A.F.P.)*

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés de tous les groupes regrettent l'absence d'une politique globale de la famille

Mardi 6 mai, sous la présidence de M. Chaban-Delmas (R.P.R.), l'Assemblée nationale commençait l'examen du projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la *situation des familles nombreuses. Ce texte*, initialement divisé en quatre projets distincts, vise à instaurer les mesures suivantes : 1° allongement du congé de maternité, à partir du troisième enfant, de quatre mois (six semaines avant la naissance, dix semaines après) à six mois (huit semaines avant la naissance, dix-huit semaines après) ; 2° regroupement des allocations post-natales en un seul versement et majoration de celles-ci à partir du troisième enfant. Ces allocations passeraient de 2 467 francs à environ 8 000 francs à partir du 1er juillet 1980 ; 3° élargissement de l'accès aux équipements collectifs d'accueil pour les enfants âgés de plus de trois ans et appartenant à des familles de plus de deux enfants (cet accès ne serait plus subordonné à la condition que le père et la mère exercent chacun une activité professionnelle) ; 4° institution d'un revenu minimum familial dont le montant variera avec *le nombre d'enfants à charge*, en faveur des familles de trois enfants et plus.

M. PINTE (R.P.R.), rapporteur de la commission des affaires familiales et sociales indique, dans son rapport, que la politique familiale *« semble être entrée dans une ère de changement permanent »* et illustre *« les tâtonnements des pouvoirs publics dans leur effort d'adaptation »*. Il propose plusieurs mesures pour aider les femmes et les couples *qui attendent un enfant*, notamment l'attribution d'une prestation familiale mensuelle dès la déclaration de grossesse, et suggère d'accorder une part ou une demi-part de quotient familial dès cette déclaration, sans attendre que l'enfant soit à charge. Analysant les différentes dispositions du projet, M. PINTE déplore qu'aucun allongement supplémentaire du congé de maternité ne soit prévu pour les adoptions multiples et estime injustifié d'élargir l'accès aux équipements collectifs d'accueil aux seuls enfants de plus de trois ans, alors, ajoute-t-il, *« que le problème le plus aigu se pose avant trois ans »*.

Mme PELLETIER, ministre de la famille et de la condition féminine, assure que la France est le premier pays d'Europe en matière de politique familiale. Elle indique qu'il y a actuellement 1 800 000 familles qui élèvent trois enfants ou plus et déclare que pour les familles qui ont trois enfants à charge, le montant total de l'allocation prénatale et postnatale sera porté à environ 10 000 francs *« pour les enfants nés à compter du 1er juillet 1980 »*. Mme Pelletier souligne que le critère d'enfants « à charge » permet de tenir compte des enfants adoptés ou des enfants nés d'une précédente union, et assure, d'autre part, que le regroupement des allocations postnatales *« n'aura aucune conséquence sur le suivi sanitaire des enfants »*. En ce qui concerne le revenu minimum familial, le ministre de la famille déclare : *« Les familles de trois enfants et plus qui ont des revenus d'un montant équivalent à celui que retire un salarié payé au SMIC pendant toute une année — que ces ressources proviennent d'un seul conjoint ou des deux — percevront une allocation égale à la différence exacte entre le revenu garanti et leurs ressources. Le gouvernement a décidé que ce revenu garanti sera pour les familles de 4 200 francs au 1er janvier 1980, si elles ont trois enfants »*. Mme Pelletier ajoute que les familles qui ne remplissent pas ces conditions de revenu percevront une aide forfaitaire égale à la moyenne de l'allocation différentielle soit, au 1er janvier 1981, 210 francs par mois. Cette mesure devrait concerner 150 000 familles, soit environ 8 % des familles nombreuses. Enfin, Mme Pelletier déclare que le coût *de ces différentes dispositions* sera de 200 millions de francs pour le congé de maternité, 700 millions de francs pour l'augmentation des allocations postnatales et *« près d'un demi-milliard, probablement, pour le revenu minimum familial »*.

M. AUTAIN (P.S.) : des relents d'électoralisme

Dans la discussion générale, M. AUTAIN (P.S., Loire-Atlantique) déclare qu'en matière de prestations familiales, *« les techniques d'aide et d'assistance tendent de plus en plus, depuis dix ans, à se substituer à la notion de compensation sur laquelle repose toute la philosophie qui avait inspiré les auteurs de l'ordonnance de 1945. C'est donc à un bouleversement fondamental que le guovernement est en train de procéder »*, ajoute-t-il. S'adressant au ministre de la famille, il indique : *« Le projet en forme de gadget publicitaire que vous nous soumettez a des relents d'électoralisme qui rendent suspectes vos intentions, même à ceux qui, d'ordinaire, vous font confiance. »* Evoquant l'institution du revenu minimum familial, M. AUTAIN estime *« inquiétant »* que celui-ci introduise le critère de revenu professionnel et indique, à propos du *« million »* octroyé à partir du troisième enfant : *« Perçue comme étroitement nataliste, cette mesure a toutes chances de s'avérer inefficace. »*

M. SCHNEITER (U.D.F., Marne) propose que le revenu minimum familial soit étendu à l'ensemble des familles et non pas aux seules familles d'au moins trois enfants. Il insiste sur la nécessité *« de mettre fin à l'assistance au profit de la responsabilité »*, sur le développement de l'adoption et sur *« la rénovation de la cellule familiale »*. Le député U.D.F. prône *« une remise à jour »* de tout le système de prestations familiales, indique que le revenu minimum familial ne sera qu'une allocation supplémentaire et défend l'idée d'un *« statut social »* de la mère de famille. Il ajoute : *« J'ai l'impression qu'il s'agit plus d'une fuite en avant que d'une résolution réelle des problèmes. »*

Mme Gisèle MOREAU (P.C., Paris) observe que le projet *« élimine de toute amélioration la grande majorité des familles »*. Elle ajoute : *« Loin d'être aidées, les familles sont pénalisées. Celles, les plus nombreuses, qui ont deux enfants et ne perçoivent dans la plupart des cas que 210 francs par mois, mais aussi celles ayant trois enfants ou plus. Ainsi, l'on constate que les revenus d'un salarié ayant trois enfants sont inférieurs de 50 % à ceux d'un salarié célibataire. »* Mme Moreau estime que les mesures proposées sont *« limitées et insuffisantes »* et qu'elles ne concernent qu'une minorité des familles. Elle déclare que l'augmentation de l'allocation postnatale et l'allongement du congé de maternité devraient être accordés aux mères dès le premier enfant

Mme PORTE (P.C., Bouches-du-Rhône) insiste sur la situation difficile des familles ouvrières de Marseille et affirme qu'il serait possible d'augmenter les allocations familiales de 50 %.

M. MICHEL DEBRÉ (R.P.R.) : la diminution de l'élan vital nous porte vers la décadence

En séance de nuit, sous la présidence de M. BROCARD (U.D.F.), M. DEBRE (R.P.R., la Réunion) indique tout d'abord que sous réserve de l'acceptation de certains amendements il votera le projet. L'ancien premier ministre déclare ensuite : *« Ce n'est pas une politique familiale telle que l'intérêt de la France l'exige, il faut viser plus haut. »* La famille, ajoute-t-il, est *« une condition de la liberté »*, elle permet *« la continuité biologique de la collectivité »*. Il dénonce les lois *« inadmissibles »* que sont, selon lui, les lois sur le divorce et l'avortement, les dispositions *« qui facilitent la cohabitation sans mariage et sans enfants »*, et précise : *« Il y a désormais moins d'enfants conçus que d'enfants désirés. »* Evoquant la nécessité d'instaurer *« un revenu consistant de la mère de trois enfants »*, M. Debré assure : *« Tant que cette mesure ne sera pas prise, nous voterons des textes, nous ferons des discours, mais il n'y aura aucun changement. »* Selon lui, le choix résidait entre la généralisation de la cinquième semaine de congés payés et une politique vigoureuse d'aide à la famille. A ce sujet, il indique : *« A-t-on fait le bon choix ? Je ne crois pas, je suis même sûr que non ! La baisse de la natalité*, ajoute-t-il, *conduit à la fois à augmenter l'inflation et à alimenter le chômage »*, notamment, explique-t-il, *« car le marché intérieur ne se développe pas »*. Le député de la Réunion prône l'instauration d'un *« code de la famille »* et assure : *« La liberté est menacée par la diminution de l'élan vital, car cette diminution nous porte vers la décadence. »* Enfin, appelant de ses vœux *« une résolution juridique, administrative et financière »* en faveur de la famille, M. Debré lance en conclusion : *« Il faudra bien qu'elle vienne l'heure du salut public ! »*

M. MERMAZ (P.S., Isère) dénonce l'absence d'une politique *« de globalisation de la famille »*, estime le projet *« terriblement insuffisant »* et indique que le groupe socialiste s'abstiendra si le texte n'est pas profondément modifié. Il met l'accent sur l'introduction *« de nouvelles discriminations entre les familles »* et insiste ensuite sur le problème de la démographie. A cet égard, *il assure qu'en l'an 2050 la population française risque de retomber à cinquante millions d'habitants* et s'insurge contre le jugement selon lequel les lois sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse seraient en partie responsables de la baisse de la natalité. M. Mermaz propose d'autre part la création d'une *« allocation familiale unique pour chaque enfant, dès le premier enfant, sans conditions de ressources et indexée sur les salaires »*.

M. CARO (U.D.F., Bas-Rhin) affirme notamment : *« Le devoir fondamental d'une société commence par le droit de l'enfant, et le droit fondamental de l'enfant c'est de garder sa mère, de l'avoir près de lui »*. Il préconise d'autre part l'élaboration d'une *« charte de la femme chargée d'enfants »*.

M. LAURIOL (R.P.R., Yvelines) estime que les différentes mesures *proposées par le projet ne* forment pas *« un tout coordonné s'échelonnant sur une assez longue période »* et indique que le revenu minimum familial prévu par le gouvernement crée une discrimination entre les salariés *et les non-salariés, c'est-à-dire* entre l'allocation différentielle et l'allocation forfaitaire.

Mme JACQ (P.S., Finistère) dénonce *« les aspects natalistes choquants »* du projet et, évoquant le système des *« enfants à 5 000 francs »* et *« des enfants à 10 000 francs »*, qui lui semble être une conséquence des dispositions proposées, estime que celui-ci *« bafoue la déclaration des droits de l'homme »* selon laquelle *« les enfants naissent libres et égaux en droit »*. Elle suggère, d'autre part, de substituer au quotient familial une déduction forfaitaire sur l'impôt.

M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin) évoque les mesures *« négatives »* que sont notamment, *selon lui, les textes sur la contraception* et l'interruption volontaire de grossesse et déclare qu'il faut donner aux femmes la possibilité de choisir entre une activité éducative et une activité professionnelle.

M. LEGER (P.C., Ardennes) indique que *« la marginalisation de milliers de jeunes du monde du travail est un frein objectif à la natalité »* et assure : *« Le manque d'argent est souvent un motif du refus de faire un enfant. »*

Pour M. ALAIN GERARD (R.P.R., Finistère), il conviendrait d'agir sur les mentalités en démontrant que la famille idéale ne se limite pas à deux enfants.

La séance est levée, mercredi 7 mai, à 0 h. 5, la suite du débat étant renvoyée à 9 h. 30.

LAURENT ZECCHINI.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

La conférence des présidents, qui s'est réunie mardi 6 mai, a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale :

Mercredi 7 mai : suite du projet tendant à améliorer la situation des familles nombreuses ; questions au gouvernement ;

Lundi 12 mai : questions orales sans débat ;

Mardi 13 mai : proposition de loi de M. Briane (U.D.F., Aveyron) sur les conseils d'administration des unions d'associations familiales ; projet étendant aux femmes qui se sont consacrées à l'éducation de leurs enfants les facilités d'accès aux universités ; suite du projet sur la prévention des difficultés dans les entreprises ; suite du projet tendant à améliorer la situation des familles nombreuses ; projet de loi organique sur le statut de la magistrature (troisième lecture) ;

Mercredi 14 mai : après les questions au gouvernement, suite de l'ordre du jour de la veille ; proposition de loi de M. Daillet (U.D.F., Manche) sur la protection des candidats à la construction de maisons individuelles.

Les travaux de l'Assemblée nationale ne reprendront ensuite que le *mardi* 20 mai.

● *Le groupe communiste de l'Assemblée nationale* a adressé, mardi 6 mai, à M. Rivierez, député R.P.R. de Guyane, président de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution socialiste tendant à mettre M. Poniatowski en accusation devant la Haute Cour de justice, une lettre dans laquelle il demande l'audition, par cette commission, du ministre de l'intérieur, M. Bonnet et de plusieurs hauts fonctionnaires des services de police. Les députés communistes demandent également l'audition des avocats des inculpés ainsi que celle de la secrétaire de l'ancien ministre assassiné.

Ils estiment enfin que les séances de travail de la commission devraient être ouvertes aux journalistes.

● *Le Conseil constitutionnel* a déclaré conforme à la Constitution, mardi 6 mai, la résolution votée le 16 avril par les députés, tendant à modifier trois articles du règlement de l'Assemblée nationale. Ces modifications portent notamment sur la constitution des commissions spéciales et sur la transformation automatique en questions orales des questions écrites auxquelles le gouvernement n'a pas répondu.

Le projet gouvernemental est résolument nataliste

Le projet de loi concernant l'aide aux familles nombreuses regroupe quatre mesures destinées à stimuler la natalité en France métropolitaine : prolongement du congé de maternité de seize à vingt-six semaines à partir du troisième enfant ; versement unique de l'allocation postnatale (fixée par ailleurs à 8 000 F pour l'enfant de rang 3 et plus) ; ouverture des équipements collectifs aux enfants de familles nombreuses de plus de trois ans, et institution d'un revenu minimum familial pour les ménages ou les personnes seules ayant la charge d'au moins trois enfants. Cet ensemble de mesures devraient prendre effet à compter du 1er juillet prochain, sauf pour le supplément de revenu familial, dont l'application n'est prévue que pour le début de l'année prochaine.

Chiffre fétiche aux yeux du gouvernement face à une courbe démographique en baisse, le 3 est désormais retenu en matière de politique familiale par les pouvoirs publics, même s'ils prétendent que leur *« rôle n'est pas de privilégier un modèle familial »*. Les dispositions contenues dans le projet de loi sont, à cet égard, suffisamment éloquentes.

L'allongement du congé de maternité à vingt-six semaines, dans le cas d'une troisième grossesse, quoique positif, traduit de par ses limites un souci plutôt nataliste qu'un effort de protection maternelle : sur les trois cent quatre-vingt mille salariées qui accouchent chaque année, et sont responsables de la moitié des naissances enregistrées en France, quarante-cinq mille seulement, à peine 12 %, pourront en bénéficier. Du coup, on pénalise la grande majorité des femmes actives en âge de procréer, pour qui la loi en vigueur ne prévoit que seize semaines de congé de maternité. Paradoxalement, on les favorise sur le marché de l'emploi, en les mettant à l'abri d'un dispositif d'exception : deux mois et demi supplémentaires dans la durée d'un arrêt de travail n'est pas chose négligeable pour un employeur.

La portée restrictive d'une telle mesure ne saurait se justifier par la seule charge que représentent deux autres enfants dans la vie d'une femme qui travaille. D'autant que le rapport *Maternité et Travail*, publié en avril 1979 par le ministère du travail, préconisait un allongement progressif de l'arrêt prénatal à trois mois de façon à réduire davantage les risques de prématurité (1). Sur ce point, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, la France semble prendre du retard.

Un vernis trompeur

Une autre mesure incitative porte sur le relèvement des allocations natales, qui passent de 4 346 francs à 10 000 francs environ, toujours à partir du troisième enfant. Cette disposition, qui se caractérise essentiellement par le versement unique d'une prestation de 8 000 francs, concerne en moyenne cent vingt-cinq mille nouveaux-nés par an, alors que le nombre total de naissances s'élève à sept cent cinquante mille. Le gouvernement entend ainsi *« prendre en compte le surcroît de frais qu'occasionne l'accueil d'un enfant dans une famille qui est ou qui devient nombreuse »*. Autrement dit, il s'agit de combler le budget familial, qui se révèle, en général, insuffisant. Mais il semble douteux qu'une telle mesure puisse enrayer les difficultés, ne serait-ce que matérielles, que soulève l'accueil d'un enfant supplémentaire.

De même, la création d'un revenu minimum de l'ordre de 4 200 francs par mois pour les familles d'au moins trois enfants (2) — et elles sont cent cinquante mille dans ce cas — relève moins d'une aide financière substantielle que d'une compensation de la baisse du pouvoir d'achat, plus accentuée dans les foyers les plus défavorisés. Ce plafond stipule, en fait, un minimum vital indispensable aux *familles*, qu'elles aient un, deux, trois enfants ou plus. En outre, cette mesure risque de renvoyer à la maison nombre de femmes qui, à la recherche d'un emploi peu qualifié, pourraient se contenter momentanément d'un complément de ressources à défaut d'un salaire d'appoint.

Deux poids, deux mesures

Ces dispositions ne dissimulent pas pour autant le primat des *intentions natalistes* : aux D.O.M. (départements d'outre-mer), où le contexte démographique est tout autre — le taux de natalité étant supérieur à trois enfants par famille, contre 2,1 en métropole, — de telles dispositions ne seront pas appliquées, alors que les allocations natales s'élèvent aux alentours de 500 francs, soit huit fois moins qu'en France.

Quant à l'accès aux équipements collectifs (maternelles, centres aérés, garderies), les enfants de trois ans y ont couramment droit, parfois même de plus jeunes. Ce sont les places qui manquent. Selon l'I.N.E.D. (Institut national d'études démographiques), au 1er janvier 1978, 80 % des enfants de trois et quatre *ans fréquentaient* les maternelles. L'école, rappelons-le, est ouverte à tous, malgré les difficultés qu'elle connaît actuellement, faute de moyens. Il est pour le moins étonnant que les pouvoirs publics fassent état de mesures qui sont *déjà monnaie* courante, alors que c'est la capacité d'accueil pour tous les enfants qu'il convient d'assurer.

Les deux grandes centrales syndicales se montrent très critiques à l'égard de ce projet de loi. La C.G.T. dénonce le *« caractère négatif, insuffisant et injuste »* de ces mesures et propose, outre le relèvement général des allocations familiales de 50 %, l'allongement du congé de maternité à vingt-deux semaines. La C.F.D.T. demande, de son côté, une majoration des prestations familiales de 150 F par enfant et se déclare sceptique quant au bien-fondé de ces dispositions *« exclusivement natalistes »*. Elle attire également l'attention sur les limitations imposées à l'entrée des femmes dans le marché du travail.

Maternité ou travail

Dans les cinq prochaines années, on estime que dans la proportion de 69 %, l'augmentation prévisible de la population active sera due aux femmes, et, pour l'essentiel, aux femmes mariées. Or, les difficultés incessantes qu'elles rencontrent pour concilier les charges familiales et leur vie professionnelle, en particulier dans les deux années qui suivent une naissance, les rendent hostiles à la famille nombreuse. Sans parler de la discrimination que le fait d'être femme, et donc potentiellement mère, entraîne au moment de l'embauche.

La chute progressive des taux d'activité féminine, en fonction du nombre d'enfants, démontre à quel point la maternité reste, malheureusement, incompatible avec un travail rémunéré : d'après le dernier recensement de 1975, le taux d'activité des femmes ayant *un enfant à charge* (entre 0 et 16 ans) atteignait 57,3 %, contre 41,5 % pour deux enfants et 24 % pour trois enfants ou plus. Mais ce paramètre important n'entre pas en ligne de compte pour le gouvernement, qui s'obstine à *« subventionner »* le troisième enfant, passant sous silence l'ensemble de sa politique familiale.

LENA LAVINAS.

(1) S'il est vrai que le taux de prématurité diminue — il est d'environ 6 % à ce jour et, curieusement, plus élevé chez les femmes qui n'exercent pas d'activité professionnelle, — il est également vrai qu'il pourrait connaître une baisse sensible grâce à un accroissement du congé de maternité dans la période précédant la naissance.

(2) Le supplément du revenu familial versé par l'Etat est calculé d'après la différence entre le montant des ressources (salaires et allocations) et le plafond établi.

POLITIQUE

AU SÉNAT

Sécurité sociale et mutuelles : l'existence d'un ticket modérateur est un facteur d'égalité, estime le ministre de la santé

Les sénateurs ont longuement débattu, mardi 6 mai, des problèmes de santé et de sécurité sociale à l'occasion de plusieurs questions orales qui ont notamment permis au ministre, M. Barrot, de répondre, à propos de l'affaire « brûlante » du ticket modérateur d'ordre public qu'il s'agit d'un « retour à l'égalité ».

Premier orateur, M. MOSSION (Un. centr., Somme), qui s'exprime au nom de M. LEMARIE (Un. centr., Côtes-du-Nord), traite de l'aide ménagère à domicile et, plus spécialement, du cas des grabataires, comme le fera ensuite Mme BEAUDEAU (P.C., Val-d'Oise). M. GAMBOA (P.C., Essonne), dénonce, dans l'institution du ticket modérateur, une mesure *destinée à favoriser le* secteur privé au détriment de la mutualité. M. SCHIELE (Un. centr., Haut-Rhin) s'intéresse à la question du transport des malades et M. LA BEGUERIE (Un. centr., Pyrénées-Atlantiques) au problème des examens prénataux.

M. SCHWINT (P.S., Doubs), président de la commission des affaires sociales, questionne le ministre sur la réforme des études médicales.

Mme GOLDET (P.S., Paris) estime que l'on s'oriente *« vers une médecine pour riches et une médecine pour pauvres »*, et annonce que son parti se réserve de recourir au Conseil d'Etat contre une éventuelle convention inégalitaire.

M. MERIC (P.S., Haute-Garonne) souligne le poids des chômeurs sur le budget de la Sécurité sociale et M. FORTIER (R.P.R., Indre-et-Loire) indique que les dépenses de santé ne correspondent qu'au quart du budget social de la nation. M. BIALSKI (P.S., Nord) estime que le gouvernement profite de la situation économique difficile pour limiter le recours aux soins. M. MEZARD (CNIP, Cantal) considère que le rôle de la mutalité sociale agricole est capital. M. BOSCARY-MONSSERVIN (R.I., Aveyron) se demande si pour traiter les problèmes de santé il ne faudrait pas des réformes fondamentales.

Pour M. FOURCADE (R.I., Hauts-de-Seine), les Français accepteront difficilement de devoir choisir entre une croissance continue de leurs contributions personnelles et une réduction du niveau de couverture de leurs dépenses sanitaires. L'ancien ministre des finances suggère l'institution d'un véritable contrôle parlementaire de la Sécurité sociale et une réforme des structures de l'assurance-maladie.

Successivement, MM. BARROT, ministre de la santé, HOEFFEL et FARGE, secrétaires d'Etat auprès du ministre de la santé, répondent aux orateurs sur les points les plus souvent abordés :

● TICKET MODERATEUR D'ORDRE PUBLIC

« Cette affaire a été l'objet de beaucoup de commentaires inexacts. Il s'agit de l'application d'une loi sur la recommandation de parlementaires de diverses formations politiques, et les fondateurs de la Sécurité sociale avaient prévu l'existence d'un ticket modérateur. Nous revenons à l'égalité (...). Beaucoup de Français parmi les plus pauvres ne peuvent payer la cotisation à une mutuelle : le décret permettra d'abaisser celle-ci. Je rappelle aussi que les dépenses médicales relatives aux invalidités de guerre ou du travail ne sont pas touchées par la mesure. Contrairement à ce qu'ont dit MM. Gamboa et Schwint, les assurances privées sont assujetties au même ticket modérateur. Nous restons ouverts au dialogue. » (M. Barrot.)

« Le ticket modérateur est un principe fondamental de notre système de Sécurité sociale, un principe de bon sens, d'ailleurs, car comment une gratuité totale n'inciterait-elle pas au gaspillage ?

» Or, par le biais des couvertures complémentaires et à défaut d'un ticket modérateur d'ordre public, ce principe s'est peu à peu trouvé vidé de son sens. Croyez-vous que, si les organismes en cause devaient assurer à eux seuls la couverture intégrale des risques de santé, ils n'auraient pas d'eux-mêmes prévu des franchises ? Et connaissez-vous, de par le monde, un système d'assurance, public ou privé, qui ne comporte aucune franchise ? » (M. Farge.)

● AIDE MENAGERE

« Le conseil des ministres du 5 décembre a décidé d'étendre l'aide ménagère aux personnes âgées qui n'y avaient pas encore droit, en particulier aux fonctionnaires : l'application est faite d'abord dans les neuf départements qui dépendent de Bordeaux et de Rennes. Quant à la caisse primaire de la région parisienne, elle a été autorisée à poursuivre ses prestations en ce domaine. » (M. Barrot.)

« Pour l'aide ménagère, les moyens financiers ont triplé, le nombre des bénéficiaires a doublé, et l'effort sera poursuivi dans les prochaines années pour atteindre l'objectif de 330 000 à 340 000 vieillards aidés. Cette aide ménagère sera étendue à diverses catégories, dont les personnels municipaux et les agents de l'Etat. » (M. Hoeffel.)

Dans sa conclusion, le ministre de la santé déclare notamment : *« La crise actuelle peut être l'occasion d'une remise en ordre générale. Le rapport démographique est tolérable, jusqu'en 2005, mais le rapport entre actifs et chômeurs, lui, peut se montrer menaçant. Quant aux régimes complémentaires, tout en étant attaché à respecter la liberté des partenaires sociaux, j'encouragerai ceux-ci à améliorer les accords. La branche familiale ? J'y ai mis 3 milliards cette année. Quant aux acquis de notre politique de santé, je les maintiendrai, et l'égalité fondamentale devant les grands risques — cancer, insuffisance rénale, etc. — sera préservée. Qu'on ne s'obnubile pas sur les détails, car là est l'essentiel. Mais d'une politique de quantité, il faut passer aujourd'hui à des préoccupations de qualité. C'est dans cet esprit que nous allons faire la réforme des études médicales, et je confirme à M. Mezard que le bon fonctionnement des hôpitaux de oublié. »*

Les économies d'énergie

En séance de nuit et jusqu'à 1 h 15 du matin, les sénateurs ont repris et achevé l'examen en première lecture du projet de loi relatif aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur.

Communistes et socialistes ont voté contre le projet, qui, à leurs yeux, menace le monopole d'E.D.F. et de G.D.F. Le débat a porté essentiellement sur le rôle des collectivités locales dans les domaines de la production d'énergie et des économies. Un amendement a notamment été adopté sur proposition de M. RUET (R.I., Ain). Il permet aux collectivités locales de participer à la mise en valeur des ressources hydrauliques existant sur leur territoire. (La jurisprudence actuelle considère l'exploitation d'une petite chute hydroélectrique et la vente à l'E.D.F. du courant électrique produit comme une activité commerciale interdite par nature aux collectivités locales.)

A la demande de M. PINTAT (R.I., Gironde), au nom de la commission des affaires économiques, M. GIRAUD, ministre de l'industrie, a apporté les précisions suivantes sur la gestion des installations créées par les collectivités locales et mettant en œuvre l'énergie nucléaire :

« La question de fond, c'est de savoir qui gérera ces installations nucléaires. Avant même l'accident de Three-Miles-Island, le gouvernement a voulu prendre les précautions nécessaires pour que les personnels exploitant de telles installations présentent toutes garanties de compétence. Il avait donc songé tout naturellement aux personnels du C.E.A. et d'E.D.F., ainsi que de leurs filiales, comme c'est le cas à Creys-Malville, par exemple. Mais il n'est évidemment pas question d'étendre cette disposition à des filiales non majoritaires d'E.D.F. ou du C.E.A. ne présentant pas les garanties de technicité indispensables. — A. G.

Le R.P.R. attend du gouvernement une plus grande « résolution »

Le R.P.R. a réagi à sa manière aux déclarations faites lundi soir, par M. Giscard d'Estaing, au cours de l'émission télévisée *Une heure avec le président de la République*. Dès le lendemain, les dirigeants du mouvement ont convoqué, pour le mardi 13 mai, en réunion extraordinaire, le conseil politique et le bureau du groupe parlementaire. Cette double instance siégera sous la présidence de M. Jacques Chirac qui, le mercredi 14, sera l'hôte de l'émission de France-Inter, *Face au public*. M. Claude Labbé, président du groupe et conseiller politique a précisé que la réunion du 13 mai aura pour objet de *« définir l'attitude du mouvement à l'égard de la politique extérieure de la France et des problèmes du monde agricole et obtenir du gouvernement des précisions et une attitude de plus grande résolution »*.

Les gaullistes sont de plus en plus réservés à l'égard de la politique étrangère de M. Valéry Giscard d'Estaing, dans laquelle ils voient davantage la marque d'un comportement « centriste » que celle d'une inspiration « gaulliste ». Ils reprochent au chef de l'Etat d'assigner à la France, comme il l'a dit à la fin de son intervention télévisée, d'être *« un facteur important de réduction des tensions internationales »*, ce que Pierre Charpy traduit dans *la Lettre de la Nation* du mercredi 7 mai comme une tentative de *« convertir les Français au miniaturisme »*, ce qui serait une *« version internationale du juste milieu »*.

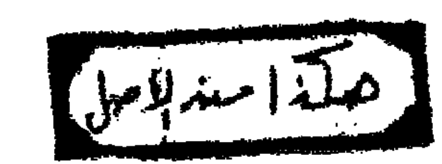
L'éditorialiste de l'organe officiel du R.P.R. estime que la France devrait *« s'attaquer aux causes de la tension internationale »* et ne pas se contenter *« d'en atténuer les effets »*. Les gaullistes jugent, en effet, équivoque le comportement qui consiste à affirmer sa solidarité avec les Etats-Unis, tout en autorisant l'ambassadeur de France à Moscou à assister — seul ambassadeur occidental — au défilé du 1er Mai sur la Place rouge.

En ce qui concerne le problème palestinien les déclarations faites par M. Giscard d'Estaing lors de son voyage dans les Emirats ont choqué les gaullistes. M. Jean de Lipkowski, secrétaire national du R.P.R. pour les affaires internationales, qui vient re rencontrer M. Begin à Jérusalem, rappelle qu'il faut *« donner à l'Etat d'Israël des garanties de sécurité »*, estime que les déclarations du président de la République auraient dû être faites à Paris et qu'il ne convient pas de privilégier l'O.L.P.

En définissant, une fois de plus, la semaine prochaine, leur position sur les problèmes internationaux, les dirigeants gaullistes vont dénoncer le « flou » et « l'ambiguïté » de celle du chef de l'Etat. Ils ne veulent pas non plus laisser accroire que leur doctrine est seulement exprimée par M. Couve de Murville, qui était l'hôte, dimanche 4 mai, du Club de la presse d'Europe 1 (*le Monde* du 6 mai) et auquel certains reprochent une attitude trop compréhensive, voire trop flottante à l'égard de la diplomatie du pouvoir.

Le durcissement des dirigeants gaullistes correspond — selon M. Claude Labbé — à un certain agacement et à une réelle inquiétude, qu'expriment les parlementaires lorsqu'ils se font l'écho des préoccupations de leurs électeurs. C'est pour cela qu'ils réclament en faveur des agriculteurs *« des mesures ponctuelles de caractère national, dans le cadre du Marché commun »*. Ils étudient aussi le moyen parlementaire de contraindre le gouvernement à renoncer à l'instauration du ticket modérateur d'ordre public, qui pénalise les adhérents des mutuelles. Ils ont livré un « baroud d'honneur » en demandant mais en vain que l'anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 devienne un jour férié et chômé. Enfin, dans la nuit de mardi à mercredi à l'Assemblée nationale, les orateurs R.P.R., comme MM. Debré et Lauriol, ont protesté contre l'insuffisance de la politique familiale du gouvernement.

A. P.



POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 7 avril 1980, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié.

● MARCHÉS A TERME DE MATIÈRES PREMIÈRES

Le ministre de l'économie et le ministre du commerce et de l'artisanat ont présenté un programme d'action visant à favoriser le développement de marchés à terme de matières premières en France, programme qui tient compte des travaux menés sur ce sujet par le Conseil économique et social.

Bien que la France jouisse d'une position privilégiée pour la production et la commercialisation de nombreux produits susceptibles de faire l'objet de transactions sur des marchés à terme, il n'y existe actuellement qu'un nombre très limité de tels marchés.

Or leur développement présenterait des avantages incontestables sur le plan économique à la fois parce qu'il permettrait aux entreprises françaises de mieux se protéger *contre les fortes fluctuations* que connaissent le prix des matières premières, *et parce qu'il* apporterait une contribution positive à l'équilibre de la balance des paiements française et au développement de la place financière de Paris.

Afin de créer les conditions nécessaires à l'extension des marchés à terme, il sera proposé de créer une commission des marchés à terme (Comt), chargée de surveiller leur fonctionnement et les activités des intermédiaires agréés. En outre, les dispositions législatives et réglementaires nécessaires seront prises pour renforcer la concurrence entre les intermédiaires, assurer une protection satisfaisante des opérateurs et attirer une épargne importante sur ces marchés. (Lire page 45, l'article de François Renard.)

● LA DURÉE DU TRAVAIL

Le ministre du travail et de la participation a rendu compte des conclusions du rapport de M. Giraudet relatif à la durée du travail.

M. Giraudet avait été chargé, le 17 janvier 1980, d'une mission d'investigation et d'exploration en vue d'examiner les voies et moyens d'une reprise des négociations conduites par les partenaires sociaux sur l'aménagement et la réduction de la durée du travail et interrompues, faute d'un accord, le 8 janvier 1980.

Le gouvernement considère que *l'étude approfondie et les suggestions* équilibrées proposées par M. Giraudet constituent une base sérieuse pour la reprise des négociations paritaires. Il a enregistré les premières prises de position des organisations professionnelles et syndicales auxquelles le rapport a été adressé le 28 avril, et il souhaite que les contacts soient repris sans tarder.

Le président de la République a confirmé que les résultats, auxquels parviendraient avant l'été, comme *il l'espère, les négociateurs,* devraient se traduire par un aménagement de la législation en vigueur, que le gouvernement soumettra au Parlement à sa session d'automne.

Ainsi une importante réforme, réduisant les inégalités en matière de durée annuelle du travail, pourrait être menée à son terme, en accord avec les partenaires sociaux.

● L'HABITAT ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Le ministre de l'environnement et du *cadre de vie a présenté* au conseil des ministres une communication sur l'amélioration de l'habitat et son adaptation à l'énergie chère.

La politique d'amélioration de l'habitat a *pris une ampleur nouvelle,* qui se traduit, d'ores et déjà, par un chiffre d'affaires pour l'industrie du bâtiment égal à plus de 40 % de celui de la construction neuve de logements, et une croissance régulière de 5 % par an qui devrait encore augmenter dans les années à venir, notamment du fait des actions d'économie d'énergie. Elle a permis de mettre en œuvre toute une série de moyens d'intervention répondant à la fois au souci de maintenir dans des logements de meilleure qualité les ménages les plus modestes et de préserver le patrimoine bâti.

Les propriétaires de logements ne disposant pas d'un confort suffisant, qu'ils soient occupants ou bailleurs, personnes physiques ou *morales, peuvent* désormais bénéficier d'aides de l'Etat. Une campagne d'information sera lancée pour encourager les initiatives ; des actions de formation et d'organisation seront conduites pour aider les entreprises à faire face à la demande d'un marché en pleine expansion.

En ce qui concerne les économies d'énergie, le ministre de l'environnement et du cadre de vie a rappelé que l'effort des Français a déjà permis d'économiser, depuis 1973, 10 millions de tonnes d'équivalent pétrole par an dans le secteur résidentiel et tertiaire, principalement grâce à la modification des comportements.

Il est nécessaire d'intensifier cet effort dans la décennie à venir, pour *faire en sorte que les secteurs de* l'habitat et des activités tertiaires, qui représentent actuellement près de 40 % de la consommation totale, apportent leur pleine contribution à l'effort national de redéploiement énergétique.

Le conseil des ministres a arrêté les mesures suivantes :

— en matière de construction neuve, les dispositions réglementaires seront prises pour que les nouveaux logements qui seront construits dans les années à venir consomment 25 % *de moins d'énergie que les logements* construits actuellement. L'objectif d'une réduction de 50 % des consommations a été retenue pour l'horizon 1985.

Dans l'immédiat, un label « haute isolation » sera créé pour signaler au public les logements très bien isolés. Lorsque ces logements seront construits avec des aides de l'Etat, le coût supplémentaire de cette meilleure isolation sera également pris en charge.

— Pour les logements existants, *l'objectif* retenu par le conseil des ministres est la réalisation, d'ici à 1990, de 4 millions de tonnes d'équivalent pétrole d'économies par an ; il faudra donc, avant cette date, renforcer l'isolation d'environ un logement sur deux.

Un concours sera lancé pour sélectionner les entreprises ou groupements d'entreprises capables d'offrir au public l'ensemble des prestations permettant d'économiser l'énergie dans un logement, et en donnant toutes garanties quant au résultat. Les lauréats de ce concours seront chargés d'améliorer, à titre expérimental, vingt mille logements dont les propriétaires bénéficieront de prêts privilégiés.

Parallèlement, plusieurs consultations seront lancées auprès de ceux qui conçoivent et de ceux qui réalisent de nouvelles techniques récemment mises au point, pour aider à leur développement.

— Pour les bâtiments publics de l'Etat, chaque administration établira très rapidement un échéancier des travaux d'économie d'énergie qui seront prioritaires dans leurs programmes d'investissement. Par ailleurs, des appels d'offre seront lancés pour expérimenter des méthodes exemplaires d'économie d'énergie dans chaque type d'équipement, tels les hôpitaux, les centres sportifs, les établissements d'enseignement.

● LE RENFORCEMENT DES STRUCTURES INDUSTRIELLES

Le ministre de l'industrie a présenté une communication faisant le point du déroulement des actions de renforcement industriel stratégique, en application des décisions du conseil restreint du 4 septembre 1979.

Après avoir procédé à une analyse approfondie des prévisions sur l'évolution des technologies, des perspec*tives offertes par les marchés* mondiaux et de l'importance des nouvelles productions au regard de l'ensemble du développement industriel, le gouvernement a retenu, dans une première phase, les six thèmes suivants : la bureaucratique, l'électronique « grand public », la robotique, la bio-industrie, les travaux sous-marins, les équipements économisant l'énergie.

Dans ces domaines, le gouvernement se propose de faire converger les moyens publics de soutien du *développement* industriel, à l'appui des stratégies d'entreprises, qui seront reconnues exemplaires par leur ambition.

Des projets ont été présentés émanant d'entreprises *de toute taille,* et parfois d'entreprises en voie de création ; ils sont actuellement examinés.

Les thèmes retenus sont concentrés sur des fabrications dont le volume n'excède pas, à l'heure actuelle, 2 % de la production industrielle française, mais, au vu des projets actuellement en cours d'examen, d'ici à 1985, les effectifs employés à ces fabrications devraient passer de soixante-dix mille à cent trente-cinq mille personnes, et le *chiffre d'affaires* correspondant devrait s'accroître de plus de 40 milliards de francs.

D'autres thèmes sont à l'étude ; ils pourront être retenus lorsque leur portée aura *été définie* avec précision. D'autre part, il sera mis fin à l'action entreprise sur l'un des thèmes retenus lorsque auront été conclus des contrats de développement permettant d'atteindre l'objectif recherché.

APRÈS L'ÉLECTION CANTONALE DE VINCENNES-FONTENAY-NORD

M. Poussy (P.C.) : le Val-de-Marne n'est pas une République bananière

Dans une interview publiée par *l'Humanité* du 7 mai, M. Guy Poussy, secrétaire de la fédération du parti communiste du Val-de-Marne, membre du comité central du P.C., évoque l'élection cantonale de Vincennes-Fontenay-Nord, dont les résultats proclamés par le tribunal administratif de Paris après divers incidents lors du dépouillement, donnaient l'avantage au candidat de la majorité (M. Favas, C.N.I.P.) contre Mme Nicole Garand (P.C.). *Après avoir indiqué que le comité* fédéral avait décidé l'organisation d'une manifestation, lundi 12 mai à l'ouverture de la séance du conseil général, « *pour exiger la démission du préfet et des fraudeurs, le respect de la loi et du suffrage universel* », M. Poussy déclare :

« *Le Val-de-Marne n'est pas une République bananière, le préfet doit savoir que nous ne laisserons pas siéger sans réagir un conseil général giscardien qui a volé son siège, un autre pris en flagrant délit de fraude, tandis qu'une femme conseillère générale communiste régulièrement élue serait chassée du conseil général. C'est intolérable !* »

M. Poussy affirme que « *c'est à l'instigation* [du préfet du Val-de-Marne] *que les documents électoraux furent envoyés à la gendarmerie de Vincennes, transmis au tribunal administratif de Paris, puis conservés et manipulés durant trois jours sans aucun contrôle* ».

Dans la même interview, M. Poussy reproche au *Monde* d'avoir « *réalisé « l'exploit » de donner la parole à un indicateur de police mais* [de l'avoir] *refusée au maire de Fontenay* », M. Louis Bayeurte.

[*N.D.L.R.* — *Il n'y a rien, dans ce* dernier propos, qui soit conforme à la vérité.

Nous avions souhaité avoir le point de vue du parti communiste au lendemain du second tour de l'élection qui a eu lieu le dimanche 27 avril. Les responsables de la fédération départementale étaient soit « absents » soit « en réunion ». *L'un* d'eux a cependant répondu à notre correspondant départemental : « Nous n'avons aucune déclaration à faire. Vous recevez vos ordres du ministère de l'intérieur. » « Le *Monde* » s'est donc reporté à « l'Humanité », organe central du P.C.F., pour donner connaissance à ses lecteurs des commentaires et des initiatives, tant au niveau départemental que national, des élus communistes. M. Poussy, cité dans « le Monde » du 29 avril, est mal placé pour nous reprocher « d'avoir refusé la parole » à M. Louis Bayeurte, maire communiste de Fontenay, dont nous avons publié plusieurs déclarations (« le Monde » des 3 et 6 mai), et de l'avoir donnée à « un indicateur de police », en l'occurrence M. François Guérard, que nous ne connaissons qu'en qualité de délégué départemental de l'U.D.F. et premier adjoint au *maire de Saint-Mandé.*]

● PRECISION. — M. Roger Fajnzylberg, maire (P.C.F.) de Sèvres (Hauts-de-Seine), nous précise que la banderole « *Pour l'union dans les luttes* » qui *avait été apposée sur la mairie* de cette ville et arrachée dans la nuit du 30 avril au 1er mai (*le Monde* du 3 mai) avait été accrochée aux grilles de la mairie avec l'autorisation de l'ensemble du conseil municipal et conformément à une habitude qui veut que toute association locale (en l'occurrence le Comité d'union dans les luttes) dispose de cette possibilité. Cette autorisation n'implique donc pas une prise de position sur la campagne « *pour l'union dans les luttes* ».

LE CERES LANCE LA REVUE « NON ! »

MM. Jean-Pierre Chevènement, membre du secrétariat national du P.S., Didier Motchane et Pierre Guidoni, tous trois animateurs du CERES, ont annoncé, mardi 6 mai, au cours d'une conférence de presse, le lancement d'une nouvelle revue bimestrielle intitulée *Non !* et sous-titrée *Repères pour le socialisme.* Cette revue remplace *Repères,* organe mensuel du CERES, qui avait cessé de paraître à la fin de l'année 1979.

Les chefs de file du CERES ont expliqué que *Non !* « *est autre chose* » que *Repères* : le comité de rédaction est élargi à des personnalités de gauche (telles que MM. Régis Debray et René-Victor Pilhes, écrivains; Bernard Cassen, professeur à l'université de Vincennes; Alain Joxe, membre du P.S.U.)

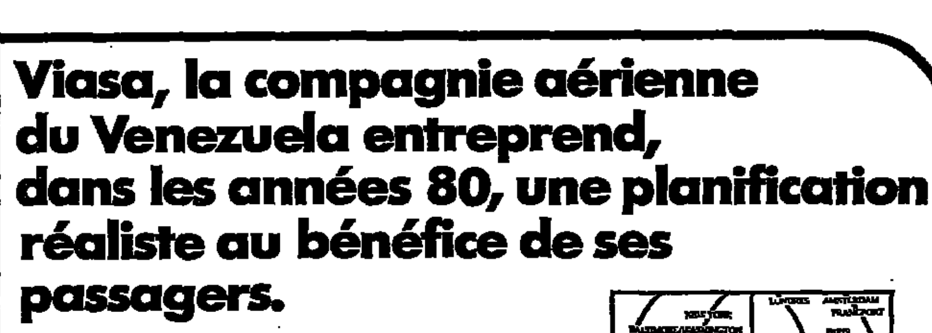
Il s'agit, dans l'esprit de ces personnalités, de faire de cette revue un lieu de réflexion « *pour le combat d'idées rigoureux qui manque à l'union de la gauche* ».

Le premier numéro de Non ! a pour thème « A l'Ouest, quoi de nouveau ? » et comporte « un abécédaire de la nouvelle idéologie française ».

L'éditorial du comité de rédaction réaffirme que l'union de la gauche est « *la seule position stratégique possible pour une politique de rupture avec le capitalisme (...) et reste notre perspective, non pas parce que nous attendons de la direction communiste qu'elle change, mais parce que nous comptons sur la lutte de classe pour changer le P.C.* ». Après avoir souligné que « *ce ne sont ni les bedeaux de l'eurosocialisme ni les bateaux de l'eurocommunisme qui porteront l'espoir de la lutte de classe* », le comité de rédaction conclut : « *Peu importe que, face au déferlement du discours bourgeois, renforcé par la marée de la culture néo-petite-bourgeoise, nous ayons l'impression de ramer à contre-courant. La force d'un « consensus » n'est-elle pas précisément de faire l'unanimité ? Mais c'est aussi sa faiblesse, car il suffit de toucher juste pour qu'il se désagrège. C'est à le rompre que nous consacrerons cette revue, goutte d'eau destinée non à remplir le vase, mais à le briser.* »

★ *Non !* numéro 1, daté mai-juin 1980, 35 francs. Distribué par les N.M.P.P.

● *Le groupe DIRE* (dialogue, information, recherches, échanges) constitué par des universitaires représentant les différentes composantes de la gauche (*le Monde* daté 17-18 février), organise jeudi 8 mai à la Maison de l'Europe (35, rue des Francs-Bourgeois) un colloque consacré aux années 70-80 et intitulé « *Les années gauches* ». Ce colloque comprend deux parties : « *la restructuration des idéologies néo-conservatrices* », et « *questions à gauche* ». MM. Henri Lefebvre, François Chatelet, Maurice Goldring, Gérard Delfau, Jean-Marie Vincent, Bernard Cassen et Mmes Christine Buci et Maria-Antonietta Macciocchi doivent notamment intervenir.





HISTOIRE

Les Mémoires de Bertrand de Jouvenel

(Suite de la première page.)

Le motif en est respectable, mais cela ne change rien à l'effet : après la débâcle de 1940, il a consenti, pour *informer* le commandant Navarre, du service de renseignements de Vichy, à *fréquenter* les milieux franco-allemands de Paris. Agent de choix : il est lié d'amitié depuis longtemps avec Otto Abetz, à présent ambassadeur de Hitler à Paris, et il connaît de longue date plusieurs dirigeants de la collaboration parisienne. Certains, du côté de la Résistance, qui ignorent cette mission secrète, l'ont naturellement assimilé à ceux-là. Les services allemands, de leur côté, le connaissent trop bien. Douloureuse situation : lorsqu'il cherche, en mai 1943, à intervenir pour faire libérer un résistant corrézien, Martial Brigouleix, non seulement, il ne réussit pas à voir Abetz, à Paris, mais il est interrogé longuement par la Gestapo, puis relâché dans des conditions qui le persuadent qu'on ne l'élargit que pour qu'il conduise vers du plus gros gibier. « Pestiféré », il choisit l'exil.

Et le voilà doublement orphelin, privé tout à la fois de la solidarité résistante et de l'amitié de ses compagnons de jeunesse qui sont en train de se perdre, au bout de leur infernale logique, dans la faillite du collaborationnisme : Gaston Bergery, Jean Luchaire, Paul Marion, Drieu La Rochelle surtout, tant admiré : ces mêmes hommes avec qui il avait rêvé, jadis, de construire une Europe pacifique par la sécurité collective.

Jouvenel déteste l'itinéraire qu'ils ont parcouru pour finir, mais, dans le même temps, il se ronge de n'avoir pas su les retenir. Le 7 septembre 1944, il note pour lui-même : « *Ce sont tous les amis de ma jeunesse, c'est toute ma génération qui est atteinte par le déshonneur... A aucun d'eux je n'ai fait sentir mon blâme, ma condamnation avec assez de force...* » « *J'ai manqué de ce puritanisme qui m'a toujours fait hausser les épaules... J'ai excusé leur tentation. Je n'ai pas porté d'épée flamboyante.* » « *Aujourd'hui je me sens coupable de toutes leurs culpabilités...* »

∴

« *Comment en étais-je arrivé là ?* » Telle est l'obsédante interrogation qui court dans le livre, et lui donne son unité. En Suisse, le chagrin de Jouvenel s'exaspère de sentir qu'il a gâché les cartes précieuses dont l'avait pourvu sa bonne fortune. Car il était né, comme lui aurait dit peut-être sa gouvernante irlandaise, avec une cuillère d'argent dans la *bouche*. *Aristocratie républicaine* : son père, Henry de Jouvenel, sénateur, ministre, ambassadeur, l'initie très jeune aux arcanes du régime et de la Société des nations. Son oncle, Robert de Jouvenel, auteur de l'immortelle *République des camarades*, secrétaire général de l'*Œuvre*, lui apprend les rudiments du journalisme et lui en ouvre les voies. Chez sa mère, Sarah, Claire Boas de Jouvenel, rue Saint-Simon, il côtoie, tout enfant, Bergson, Anatole France, Claudel et d'Annunzio ; et plus tard son adolescence passionnément attentive voit passer dans ce même salon, autour de Philippe Berthelot, tout ce que la Conférence de la paix attire à Paris d'hommes d'Etat d'Europe centrale, les Tchèques surtout, Stefanik et Benès. Colette enfin, la grande Colette, est la nouvelle *épouse de son père, et il lui garde*, par-delà les années, beaucoup de reconnaissante fidélité (tout en démentant au passage la « tenace légende » qui fait de lui le modèle de *Chéri*) ; au « jeune homme livresque » qu'il était encore Colette a appris que « le pain avait du goût, les troènes du parfum, les pavots de la couleur »...

Bertrand de Jouvenel croit à « l'esprit d'une génération ». La sienne s'est définie autour du problème allemand. Il rappelle que la France victorieuse pouvait songer, *après Versailles, à deux politiques* : celle de la contrainte et celle de la confiance. C'est pour celle-ci que lui et les siens se sont battus. La première pouvait avoir aussi sa logique. Entre l'une et l'autre, la France hésita, zigzagua, et du coup *perdit sur les deux tableaux*.

Survient la grande dépression. Elle fait sentir à Jouvenel l'appel d'un autre journalisme. Après le temps du commentaire, voici celui du grand reportage à l'étranger, et voici le tournant décisif : l'interview que, le *21 février 1936*, Hitler lui accorda. Poids du hasard : « *Cette interview a pesé sur ma vie entière. De cela je n'ai eu aucune prémonition sur le moment...* » Ribbentrop, ministre des affaires étrangères du Reich, monte une manœuvre tortueuse qui fait servir le texte à la propagande de son maître. D'un coup, Bertrand de Jouvenel est célèbre, mais c'est comme porte-parole apparent du dictateur détesté...

Les étiquettes sont vite collées. Jouvenel, par fierté, se refuse à *donner des gages à la gauche*. Un reportage qu'il fait en Espagne, au début de la guerre civile, du côté de la rébellion militaire, paraît trop peu indigné pour n'être pas favorable, et lui interdit un voyage symétrique du côté républicain. Glissade...

Un pas de plus, et c'est l'inscription au P.P.F., que Doriot a fondé en juin 1936. Jouvenel a rompu avec le *radicalisme* dès 1934 (« lourde erreur », écrit-il). Obsédé par le contraste accru entre une Allemagne durcie et une France déliquescente, il croit trouver en Doriot l'homme qui pourrait, ancré dans le peuple, *promouvoir* le redressement. Mais l'histoire s'accélère. *Révoqué de la mairie de* Saint-Denis, rejeté par ses électeurs, Doriot file à grande vitesse vers l'extrême droite — et Jouvenel *découvre, trop tard, son « faux pas »* : « Je ne pouvais être le rat qui s'échappe du navire : une solidarité se trouvait scellée. »

La crise de Munich, avec l'abandon de la chère Tchécoslovaquie, est enfin l'instant du sursaut. Jouvenel quitte le P.P.F. Mais son image politique, en face des autres (et peut-être aussi de lui-même), s'est brouillée. D'où naîtra son malheur dans la guerre...

∴

Aujourd'hui nous le savons bien : la Suisse de 1944-45, ce n'est pas seulement pour lui le chagrin et la *frustration*. C'est aussi une nouvelle naissance (1). Rarement destin fut aussi complètement changé à mi-vie. Jouvenel est à jamais prévenu contre tout engagement partisan. Il consacre l'essentiel de ses loisirs forcés à des réflexions d'une hauteur neuve et il publie à Genève, en février 1945, son fameux *Du Pouvoir* qui, d'un coup, l'établit parmi les maîtres de la pensée libérale de notre temps.

Le 8 août 1945, il écrit dans son journal : « *Pourquoi donc me plaindre que la fortune, qui a peu d'égards aux désirs humains, m'ait inscrit dans le maigre contingent des guides, plutôt que dans la fière cohorte des héros ?... Ce dont il faut bien me défendre, c'est de quelque secret mouvement d'amertume contre ceux qui ont eu le rôle que j'avais rêvé pour moi...* » Rassurons donc Bertrand de Jouvenel, si d'aventure il en était encore besoin : de cette amertume-là, à le lire, on ne voit pas trace.

JEAN-NOËL JEANNENEY.

★ Bertrand de Jouvenel, *Un voyageur dans le siècle*, t. I, *(1903-1945)*, avec le concours de Jeannie Malige. Robert Laffont, 496 p. Environ 74 F.

(1) Son dernier écrit tourné vers le passé est un roman qu'il donne en feuilleton à un hebdomadaire local et qui reprend, sous le masque de la fiction, ses réflexions sur la place du hasard dans les choix individuels de *1940* : l'œuvre vient d'être heureusement rééditée chez Julliard, *les Français*, 290 pages.

Un ouvrage de Pierre Frank sur l'Internationale communiste

Contrairement à tout ce que l'on pourrait croire, s'attaquer à l'histoire de l'Internationale communiste revient encore à faire œuvre de pionnier en France. Ainsi en est-il de l'ouvrage solidement documenté que vient de consacrer Pierre Frank à ce grand sujet ; un livre qui se veut militant et retient comme tel l'attention du lecteur. Fort bien re-située, on y retrouve l'Internationale de la révolution mondiale jusqu'à cet automne tragique de 1923 qui vit l'effondrement sans combat de l'Allemagne révolutionnaire. C'était le temps de la révolution vivante, avec ses manifestes exaltants, ses grands débats d'idées, ses rapports et « contre-rapports », ses votes et ses critiques irrespectueuses.

Pierre Frank se livre à une étude détaillée du « tournant obscur ». S'appuyant aussi sur des documents tombés dans l'oubli, Pierre Frank a repris la vision trotskiste classique de la formation et de la bureaucratisation, sur fond d'arriération et d'isolement, de l'Etat-parti *guide* ; il la nuance *toutefois par des considérations* sur l'insuffisance des réactions de Lénine et de Trotski, trop longtemps obnubilés par la menace d'un retour au capitalisme.

Le grand tournant

A partir de 1928 et du sixième congrès mondial, entraînés dans l'ultra-gauchisme, enflammés par les affrontements de rue, persuadés de l'imminence de la guerre et de la révolution, surmotivés par la crise de 1929, nombre de *jeunes et courageux révolutionnaires* acceptent la stalinisation de l'I.C.

Sept ans plus tard, à l'été 1935, vient le septième et dernier congrès de l'I.C., celui du grand *tournant* vers le Front populaire ; pour tous c'est l'ouverture *maximum sur l'extérieur. Pour tous* aussi, ce sont les débuts de la grande glaciation intérieure. L'I.C. bascule entièrement dans la dévotion à la personne de Staline, ainsi que dans le rite des approbations unanimes et des ovations savamment dosées.

Pierre Frank décrit avec force une Internationale qui accepte et justifie totalement les grands procès, quand elle n'y prête pas la main. Ainsi, lors de cette mystérieuse réunion des dix-sept P.C. européens, tenue à Paris le 21 avril 1937, dont l'auteur se demande si elle n'a pas servi à préparer les sanglantes liquidations de militants antistaliniens en Espagne républicaine. Ainsi, à l'été 1938, lorsque — prélude au renversement des alliances ? — Staline fait entériner par la direction de l'I.C. la dissolution du P.C. polonais. Attirés à Moscou, livrés au bras *séculier, des centaines de militants* responsables sont alors déportés ou exécutés. Sur ce point effrayant, l'auteur nous livre quelques données des plus surprenantes : comment Togliatti fut conduit à reconnaître qu'il avait fait partie du « *tribunal idéologique de l'I.C.* ». Et de rapporter un dialogue dont nous extrayons ce qui suit. Lajolo (du comité central du P.C.I.) : « *Comment as-tu pu faire cela en connaissant la loyauté politique certaine de ces camarades ?* » — Togliatti : « *Si j'avais eu une autre attitude, j'aurais subi le même sort.* » — Lajolo : « *Gramsci, à ta place, qu'aurait-il fait ?* » — Togliatti : « *... Il serait mort.* » (1)... Il est difficile de suivre Pierre Frank quand il affirme que ce récit se passe de commentaire.

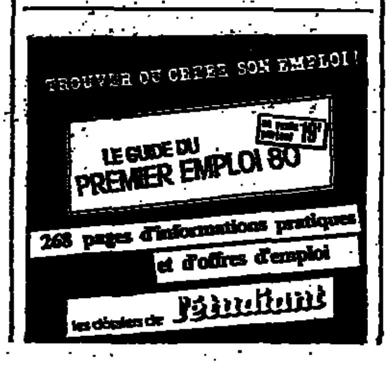
Comment ne pas aussi s'interroger *sur ce qu'il pouvait y avoir*, dès l'époque *de Lénine*, comme réalité humaine derrière les mots de dictature du prolétariat ? Qu'en était-il alors réellement de la situation sociale, des réactions et des sentiments du prolétariat censé exercer la dictature ? Etudier le destin soviétique de la plus-value *ainsi que les décennies* de croissance ininterrompue d'un écart — fort peu socialiste — entre les revenus des hauts dirigeants et les salaires de la masse anonyme d'en bas, cela ne conduirait-il pas à revoir la définition de l'U.R.S.S. et le classement des partis ouvriers en deux catégories intangibles : réformistes et révolutionnaires ?

Même au travers des interrogations et réflexions qu'elle suscite, cette *histoire* de l'Internationale communiste, écrite — chose rare de nos jours — du *point de vue des révolutionnaires* vaincus, demeure de bout en bout d'un intérêt captivant.

PHILIPPE ROBRIEUX.

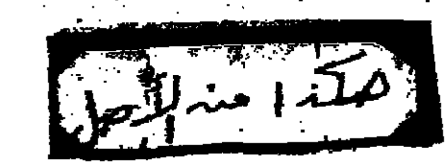
★ *Histoire de l'Internationale communiste*, par Pierre Frank. Deux volumes, 948 pages, éditions La brèche, 1980.

(1) *Finestre Aperte a Botteghe Oscure* (éditions Rizzoli, Milan, 1975), par David Lajolo, membre du comité central du P.C.I.









Le Monde

société

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Les autorités allemandes demandent l'extradition de deux femmes arrêtées à Paris

Trois autres personnes sont entendues par les policiers français

Les policiers français ont arrêté, lundi 5 et mardi 6 mai à Paris, cinq femmes, dont au moins deux — de nationalité allemande, — activement recherchées par la police de R.F.A., sont *accusées d'appartenir à des groupes terroristes.* Les autorités de Bonn ont immédiatement déposé auprès du gouvernement français une demande d'extradition pour ces deux personnes. Cette opération a été rendue possible par une étroite collaboration entre les polices française et allemande.

Cette dernière, nous indique notre correspondant à Bonn, a déclenché de vastes opérations de recherches dans plusieurs villes du sud-ouest ainsi qu'à Berlin. A Bonn, on reconnait que la nouvelle des arrestations opérées à Paris a été retardée afin de laisser aux autorités ouest-allemandes le temps d'exploiter les indications recueillies dans la capitale française.

Deux ressortissantes allemandes, terroristes présumées, ont été écrouées, mardi 6 mai au soir, à Fleury-Mérogis, dans la région parisienne. Sieglinde Hoffmann, trente-cinq ans, et Ingrid Barabass, vingt-huit ans, ont comparu devant le chef de la deuxième section du parquet du tribunal de Paris, puis été placées en état d'arrestation provisoire en vue d'extradition. Ces deux personnes faisaient l'objet, depuis le 7 mars 1979, de mandats d'arrêt décernés par M. Kuhn, *juge d'instruction* près la cour fédérale de justice de Karlsruhe.

On indique, de source judiciaire, que les autorités allemandes ont présenté aux autorités françaises les demandes d'extradition visant Sieglinde Hoffmann et Ingrid Barabass. En fait, la procédure semble avoir été extrêmement rapide. Dès mardi 6 mai, le procureur fédéral de Karlsruhe est arrivé à Paris, porteur des demandes d'extradition. Les deux Allemandes devraient ainsi comparaître la semaine prochaine devant la chambre d'accusation. Sieglinde Hoffmann a pour l'instant simplement indiqué au magistrat devant lequel elle a *comparu qu'elle désirait être* défendue par M[e] Jean-Jacques de Félice, du barreau de Paris.

Sieglinde Hoffmann, membre présumé de la Fraction armée rouge, et Ingrid Barabass, membre présumé du « mouvement du 2 juin », ont été arrêtées lundi *5 mai, vers 16 h. 30, dans un* appartement situé, 4, rue Flatters à Paris (cinquième arrondissement). Les policiers de la brigade *criminelle, dirigée* par le commissaire divisionnaire Marcel Leclerc, et ceux de la direction centrale de la police judiciaire, qui ont collaboré à ces arrestations, travaillaient depuis plusieurs jours sur une information transmise par le Bundes Kriminal Amt (B.K.A.), la police fédérale allemande. Seule Sieglinde Hoffmann, armée d'un pistolet Herstal de calibre 9 mm, balle engagée dans le canon, essaya d'opposer une résistance aux policiers. Les enquêteurs ont découvert dans cet appartement un grand nombre de documents, actuellement traduits par les services de police, et deux machines permettant la confection de faux papiers et de cartouches.

Sieglinde Hoffmann, arrêtée le 5 mai et écrouée le 6, fait partie de ces terroristes allemands recherchés depuis plusieurs années et dont la photographie fut diffusée et affichée dans les lieux publics en Allemagne fédérale. Elle est poursuivie pour avoir participé à l'assassinat de Juergen Ponto, le 30 juillet 1977, alors président du directoire de la Dresdner Bank. Sieglinde Hoffmann, qui fut arrêtée au mois de mai 1978 en Yougoslavie, avait été remise en liberté au mois de novembre de la même année, ce qui avait provoqué une vive déception à Bonn (*le Monde* daté 19-20 novembre 1978).

Pour sa part, Ingrid Barabass est accusée par les autorités allemandes d'avoir participé à l'enlèvement, le 9 novembre 1977, à Vienne, de M. Palmers, homme d'affaires autrichien. Ce dernier avait été libéré quatre jours plus tard contre le versement d'une rançon de 31 millions de shillings autrichiens. Elle serait aussi recherchée pour son rôle dans deux attaques de banque à Kassel.

Les policiers tendant une souricière, ont arrêté le lendemain, mardi 6 mai, trois autres femmes de nationalité allemande. Ces *trois personnes se refusent* jusqu'à présent à toute déclaration. Elles devaient être entendues dans les locaux de la brigade criminelle jusqu'à 16 heures ce mercredi. Les policiers ont réussi à les identifier. Il s'agirait de Regina Nicolaij, vingt-sept ans, Karol Huettmann, trente et un ans et Karin Muennichow, vingt-six ans.

LA FRACTION ARMÉE ROUGE

Née de la rencontre, à Berlin, d'un jeune révolté, Andreas Baader, et de quelques étudiants extrémistes de gauche, l'histoire de la Fraction armée rouge signe son premier acte terroriste, le 3 avril 1968, dans l'incendie de deux magasins de Francfort. Depuis douze ans, la R.F.A. vit un compagnonnage douloureux avec ces jeunes gens, des « desperados », *comme on les a appelés, qui ont choisi la violence pour tenter de* « déstabiliser l'État et la société ».

De nombreux meurtres et attentats sont attribués à ce groupe, qui sera célèbre sous le nom de « bande à Baader » *: début mai 1972, une série d'attentats — causant la mort de quatre personnes — contre le quartier général des forces américaines de Francfort.*

Le 10 novembre 1974, M. Gunter von Drenkmann, président du tribunal de grande instance de Berlin-Ouest, est assassiné devant son domicile.

Le 27 février 1975, M. Peter Lorenz, député du C.D.U., est enlevé à Berlin-Ouest.

Arrêtée et condamnée à huit ans de réclusion criminelle, la cofondatrice du groupe, Ulrike Meinhof, se donne la mort dans sa cellule de la forteresse-prison de Stuttgart-Stammheim, mais la version de sa mort fournie par la police est contestée par l'extrême gauche allemande. Un an plus tard, le 18 octobre 1977, on retrouve, dans leurs cellules de la même prison, les corps des autres membres importants du groupe, arrêtés à leur tour : Andreas Baader, Gudrun Ensslin et Jan Karl Raspe. L'expertise officielle conclut au suicide, et on retrouve des caches d'armes dans les cellules. Mais une nouvelle polémique nait en R.F.A.

Le 7 avril 1977, un attentat coûte la vie, à Karlsruhe, au procureur général Siegfried Buback et à son chauffeur.

Le 30 juillet 1977, un banquier allemand, M. Ponto, est assassiné à son domicile. Selon la police, sa propre nièce, Suzanne Albrecht, membre de la Fraction armée rouge, aurait introduit le commando.

Le 5 janvier 1978, M. Schleyer, président du patronat ouest-allemand, est enlevé, à Cologne. Ses quatre gardes du corps sont tués. Les cinq ravisseurs exigent la libération de onze membres du « groupe Baader-Meinhof ».

Le 30 septembre 1978, l'ancien avocat d'Andreas Baader, M[e] Klaus Croissant est arrêté à Paris. Il sera remis aux autorités allemandes le 17 novembre. Il a été libéré récemment.

Le 13 octobre 1978, quatre terroristes détournent un avion de la Lufthansa sur Mogadiscio (Somalie). Un commando spécial de la police allemande parvient à libérer les passagers et à tuer trois des quatre ravisseurs. Mais le commandant de l'avion est « exécuté » *par le groupe. C'est dans doute après avoir appris cette nouvelle, dans leur prison, que les membres du* « noyau dur » *de la Fraction armée rouge se seraient donné la mort.*

Le corps de M. Schleyer est retrouvé à Mulhouse, le 19 octobre 1978, dans le coffre d'une voiture.

COOPÉRATION

La coopération a été pleine et entière dans l'arrestation, à Paris, des cinq terroristes présumés. Le ministre *allemand* de l'intérieur, M. Gerhart Baum, a téléphoné à son homologue français, M. Bonnet, pour le *remercier* de cette « collaboration fructueuse ».

Une dizaine de policiers du Bundes Kriminal Amt (B.K.A.), la *police* fédérale allemande, qui dispose à Wiesbaden d'un important ordinateur spécialisé dans la lutte contre le terrorisme, sont, en effet, à Paris depuis lundi. Le « patron » du B.K.A., M. Herold, aurait séjourné deux jours dans la capitale, selon le quotidien « Die Welt ». Enfin, le procureur *fédéral de justice* de Karlsruhe est arrivé mardi en France pour demander l'extradition de Sieglinde Hoffmann et Ingrid Barabass. Efficacité, célérité... « Collaboration banale » désormais, selon la police judiciaire. — L. G.

● *Mme Hélène Constans*, député (P.C.) de la Haute-Vienne, demande au garde des sceaux, dans une question écrite, « *quelle sera la position de la France lors de la réunion des ministres de la justice qui aura lieu les 20 et 21 mai, à Luxembourg, sur l'abolition de la peine de mort* ». Mme Constans rappelle que les représentants français au Conseil de l'Europe se sont prononcés en majorité pour la suppression de la peine *capitale*.

LE SECRET BANCAIRE EN SUISSE

Asile inviolable

(Suite de la première page.)

Sans grand résultat jusqu'à présent, doit-on dire. Mercredi 30 avril, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T des douanes ont été écoutés poliment par un conseiller de l'ambassade de Suisse à Paris. Et tandis que le directeur des douanes, M. Jacques Campet, assaillait son confrère bernois d'appels fiévreux, les démarches *entreprises par M. Papon, ministre* du budget, n'ont abouti qu'à un désespérant constat, en date du 24 avril : « *des démarches au niveau le plus élevé* » *ont été entreprises,* « *résultat dans quelques jours* », nous faisons le maximum pour que le « *séjour forcé* » des deux prisonniers *ne se prolonge pas. Depuis plus rien.* Tout au plus, les deux détenus ont-ils pu voir leur famille — en présence d'un policier — et recevoir (l'un d'eux sans témoin), le 30 avril, un avocat saisi par les autorités françaises, M[e] Pierre Jolidon, du barreau de Berne, qui, secret oblige, — encore un — refuse de parler de l'affaire avec d'autant plus de conviction qu'il n'aura accès au dossier qu'au terme d'inculpations éventuelles.

Une machination ?

Pour l'instant, à part peut-être le procureur général de Berne qui, dans son mutisme, paraît bien sûr de lui, qui peut expliquer la raison de la vindicte suisse à l'égard de MM. Bernard Rui et Pierre Schultz ? Côté français, tout le monde convient au moins que ce que la justice bernoise dénomme arrestation pour présomption d'espionnage économique n'est en vérité, en langage clair, qu'une machination pleine d'arrière-pensées qui dépasse largement le cas des deux fonctionnaires. MM. Rui et Schultz appartiennent à la *direction nationale* des enquêtes douanières (D.N.E.D.) qui est à la douane ce que la police judiciaire est à la police. Tandis que les fonc*tionnaires en tenue contrôlent la* circulation aux frontières, les hommes en civil de la D.N.E.D. traquent patiemment et avec d'importants moyens — y compris des indicateurs stipendiés — les auteurs de grosses infractions aux réglementations douanières et fiscales françaises. Actuellement les infractions au contrôle des changes accaparent la moitié de l'activité de la douane, de l'aveu même de M. Campet, qui se garde d'ajouter que la majeure partie de l'argent ainsi soustrait aux percepteurs français échoue dans des banques suisses.

Un douanier plongé de longue date dans ces questions estime que les avoirs français en Suisse sont supérieurs au *budget de l'État. Actuellement*, l'argent, les bijoux, les objets d'art français affluent illégalement comme jamais dans les coffres-forts helvétiques.

C'est notoire, et ce qui l'est davantage encore, c'est le « forcing », auprès du public français, des démarcheurs suisses, qui ne se cachent guère pour opérer. Du moins était-ce le cas jusqu'à présent, car *la vigilance des douaniers français* pourrait bien s'exercer sur eux. C'est ainsi qu'on a arrêté, la semaine dernière, à Paris, l'un de ces démarcheurs. *Mais la direction des* douanes a indiqué que c'était... pure coïncidence. L'argent des petits épargnants — de plus en plus nombreux à tenter l'aventure — et celui des trafiquants passe dans des valises. L'aristocratie de la fraude fait appel à des méthodes plus sophistiquées : compensations bancaires, voire faux honoraires payés à des membres suisses de corporations libérales. Certaines commandes passées à des architectes suisses *dissimulent ainsi des évasions de* capitaux.

Cela, les douaniers le savent sans généralement pouvoir en apporter la preuve décisive capable de faire « tomber » le client, d'autant qu'il ne *faut pas compter* dans ce travail sur la coopération, ni même la moindre compréhension, de l'administration ou des banques suisses, qui défendent, *bec* et ongles, les *secrets* des fraudeurs. En suisse moins qu'ailleurs, l'argent n'a pas d'odeur. Même les plus gros «bonnets» de la drogue ont pu en profiter et continuent de le *faire malgré l'engagement de* principe des autorités helvétiques de faire connaître l'état de leurs comptes aux polices intéressées.

Dans le travail de fourmis des douaniers, qui porte trop rarement ses fruits, Bernard Rui était passé maître. Sans se prendre pour Elliott Ness, il savait travailler sur ce « terrain hostile ». Les filières remontées, nombre de fraudeurs allaient connaî*tre de mauvaises surprises : non seu*lement, il leur fallait rapatrier leur argent mais passer en outre sous les Fourches Caudines du fisc et *des douanes, en supportant une* « transaction » dont le montant est fixé par le directeur du service après avis d'une commission de magistrats.

Un « listing » de clients

Il y a trois ans, Bernard Rui et ses camarades voient leurs efforts récompensés par une belle prise : un indicateur suisse leur fournit un « *listing* » de la Société des banques suisses (S.B.S.), sur lequel figuraient les noms de plusieurs dizaines de fraudeurs — *mais pas d'hommes* politiques, contrairement à ce qu'on a cru, — une affaire, néanmoins, de plusieurs centaines de millions de *francs qui va permettre, au fil des* mois, de remonter des filières de passage de l'argent.

Les banquiers suisses sont atterrés : ce « *listing* » détourné, ces clients inquiétés, ces passeurs arrêtés, décidément, ces douaniers français en font trop. *Le* mythe de l'inviolabilité du secret bancaire helvétique vacille. La Confédération tout entière se crispe. Les autorités font pression sur la S.B.S. afin qu'elle dépose plainte pour violation du secret bancaire. Sous prétexte de retrouver l'origine de la fuite, les clients qui ont fait l'objet de *procès verbaux des douanes sont* invités à en transmettre des photocopies à la banque. En même temps que celle-ci, la police fédérale *dispose ainsi de l'identité des douaniers* qui mènent l'enquête et le nom de Bernard Rui revient souvent en bas des procès verbaux...

Cette affaire et quelques autres font bientôt de lui la bête noire des banquiers de Zurich. Et, à travers *cette genèse, l'idée d'une machination*, avancée du côté français à propos de son arrestation, prend corps. Le déroulement même des *événements du mois d'avril la* conforte. Au début du mois, MM. Bernard Rui et Pierre Schultz établissent un premier contact avec un informateur, un Suisse allemand, que M. Rui connaît et dont l'administration possède une identité. L'informateur propose de présenter aux deux hommes — M. Schultz est surtout là à titre d'interprète — un de ses amis qui, dit-il, est prêt à négocier un « *listing* » de l'Union des banques suisse. L'U.B.S. étant la troisième banque mondiale, on imagine la jubilation des deux chasseurs. Rendez-vous est pris *pour le 15 avril en début d'après-midi* au buffet de la gare de Bâle. Mais au lieu des indicateurs, les deux douaniers y trouvent les policiers bernois.

Trois questions jettent pourtant un halo de doute sur ce que les Suisses présentent comme une belle enquête : *pourquoi les deux indicateurs n'ont-ils pas été inquiétés* — un officiel suisse l'a confirmé par inadvertance aux autorités françaises ? Pourquoi les policiers bernois, apparemment bien informés des déplacements des deux Français, étaient-ils porteurs d'un mandat d'amener du procureur général de la Confédération délivré la veille de la double arrestation — détail révélé par une autre inadvertance ? Pourquoi enfin, après trois semaines de détention au secret, les deux hommes ne sont-ils toujours pas inculpés, alors que, *dans les heures suivant leur interpellation*, les autorités fédérales prétendaient détenir les preuves complètes et irréfutables de leur culpabilité ? *Une réponse claire à ces trois questions* pourrait permettre d'entrevoir quel est, pour les Suisses, l'enjeu réel de l'affaire.

JAMES SARAZIN.

Les syndicats de douaniers français : « une affaire politique »

« *Cette affaire est politique. Nos deux camarades sont tombés dans un traquenard* ». Les responsables de quatre syndicats de douaniers, C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.G.C., *réunis pour une conférence de presse ce mercredi 7 mai,* sont unanimes. Leurs collègues, incarcérés depuis 24 jours en Suisse, n'ont fait selon eux que leur travail. « *C'est une pratique courante que de rencontrer, sur le territoire français ou helvétique, des informateurs permettant de dépister les fraudeurs. Leurs homologues suisses agissent d'ailleurs souvent de même.* » Pourquoi, soudain, les autorités helvétiques s'émeuvent-elles au point d'opérer une arrestation spectaculaire, et de ne céder à aucune des pressions du gouvernement français ?

« *De gros intérêts sont en jeu, nos collègues avaient déjà sanctionné plusieurs contrevenants à la réglementation douanière*, déclare Alain Mauger, secrétaire général du syndicat C.G.T. des douanes. *La fiabilité du système bancaire suisse était en cause. Pour le gouvernement suisse, il fallait donner un coup d'arrêt* ».

Une provocation ?

C'est pourquoi les syndicalistes croient fermement à une « *provocation* », et rappellent les éléments troublants de l'affaire : « *Pourquoi l'indicateur suisse n'a-t-il pas été arrêté ? Donner des informations serait-il moins répréhensible qu'en recevoir ? Pourquoi existe-t-il selon leurs informations, aucune trace de document remis par l'indicateur, le seul indice résidant dans le film de la conversation entre les douaniers et leur* « *informateur* » ? *Comment ce film aurait-il pu être réalisé si toute la machination n'avait été montée à l'avance ?*

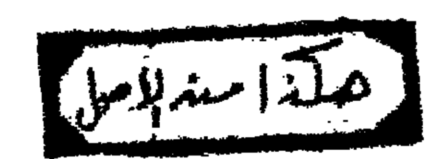
[Une conférence de presse que devait donner, mercredi 7 mai, M. Maurice Papon, ministre du budget, au sujet des douaniers arrêtés en Suisse, a été reporté au jeudi ... Ce report s'explique probablement par l'attente d'une décision des autorités helvétiques. Il est probable, d'autre part, que les mesures extrêmes prises par les autorités helvétiques à l'encontre des douaniers français s'expliquent par l'inquiétude que crée en Suisse le resserrement et la multiplication des contrôles effectués par les services fiscaux et douaniers des pays avoisinants. D'après certaines informations, les autorités allemandes, préoccupées par le déficit de la balance des paiements de la R.F.A. — phénomène tout à fait nouveau, — auraient, par exemple, changé d'attitude et multiplié les investigations.]

● *A la commission de révision du code pénal.* — Un décret du ministre de la justice, publié au *Journal officiel* du 7 mai, nomme M. Guy Chavanon au poste de président de la commission de révision du code pénal, en remplacement de M. Maurice Aydalot. M. Chavanon, qui était vice-président de cette commission, est procureur général honoraire près la Cour de cassation. Il faisait fonction de président depuis trois ans. M. Pierre Mongin, président de chambre à la Cour de cassation, est nommé vice-président de la commission, dont fera désormais partie M. Paul Malaval, conseiller à la Cour de cassation.

● *L'affaire de Broglie.* — Les demandes de mise en liberté de *trois inculpés de l'affaire de Broglie*, MM. Serge Tessèdre, Guy Simoné et Pierre de Varga, ont été examinées, mercredi 7 mai, par la chambre d'accusation de Paris, que présidait M. André Chevalier. Au cours du débat à huis clos, M. Pierre Galand, avocat *général*, aurait *conclu* au maintien en détention des trois intéressés. La cour doit se prononcer le 9 mai.

● RECTIFICATIF. — Par suite d'une erreur typographique le numéro de téléphone donné dans l'article intitulé « *Campagne présidentielle et campagne d'insultes par téléphone* » paru dans *le Monde* du 7 mai s'est trouvé pour partie inversé. Il fallait lire : 522-40-38.





SPORTS

FOOTBALL

Nantes écarte Sochaux de la course au titre

Nantes. — Battu par 3 buts à 2, mardi 6 mai à Nantes, Sochaux n'a plus aucune chance de remporter le titre de champion de France. Le F.C. Sochaux compte désormais trois points de retard, et il devra affronter Monaco, en Principauté, dans l'un des derniers matches qui sont encore à disputer. La trente-sixième journée du championnat, si elle n'a rien changé pour Nantes et Saint-Etienne, vainqueurs chacun de son côté et toujours séparés par un point, n'a donc été décisive que pour Sochaux, à qui s'offre toujours, en guise de consolation, la perspective de participer, la prochaine saison, à la coupe de l'U.E.F.A. ou à la Coupe des vainqueurs de coupe si d'aventure il remportait la Coupe de France.

Quelle belle équipe que ce F.C. Sochaux ! Les Nantais étaient, du reste, les premiers à en convenir. « *Ils sont à tout moment,* a dit Jean Vincent, l'entraîneur des « canaris », *capables de changer de rythme, de jouer court ou long. Avec une telle équipe, la menace est permanente et rien n'est jamais acquis.* »

Et c'est vrai qu'ils ont donné du fil à retordre aux Nantais. Toujours menés à la marque (1 à 0, 1 à 1, 2 à 1, 3 à 2), les Sochaliens n'ont cependant jamais baissé les bras,

De notre envoyé spécial

et il ne leur a manqué qu'un peu de réussite pour que leurs efforts soient mieux récompensés. Tout au long des quatre-vingt-dix minutes, la rencontre a tenu ses promesses. C'était un vrai choc de coupe, compte tenu de l'enjeu.

Même après le troisième but nantais, *marqué vers la soixantième* minute par Baronchelli sur une énorme faute de la défense — une mésentente ahurissante entre l'arrière Posca et le gardien Rust, — une faute qui en définitive leur a coûté le titre national, les Sochaliens ont continué d'attaquer comme s'ils avaient toute la vie devant eux pour combler un tel handicap. Ils avaient de toute évidence raison, et, dans la demi-heure qui restait à jouer, le stade Marcel-Saupin, plein pour la circonstance, en a vu de toutes les couleurs et a craint jusqu'au bout l'égalisation. C'est que trois minutes après le but offert par Posca et Rust à Baronchelli, Genghini avait ramené le score à 3 à 2. Tout était donc possible, et à plusieurs reprises les Nantais s'en sont sortis à bon compte.

C'est aussi une oreille à l'écoute de ce qui se passait à Geoffroy-Guichard, entre Saint-Etienne et Nice, que les Nantais ont passé une partie de la soirée. Les Niçois n'ont pu refaire le coup de Valenciennes, et c'est de Bordeaux et de Bastia, comme de Marseille et de Laval, futurs adversaires respectifs des « verts » et des « canaris » que dépend désormais l'issue du championnat et la conquête du titre. Mardi soir, à tort ou à raison, beaucoup de Nantais considéraient que les deux dernières étapes du calendrier seraient plus difficiles pour les Stéphanois, qui auront en plus l'obligation de disputer dans les prochains jours deux matches de Coupe de France, et d'en supporter les fatigues, avant de jouer leur va-tout dans le championnat.

FRANÇOIS JANIN.

TRENTE-SIXIEME JOURNEE

*Nantes b. Sochaux	3-2
*Saint-Etienne b. Nice	2-1
*Monaco b. Lyon	4-0
*Strasbourg b. Angers	4-0
*Nancy b. Bordeaux	3-1
*Nîmes et Valenciennes	1-1
*Paris-S.G. et Lille	2-2
*Laval b. Marseille	3-0
*Lens b. Bastia	2-0
Metz b. *Brest	3-1

Classement : 1. Nantes, 53 points ; 2. Saint-Etienne, 52 ; 3. Sochaux, 50 ; 4. Monaco, 49 ; 5. Strasbourg, 41 ; 6. Valenciennes, 39 ; 7. Bordeaux, Paris-S.G., 38; 9. Nîmes, 36; 10. Laval, Lens, 35 ; 12. Lille, Nancy, 34 ; 14. Angers, 33 ; 15. Bastia, 31

LES VISITEURS DU PARC DES PRINCES

Lille : des pionniers pour les sociétés d'économie mixte sportives

Dégagés de toute ambition et de tout souci à deux journées de la fin du championnat, Paris-Saint-Germain et le Lille Olympique Sporting Club (L.O.S.C.) étaient quelque peu démobilisés, mardi 6 mai au Parc des Princes, à l'image de leurs supporters venus à dix mille environ malgré la douceur de la soirée. Un score de parité a sanctionné logiquement cette rencontre, Pleimelding (vingt et unième minute) et Simon (quarante-neuvième minute) ayant répliqué aux deux buts parisiens d'Abel (quatorzième minute) et de Beltramini (quarante-troisième minute). En fait, côté parisien, l'heure était déjà au recrutement pour la saison prochaine tandis que les Lillois, dont tous les joueurs sont en principe sous contrat jusqu'en 1982, peuvent procéder aux dernières mises au point de leur société d'économie mixte sportive dont ils vont être les pionniers en France.

« *Les collectivités locales ont leur part de responsabilités dans la gestion des clubs professionnels. A partir du moment où elles apportent leur concours financier et qu'elles font ainsi usage des fonds publics, il est normal qu'elles en contrôlent l'utilisation, qu'elles exigent une moralisation de la situation financière, qu'elles prennent des mesures pour que les clubs ne vivent pas au-dessus de leurs moyens. Dans la société d'économie mixte, la municipalité ne se substitue pas aux dirigeants de club puisqu'elle reste minoritaire, du moins chez nous, à Lille. Nous n'avons pas l'intention de municipaliser le football professionnel, ni de le commercialiser mais seulement de mieux l'intégrer dans nos activités sociales.* »

Depuis plusieurs mois, M. Pierre Mauroy, maire (P.S.) de Lille, s'est fait le champion des sociétés d'économie mixte *sportives instituées par la loi* du 29 octobre 1975 sur le développement du sport (art. 9), dont le décret d'application a été *publié le 18 janvier 1978.* Il avait, il est vrai, de bonnes raisons de vouloir changer les rapports municipalité-club quand, en 1977, le L.O.S.C. se retrouva condamné à la relégation en seconde division avec un passif avoisinant les 4 millions de francs malgré les 6 400 000 francs de subventions octroyées par la ville ou la communauté urbaine depuis 1970.

A sa demande, les sept joueurs les mieux payés du club étaient remerciés à la fin de la saison. « *Je ne suis pas contre les vedettes,* disait alors M. Mauroy, *mais une région comme le Nord-Pas-de-Calais est capable de fournir de bons joueurs. D'autre part, je suis contre les équipes composées presque exclusivement d'étrangers à la région qui restent une année ou deux avant de s'en retourner, à partir de considérations qui n'ont rien à voir avec le football.* »

Dans un premier temps, la municipalité lilloise aidait la création d'une Association pour le développement et la promotion du L.O.S.C. (A.D.P.L.), présidée par un industriel, M. Jacques Dewailly, bénéficiant d'un budget de 1 700 000 F, dont 1 360 000 F apportés par la ville pour financer essentiellement l'installation d'un centre de formation. L'expérience était concluante. Un an plus tard le L.O.S.C. retrouvait la première division en ayant épongé une partie de son déficit. Contre Paris-Saint-Germain, il alignait déjà cinq joueurs passés par son centre de formation : Patrick Zagar, Alain Grumelon, Pierre Dréossi, Stéphan Plancque et Thierry Denneulin. La ville et le club pouvaient passer à une collaboration encore plus étroite.

Opposition des élus communistes

C'est le 28 mai 1978 que le conseil municipal de Lille a adopté, malgré l'opposition des élus communistes, une résolution engageant la ville à participer à la création d'une société d'économie mixte sportive. Ses statuts, mis au point par le professeur Legrand, doyen de la faculté de droit de Lille, prévoient la constitution d'un capital de 1 600 000 F provenant de trois origines :

— La municipalité pour 49 % ;

— Le L.O.S.C. pour 35 % ;

— Le capital privé recueilli par souscription publique auprès d'un notaire pour 16 %. Toutefois, afin d'éviter une mainmise d'une société commerciale, aucun actionnaire privé ne pourra détenir plus de 3 % du capital.

L'autorisation préfectorale a été obtenue après la nomination d'un commissaire du gouvernement. Prochainement, une assemblée générale devrait permettre de désigner les deux représentants des actionnaires privés qui siégeront au conseil d'administration de la société, aux côtés des cinq délégués de la municipalité et des cinq membres désignés par le L.O.S.C. Le président de cette société d'économie mixte sportive sera très probablement M. Jacques Dewailly, le président de l'A.D.P.L., qui sera dissoute.

Cette expérience étant la première en France, il faudra attendre pour juger de son efficacité. *A priori,* les sociétés d'économie mixte sportives devraient apporter plus de « transparence » et de rigueur dans la gestion des clubs, la responsabilité des dirigeants pouvant être engagée selon les règles des sociétés commerciales mais les municipalités risquent, d'autre part, de se retrouver prises dans un engrenage financier dont elles se sortiraient difficilement en cas d'échec.

Enfin, il faudra voir, à l'expérience, si cette plus grande rigueur de gestion ne pèsera pas trop sur les initiatives des responsables sportifs et techniques des clubs. Tout dépendra, dans ce domaine, des délégations de pouvoir qui leur seront accordées. « *En fait, c'est sans doute M. Mauroy qui déterminera ces rapports,* estime M. Charles Samoy, le directeur sportif du L.O.S.C. *Je ne crois pas que les sociétés d'économie mixte sportive puissent constituer une panacée pour les clubs professionnels. C'est encore sur le terrain que se jouera la réussite ou l'échec de cette expérience. Il est toujours difficile de faire des prévisions de gestion dans le domaine sportif. En France, une équipe ne fait recette que si elle obtient des résultats. Or qu'y a-t-il de plus aléatoire qu'un résultat sportif ?* »

GÉRARD ALBOUY.



JEUX OLYMPIQUES

M. SMIRNOV COMMENTE LA POSITION DES COMITÉS EUROPÉENS

Commentant les propositions des dix-huit comités olympiques nationaux européens, réunis à Rome samedi 3 mai (*le Monde* du 6 mai), M. Smirnov, vice-président du Comité international olympique, explique, mercredi 7 mai, dans une interview à *l'Humanité* : « *La position de la partie soviétique consiste à respecter le règlement du C.I.O. Certaines des conditions posées par les C.N.O. européens, qui correspondent au règlement du C.I.O., ne provoquent, à proprement parler, aucune contestation. Ce qui le contredit doit être examiné par le C.I.O.*

» *Après la session de Lausanne, le C.I.O. a donné une explication tout à fait claire. La question des drapeaux et des hymnes qui seront utilisés par les comités olympiques nationaux pendant les cérémonies officielles relève des comités olympiques nationaux ; ce sera soit l'hymne et le drapeau national, soit le drapeau du C.I.O.*

En France, le comité des athlètes pour la participation aux Jeux organisera, lundi 12 mai, à l'Institut national des sports et de l'éducation physique, un rassemblement à la veille de la réunion du comité national olympique et sportif français, qui doit prendre une décision au sujet de la participation de la France.

BASKET-BALL. — *Pour son premier match dans le tournoi préolympique, l'équipe de France masculine a battu l'Autriche par 83 à 70, mardi 6 mai, à Neuchâtel. Dans le tournoi féminin disputé à Varna, la France a dominé la République d'Irlande par 98 à 50.*

LORD KILLANIN A RENCONTRÉ M. BREJNEV

Le président du Comité international olympique (C.I.O.), lord Killanin, s'est entretenu, mercredi matin 7 mai, au Kremlin avec M. Brejnev. La teneur et la durée de l'entretien n'ont pas été révélées.

La venue à Moscou du président du C.I.O., qui est accompagné de Mme Berlioux, directrice de l'Organisme international, a été entourée d'une grande discrétion.

Lord Killanin avait d'abord rencontré dans la capitale soviétique les principaux dirigeants du comité d'organisation des Jeux, qui lui auraient notamment indiqué qu'ils acceptaient les conditions posées par les comités olympiques d'Europe de l'Ouest, pour participer aux Jeux, indique-t-on de source informée.

FAITS DIVERS

L'assassinat d'un assistant parlementaire

LES POLICIERS RECHERCHENT LE MOBILE DU MEURTRE DE M. ALAIN SCEMAMA

L'enquête menée par les policiers de la brigade criminelle sur le meurtre de M. Alain Scemama — et non Semana, comme nous l'avons écrit dans nos éditions du 6 mai — n'a guère progressé. Assistant parlementaire de *M. Claude-Gérard Marcus, député* de Paris (R.P.R.), M. Scemama avait été retrouvé mort dans le coffre, fermé à clé, de sa voiture, lundi soir 5 mai, rue de l'Archevêché, à Charenton (Val-de-Marne), à quelques centaines de mètres de son domicile.

La victime avait pour habitude de *téléphoner à ses parents chaque* jour pour prendre des nouvelles de son père souffrant. Inquiète du silence de son fils, Mme Scemama se rendit chez lui, dans l'après-midi de lundi. Elle y constata que si l'appartement était en ordre, on avait tenté maladroitement de forcer un petit coffre-fort dissimulé dans un meuble de style. Mme Scemama alerta la police et c'est en compagnie de policiers qu'elle découvrit le véhicule de la victime.

Un peu plus tard la police décidait de forcer le coffre de la voiture. A l'intérieur, on découvrit le corps de M. Scemama, le visage couvert de forts hématomes, mais sans trace de blessures mortelles par arme à feu ou objet contondant. Ainsi que l'a *confirmé l'autopsie,* la victime avait été frappée, puis étranglée. Les auteurs (ou l'auteur) du crime avaient volé à M. Scemama ses papiers, ses bijoux et les clés de son appartement, dont ils devaient se servir par la suite pour arriver jusqu'au coffre-fort et tenter de le forcer.

La victime cultivait une passion, celle des chevaux de course et avait réussi à créer sa propre écurie d'une dizaine de chevaux. Autre passion, celle des tableaux et objets d'arts que M. Scemama collectionnait depuis des années.

Or semble-t-il, aucun objet précieux n'a été dérobé par les auteurs *du crime dans* cet appartement que M. Marcus, son propriétaire, avait pour des raisons pratiques mis à la disposition de son assistant. La police enquête également sur les fréquentations de M. Scemama et sur sa vie privée, assez tumultueuse semble-t-il ces derniers temps. Un *fait* certain *sur* ce plan : M. Scemama a passé la soirée du dimanche 4 au lundi 5 mai dans une boîte de nuit des Champs-Elysées et il en est parti à 3 heures du matin. Seul ou accompagné ?

ATTENTAT A PARIS CONTRE UNE ASSOCIATION D'ÉTUDIANTS MUSULMANS

Une explosion d'origine criminelle a provoqué des dégâts matériels, mercredi 7 mai, à 0 heure, au siège de l'Association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord, 115, boulevard Saint-Michel à Paris. Il n'y a pas eu de blessés. L'attentat a été revendiqué, quelques heures après les faits, par un correspondant anonyme déclarant parler au nom d'un groupe Charles-Martel, qui s'est fait connaître ces dernières années à l'occasion de divers attentats xénophobes.

L'Association qui était visée existe depuis une cinquantaine d'années. Elle gère un restaurant universitaire mais aucun étudiant ne réside sur place.

COLLOQUES

Les journées nationales de la société Saint-Vincent-de-Paul

Au service des « galériens d'aujourd'hui »

De notre correspondant

Lyon. — *Devenir* « les artisans d'un meilleur environnement humain et les promoteurs de la dignité humaine » : *telle est l'ambition, en 1980, des quelque trente mille membres français de la société Saint-Vincent-de-Paul. Réunis du 2 au 4 mai, à Lyon, pour trois « journées nationales vincentiennes », sept cents délégués ont défini le rôle de cette société créée en 1833.*

Aujourd'hui la société Saint-Vincent-de-Paul agit dans cent douze pays des cinq continents grâce à sept cent cinquante mille « vincentiens », « *bénévoles mais pas amateurs* », dans des domaines très différents, qui vont de l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique à la reconstruction au Liban en passant par le développement dans le tiers-monde et les secours d'urgence aux pays sinistrés.

Outre l'action de ces bénévoles, les récentes campagnes internationales de la société Saint-Vincent-de-Paul française se sont soldées par une aide de plus de 10 millions de francs tandis que 20 millions de francs ont été consacrés en France au « *soulagement des misères*

S'agit-il, à travers ces actions, d'une nouvelle définition de la charité ? « *C'est le sens de notre démarche vers un engagement beaucoup plus profond,* a expliqué le président de la société, M. Amin de Tarrazi. *Avant d'interpeller les autres il faut nous interpeller nous-mêmes, nous dépasser.* » A travers les carrefours de ces journées où l'on a senti le besoin d'une insertion encore plus grande dans un monde en changement, le portrait du vincentien en 1980 a été dressé comme étant celui d'un « *casse-pieds* ». Pas encore un « *militant* », mais quelqu'un « *qui dénonce les injustices, qui cherche à débusquer la misère partout où elle se trouve*.

Intervenant au cours de ces journées à propos des « *chrétiens responsables dans les années 80* », M. Pierre-Henri Teitgen, ancien vice-président du conseil, a exhorté les vincentiens à « *crier* » pour obtenir la libération des « *centaines de milliers de galériens d'aujourd'hui enfermés dans les goulags.* » (*Intérim.*)

ÉDUCATION

A SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (YVELINES)

M. Giscard d'Estaing a visité la Maison de la Légion d'honneur et le lycée international

M. Giscard d'Estaing s'est rendu, mardi 6 mai, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), où il a visité la Maison de la Légion d'honneur et a été reçu à l'hôtel de ville par M. Michel Péricard, maire de Saint-Germain et député R.P.R., avant d'installer au lycée international le conseil pour la diffusion des langues étrangères (nos dernières éditions datées 7 mai).

A la mairie, le président de la République a notamment déclaré : « Les Français ne se reconnaissent pas dans les querelles personnelles et les divisions et sous-divisions partisanes. Ils veulent qu'on leur propose des choix clairs dans les domaines *fondamentaux de la vie du pays*. »

Le président chez les demoiselles

Cinq cents collégiennes en rang, au garde-à-vous, le gant blanc sur le pli de la jupe ; à leurs côtés, les quarante-deux « *dames enseignantes* » arborant sur leur tailleur sombre la croix de la Légion d'honneur ; en face, sur le podium, le président, « *grand maître des ordres nationaux* », accompagné du garde des sceaux et du général de Boissieu, grand chancelier de la Légion d'honneur, en uniforme de cérémonie, et « Mme la surintendante », maîtresse des lieux ; enfin, sur le côté, les personnels d'entretien en bleu de travail, manifestement amusés par le spectacle : étrange cérémonie que cette visite présidentielle à la maison d'éducation *de la Légion d'honneur* de Saint-Germain-en-Laye (1) !

Les mâles accents de *la Marseillaise*, jouée par les héritières des demoiselles de Saint-Cyr font courir un frisson dans l'assistance. Puis le président parle : « *Je suis très fier de vous* », leur dit-il, semblant pasticher l'empereur et ses grognards. Mais non : M. Giscard d'Estaing n'évoque Napoléon que pour mieux dénoncer *son sexisme, en citant* une note à Lacépède où l'empereur observe « *la faiblesse du cerveau des femmes* ». Constatant que « *Napoléon n'avait pas une grande considération pour l'éducation des filles* », le président se pose en champion — souriant — de la promotion des femmes.

Se souvenant du très jeune âge de son auditoire — de onze à quinze ans — M. Giscard d'Estaing salue aussi la « *jeunesse française qui fait preuve de vitalité, d'initiative et d'intelligence* ». Il demande à Mme la surintendante d'accorder une journée de congé aux élèves en souvenir de sa visite. Comme pour le remercier, les collégiennes offrent l'aubade au président en jouant pour lui *En bateau*, de Debussy. On est en famille, en très bonne famille.

M. Giscard d'Estaing n'a pas été non plus dépaysé en visitant le lycée international de Saint-Germain-en-Laye. Né à Coblence et ayant obtenu 18 sur 20 à l'épreuve d'allemand du concours de l'Ecole polytechnique — comme il l'a lui-même rappelé — il se sent parfaitement à l'aise *au milieu d'élèves polyglottes*. En visite dans la classe de terminale, il emprunte le livre du maître, *le Cercle de craie caucasien*, de Bertolt Brecht) et lit à *mi-voix* dans le texte allemand sous les applaudissements amusés des élèves. Avisant sur le mur une affiche qui vante les charmes de Würtzburg, il annonce avec à-propos : « *Justement j'y vais en juillet!* ». Le président ne manque jamais une occasion de rappeler qu'il est toujours un brillant élève, un pédagogue né... et un homme politique avisé : il rend hommage aux enseignants dans des établissements d'exception où se posent infiniment moins de problèmes qu'ailleurs.

R. C.

(1) La Maison de la Légion d'honneur a été créée par Napoléon, en décembre 1805, pour accueillir les filles des soldats tués sur les champs de bataille. Il existe aujourd'hui deux maisons d'éducation : un collège à Saint-Germain et un *lycée* à Saint-Denis, ouverts aux filles et aux petites-filles des membres de la Légion d'honneur ainsi qu'aux filles — élèves des classes de sixième et de cinquième — des membres de l'ordre national du Mérite. La scolarité est payante mais des dégrèvements, allant jusqu'à la gratuité (30 % des places), peuvent être accordés en fonction de la situation de famille.

COUP DE CHAPEAU A L'ALLEMAND

Souvent *accusé de privilégier l'anglais dans les relations internationales* — notamment lorsqu'il téléphone à MM. Carter et Schmidt — M. Giscard d'Estaing s'est efforcé, lors de sa visite au lycée international de Saint-Germain-en-Laye, de *redresser la barre au profit de l'allemand*. Il a visité une classe germaniste, a parlé de son professeur d'allemand au lycée Jeanson-de-Sailly et *raconté l'épreuve* de langue subie glorieusement à Polytechnique (commentaire d'un article de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*). *Enfin lorsqu'il a organisé* un jeu d'applaudimètre pour repérer les différents groupes linguistiques présents *sous* le *chapiteau officiel*, il a cité *l'allemand* immédiatement après le français et l'anglais en dernier, après le suédois, le danois et le néerlandais.

Est-ce parce qu'un certain froid s'est établi dans les relations *avec le monde anglo-saxon* depuis les difficultés européennes ? Le président a-t-il été sensible aux pressions des défenseurs de *l'allemand*, influents au sein du nouveau conseil pour la diffusion des langues étrangères ? En fait, M. Giscard d'Estaing souhaite faire de la politique linguistique de la France un élément de sa politique étrangère, donc de sa politique européenne (« *faire en sorte que le plus grand nombre de Français puissent s'entretenir dans leur langue avec les autres Européens* ») et comme l'Europe et la Grande-Bretagne se tournent actuellement le dos...

Dans l'enseignement des langues, M. Giscard d'Estaing relève trois choix :

1) Il faut *réévaluer l'enseignement* programmé ou audio-visuel, puisque « *rien ne remplace la présence de l'enseignant* » ;

2) Il faut encourager le séjour des jeunes Français à l'étranger ;

3) Il faut moderniser l'enseignement des langues qui « *évolue très rapidement* ».

Deux éléments significatifs à cet égard : en visitant une classe de « *français spécial* » *(1)*, il s'est *étonné* de voir les étudiants étudier Victor Hugo, « *Demain dès l'aube* »...). « *Vous n'avez pas de textes plus gais, plus modernes* »? a-t-il demandé au professeur. Et, sous le chapiteau, il a *évoqué* son *professeur* d'allemand à Jeanson-de-Sailly lui faisant étudier la vie d'un arbalétrier au Moyen Age.

Nul doute que le conseil *pour* la diffusion des langues étrangères — qui se *réunissait* pour la première fois l'après-midi même, sous la présidence de M. Pelletier, secrétaire auprès du ministre de l'éducation nationale, qui en est *le promoteur* — tiendra *compte* de ces remarques. Le retour à la prééminence du maître dans sa classe plaira aux enseignants, *mais* la modernisation à tout crin va faire hurler à l'abandon de l'humanisme et dénoncer une conception étroitement utilitaire de l'enseignement des langues.

ROGER CANS.

(1) Les classes de « français spécial » accueillent pendant un an les élèves étrangers avant leur intégration en classes normales.

ATION

GERMAIN-EN-LAYE (YVELINES)

ard d'Estaing a visité de la Légion d'honneur lycée international

ident chez les demoiselles

COUP DE CHAPEAU A L'ALLEMAND

ÉDUCATION

L'agitation continue dans les universités pour la défense des étudiants étrangers

Des manifestations étaient prévues ce mercredi 7 mai, à Paris et dans plusieurs villes universitaires, pour protester contre les nouvelles conditions d'inscription des étudiants étrangers. A l'appel de l'UNEF (ex-Renouveau, proche des communistes), des rassemblements ont déjà eu lieu mardi 6 mai. De son côté, « la coordination des universités en lutte », qui s'était réunie à Grenoble le 30 avril (« le Monde » du 2 mai), demande aux étudiants de continuer la grève à l'exemple de Rennes, Lyon et Grenoble et de participer à un rassemblement national à Paris, vendredi 9 mai.

A Lyon, des incidents ont eu lieu mardi entre grévistes et policiers. A Grenoble, les étudiants ont occupé quelques heures la Bastille, une forteresse dominant la ville. Notre correspondant nous signale que cette manifestation s'est terminée sans incidents. Les votes intervenus le 6 mai dans toutes les unités d'enseignement et de recherche de cette ville ont confirmé la détermination des étudiants, qui ont reconduit à une forte majorité leur mouvement entré dans sa septième semaine.

Depuis janvier, grèves des cours et grèves de la faim, séquestrations de présidents et occupations des locaux, manifestations de rue et interventions policières se succèdent sur les campus, particulièrement en province. Parfois d'autres problèmes que l'accueil des étudiants étrangers sont à l'origine de l'agitation étudiante : ainsi, à Caen, le projet de réforme du statut des personnels de surveillance (maîtres d'internat et surveillants d'externat) ou, à Nice, la suppression d'une section de sciences et techniques des activités physiques et sportives.

« Les universités françaises recueillent le trop plein du tiers-monde, déclarait, le 17 juin 1978, à Brest, le ministre des universités. Les étudiants étrangers viennent pour la plupart en France faire des études qui n'ont d'intérêt ni pour eux ni pour leur pays. » Ce propos abrupt de Mme Saunier-Seïté résume l'enjeu du conflit actuel. Les étudiants et les syndicats d'enseignants du supérieur demandaient l'abrogation de la « circulaire Bonnet » du 12 décembre 1977 et d'un décret du 31 décembre 1979 qui soumet les étrangers désireux de faire des études supérieures en France à des conditions d'inscription particulières. L'annulation de la « circulaire Bonnet » vient d'être rendue publique. Elle est remplacée par un nouveau texte du ministre de l'intérieur, que le gouvernement présente comme une mesure d'apaisement. Il reprend cependant la plupart des dispositions de la circulaire de 1977.

Les Français et les autres

Que la France accueille nombre d'étudiants étrangers, personne n'en disconviendra : 108 471 exactement, selon les statistiques officielles, soit près d'un étudiant sur huit. Une proportion en augmentation constante depuis le début des années 1970 (il y avait 65 919 étudiants étrangers régulièrement inscrits en 1973-1974).

Quant à savoir s'ils sont « trop nombreux », ce n'est plus simplement affaire de chiffres. Deux logiques s'affrontent. Deux ordres de valeur. « Deux conceptions de l'université », ajoute un étudiant nantais : « terre d'accueil ou domaine réservé ». Les pouvoirs publics invoquent les impératifs budgétaires et la rationalité administrative pour demander, comme le conseillait M. Barre aux présidents d'université, dès le 29 mai 1978, de ne pas accueillir un « flux illimité » d'étrangers.

A ce raisonnement, qui ne laisse guère de place à la générosité, les étudiants et les syndicats d'enseignants du supérieur opposent leurs convictions humanistes. Ils plaident pour une sorte de « droit d'asile universitaire », sans restriction. « Nos étudiants donnent l'alarme, affirment dans un texte commun, trente-quatre universitaires angevins, parce que le refus d'accueil de l'étranger est en contradiction avec l'ouverture historique de l'université et avec les traditions d'hospitalité de la France. »

A lire la note que, depuis le 10 avril, le premier ministre fait diffuser dans les universités, on pourrait croire qu'ils ont été entendus. « La politique de la France est une des plus libérales en Europe », affirme ce texte, selon lequel les mesures administratives prises le sont « dans l'intérêt des étudiants étrangers eux-mêmes ». Cette note annonce l'annulation de la circulaire du ministre de l'intérieur, datée du 12 décembre 1977, sur « l'admission en France des étudiants étrangers », fortement décriée par les étudiants. Elle est remplacée par une nouvelle circulaire de M. Bonnet, datée du 2 avril 1980. L'agitation étudiante n'est évidemment pas indifférente à ce qui est présenté comme une mesure d'apaisement.

La réalité est plus complexe. Reste l'autre pomme de discorde, qui n'est pas la moindre : le décret et les deux arrêtés du 31 décembre 1979, co-signés par le ministre des universités, le ministre des affaires étrangères, et le ministre de la coopération, et qui détaillent les mesures dont les étudiants demandent l'abrogation. Ces textes renforcent et systématisent des procédures déjà existantes et notamment celle de « préinscription » pour les étudiants étrangers, instaurée en 1974 et exigeant une attestation de connaissance de la langue française, délivrée sur la foi d'un simple « entretien » par les services culturels de l'ambassade de France de leur pays d'origine. Déjà la notion, à tout le moins ambiguë, de « seuil de tolérance » était évoquée.

La circulaire de M. Bonnet, de 1977, aggravait cette tonalité en revendiquant « la normalisation générale de l'immigration étrangère » et en se proposant d'« aboutir à une diminution du nombre d'étudiants étrangers s'inscrivant en premier cycle d'enseignement supérieur ». Elle soumettait l'obtention d'une carte de séjour au titre d'étudiant à trois conditions : attestation d'une préinscription, attestation (bancaire) de ressources d'un montant égal aux bourses délivrées, et consultation du « fichier d'opposition », dont le ministère précisera, par la suite, qu'il n'existe pas à strictement parler. De plus, le séjour pourrait être refusé si, après trois années d'études, l'étudiant n'a pas obtenu le DEUG (diplôme d'études universitaires générales) ou son équivalent, ou si, « après un ou plusieurs échecs » il désire changer d'orientation.

Sélection centralisée

Si elle supprime cette dernière disposition ainsi que la mention du « fichier d'opposition », la nouvelle circulaire du ministre de l'intérieur maintient les trois conditions restrictives.

Quant au décret de 1979, il complète et surtout légalise ce dispositif, le tribunal administratif de Rennes ayant jugé la première circulaire du ministre de l'intérieur entaché d'« excès de pouvoir » (le Monde du 24 mars 1979). D'abord, la centralisation devient la règle : une « commission nationale » pour l'inscription des étudiants étrangers est créée, présidée par le président du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), M. Jean Imbert, et composée de douze enseignants nommés par les ministres des universités, des affaires étrangères et de la coopération. C'est elle, et non plus chaque université séparément, qui étudie les dossiers, les trie et les répartit entre les établissements. D'autre part, les étudiants étrangers ne peuvent plus accéder à l'enseignement supérieur par la voie de l'examen spécial d'entrée à l'université, ouvert aux non-bacheliers : ils doivent justifier du baccalauréat français ou de titres équivalents dans leur propre pays (1). Enfin, un examen de connaissance de la langue française est instauré, organisé par les services culturels français à l'étranger ou par les rectorats pour les postulants qui résident déjà en France. Mais les universités peuvent, toutefois, refuser ou accepter les candidats dont le dossier leur est transmis.

Rappelée, le 25 avril, par M. Jean Imbert, dans une lettre aux présidents d'université, cette disposition est à double tranchant : elle peut aussi bien assouplir la sévérité du dispositif que l'aggraver. « Si une université refuse un dossier, commente l'UNEF (unité syndicale), rien n'est prévu pour qu'il soit acheminé ailleurs : à l'arbitraire succède l'illogisme, puisque des universités acceptant des dossiers pourront fort bien ne pas s'en voir proposer. La seule obligation du président d'université est de notifier sa décision au candidat avant le 14 juillet. C'est dire que l'inscription d'un étudiant étranger dépend d'un « quitte ou double », du hasard. C'est le contraire exact du droit à l'enseignement supérieur. » L'imbroglio, probablement dissuasif, est incontestable : après le 14 juillet, la commission nationale refusera de renseigner les candidats malchanceux et les incitera à s'adresser à l'université... qui les aura rejetés.

Contestable est aussi l'innovation qu'introduit le décret de 1979 dans le rapport des universités et de l'administration centrale. « Le contrôle que s'arroge le pouvoir central, explique Mme Gisèle Dessieux, secrétaire nationale de la Fédération de l'éducation nationale, constitue une nouvelle entorse à la loi d'orientation, et ce contrôle peut facilement prendre un caractère arbitraire ou politique. » « Les examens de français, véritable sélection à l'entrée de l'université, ajoute le Syndicat national de l'enseignement supérieur, sont organisés en dehors des universités et des universitaires. » Tandis que le Syndicat général de l'éducation nationale-C.F.D.T. se demande si ces dispositions ne sont pas « la préfiguration possible d'un examen d'accès à l'université pour les étudiants français ».

Pour l'instant, en tout cas, il y aura les Français et les autres. Quelles qu'en soient les raisons, la discrimination est manifeste. Les pouvoirs publics ont préféré recourir à une politique restrictive de limitation des effectifs, plutôt que d'améliorer en priorité les conditions matérielles et morales de l'accueil des étudiants étrangers. Et pourtant, si ces étrangers — 80 % originaires du tiers-monde et particulièrement d'Afrique — sont attirés par les universités françaises, notre pays y est historiquement pour quelque chose.

« Etrangers expulsés, libertés bafouées », proclamait en février une banderole de l'université d'Angers. Que des étudiants, souvent jeunes et pour la plupart inorganisés, mettent en avant un tel thème a de quoi surprendre. Ne s'accordait-on pas à noter leur repli, leur conformisme et leur individualisme, leur marginalisation et leur faible solidarité ? Toutefois, le mouvement est très différent de ceux qui l'ont précédé et, particulièrement du dernier en date, la grève pratiquement générale des universités de 1976. Les nouvelles générations étudiantes ne s'enflamment pas sur un thème abstrait, mis en avant par les organisations politiques ou syndicales, qui accompagnent souvent les grèves plutôt qu'elles ne les impulsent. L'étincelle, dans la plupart des cas, est venue de menaces précises concernant des étudiants iraniens ou grecs (Grenoble), marocains (Angers), nigériens (Paris-VI).

Le 21 avril, devant les clubs Perspectives et Réalités, Mme Saunier-Seïté a accusé l'Université d'être devenue après 1968 l'« armée du salut de la contestation ». Les étudiants, qui, dans un élan solidaire et désintéressé, prennent fait et cause pour le « tiers-monde » des campus, ne parlent probablement pas le même langage que leur ministre. A trop ignorer la générosité de la jeunesse étudiante, on risque de renforcer une certaine désespérance.

EDWY PLENEL.

(1) Selon la Cour des comptes en 1976, un étudiant étranger sur quatre n'était titulaire ni du baccalauréat ni d'un titre étranger admis en équivalence.

La nouvelle circulaire du ministre de l'intérieur

La circulaire du ministre de l'intérieur, datée 2 avril 1980, sur l' « admission en France des étudiants étrangers » annule celle du 12 décembre 1977 sur le même thème, couramment appelée « circulaire Bonnet ».

Les instructions du nouveau texte « concernent les étudiants qui viennent en France pour y faire des études et non les étudiants résidents » déjà titulaires d'un titre de séjour valable au moins trois ans.

Pour l'entrée en France des nouveaux étudiants, la circulaire précise qu'ils « doivent produire à leur arrivée un visa consulaire de long séjour au titre d'étudiant (...) dont l'obtention est subordonnée à la production d'une attestation de préinscription, d'un certificat de contrôle médical devant un médecin agréé par notre consulat, d'une attestation de ressources ». Celle-ci doit être égale ou supérieure « à neuf mensualités des bourses accordées aux étudiants étrangers par le gouvernement français » (1 500 F par mois).

Les étrangers originaires d'Algérie, du Maroc, d'Afrique francophone et des Etats membres de la Communauté européenne sont dispensés du visa de long séjour. Pour entrer en France, ils devront simplement présenter l'attestation de préinscription. Pour cela tous les futurs étudiants doivent déposer une demande d'inscription auprès des services culturels français dans leur pays d'origine. « Les étudiants déjà inscrits dans une université française mais qui désirent préparer un autre diplôme que celui qu'ils ont initialement choisi sont tenus de solliciter une nouvelle préinscription. »

La délivrance de la carte de séjour ne pose « aucun problème particulier » pour les titulaires d'un visa de long séjour. Pour ceux qui en sont dispensés, l'obtention de la carte de séjour est soumise à la production des attestations de préinscription, d'inscription provisoire et de ressources. Une carte de séjour de résident temporaire est accordée pour un an et « renouvelée d'année en année sur justification de la réinscription, d'une part, et des ressources, d'autre part ».

« Une fois leurs études achevées, ajoute la circulaire, les étudiants étrangers doivent regagner leur pays d'origine et ne peuvent obtenir une carte de séjour pour exercer une profession salariée ou toute autre profession indépendante. » Cette disposition ne s'applique pas aux ressortissants des Etats membres de la Communauté.

Cette circulaire supprime le passage de la précédente, qui refusait le renouvellement de la carte de séjour « si l'étranger n'a pas, après trois années d'études en premier cycle, obtenu le DEUG ou un équivalent de ce diplôme » ou si, « après un ou plusieurs échecs, (il) manifeste l'intention d'entreprendre des études dans une autre discipline ». Mais les trois conditions qui établissent la discrimination entre étudiants français et étrangers sont maintenues. Toutefois, d'un texte à l'autre, le ton change. On ne parle plus explicitement de « normalisation générale de l'immigration étrangère ». Et la formule « après vérification au fichier d'opposition » de 1977 devient « après les vérifications habituelles »...

SCIENCES

ÉLECTION DE TROIS CORRESPONDANTS A L'ACADÉMIE

L'Académie des sciences a élu, lors de sa séance du lundi 5 mai, trois nouveaux correspondants : MM. Jacques Glowinski, Paul Mandel et Jacques Ruffié.

Né le 14 novembre 1908 à Lodz (Pologne), M. Mandel est docteur ès sciences et docteur en médecine. De 1933 à 1979, il a fait toute sa carrière à la faculté de médecine de Strasbourg à l'exception de séjours plus ou moins longs à l'université de New-York et à l'université Harvard (Massachusetts). Il a dirigé à Strasbourg une unité de recherche sur le cancer (INSERM) et le centre de neurochimie du C.N.R.S. Spécialiste de neurochimie, il a travaillé notamment sur la physiopathologie (métabolisme des protéines) et la biologie moléculaire, puis sur les médicaments anti-épileptiques, les mécanismes moléculaires de dépendance envers les drogues et ceux des conduites agressives.

Né à Paris le 30 août 1936, M. Glowinski est docteur ès sciences et docteur en pharmacie. Il a travaillé à l'Institut Pasteur de 1961 à 1963, puis au Laboratory of Clinical Science de Bethesda (Etats-Unis) des National Institutes of Health de 1963 à 1965. En 1965, il est rentré à l'INSERM, dont il dirige, depuis 1974, un groupe de recherche installé dans le laboratoire de neurophysiologie du Collège de France. Il travaille sur les médiateurs chimiques du système nerveux central, et en particulier sur des systèmes neuronaux impliqués dans les fonctions motrices et les fonctions limbiques (émotionnelles).

Né le 22 novembre 1921 à Limoux (Aude), M. Ruffié est docteur en médecine et docteur ès sciences. Il a d'abord enseigné l'hématologie à la faculté de médecine de Toulouse (1958-1972), a dirigé le centre régional de transfusion sanguine de la région Midi-Pyrénées (1961-1972) et a fondé en 1963 le centre d'hémotypologie du C.N.R.S. à Toulouse, qu'il a dirigé jusqu'en 1978. Il est professeur d'anthropologie physique au Collège de France depuis 1972 et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales depuis 1974. Il est l'auteur de plusieurs livres sur l'hématologie, l'immunologie et la génétique. C'est lui qui a créé la science de l'hémotypologie, c'est-à-dire l'étude des facteurs héréditaires du sang.

● Une quinzième lune pour Jupiter. — Le dépouillement des clichés de Jupiter, pris l'année dernière par la sonde spatiale américaine Voyager-1, a permis d'identifier un nouveau satellite de la planète géante. Selon la NASA, cette « lune », baptisée provisoirement 1979 J-2, aurait un diamètre compris entre 70 et 80 kilomètres. Elle tournerait en seize heures seize minutes autour de Jupiter, sur une orbite située entre celles des satellites Amalthéa et Io. Cette découverte est à rapprocher de celle qu'avait faite en juillet la sonde Voyager-2 d'un quatorzième satellite, de 30 à 40 kilomètres de diamètre, baptisé 1979 J-1.

RELIGION

LE VOYAGE DU PAPE EN AFRIQUE

Jean-Paul II lance au Kenya un appel vigoureux en faveur des réfugiés et dénonce tous les racismes

A mi-chemin de son voyage africain, Jean-Paul II est arrivé au Kenya — premier pays anglophone des six pays qu'il visitera — dans l'après-midi du mardi 6 mai. Il a choisi ce pays, où la liberté religieuse est totale et dont le chef d'Etat est un fervent chrétien, pour dénoncer les racismes et plaider en faveur des droits de l'homme : liberté religieuse, autonomie de l'Eglise et de l'Etat, égalité raciale, non-ingérence des grandes puissances.

Après des rencontres œcuméniques, ce mercredi 7 mai, avec les représentants des autres confessions chrétiennes et de l'islam, et après une messe en plein air dans un parc de la capitale du Kenya, Jean-Paul II doit quitter Nairobi tôt le matin du jeudi 8 mai pour un autre pays anglophone : le Ghana.

De notre envoyé spécial

Nairobi. — Jean-Paul II a choisi à dessein la capitale kényane — siège de nombreuses organisations internationales — pour exposer la position de l'Eglise catholique sur les grands problèmes du continent noir. Quelques heures après son arrivée à Nairobi, mardi 6 mai, où il a été accueilli par le président du Kenya, M. Daniel Arap Moi, le pape a prononcé devant le corps diplomatique un discours d'homme d'Etat qui frappe par la fermeté du ton et la netteté du propos. Assignant aux gouvernements le devoir de respecter *« l'homme africain dans sa dignité »*, il a lancé un réquisitoire contre toutes les oppressions.

« La justification de l'Etat, a-t-il souligné, *est le bien commun de tous les citoyens, sans distinction, et pas seulement la prospérité d'un groupe ou d'une catégorie particulière. L'Etat doit rejeter tout ce qui est indigne de la liberté et des droits de l'homme. Il doit bannir les abus d'autorité, la corruption, la domination des faibles, le refus d'accorder au peuple ses droits politiques légitimes, la tyrannie, l'usage de la violence et le terrorisme. »*

Jean-Paul II ne se référait pas seulement aux sanglantes dictatures déchues — celles d'Idi Amin Dada, en Ouganda, ou de Jean-Bedel Bokassa en Centrafrique, par exemple, — mais aussi à tous ceux des régimes africains où la démocratie politique est la chose la moins partagée.

Pour Jean-Paul II, la liberté religieuse figure naturellement en tête des droits de l'homme africain. En le rappelant, il ne risquait pas de froisser ses hôtes kényans : le Kenya, en effet, est l'un des pays d'Afrique où celle-ci est le mieux respectée. *« L'église*, a-t-il dit, *croit sans hésitation et sans doute qu'une idéologie athée ne peut jamais constituer la force pouvant guider les progrès du bien-être des individus ou promouvoir la justice sociale, car elle prive l'homme de sa liberté donnée par Dieu, de son aspiration spirituelle et du pouvoir d'aimer convenablement ses semblables. »*

Cette dénonciation de l'athéisme vise les régimes qui, en Afrique, se sont dotés d'une idéologie officielle inspirée du marxisme. La qualité de l'accueil populaire reçu la veille au Congo n'a pu que l'inciter à réaffirmer le point de vue du Vatican sur ce point.

Jean-Paul II a rappelé l'opposition de l'Eglise à l'encontre de la discrimination raciale. Réaffirmant avec *« une profonde et forte conviction »* les déclarations sur ce sujet de Paul VI lors de son voyage en Ouganda il y a onze ans, le pape a poursuivi : *« Des progrès ont été accomplis au regard de certaines situations. De cela nous rendons grâce à Dieu, mais il reste encore trop de discriminations institutionnalisées sur la base des différences raciales. N'oublions pas à cet égard le besoin de combattre les réactions racistes qui peuvent apparaître en liaison avec les migrations des populations rurales vers les villes ou entre deux pays. La discrimination raciale est un mal, peu importe qui la pratique, pourquoi ou comment. »*

Après avoir *« salué l'indépendance récente du Zimbabwe »*, le pape a repris un thème qui lui semble cher : *« L'indépendance politique et la souveraineté nationale exigent en corollaire l'indépendance économique et l'absence de domination idéologique. La situation de certains pays peut être profondément conditionnée par les décisions d'autres puissances, notamment les plus grandes. Il y a aussi la menace subtile des interférences idéologiques qui, dans le domaine de la dignité humaine, peuvent produire des effets encore plus nuisibles que toute autre forme de domination. »*

La moitié des réfugiés de la planète sont des Africains. Jean-Paul II ne pouvait pas ignorer leur drame. *« Je lance*, a-t-il conclu, *un appel à toutes les autorités afin qu'elles garantissent aux citoyens la liberté légitime. Ainsi personne ne cherchera à vivre au-dehors de sa patrie. Je demande aux autorités des nations voisines de recevoir les réfugiés avec une hospitalité cordiale. Je demande à la communauté internationale de ne pas laisser ces pays d'accueil supporter seuls un aussi lourd fardeau et de fournir toute l'aide nécessaire aux gouvernements et aux organisations internationales concernées. »*

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

● *A l'occasion de la visite du pape à Paris*, du 30 mai au 1er juin, l'Office de tourisme de Paris relance une opération « logement chez l'habitant » analogue à celle qu'il avait organisée lors du dernier week-end de Pâques.

Parisiens et habitants de l'Ile-de-France peuvent écrire ou téléphoner à l'Office pour proposer, contre rémunération, des chambres aux provinciaux et aux étrangers qui se rendront à Paris à l'occasion de la venue de Jean-Paul II.

★ Office de tourisme de Paris, 127, Champs-Elysées, 75008 Paris, tél. 723-61-72.

DÉFENSE

A L'ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT

M. Giscard d'Estaing rencontrera des sous-officiers des trois armées et de la gendarmerie

En se rendant jeudi matin 8 mai à l'Ecole nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) de l'armée de terre installée à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) depuis 1963, le chef de l'Etat ne se contentera pas de célébrer, à sa manière, dans une enceinte militaire, l'anniversaire de la capitulation allemande de 1945. Mais le chef des armées, selon les termes de la Constitution de 1958, rencontrera, en réalité, des délégations de l'ensemble du corps des sous-officiers des trois armées et de la gendarmerie à propos desquels il a dit, en recevant un jour certains d'entre eux à déjeuner à l'Elysée, qu' *« il n'y a pas d'armée digne de ce nom sans un corps de sous-officiers de valeur »*.

Avant de prononcer vers 11 heures une allocution d'une vingtaine de minutes sur les problèmes généraux de la défense, M. Giscard d'Estaing doit remettre ses galons de sergent à un jeune engagé pour cinq ans dans les parachutistes de l'infanterie de marine, M. Philippe Tonon, major de la promotion sortante de l'ENSOA qui porte l'appellation « adjudant Clément Marot », du nom d'un sous-officier parachutiste de l'infanterie de marine mort en Algérie en 1959.

La cérémonie et le discours présidentiel seront retransmis en direct par la chaîne de télévision TF 1.

Après un dépôt de gerbes au monument aux morts, le président de la République sera reçu à l'hôtel de ville de Saint-Maixent par le maire, M. Lamberton, avant de déjeuner au quartier Canclaux avec trois cents convives, parmi lesquels des sous-officiers des vingt-trois écoles des trois armées et de la gendarmerie représentées.

Depuis sa création en 1963, l'ENSOA de Saint-Maixent a instruit, au cours de stages de six à neuf mois selon l'origine militaire ou civile de l'élève, quatre-vingt-douze promotions et formé plus de 21 000 sous-officiers pour les seuls besoins de l'armée de terre. L'âge moyen des élèves est de dix-huit ans et neuf mois, et près de 40 % d'entre eux ont un niveau scolaire égal ou supérieur au baccalauréat. Environ 30,7 % sont des fils d'ouvriers ; 21,4 % des fils de militaires et près de 15 % des fils de fonctionnaires.

Cadre dit de contact, intermédiaire entre l'officier et l'homme du rang, le sous-officier assure principalement des fonctions d'instruction du contingent, d'encadrement et de préparation au combat. Il est aussi, en principe, un cadre technique en raison de la spécialité qu'il acquiert dans son unité. Depuis 1972, les femmes bénéficient d'une égalité de traitement avec les hommes.

La proportion des sous-officiers est très variable d'une armée à l'autre.

La gendarmerie nationale compte 72 954 sous-officiers sur un effectif global de 81 933. Dans l'armée de terre, les sous-officiers sont environ 60 000 (dont 10 % de femmes). Les officiers mariniers sont 30 000, soit 63 % du personnel d'active de la marine et, dans l'armée de l'air, trois militaires d'active sur quatre sont des sous-officiers (39 500 hommes et 3 500 femmes). — J. I.

Il ne faut pas s'attendre dans les mois à venir à une remise en cause de notre politique militaire

estime-t-on au ministère de la défense

« La dissuasion nucléaire garde toute sa valeur, et il ne faut pas s'attendre dans les mois à venir à une remise en cause de notre politique de défense », écrit, dans le dernier numéro de la revue *Défense nationale*, le colonel Guy Lewin, directeur adjoint du Centre de prospective et d'évaluation au ministère de la défense.

Après avoir admis, comme le président de la République l'a annoncé au début de l'année, que *« c'est donc maintenant qu'il faut prendre les premières décisions pour la période post-1990 »* concernant l'avenir de l'armement nucléaire français, le colonel Lewin estime que *« la stratégie anticités garde toute sa valeur »*.

Pour le directeur adjoint du C.P.E., qui est l'organisme de réflexion et de préparation des décisions du ministre de la défense, *« le but est de réduire à néant les structures et les œuvres vives de l'Etat adverse, même si une partie de la population des objectifs visés échappe à la destruction. On différencie ainsi une stratégie anticités d'une stratégie strictement antidémographique »*.

Le colonel Lewin passe ensuite en revue les moyens de la France pour assurer sa défense dans l'ordre nucléaire.

« En raison de leur indétectabilité, les sous-marins nucléaires devraient rester encore longtemps l'élément prépondérant de notre force nucléaire stratégique », écrit notamment l'auteur, qui ajoute : *« Il serait déraisonnable de placer tout notre potentiel de dissuasion nucléaire sur les seuls sous-marins (...). Il est nécessaire de disposer d'autres forces nucléaires qui soient basées sur le territoire national et qui ne puissent être menacées que par une attaque visant de façon non équivoque le territoire sanctuarisé (...). Les études en cours explorent les solutions de remplacement, en particulier en cherchant à tirer parti de la mobilité des systèmes.*

« Compte tenu de leur facilité d'emploi en territoire ami et à proximité immédiate des troupes, précise le directeur adjoint du C.P.E., *les armes de faible puissance à rayonnement renforcé* (autrement appelées bombes à neutrons) *sont sans aucun doute les mieux adaptées à une utilisation contre les forces blindées au contact (...). On ne voit pas en quoi une arme qui tue l'agresseur ennemi sans détruire le pays que l'on défend devrait être a priori écartée comme le prétend une certaine opinion. »*

Et le colonel conclut : *« La décision de se doter d'armes à neutrons ne constituerait pas pour autant un changement de notre politique de défense (...). Même avec l'arme à neutrons la politique de défense française restera basée sur la dissuasion. »*

(★) *Défense nationale*, 1, place Joffre, 75700 Paris, mai 1980, 20 F.

Le Monde

MEDECINE

AU COLLOQUE « HÉPATITE-HÉPATOME » DE DAKAR

Vacciner contre un cancer

Les populations du tiers-monde meurent peu de cancers, pour une raison simple : elles n'en ont pas le temps... Maladie de la maturité, maladie dégénérative, le cancer frappe le plus souvent au-delà de la cinquantaine. Quand l'espérance de vie est inférieure à quarante ans, voire à trente-cinq, la probabilité de contracter une affection cancéreuse est mince. On meurt si massivement, dans le tiers-monde, de maladies infectieuses et parasitaires — trop légèrement réputées « vaincues » — que les cancers n'y font généralement pas figure de problème majeur de santé publique.

Cette règle générale comporte quelques exceptions : la plus notable est celle que constitue le cancer primitif du foie, ou hépatome, dont la fréquence est telle, chez l'adulte jeune, dans certains pays du tiers-monde — en particulier dans l'Afrique intertropicale et en Asie du Sud-Est, — que nombre de chercheurs se sont interrogés, depuis plusieurs décennies, sur les raisons de ce phénomène. Or il semble aujourd'hui démontré que le cancer primitif du foie est, dans 80 % des cas, une conséquence lointaine d'une forme déterminée d'hépatite virale, l'hépatite B, endémique elle aussi dans les mêmes zones géographiques que ce cancer.

***Pour la première fois*, en effet, il devient patent que certains cancers ont une origine virale directe, phénomène sur lequel on ne disposait jusqu'à présent que de présomptions. Par conséquent, la mise au point d'un vaccin contre le virus cancérogène permettrait à la fois de protéger contre la maladie virale en cause et d'inhiber le processus de cancérisation.**

Mais l'élucidation des mécanismes en cause dans la séquence hépatite B-cancer primitif du foie est loin d'avoir épuisé à ce jour l'intérêt des chercheurs et des épidémiologistes. Ainsi, le congrès qui vient d'avoir lieu au Sénégal, sous l'égide conjointe de la faculté de médecine de Dakar et de l'Institut de virologie de Tours, a-t-il rassemblé la majorité de ceux qui, dans le monde, étudient la filiation hépatite B-hépatome.

L'étude de cette filiation virus-cancer — et les données épidémiologiques qui l'étayent — a donc constitué l'essentiel des travaux du colloque de Dakar, au cours duquel, en outre, ont été présentées quelques expériences techniques (« le Monde » daté 4-5 mai) du plus haut intérêt. — C. B.

DANS le monde entier, environ deux cents millions d'individus sont des « *porteurs chroniques* » du virus de l'hépatite B. En d'autres termes, ils ont été en contact avec ce virus, le véhiculent, mais ils ne présentent aucun des symptômes de l'hépatite. Ils ont donc toutes les chances d'ignorer qu'ils portent en eux ce que le docteur D. I. Trichopoulos (Athènes) a appelé, lors du congrès de Dakar, *« le carcinogène le plus important pour l'humanité »*.

En effet, sur cent porteurs chroniques du virus de l'hépatite B, un certain nombre développeront d'abord la maladie elle-même, puis une cirrhose, et, dans une proportion plus faible, un cancer du foie ; mais ces données sont extraordinairement variables selon les latitudes, le niveau socio-économique et le groupe ethnique. En effet, en France, par exemple, a indiqué le professeur Maupas, ces « *porteurs chroniques* » du virus de l'hépatite B ne représentent que 0,4 % de la population ; dix à vingt mille personnes transformeront chaque année ce « *portage* » en hépatite B déclarée (1 % en mourront) ; le cancer primitif du foie, quant à lui, n'atteindra que deux à trois individus sur cent mille. Des données voisines ont été fournies pour les Etats-Unis par le docteur W. Szmuness (New-York) : sept cent mille porteurs chroniques du virus, environ cinquante mille hépatites chaque année ; quant à l'hépatome, il ne représente, outre-Atlantique, que 2 % des décès par cancer.

La situation est très différente dans certaines régions de la planète où l'hépatite B sévit avec une extraordinaire fréquence : au Sénégal, au Mozambique, dans certaines zones de la Chine populaire, à Taïwan, par exemple, l'on dénombre environ cinquante fois plus de porteurs chroniques du virus que dans les zones tempérées ; l'hépatite elle-même y est d'une extrême fréquence et le cancer primitif du foie *terriblement meurtrier* : quarante à quatre-vingts cas pour cent mille habitants. Les victimes sont jeunes (trente-cinq-quarante ans en moyenne), généralement masculines (six hommes pour une femme) ; elles meurent en quelques mois, la thérapeutique étant, en fait, de l'aveu des médecins, inexistante en l'état actuel de nos connaissances.

Encore faut-il nuancer ce tableau : à l'intérieur d'un même pays, toutes les communautés ne sont pas également frappées, ce qui interdit d'imputer la totalité des phénomènes pathogènes aux seuls facteurs d'environnement, et même au seul virus de l'hépatite B. Ainsi, les Américains d'origine asiatique et les Noirs d'outre-Atlantique sont-ils plus lourdement frappés par l'hépatome que leurs compatriotes blancs. Au Sénégal, a noté le docteur B. Diop, les Européens, les Libanais, les Maures implantés dans la région du Fleuve sont moins frappés par ce cancer que les Noirs parmi lesquels ils vivent.

Un point, cependant, a fait l'unanimité lors du congrès de Dakar : en toute hypothèse, dans quelque 80 % des cas, le cancer du foie a été précédé par une hépatite B, et les malades cancéreux restent porteurs — et disséminateurs — du virus lui-même. Il est enfin, aujourd'hui, prouvé, a noté le professeur Maupas, que l'acide nucléique du virus est intégré dans le patrimoine génétique de la cellule cancéreuse elle-même, ce qui démontre, de façon on ne peut plus claire, qu'il est cancérogène.

Aussi, sait-on à présent que le *rôle d'un certain nombre d'autres* facteurs possibles de ce cancer a été, jusqu'à ces dernières années, fortement surestimé ; en particulier, celui des aflatoxines, champignons microscopiques qui se développent dans les zones arachidières et dont on a longtemps pensé qu'ils jouaient un rôle déterminant dans la cancérogenèse hépatique.

Reste à déterminer les raisons de la très forte incidence de l'hépatite B, « *mère* » lointaine de ce cancer, dans certaines régions du monde. Sur ce chapitre, l'hypothèse la plus *solidement* vérifiée à ce jour est celle d'une contamination ultra-précoce mère-enfant.

Même une contamination peut *se produire dès le moment de* l'accouchement, lorsque l'enfant passe à travers les voies génitales maternelles. Dès la naissance, les sources de contamination sont de toutes façons multipliées par le contact étroit de l'enfant avec sa mère. Des études poussées sont menées sur ce point au Sénégal par une équipe française dépendant de l'Institut pour la recherche sur le cancer de Philadelphie, où le docteur Blumberg (1) continue ses travaux. Il en ressort notamment, a indiqué le docteur A. Froment, que *« l'on retrouve de l'antigène HBs (le virus de l'hépatite B) dans tous les fluides biologiques des porteurs chroniques : sang, sueur, larmes, sécrétions vaginales, sperme, liquide amniotique, ascite, salive, urine, selles, etc. Ce qui ne prouve pas que tous soient infectants. On a aussi retrouvé l'antigène chez divers insectes hématophages (moustiques, poux, punaises) mais leur rôle en tant que vecteurs n'a pas encore été définitivement prouvé »*.

Quoi qu'il en soit, la contamination massive ultra-précoce est la règle dans toutes les zones où l'hépatite B est endémique. D'après une étude de l'équipe du professeur Maupas sur un échantillon de la population du Sénégal, citée à Dakar par le docteur Barin, 91 % des enfants ont été en contact avec le virus de l'hépatite B à l'âge de treize ans. Des résultats concordants ont été *rapportés* par le *docteur* R.P. Beasley (université de Washington) à propos de Taïwan : *« A l'âge de quinze ans, presque toute la population de l'île a été touchée par le virus. »* Ce qui développe, en toute logique, les chances de portage chronique, d'hépatite, de cirrhose puis de cancer, bref, tout l'ensemble de la séquence.

Une seule voie s'offre donc pour interrompre une telle chaîne d'événements : la vaccination contre l'atteinte initiale par le virus. D'où l'expérience menée depuis 1978 par une équipe franco-sénégalaise (Institut de virologie de Tours, ministère de la coopération, D.G.R.S.T. du Sénégal) implantée dans la région du Sino-Saloum, à 150 kilomètres au sud-est de Dakar, au cœur du bassin arachidier. La population, composée d'agriculteurs sédentaires, a été choisie en raison du lourd tribut qu'elle paye chaque année à l'hépatite B et au cancer du foie. D'ores et déjà, mille futures mères et mille cinq cents nouveau-nés ont été vaccinés : 95 % d'entre eux ont répondu favorablement à la vaccination et l'incidence de l'infection a chuté.

Il est évidemment trop tôt, compte tenu des classes d'âges ainsi protégées, pour assister à une chute de l'incidence du cancer hépatique, que se constitue généralement en quelque vingt ans au moins. Mais le professeur Maupas se propose de vacciner *dès l'an prochain, si les moyens* suffisants lui en sont fournis, deux cent mille personnes de la même région : l'échantillonnage des âges serait évidemment plus varié, ce qui permettrait de vérifier beaucoup plus rapidement une baisse de l'incidence de l'hépatome.

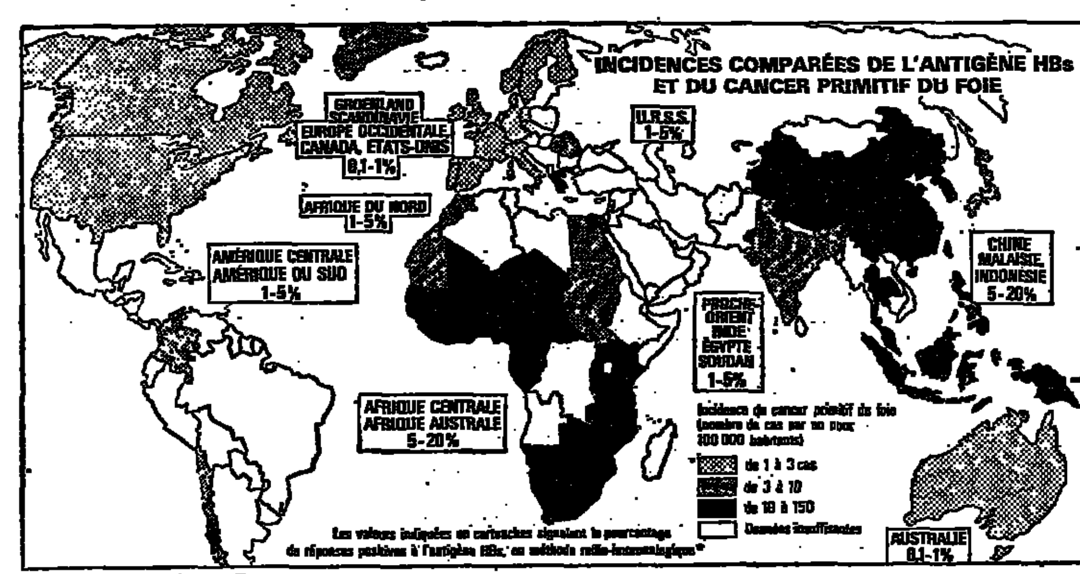
Les projets du professeur Maupas ne s'arrêtent pas là : les autorités de la Chine populaire lui ont demandé d'entreprendre une expérience semblable dans le sud de leur pays où sévissent abondamment l'hépatite B et le cancer primitif du foie.

Enfin, le professeur Maupas se propose d'étudier un autre modèle — jusqu'à présent expérimental — du lien virus-cancer : son équipe travaille à la purification de l'antigène vaccinant du virus Epstein-Barr, responsable de la mononucléose infectieuse, du lymphome de Burkitt et du *cancer du naso-pharynx* en Chine. *« Nous espérons découvrir à très court terme ce vaccin et le proposer aux responsables des pays où ces maladies sévissent de façon endémique, notamment en Afrique de l'Est et en Chine »*, explique le professeur Maupas qui doit se rendre dans ce but au Burundi dans quelques jours.

A plus d'un égard, le congrès de Dakar aura représenté un juste retour des choses : c'est l'école de Dakar qui, la première comme l'a rappelé le doyen Diop-Mar, avait mis en évidence, empiriquement, le lien entre l'hépatite B et le cancer primitif du foie, et cela dès les années 50. C'est au Sénégal que, peut-être, aura réussi la première expérience de vaccination contre une maladie responsable d'un cancer meurtrier.

CLAIRE BRISSET.

(1) L'équipe implantée au Sénégal est constituée par une convention *conclue entre le docteur Blumberg*, le professeur Rayet (hôpital Claude-Bernard, Paris), et la faculté de médecine de Dakar, sous l'égide de la D.G.R.S.T. du Sénégal.



Source : Institut de virologie de Tours

L'antigène HBs, qui correspond à l'enveloppe du virus de l'hépatite B, peut être détecté dans le sérum humain, en l'absence de la classique « hépatite virale ». Sa présence témoigne d'une contamination de l'organisme par le virus de l'hépatite B. La comparaison de son incidence avec celle du cancer primitif du foie (C.P.F.) est l'un des éléments qui plaident en faveur du rôle étiologique joué par le virus dans la genèse de cette affection. Les valeurs concernant l'incidence du C.P.F., données pour le Groenland et l'Australie, ne reflètent pas certaines variations régionales.

Douze ans d'efforts

EN 1964, un ethnologue américain, le professeur Baruch Samuel Blumberg, mettait en évidence, dans le sérum d'un aborigène australien un antigène qu'il baptisait Australia, antigène qu'il rattacha, par la suite, à un type d'hépatite virale : l'hépatite B. En 1976, alors que B. Blumberg reçoit pour ce travail le prix Nobel de médecine et de physiologie, une équipe française, celle de l'Institut de virologie de Tours (professeur Philippe Maupas), mettait au point, à partir de l'antigène Australia un vaccin anti-hépatite B.

En douze ans, une maladie infectieuse d'étiologie virale aura ainsi été identifiée, son agent causal isolé et une méthode de prévention mise au point. A l'origine de cette succession d'événements, la mise en évidence d'un virus, dont la structure est de mieux en mieux connue et qui se révèle avoir une considérable importance épidémiologique *(le Monde* du 5 septembre 1979).

Si l'on excepte les hépatites encore non imputables à un virus connu, on distingue aujourd'hui deux formes d'hépatites virales : l'hépatite de type A, qui correspond à la classique « jaunisse de l'enfant » et l'hépatite de type B ou « hépatite de la seringue » qui peut seule, dans certains cas, évoluer vers la chronicité.

Le virus de l'hépatite B est constitué d'un acide désoxyribonucléique (ADN) support du patrimoine génétique inclus dans une « *boîte protéique* » ou nucléocapside, elle-même enfermée dans une enveloppe de nature glucido-lipoprotéique. « *Boîte* » et « *enveloppe* » correspondent à deux types de structures moléculaires caractéristiques reconnues comme étrangères par l'organisme : antigène HBc pour la première, antigène HBs (ou antigène de surface) pour la seconde. La contamination par le virus de l'hépatite B provoque chez l'homme, dans un premier temps, la synthèse d'anticorps anti-HBc (anticorps dirigés contre la nucléocapside), puis, dans un second temps, celle d'anticorps anti-HBs (dirigés contre l'enveloppe).

Des technologies différentes

La mise en évidence de ces antigènes et anticorps se fait d'ores et déjà de façon systématique dans certains laboratoires. On dispose ainsi d'une série de « *marqueurs* » sérologiques qui permettent non seulement de rattacher une hépatite clinique à un agent viral connu, mais aussi de suivre les différents stades de l'évolution de l'affection. Ces marqueurs sérologiques ont en outre été utilisés, lors de la mise au point de la prévention par vaccination de l'hépatite B.

L'un des modes de préparation *de vaccin contre cette* affection — celui qui est employé par l'Institut de Virologie de Tours et l'Institut Pasteur — *consiste à n'utiliser qu'une* fraction de l'enveloppe virale ou antigène HBs, à la différence des vaccins antiviraux déjà existants qui sont *constitués* de virus tués ou atténués. De plus, la réponse à l'immunisation — et la protection contre l'affection — peut être objectivée par la mise en évidence de la synthèse d'anticorps HBs par l'organisme.

L'antigène HBs utilisé est fourni par les sérums des donneurs de sang « *porteurs chroniques* » détectés dans les centres de transfusion sanguine, sérums exclus du don du sang, car potentiellement infectieux.

Dans l'avenir, cet antigène pourrait être obtenu selon des technologies différentes.

Tout dernièrement, une équipe française, constituée de chercheurs de l'INSERM, du C.N.R.S. et de l'*Institut Pasteur*, est parvenue, grâce à des techniques de manipulations génétiques, à faire produire l'antigène HBs à partir *d'une lignée de cellule de souris* (*le Monde* daté des 4 et 5 mai).

La meilleure connaissance de la structure du virus de l'hépatite B aura sans aucun doute contribué à préciser la physiopathologie de cette affection. Elle aura surtout permis la réalisation *d'une prévention spécifique* par vaccination dont le principe pourrait, dans l'avenir, être étendu à d'autres processus infectieux d'étiologie virale, potentiellement cancérogènes.

J.-Y. N.

Le rôle de l'alcool

IL est classique d'opposer le *cancer primitif du foie* (C.P.F.) survenant en pays tempérés à celui observé en Afrique intertropicale ou en Asie. Dans nos pays, le C.P.F. est un cancer peu fréquent bien qu'en constante augmentation. Il atteint les sujets de plus de soixante ans. Enfin, son association avec la cirrhose éthylique est quasi constante. Toutefois, si la filiation : consommation excessive d'alcool-*cirrhose éthylique - C.P.F.* est bien établie, les modalités d'évolution de la maladie alcoolique ne sont pas connues de manière claire.

La toxicité directe de l'hétanol sur la cellule hépatique a été démontrée chez l'homme et chez l'animal. Cette toxicité se traduit notamment par une cirrhose progressive, évolution qui est cependant sous la dépendance d'un certain nombre de facteurs de sensibilité individuels, puisqu'on estime qu'un tiers environ des buveurs excessifs développent une hépatite alcoolique qui seulement dans un cas sur dix évolue vers la cirrhose alcoolique. D'autre part, la progression de l'hépatite alcoolique à la cirrhose peut continuer alors même que la consommation d'alcool a cessé et qu'un régime alimentaire correct a été rétabli. On estime que 10 % à 25 % des *cirrhoses* évoluent ensuite vers le cancer primitif du foie.

Cette évolution est analogue à ce qui est observé au cours *de la séquence hépatite B, cirrhose*, cancer en Afrique tropicale ou en Asie. Il est difficile de préciser les circonstances de la contamination par le virus de l'hépatite B au cours de l'alcoolisme chronique. L'infection par voie orale est possible puisque le virus de l'hépatite B est excrété dans la salive.

Quel est le rôle du virus de l'hépatite B dans la cirrhogénèse et la cancérisation chez les alcooliques chroniques ? On peut proposer deux hypothèses : dans une première hypothèse, le virus de l'hépatite B est un passager opportuniste de la maladie alcoolique qui vient aggraver les lésions hépatiques, les faisant évoluer vers la cirrhose et le cancer. Dans une seconde hypothèse, c'est l'hépatite B qui est responsable des lésions initiales, majorées ensuite par la consommation excessive d'alcool. Dans les deux cas, les buveurs excessifs, estimés en France à cinq millions dans la population adulte, constituent un groupe à haut risque de contamination de l'hépatite B.

Docteur ALAIN GOUDEAU
(Institut de virologie de Tours).



LES DÉFICITS SENSORIELS DE L'ENFANT

Les déficits sensoriels et les infections de l'appareil *auditif* constituent une pathologie fréquente de l'enfant. Les conséquences de cette pathologie n'apparaissent le plus souvent que beaucoup plus tard, lorsqu'elles sont à l'origine de difficultés scolaires ou de troubles du comportement. La mise en œuvre d'une campagne de dépistage précoce des déficits visuels chez l'enfant jusqu'à six ans et un récent colloque international à Bordeaux viennent à nouveau préciser ces données, tout en posant le problème des modalités de prévention.

• La vue : une éducation précoce

LA fréquence, chez l'enfant, des atteintes visuelles fonctionnelles pouvant être améliorées ou guéries par une thérapeutique précoce a conduit le ministère de la santé à concevoir un « *plan d'ensemble de mesures à prendre pour que le dépistage et l'éducation précoces des enfants déficients visuels soient réalisés dans les meilleures conditions* ». Le détail de ce plan est repris par une circulaire publiée au bulletin du ministère de l'éducation du 3 avril. Pour les responsables des principaux syndicats de médecins de protection maternelle et infantile (P.M.I.) et de santé scolaire, une telle mesure, si elle est souhaitable, ne doit en aucune façon masquer l'ampleur du problème, pas plus que les difficultés auxquelles son application se heurtera.

Les récentes enquêtes portant sur une population générale de nouveau-nés ont montré que les risques d'une atteinte visuelle, quelle que soit sa nature, sont de 10 %, une fraction à haut risque étant constituée par les enfants présentant des antécédents familiaux de troubles oculaires et par les enfants ayant souffert d'une infection maternelle durant la grossesse (rubéole, toxoplasmose) ou de complications périnatales. On estime qu'en classe maternelle un enfant sur huit a un problème visuel nécessitant, dans 75 % des cas, le port de verres correcteurs. Pour le reste, cette pathologie oculaire est avant tout dominée par le strabisme, qui atteint 3 à 4 % des enfants d'âge scolaire.

Si cette pathologie, une fois installée, se révèle de diverses manières, pouvant conduire à des troubles objectifs de la vision, elle passe le plus souvent, dans un premier temps, totalement inaperçue. On ne l'évoque alors que bien plus tard, devant des troubles du comportement ou d'importantes difficultés scolaires apparemment inexplicables. Il est d'autant plus important de réaliser ce dépistage au plus tôt que les chances de guérison augmentent avec la précocité du diagnostic et de la thérapeutique. Dans ce domaine, ce sont donc avant tout — comme le précise la circulaire ministérielle — les médecins de P.M.I. et de santé scolaire qui sont concernés.

Or, pour le docteur Martine Laulhère, secrétaire générale adjointe du Syndicat national autonome des médecins de santé publique, « *si les textes prévoyant une surveillance médicale des nouveau-nés et des enfants existent, malheureusement, le plus souvent, ils ne sont pas appliqués, faute d'effectifs* ». « *Un strabisme peut être récupéré dans 90 % des cas, s'il est diagnostiqué avant trois ans,* précise-t-elle, *proportion qui tombe à 50 % si le diagnostic est fait à quatre ans. Or ce dépistage, qui ne nécessite pas de moyens techniques importants, n'est pratiquement jamais réalisé en temps voulu.* »

Les bilans de santé effectués par les médecins de santé scolaire ne sont, en effet, réalisés « *que chez 10 % des enfants de trois ans, alors que ces bilans sont prévus à cet âge de façon systématique par des instructions ministérielles datant de 1969* ».

• La surdité : un dépistage systématique

DOUZE cents spécialistes d'une cinquantaine de nations ont participé, à *Bordeaux, à la fin d'avril*, aux manifestations marquant le centenaire de la revue et de l'école d'oto-rhino-laryngologie. La plupart des communications ont concerné la prévention des otites et le dépistage de la surdité chez l'enfant, ce dernier thème ayant permis d'examiner les problèmes du dépistage systématique et la nécessité d'une information dans les services de pédiatrie et dans les centres de vaccination.

A partir d'un examen pratiqué chez tous les nouveau-nés de Besançon pendant dix ans, le professeur Jean-Claude Lafon (faculté mixte de médecine et de pharmacie de Besançon) a noté que, sur vingt mille enfants, un sur mille présentait des troubles auditifs. En dehors du dépistage des déficits chez le nouveau-né, il reste par la suite à continuer les contrôles, en particulier au cours des trois premières années de la vie. Plusieurs spécialistes étrangers ont rapporté leurs expériences en ce domaine.

Le professeur Savary souligne, par exemple, que le Québec s'apprête à faire appliquer une loi sur le dépistage de la surdité préscolaire. Pour sa part, le professeur Lafon note qu'au cours de ses travaux à Besançon il a rencontré autant de cas de surdité chez les enfants d'un an et demi que chez les nouveau-nés. Les problèmes héréditaires n'apparaissent ainsi qu'après plusieurs mois, et viennent alors s'ajouter aux cas dus à des séquelles de maladies graves comme la méningite.

Des progrès considérables

« *En tout état de cause,* insiste le professeur Portmann (Bordeaux) *il ne sert à rien de dépister, et par conséquent d'affoler les populations sur les problèmes dont peuvent souffrir les enfants, s'il n'y a rien à proposer sur le plan thérapeutique* ». On ne peut donc instaurer une politique de dépistage dans un pays que si l'on a les moyens de suivre l'évolution des enfants et de proposer des méthodes de guérison.

Dans le cas des otites, la thérapeutique a fait des progrès considérables grâce aux antibiotiques. Le professeur américain Schambaugh a rencontré, chez les adultes, de plus en plus d'otites chroniques sécrétantes non inflammatoires, qui ne sont pas nécessairement les conséquences d'otites chroniques apparaissant dans l'enfance. En revanche, un enfant souffrant d'otites chroniques présente de hauts risques pour l'âge adulte. De plus, ces otites chez l'enfant peuvent amener de graves troubles de langage et gêner le développement général. Il semble donc utile de pouvoir procéder, là aussi, à un dépistage durant *la période scolaire et surtout* de recourir, dès la première alerte, à un spécialiste. — G. L.

La surveillance médicale de l'enfant

Au travers du dépistage des troubles visuels se pose, en fait, le problème du statut de la surveillance médicale de l'enfant à l'école maternelle. Prise théoriquement en charge par la médecine scolaire, cette surveillance relève — lorsqu'elles existent — des activités des services de P.M.I. qui assurent quant à eux la couverture médicale et préventive de l'enfant jusqu'à six ans. « *Or, médecine scolaire et P.M.I., bien loin de se compléter,* souligne le docteur Aline Pagès, vice-présidente du Syndicat national des médecins de P.M.I., *n'existent ni l'une ni l'autre.* » Pour ces deux responsables syndicales, ce sont avant tout des problèmes d'effectifs qui expliquent un tel état de fait : on dénombre environ 950 médecins scolaires et 400 médecins départementaux de P.M.I. auxquels viennent s'ajouter, dans les deux cas, des médecins vacataires. Ces chiffres recouvrent en fait, en ce qui concerne la P.M.I., de *profondes disparités régionales.*

Cette pénurie d'effectifs, soulignée dans le dernier rapport de l'inspection générale des affaires sociales (*le Monde* du 19 avril), et jointe aux difficultés d'articulations entre ces deux secteurs médicaux, l'un service national (médecine de santé scolaire) et l'autre service départemental (P.M.I.), explique sans doute, pour une bonne part, la fréquence de la pathologie sensorielle rencontrée aujourd'hui encore en milieu scolaire. Une pathologie dont, semble-t-il, on est loin d'imaginer tous les retentissements. Une récente enquête en Seine-Saint-Denis a révélé, en effet, que, dans les structures de l'enfance inadaptée — qui accueillent les enfants au quotient intellectuel jugé insuffisant (classes de perfectionnement et section d'enseignement spécialisé), — on dénombrait deux fois plus d'enfants souffrant de problèmes de vision et d'audition non corrigés que dans les classes traditionnelles.

JEAN-YVES NAU.



Traumatismes, fractures et rhumatismes

Des blessés abandonnés par la science

C'est à Bruxelles qu'a eu lieu, du mercredi 30 avril au samedi 3 mai, le congrès de la Société européenne de recherche chirurgicale. Les greffes d'organes, la microchirurgie (et notamment les interventions permettant de rendre réversible les stérilisations chez l'homme), les organes artificiels, ou les transplantations de cellules pancréatiques dans le diabète, les implants divers utilisés pour la consolidation osseuse ou la réfection d'articulations endommagées, le dépistage des cancers du sein et leur traitement, la cicatrisation, la prévention des phlébites ou des embolies post-opératoires ont, notamment, fait l'objet des conférences et tables rondes auxquelles ont assisté des centaines de chirurgiens, d'ingénieurs et de chercheurs appartenant à tous les pays d'Europe.

La délégation française a pu, une fois de plus, mesurer le dénuement dans lequel se trouve, dans notre pays, ce type de recherche, qui a pourtant conditionné les progrès immenses accomplis depuis deux décennies, qui ont permis le sauvetage de vies innombrables.

On compte chaque année en France plus d'un million d'accidents du travail avec arrêt (dont cent vingt mille graves). Les accidents de la route font, chaque année aussi, trois cent soixante mille victimes, dont cent mille, gravement atteintes, exigent des interventions chirurgicales multiples et complexes.

Parmi les affections rhumatismales qui frappent 3 millions de Français, et sont responsables annuellement de près de 1,5 million d'arrêts de travail, beaucoup sont justifiables d'opérations, de poses de prothèses, qui permettent d'éviter les infirmités les plus graves.

Faute d'équipes de recherches cohérentes, la France dépend largement de l'étranger pour les matériaux utilisés, par exemple, en orthopédie. Faute de telles équipes, un retard évident est enregistré dans les connaissances actuelles concernant notamment la cicatrisation ou la consolidation des fractures.

L'enjeu est pourtant considérable et le coût cumulé de souffrances, d'invalidités et de journées interminables d'hospitalisation devrait stimuler les efforts des organismes d'État, de l'industrie et des compagnies d'assurance. Tel n'est malheureusement pas le cas à l'heure actuelle, comme le déplore ici le professeur Laurent Sedel.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

Une recherche embryonnaire

par le professeur LAURENT SEDEL (*)

PLUSIEURS centaines de milliers de traumatisés, quelques dizaines de milliers de prothèses articulaires implantées chaque année, au total plus de la moitié de tous les patients hospitalisés en milieu chirurgical, voilà définie la place de la chirurgie orthopédique et traumatologique dans le système de santé français.

Face à cette intense activité *de soins, une recherche embryonnaire* : aucune unité de recherche, un nombre infime de chercheurs, d'ailleurs dispersés, des crédits de quelques dizaines de milliers de francs les années fastes. N'y aurait-il rien à étudier, rien à découvrir ? En 1980, nul ne sait comment une fracture se consolide. Le connaître permettrait d'accélérer le processus, de le rendre moins aléatoire et, en définitive, de réduire les délais d'incapacité. Nul ne sait comment l'os réagit à l'implantation de prothèses articulaires qui sont pourtant couramment utilisées dans le traitement des arthroses ou des maladies inflammatoires sévères.

Connaître les lois du remodelage osseux permettrait de mieux comprendre les causes des échecs de ces interventions et donc de les éviter en contrôlant ces processus. Les sujets de recherches sont variés : pourquoi les tendons réparés adhèrent-ils et comment y remédier ? Comment traiter des lésions du cartilage avant l'apparition de l'arthrose (ce qu'on appelle la chondromalacie) ? *Quelle est l'efficacité* des courants électriques induits artificiellement dans l'os et qui paraissent accélérer la consolidation des fractures et guérir les absences de consolidation ? Est-il licite d'intervenir chirurgicalement pour traiter *certaines fractures* alors que le simple plâtre aurait pu suffire ?

Voilà le type de questions que nous nous posons et dont les réponses pourraient déboucher sur des conclusions pratiques et économiques évidentes. Les sujets de recherches ne manquent pas. Est-ce donc qu'ils ne suscitent pas l'intérêt des orthopédistes ou du grand public ?

Enjeux importants

Du côté des orthopédistes, les vocations sont nombreuses mais les jeunes chirurgiens sont vite découragés ; le manque de structures, l'absence de moyens ont raison du bénévolat le plus enthousiaste. Les chirurgiens ne sont pas les seuls en lice ; les physiciens, les ingénieurs sont réellement passionnés par ces matériaux étranges et performants que sont l'os, le cartilage, les tendons, et souhaitent vivement mettre leurs connaissances à la disposition d'équipes pluridisciplinaires dans le cadre du génie biologique et médical. Beaucoup viennent nous voir, souhaitant développer dans leurs écoles ou dans leurs départements universitaires un laboratoire spécialisé en biomécanique articulaire ou osseuse. Rares sont les sujets qui ont abouti.

Du côté du grand public ne trouve-t-on qu'indifférence ? Le cancer, les maladies cardio-vasculaires font peur. Ce sont des domaines où la recherche est très développée. Les douleurs rhumatismales, les fractures rendent infirme mais ne tuent pas. Et pourtant la qualité de la vie n'a jamais été autant défendue. Y a-t-il meilleur moyen de la préserver que de diminuer les invalidités.

Développer cette recherche présente aussi un intérêt économique. Sait-on que près de 90 % du marché des prothèses, des *instruments chirurgicaux* complexes (moteurs, flux laminaire, tables d'opérations), 50 % des matériaux pour l'ostéosynthèse (traitement des fractures) nous viennent de l'étranger ou sont fabriqués sous licence ? Sait-on que beaucoup d'idées étaient françaises (prothèse de Judet), mais le volume des recherches entreprises à l'étranger a donné confiance aux chirurgiens utilisateurs *qui ont préféré se tourner* vers les industriels étrangers qui développaient des matériaux élaborés et testés avec le concours de chercheurs de qualité. Cela fait beaucoup de devises perdues. Les pouvoirs publics paraissent conscients de ces problèmes, mais la pénurie actuelle ne favorise pas les nouvelles directions de recherche. C'est donc aussi à la communauté scientifique française de s'émouvoir, ce qui se concrétiserait par l'accord d'orthopédistes au sein des commissions scientifiques (certaines disciplines sont représentées dans plusieurs commissions, alors que nous n'avons même pas un représentant à l'INSERM et un seul au C.N.R.S.).

Il faudrait créer des unités de recherches orthopédiques qui pourraient être associées à des unités traitant du métabolisme osseux ou du cartilage ou bien à des départements de génie biologique et médical dans les écoles d'ingénieurs ou des laboratoires universitaires. Il faudrait favoriser l'obtention de postes pour de jeunes orthopédistes ou de jeunes physiciens qui voudraient se consacrer à notre recherche.

Développer la recherche en orthopédie-traumatologie permettrait de diminuer les délais de consolidation et les handicaps physiques, de réduire les incapacités liées aux maladies rhumatismales et aussi de favoriser l'implantation française sur le marché des instruments ou des prothèses utilisées dans notre discipline.

Les enjeux sont importants, pourquoi ne pas miser ?

(*) Maître de conférences agrégé, chirurgien des hôpitaux de Paris.

Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

Le XXXIIIe Festival de Cannes

Naissance d'une industrie



ON sait, en France, depuis Malraux, que « *le cinéma est aussi une industrie* », mais on a attendu, semble-t-il, ces dernières années pour tirer les conséquences de cette affirmation. C'est désormais chose faite, depuis qu'en 1975 un capitaliste, un vrai, M. Nicolas Seydoux, a pris la direction de la société Gaumont et qu'à sa suite, avec un peu de retard il est vrai, les responsables des deux autres trusts français du cinéma — c'est-à-dire des deux autres grands circuits de salles — l'Union générale cinématographique (U.G.C.) et Parafrance, ont décidé de produire des films.

Aujourd'hui, ces trois groupes, rendus maîtres de la distribution par leur quasi-monopole de l'exploitation, contrôlent le cinéma français : ils assurent le succès ou l'échec des films et, de plus en plus, prennent part à leur financement, les deux autres sources possibles — l'avance sur recettes et la télévision — étant à un niveau nettement inférieur.

A Cannes, les trois films français en compétition dépendent de deux des grands réseaux, puisque *Une semaine de vacances*, de Bertrand Tavernier, est distribué par Parafrance et que *Loulou*, de Maurice Pialat, comme *Mon oncle d'Amérique*, d'Alain Resnais, sont en partie financés par Gaumont, coproducteur du premier, distributeur du second. *Gaumont est également présent* dans plusieurs films de la sélection officielle, soit comme distributeur (pour *Fantastica*, de Gilles Carle), soit comme producteur (pour *la Cité des femmes*, de Federico Fellini), soit comme coproducteur (pour *les Héritières*, de Marta Mezsaros, et *Bye Bye Brasil*, de Carlos Diegues). Quant à l'U.G.C., elle est absente de la course, son candidat, *l'Enfant-Roi*, de René Féret, n'ayant pas été retenu, mais elle profitera de la manifestation pour annoncer quelques projets importants.

Le fait nouveau, cinq ans après la relance de Gaumont par MM. Nicolas Seydoux et Daniel Toscan du Plantier, c'est en effet la riposte de son concurrent numéro un, l'U.G.C., qui, à son tour, se lance dans le film. Après avoir entrepris de moderniser ses salles il y a dix ans (en réponse, déjà, à l'action de Gaumont), l'U.G.C. a décidé d'intervenir financièrement « au niveau du produit », comme dit M. Guy Verrecchia, *président de la société*.

L'effort a commencé l'année dernière, avec des films comme *le Mors aux dents* et *la Guerre des polices*. L'objectif : une vingtaine de films par an, dont quatre ou cinq « commerciaux », cinq ou six « art et essai », et une dizaine intermédiaires. Depuis janvier, l'U.G.C. dispose d'un atout supplémentaire, grâce à l'accord qu'elle a conclu avec Europe 1 : dès cette année, la station périphérique participera pour un tiers aux engagements financiers de l'U.G.C.

Une demi-douzaine de titres vont être rendus publics à Cannes : parmi ceux-ci, *les Petites Sirènes*, de Roger Andrieu ; *T'inquiète pas ça se soigne*, d'Eddy Matalon ; *Mama Dracula*, de Boris Szulzinger ; *la Java*, de Claude Miller (avec le trio Depardieu-Dewaere-Miou Miou) ; *Une sale affaire*, d'Alain Bonnot ; *les Grands Départs*, de Denis Amar, et, dans la catégorie commerciale, le prochain Delon, *Trois hommes à abattre*, de Jacques Deray. L'U.G.C. et Europe 1 assureront entre 30 % et 50 % du financement de ces films, dont certains bénéficient aussi de l'avance sur recettes et de l'apport d'une chaîne de télévision.

« *Nous ne voulons pas d'un service de production intégré* », précise M. Verrechia, « *nous préférons jouer un rôle d'encadrement de producteurs indépendants ; nous ne cherchons pas non plus à produire pour alimenter nos salles, nous entendons conserver des relations normales avec d'autres fournisseurs* ».

Quant à l'accord avec Europe 1, il donne à l'U.G.C., selon M. Verrecchia, non seulement un partenaire financier, mais surtout un ticket d'entrée dans une sorte de « club audio-visuel », qui lui permettra de se placer sur le marché de la vidéo-cassette, du vidéo-disque et de la télévision à l'heure du satellite. Car voilà le grand tournant : si les films doivent à l'avenir être diffusés par d'autres moyens que les circuits traditionnels, il convient de s'y préparer et, en particulier, au lieu de tout miser sur les salles, de se réserver aussi les droits des films. L'association avec Europe 1 préfigure donc une nouvelle distribution des cartes.

Gaumont et la culture

Gaumont pourrait-elle songer à une opération comparable avec R.T.L., qui détient, après tout, 11,5 % de son capital ? Jusqu'à présent, aucune action commune n'a eu lieu entre les deux sociétés, mais, avec l'arrivée de MM. Jacques Rigaud et Jean Drucker (ancien directeur général de la Société française de production) à la direction de la station luxembourgeoise, pourquoi pas ? M. Toscan du Plantier, en tout cas, ne refuse pas d'envisager une éventuelle collaboration.

Pas plus que M. Verrecchia, le directeur général de Gaumont ne croit que les techniques nouvelles supplanteront les salles. Il pense plutôt qu'elles prolongeront leur effet, un peu comme le livre de poche par rapport aux éditions originales. « *Au cinéma*, dit-il, *le film a une réalité sociologique, il a une existence charnelle, qu'il n'a pas à la télévision. La seule exception a été* Holocauste *à cause de « l'environnement media ». Mais regardez* Don Giovanni : *la télévision, avant le film de Losey, avait diffusé dix-sept opéras ; pourtant, c'est* Don Giovanni *qui a fait l'événement ; et le talent de Losey, la campagne publicitaire n'expliquent pas tout.* »

Une fois le film lancé par le cinéma, la télévision aujourd'hui, la vidéocassette ou le vidéodisque demain, lui ouvrent un vaste marché. C'est ainsi que M. Toscan du Plantier justifie le « créneau » culturel qu'il a choisi, à côté des productions plus commerciales de la maison, comme *le Guignolo*. « *Les produits culturels*, explique-t-il, *ont la plus grande durée de vie. La propriété du stock Bresson, par exemple, vaut mieux que celle du stock Lamoureux. La vidéocassette ou le vidéodisque prendront plutôt les chefs-d'œuvre.* »

Ces investissements à long terme sont pour le directeur général de Gaumont « *le type même de l'audace capitaliste* ». A condition de ne pas s'enfermer dans une conception élitiste de la culture : « *La culture*, dit-il, *ce n'est pas l'intellectualisme ; pour moi, c'est le contraire de la violence, la fin du modèle mâle, la féminisation. John Wayne est mort, Woody Allen va bien.* »

Comme ses deux principaux rivaux français, Parafrance entend investir dans le film dit « de qualité ». « *Nous avons décidé de nous engager sur des films d'auteurs* », dit M. Jo Siritzky, président de la société, qui cite, outre le film de Bertrand Tavernier, les prochaines réalisations de Claude Sautet (*Temps de chien*), Pierre Granier-Deferre (*l'Etoile du Nord*), Pascal Thomas (*Celle qu'on n'a pas eue*), Alain Corneau (*Mickey le dingue*). Il souligne, lui aussi, l'importance des droits résiduels (télévision, etc.). « *Nous entrons dans l'ère de l'industrie de l'image* », dit-il. En 1980, les contributions financières de Parafrance, comme distributeur ou comme coproducteur, tripleront par rapport à 1979.

A la différence des deux autres grands, qui prospectent résolument à l'étranger (Gaumont surtout en Italie, mais aussi au Brésil et aux Etats-Unis, l'U.G.C. en Belgique, en Suisse, en Algérie), Parafrance se contente du territoire national ; et si elle s'intéresse aux films, c'est d'abord, selon M. Siritzky, qui invoque « *la recherche de la sécurité* », pour approvisionner ses salles. Elle ne peut cependant se tenir à l'écart du mouvement. Concurrence oblige.

Chacune avec son style propre, les *trois principales firmes françaises* sont donc conduites à intervenir plus activement sur le marché. Une industrie est en passe de se constituer, encore bien éloignée de la dimension américaine, dont elle rêve, mais déjà plus audiovisuelle que cinématographique. Avec Europe 1, l'U.G.C. se tourne vers un groupe implanté dans la radio, la télévision, le disque, la publicité. Gaumont, qui s'apprête à acheter les disques Erato, obéira sans doute à la même évolution.

Ces rapprochements sont le signe, selon M. Verrecchia, que le cinéma français va reposer sur « *des structures plus saines* ». C'est un point de vue. Ce n'est pas nécessairement celui de tous les créateurs, qui redoutent la toute-puissance de quelques grands trusts.

THOMAS FERENCZI.

La logique du capitalisme

Les « industries culturelles » sont à la mode. Un colloque — un de plus — vient de leur être *consacré par le Conseil* de l'Europe ; les rapports, les statistiques et les travaux se multiplient, au point que la Documentation française a jugé nécessaire de faire le point dans une de ses récentes « *notes* et études documentaires ».

Pourquoi ce renouvellement de l'attention portée à un domaine déjà ancien ? C'est que *le livre*, le film, le disque, la radio-télévision ont atteint aujourd'hui un tel degré de développement que leurs marchés tendent à s'interpénétrer, que leurs structures économiques s'entrecroisent et qu'ainsi les nouvelles techniques de la vidéo-cassette ou du vidéodisque aidant, se constitue un vaste secteur — lieu de sourdes luttes internes — dont les activités, autrefois distinctes, deviennent interdépendantes.

Dans un intéressant ouvrage, intitulé *les Industries de l'imaginaire* (Presses universitaires de Grenoble - Institut national de l'audiovisuel), Patrice Flichy, chercheur à l'INA, montre comment, selon des modalités propres à chacune des branches, ces industries se sont concentrées et internationalisées, en même temps que naissaient des groupes dits « multimédia » en raison de la diversité de leurs intérêts.

Thomson-Brandt, Philips et ITT dans l'électronique, Gaumont, U.G.C. et Parafrance, à côté des « majors » américaines, dans le cinéma, Phonogram, Pathé-Marconi, Polydor et quelques autres dans l'édition phonographique se partagent désormais, dans des proportions variables, le champ de l'audiovisuel en France.

La prépondérance de ces grandes firmes vient principalement de ce qu'elles contrôlent la distribution. Toutefois, elles laissent subsister auprès d'elles de nombreuses unités de production petites et moyennes dont le rôle innovateur est souvent important.

L'effet d'uniformisation qu'impose aux « marchandises culturelles » ce système d'oligopoles a été maintes fois souligné. Patrice Flichy note, avec raison, que la tendance inverse existe aussi, que la défense des cultures nationales freine l'internationalisation comme le maintien des entreprises indépendantes tempère la concentration. En *définitive, conclut-il, « l'évolution de la communication repose sur le jeu entre ces mouvements contradictoires »*.

A ce jeu, qui reflète la logique complexe du capitalisme, l'Etat ne saurait rester étranger. Il lui *appartient d'intervenir* à bon escient pour préserver un équilibre sans cesse menacé. — T. F.

UNE SELECTION

cinéma

EBOLI, DE FRANCESCO ROSI

L'œuvre la plus sincère, la plus personnelle de Francesco Rosi *depuis son* « Salvatore Giuliano » *(qu'avait* connu Carlo Levi, l'auteur du roman autobiographique qui a inspiré « Eboli »). Le classicisme, *enfin atteint, d'une technique* qui vise à donner à une démarche socio-documentaire la patine romanesque. La « docu-fiction » chère à *la télévision italienne et française*, exaltée par le cinéma.

ROME VILLE OUVERTE, DE ROBERTO ROSSELLINI

Le classique du néo-réalisme avec « Voleur de bicyclette » et « la Terra trema ». Le cinéma descend dans *la rue, mais nullement à l'aveuglette*. L'Italie sort du fascisme, veut retrouver la tradition progressiste de Garibaldi. Roberto Rossellini *nous révèle la plus grande* comédienne du cinéma italien d'après-guerre, Anna Magnani.

LOLA MONTES, DE MAX OPHULS

Le dernier film de Max Ophuls, l'auteur de « Liebelei », de « la Ronde », témoin d'un cinéma français, après guerre, qui ne fut pas aussi décevant qu'on le dit quand on pense aux œuvres réalisées à la même époque par Jean Renoir. Le cirque comme métaphore de la vie, du grand cirque social. La version originale enfin restaurée, telle que *l'avait conçue Max Ophuls*, visionnaire.

Le Cavalier électrique, de Sidney Pollack : *le filon* du vieil Hollywood retrouvé, le sursaut de conscience de l'homme de la prairie vendu au dollar ; **Le Pré**, des frères Taviani : des « vieux » à l'écoute de la jeunesse d'aujourd'hui et de ses questions ; **Deuxième festival du tiers-monde** : Paris essaie de s'ouvrir aux cinémas « différents » ; **Au boulot, Jerry** : le retour de Jerry Lewis, discuté, le clown s'interroge sur son art ; **L'Album de famille de Martin Scorsese** : le cinéaste en famille, avec son ami Steven Prince, une Amérique non *hollywoodienne* ; **La Vieille Dame indigne, de René Allio** : une vieille dame découvre le bonheur et la joie de vivre à un âge où l'on pense d'ordinaire à l'autre monde.

théâtre

***DU COTE DES ILES* A L'ODEON**

Un garçon qui sort de prison s'en va dans le Lot chercher du travail et trouve à se marier. Une histoire simple prise dans la mise en jeu d'une anatomie et d'une physiologie sociales, collectives. Une écriture neuve, attachante. Des comédiens remarquables, en particulier Catherine Lachens et Bertrand Bonvoisin.

Regarde les hommes tomber à Saint-Denis : jusqu'au 11 en matinée pour voir les fabuleux Hollandais, acrobates-chantants, il ne faut pas les manquer. **Blanchisserie Blanche** au Studio des Champs-Elysées : la séduction tendre des Mirabelles sur leurs nuages de draps immaculés. **Archéologie**, au Lucernaire : la leçon de mystère dans une *loge de théâtre avec* Daniel Emilfork. **Les Mélodies du malheur**, à Chaillot : quatre mélos grinçants et Jérôme Savary, les joies du Magic Circus. **Voyage avant l'an quarante**, à Aubervilliers : Portrait d'un homme dont le doute est absent.

musique

LA CARMEN D'EDIMBOURG

Voici donc la fameuse « Carmen » d'Edimbourg qui a tant fait couler d'encre ; Claudio Abbado ne la dirigera pas (bien qu'il soit à Paris...) et sera remplacé par Pierre Dervaux. Mais le spectacle ne devrait pas manquer de qualité avec la mise en scène de Faggioni et la présence de Teresa Berganza, Placido Domingo, Katia Ricciarelli, etc., dans les décors de Frigerio ; un spectacle qui avait enthousiasmé la capitale écossaise (salle Favart, les 9, 12, 15 et 18 mai).

LSO, ABBADO, BRENDEL

Le London Symphony et Abbado, les voilà, à quelques encablures, installés pour une semaine au Théâtre des Champs-Elysées, avec Brendel pour les cinq concertos de piano et Accardo dans le concerto pour violon de Beethoven, avec des symphonies de Tchaïkowski, Mahler, Mozart, Brahms. Un vrai festival (les 10, 11, 14, 16 et 17 mai). Mais déjà s'amorce un autre festival « massif », les seize concerts d'Isaac Stern avec l'Orchestre national et le Nouvel Orchestre Philharmonique (à partir du 13 mai).

LE MAI DE BORDEAUX

Brillant printemps à Bordeaux, avec ces concerts du « Mai » qui convient *à courir la campagne*, à la Brède, Issan, Cadillac.. Ouverture avec « Athalie », mise en scène de Jean Negroni, avec Geneviève Page et la musique de J.-B. Moreau (les 9, 11 et 12). « Le Mariage secret », de Cimarosa, dans une *mise en scène* de Paolo Montarsolo, qui promet d'être désopilante, et des décors de Peynet (les 10 et 11), puis de nombreuses manifestations, tels « Il Signor Bruschino », de Rossini, les concerts d'Elly Ameling, le London Early Group, H. Dreyfus, K. Gilbert, A. Isoir, G. Leonhardt et les Kuijken, beaucoup de ballets, et « la Création », de Haydn entre autres (du 9 au 24 mai).

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE

Cinq mois à entendre de la musique dans les châteaux, églises, parcs célèbres de la région parisienne, *tel est le séduisant* programme du Festival de l'Ile-de-France, consacré cette année à la musique française pour « l'Année du *Patrimoine* ». *Ouverture le* 10 mai, au château de Saint-Ouen, avec l'Ensemble polyphonique de France (du 10 mai au 6 juillet, et du 15 septembre au 15 décembre. Renseignements : 15, avenue Montaigne, téléphone : 723-40-84).

Requiem, *de Brahms, avec N.* Burrowes, dir. J.-Y. Gaudin (Saintes, le 8 ; Angoulême, le 9) ; **Lucia de Lammermoor**, de Donizetti, mise en scène Ch. Chorier, *dir. P. Begou*, artistes de la Scala (Valence, les 8, 10, 13 ; Grenoble, les 20, 22) ; **Carmen**, mise en scène de J.-Cl. Auvray (Avignon, les 9, 11 et 13) ; **Mathis le peintre**, de Hindemith (Radio France, le 9) ; Lauréats du Concours de quatuors (Evian, le 9) ; **Le Nez**, de Chostakovitch (Mulhouse, les 9, 10 et 11 ; Colmar, le 13 ; Strasbourg, les 16, 17, 20, 21 et 27) ; **Gambara**, d'A. Duhamel, mise en scène L. Erlo (Toulouse, les 9 et 11) ; Trio d'archi di Roma (Gaveau, le 10, à 17 heures) ; *Récital W. Christie* (Billettes, le 11, à 17 heures) ; Atelier Lutoslawski de l'IRCAM : Jeux vénitiens, Préludes et Fugues (Théâtre de la Ville, le 12) ; Soirée Satie, par Ars Nova (Bouffes du Nord, le 12) ; Donatoni, Kelemen, Charpentier, Berio, par 2e2m (Sorbonne, le 12) ; **L'Enfant et les Sortilèges et Œdipus-Rex**, mise en scène Lavelli ([illegible] a de Paris, les 13, 17, 19, 21 et 23) ; *Société française de musique contemporaine* : Martinet, Ohana, Rivier, Eisler, Katzer (Gaveau, le 14 mai).

danse

CAROLYN CARLSON A L'OPERA

La dernière création de la chorégraphe avant son départ pour l'Italie. « The Architects » est la *synthèse d'une œuvre construite* sur du vent, de l'eau et du sable ; mais cette fois Jean-Sébastien Bach prend le relais du free jazz *et de la pop-music*.

Jennifer Muller and « the Work » au théâtre de la Ville (second programme : « Conversation » et « Mondrian ») ; **le Centre chorégraphique d'Angers au Théâtre de la Ville** (sur le thème du cirque, *18 h. 30*) ; ***Solaris* au Centre américain** ; **Suzan Resnick à l'Atelier 102** ; **jeunes chorégraphes à Beaubourg** (Jean-Claude Ramseyer, Richard Berthemy, « le Four solaire »).

expositions

LA CHINE AU MUSEE GUIMET

Au deuxième étage du musée Guimet, les douze nouvelles salles consacrées à la Chine qui viennent d'être ouvertes au public permettent de suivre admirablement l'épanouissement d'un art céramique porté précocement à sa perfection. *Ces nouvelles salles* parachèvent la présentation des collections chinoises du musée, rares par leur ampleur et leur qualité.

LE FUTURISME...

Une trentaine d'œuvres prêtées par le MOMA pour plusieurs mois. L'ensemble est assez important pour donner un aperçu de la dynamique futuriste que les Parisiens n'ont pas souvent eu l'occasion de *confronter avec la plastique cubiste*.

...MALEVITCH...

Les Malevitch du Musée national d'art moderne, qui, jusqu'à une date très récente, n'en avait pas, mais comble ses lacunes grâce surtout à des dons, notamment celui d'un ensemble unique d'Architectones.

...ET ELLSWORTH KELLY AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Les *peintures* « froides » et les sculptures 1968-1979 d'un des principaux *représentants new-yorkais* de la réaction à l'Action painting et au Pop'art, qui pousse ses recherches abstraites jusqu'à *l'extrême dépouillement*.

La Grisaille, au Musée d'art et d'essai : la peinture en camaïeu *gris au fil des siècles*. **Hartung**, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris : la montée de l'abstraction lyrique. **Architecture de manufactures**, *à la Galerie du Seita* : plan, coupes, élévations et perspectives des lieux où se travaillait le tabac et se taillait les allumettes.

variétés

PACO IBANEZ *A BOBINO*

Retour sur une scène parisienne, après neuf années d'absence, d'un *auteur-compositeur et cha 'eur* espagnol qui reste partagé entre Paris et Madrid.

Jacques Bertin au Petit Forum des Halles : On attend toujours que ce chanteur qui sait si bien maîtriser son langage fasse éclater sa musique ; **Capdevielle à l'Olympia** : La force et l'énergie de Capdevielle l'ont rendu populaire ·· six mois (le 12 mai).

Le XXXIII[e] Festival de Cannes

Les sept faces du soleil

NOUS sommes trop *enclins*, nous, Français, à nous décerner des brevets d'auto-satisfaction en tous les domaines pour ne pas hésiter quelques secondes avant de relever le dynamisme propre à une manifestation comme le Festival *international* du *film* (nom officiel du Festival de Cannes), tel que l'a voulu dès le premier jour et maintenu envers et contre tout son directeur-fondateur, Robert Favre-Le Bret (*le Monde* du 27 mars).

Cannes, au lendemain de la guerre et au cours des années 50, est une manifestation provinciale, née sur l'initiative du Quai d'Orsay pour faire contrepoids à la Mostra de Venise, dont on n'oublie pas le prestige qu'elle apporta au régime fasciste. *Le pouvoir veut jouer* lui aussi la carte du prestige, les édiles locaux soutiennent à fond une initiative qui va faire de la Croisette un lieu presque aussi familier, de par le monde, que les Champs-Elysées.

La contestation de 1968, avec des commandos de cinéastes débarqués de Paris ou d'un yatch ancré dans la rade, avec Geraldine Chaplin suspendue au rideau du Palais des festivals comme à la dernière chance de la révolution, Robert Favre-Le Bret, *Talleyrand au petit pied*, sut la contourner et la désamorcer avec une rare habileté. Le Festival repartait de plus belle en 1969, s'affirmait le premier rendez-vous mondial du cinéma alors que la Mostra de Venise, au nom de la pureté révolutionnaire, d'une sorte d'intégrisme politique et esthétique, allait progressivement sombrer, en tout cas laisser le champ libre, pour un bon bout de temps, au seul Festival de Cannes.

Dès 1962, Robert Favre-Le Bret avait tenté une opération, fort discrète, de renouvellement de l'intérieur de la manifestation cannoise : avec l'accord de Roger Régent, président de l'Association française de la critique de cinéma, de M. Fourré-Cormeray, le directeur du C.N.C. (Centre national de la cinématographie) de l'époque, mais sous le regard méfiant des producteurs français, il autorise la création de la Semaine internationale de la critique française, *consacrée à des premières et* secondes œuvres. Deux clauses, alors proprement révolutionnaires, sont introduites dans le règlement : le 16 mm et le 35 mm sont mis sur un pied d'égalité, documentaire et fiction concourent sans discrimination pour la sélection finale, effectuée par un aréopage de critiques français et étrangers.

L'après-1968 verra l'épanouissement des manifestations dites parallèles, reprenant, selon des modalités diverses, le principe de la Semaine de la critique : en 1969, la Quinzaine des réalisateurs, patronnée par la S.R.F. (Société des réalisateurs de films), issue de 1968, qui multiplie la mise par deux, montre deux fois plus de films, en 16 mm ou en 35 mm, documentaires ou de fiction, mais sélectionnés par le seul Pierre-Henri Deleau (brièvement critique, cinéaste, puis producteur) ; Les yeux fertiles, en 1975, remplacée en 1978 par Un certain regard, l'une et l'autre relevant directement du Festival et permettant souvent de caser des films qu'on n'ose pas retenir pour la compétition officielle.

Cannes a fait école, en particulier à Berlin, les sections ont proliféré dans tous les festivals, réduisant souvent le pauvre festivalier à l'état d'automate gobeur de films. Les notions modernes de marketing, de merchandising, face à une telle concurrence, vont trouver assez naturellement un terrain d'élection dans une industrie éclatée. Cannes, avec bonhomie, sera le témoin privilégié de cette évolution.

Perspectives du cinéma français, que dirige Jacques Poitrenaud, est la sœur jumelle, pour le seul cinéma français, de la Quinzaine des réalisateurs pour le cinéma mondial : comme la Quinzaine, elle est l'émanation de la S.R.F. Elle propose pour 1980 treize films de long métrage, ainsi qu'un programme de courts métrages. La sélection a été effectuée par trois cinéastes, deux hommes, une femme, plus Jacques Poitrenaud. Perspectives présente cette année une innovation importante : un jury d'une vingtaine de cinéastes, tous sélectionnés à Perspectives les années précédentes, attribuera un prix intitulé « la Chance de Cannes », qui garantit au film élu une programmation régulière dans six salles françaises, deux de la Gaumont, deux du circuit Parafrance, deux de l'U.G.C.

Le rendez-vous de la gloire

Dans l'immédiat, le Festival de Cannes élargi reste fidèle à sa légende. La compétition présente cette année l'originalité d'avoir multiplié par trois la place accordée aux pays en voie de développement : le Brésil, l'Inde, seront à nouveau en lice, grâce à Carlos Diegues et Mrnal Sen. Ce n'est que justice, au moment où ces deux subcontinents se *lancent*, ou se sont lancés, dans des politiques à longue durée de restructuration de leur industrie respective. Les Philippines seront pour la première fois représentées avec Lino Brocka. La Quinzaine des réalisateurs avait d'abord révélé Carlos Diegues et Mrnal Sen, selon un schéma désormais familier (comme la Semaine de la critique a révélé Bernardo Bertolucci, Dusan Makavejev, Alain Tanner, et, en première mondiale absolue, les cinémas canadien et africain). Mais, Cannes 1980, c'est d'abord le rendez-vous de la gloire, Federico Fellini, Jean-Luc Godard, Alain Resnais, Akira Kurosawa.

Pour Pierre-Henri Deleau et la Quinzaine, l'enthousiasme est de mise : *« On assiste à un renouveau des jeunes auteurs un peu partout dans le monde. La Quinzaine cette année sera « jeune », fraîche, avec des films d'endroits inattendus, le Pakistan, la Turquie, le Venezuela, la Colombie. J'ai été moi-même chercher sur place des films aux quatre coins du monde. Oui, en dehors de la France et de l'Italie, des jeunes accèdent au cinéma, qui ont énormément de choses à dire.* » P.-H. Deleau croit plus que jamais au cinéma allemand, que la Quinzaine n'a pas peu contribué à faire connaître.

Gene Moskowitz, journaliste américain, rédacteur à l'hebdomadaire du show-business *Variety* — il y succéda, au début des années 50, à Art Buchwald comme titulaire du bureau parisien, — est le seul membre-fondateur de la Semaine de la critique encore en exercice : *« La sélection pour 1980*, nous explique-t-il, *est peut-être un peu moins stricte qu'à l'accoutumée en ce qui concerne la répartition géographique des films retenus. Mais je la crois de qualité, avec, en particulier, deux films de femmes cinéastes, sur sept retenus*, Acteurs provinciaux *et* Aller jamais retour, *et* Histoire d'Adrien, *très prometteur, un peu dans la tradition d'Olmi, qu'on peut considérer comme une surprise.* » Un certain regard présente au moins un très grand film, qu'on aurait facilement vu en compétition, *Csontvary*, du Hongrois Zoltan Huszarik ; un portrait de Billy Wilder par Annie Tresgot et Michel Ciment, des choses très différentes.

Deux initiatives originales vont élargir le propos de Cannes : d'une part la présentation, tous les jours à midi et à minuit, dans la salle où passe la sélection de la Quinzaine, de douze films choisis par les organisateurs du Forum de Berlin et du Film international de Rotterdam. Pascale Dauman, la coordinatrice, nous précise que cette manifestation nouvelle, intitulée Forum, veut *« montrer des films interdits de séjour à Cannes parce qu'ils ont déjà été montrés ailleurs »*.

L'autre initiative, Cinéma en direct, est la matérialisation partielle, pendant la durée du Festival, du rêve de M. Alain Condroyer, propriétaire-exploitant des sept salles de cinéma d'Enghien-les-Bains, d'établir un duplex, avec Cannes, aussi bien des films que des « tables rondes » et entretiens. Si le festival proprement dit et la Semaine de la critique n'ont pas donné leur accord pour le passage de leurs films, la Quinzaine des réalisateurs et Perspectives du cinéma français approuvent, pour autant que les auteurs des films programmés ne s'y opposent pas. Mais Cinéma en direct dépasse le cadre du seul Festival de Cannes : c'est toute une nouvelle forme d'animation cinématographique, sur laquelle nous reviendrons, qui est en jeu.

LOUIS MARCORELLES.

La sélection

FANTASTICA,
de Gilles Carle.
(Canada - Hors compétition)

La vedette féminine d'une troupe musicale en tournée quitte son rôle de star pour mener, dans la vie réelle, une guerre « écologique ». Comédie musicale et fable contemporaine. Musique et chansons de Lewis Furey, qui est aussi le partenaire de Carole Laure (le 9 mai).

KALTGESTELLT,
de Bernhard Sinkel (Allemagne fédérale).

Le destin d'un homme frappé par la catastrophe dans l'Allemagne fédérale du début des années 80 (le 10 mai).

LES HERITIERES
de Marta Meszaros (Hongrie)

La Hongrie en 1936. Deux femmes, l'une pauvre et d'origine juive, l'autre riche et antisémite, découvrent, par-delà l'amitié, un amour impossible. Isabelle Huppert, vedette française mais, pour un quart d'ascendance hongroise, tient un des deux rôles principaux (le 10 mai).

TELEPHONE PUBLIC
de Jean-Marie Périer
(France - Hors compétition)

Un reportage sur le groupe de rock français Téléphone, des coulisses à la scène (le 10 mai).

LA TERRASSE,
d'Ettore Scola (Italie).

La cinquantaine amère, les échecs et le malaise d'intellectuels appartenant aux milieux du cinéma, de la télévision, du journalisme et de la politique et qui se retrouvent sur la terrasse d'un restaurant de Rome pour des conversations désabusées. La suite, peut-être, de Nous nous sommes tant aimés. *Ugo Tognazzi,*

Les sections

La Quinzaine des réalisateurs

HAZAL, d'Ali Ozenturk (Turquie) ; L'HOMME A TOUT FAIRE, de Micheline Lanctot (Canada), le 12 mai.

OGGETTI SMARRITI *(Une femme italienne)*, de G. Bertolucci (Italie) ; RADIO ON, de Christopher Petit (Grande-Bretagne), le 13 mai.

AZIZA, d'Abdellatif Ben Ammar (Tunisie/Algérie) ; UNION CITY, de Mark Reichert (Etats-Unis), le 14 mai.

DIE PATRIOTIN *(la Patriote)*, d'Alexander Kluge (Allemagne fédérale) ; GAL YOUNG UN, de Victor Nunez (Etats-Unis), le 15 mai.

PELNIA *(la Pleine Lune)*, d'Andrej Kondratiuk (Pologne) ; DIE REINHEIT DES HERZENS *(la Pureté du cœur)*, de Robert Van Ackeren (Allemagne fédérale), le 16 mai.

ORDNUNG, de Sohrab Shahid Saless (Allemagne fédérale ; PROSTITUTE, de Tony Garnett (Grande-Bretagne), le 17 mai.

AFTERNOON OF WAR, de Karl Francis (Grande-Bretagne) ; VASARNAPI SZULOK *(les Parents du dimanche)*, de Janos Rosza (Hongrie), le 18 mai.

THE BLOOD OF HUSSAIN *(le Sang d'Hussain)*, de Jamil Dehlavi (Grande-Bretagne/Pakistan) ; GALJIN, de Tizuka Yamasaki (Brésil/Japon), le 19 mai.

CARNY, de Robert Kaylor (Etats-Unis) ; OPNAME, d'Erik Van Zuylen et Marja Kok (Pays-Bas), le 20 mai.

MANOA, de Solveig Hoogesteijn (Venezuela/Allemagne fédérale) ; MATER AMATISIMA, de José A. Salgot (Espagne), le 21 mai.

SONNTAGSKINDER *(les Enfants du dimanche)*, de Michaël Verhoeven (Allemagne fédérale) ; MANHA SUBMERSA *(les Brumes de l'aube)*, de Lauro Antonio (Portugal), le 22 mai.

Perspectives du cinéma français

THIRD WORLD, PRISONNIER DE LA RUE, de Jérôme Laperrousaz (10 mai) ;

MOEMOEA (LE SONGE), de Dominique Arnaud ; courts métrages (11 mai).

TEMPS MORTS, de Claude Godard ; LE REGLEMENT INTERIEUR, de Michel Vuillermet (12 mai).

EXTERIEUR NUIT, de Jacques Bral (13 mai).

HE, TU M'ENTENDS..., de Renaud Victor (14 mai).

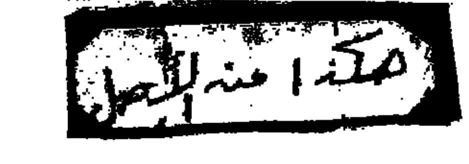
LE CŒUR EN ECHARPE, de Philippe Viard (15 mai).

LES TROIS DERNIERS HOMMES, d'Antoine Perset (16 mai).

LE REGARD DES AUTRES, de Fernando Ezechiel Solanas ; ANTHRACITE, d'Edouard Niermans (17 mai).

VACANCES ROYALES, de Gabriel Auer (18 mai).





Le XXXIIIe Festival de Cannes

La sélection officielle : Fellini, Godard, Kurosawa, Resnais...

Marcello Mastroianni, Vittorio Gassman, Jean-Louis Trintignant, Serge Reggiani. Côté femmes : Carla Gravina, Olimpia Carlisi, Marie Trintignant (le 11 mai).

NEZHA DOMPTE LE ROI DRAGON de Wang Schuchen, Hang Dingxian, Xi Jingha (Chine populaire - Hors compétition)

« Li Jing, puissant général, commande la défense de Chentang Pass. Sa femme, après une grossesse de trois ans et demi, donne naissance à une boule de chair magique qui a la forme d'un bouton de lotus... » *Une histoire magique en forme de dessin animé (le 11 mai).*

BREAKER MORANT, de Bruce Beresford (Australie).

Un film ambitieux du cinéaste australien Bruce Beresford (The Getting of Wisdom) *: lors de la guerre des Boers en Afrique du Sud, en 1901, un groupe de carabiniers australiens veut venger son chef, sauvagement assassiné. Conduits par le sergent Harry « Breaker » Morant, ils tuent les Boers responsables de ce meurtre. Ils passent en cour martiale (le 12 mai).*

CONSTANTES de Krzysztof Zanussi (Pologne)

Un jeune homme passionné de montagne prépare une expédition pour l'Himalaya mais, à la dernière minute, se voit refuser son passeport par les autorités polonaises. Réduit à repartir de zéro dans son pays, il découvre les mérites de la « différence » (le 12 mai).

JAGUAR, de Lino Brocka (Philippines).

Le romanesque occidental replacé dans le contexte d'un pays du tiers-monde, par un cinéaste du pays au métier éprouvé (on a vu de lui en France Insiang*). Une* Detective Story *aux Philippines (le 13 mai).*

LIGHTNING OVER WATER, de Nicholas Ray et Wim Wenders (Etats-Unis - Hors compétition).

Un film posthume de l'auteur des Amants de la nuit, *tourné avec la complicité du cinéaste allemand Wim Wenders. Œuvre étonnamment moderne, qui prouve que, même si Nick Ray n'avait plus sa place dans l'industrie, sa réflexion sur le cinéma ne cessait de se développer (le 13 mai).*

KAGEMUSHA, d'Akira Kurosawa (Japon).

Le retour sur les écrans de l'auteur de Vivre, *des adaptations grandioses de Shakespeare et de Dostoievski, des films de samouraï aux personnages bondissants et hurlants. « Tragi-comédie », selon le cinéaste ; la mort du noble seigneur Shingen Takeda fait traverser au clan Takeda mille épreuves (le 14 mai).*

BREAKING GLASS de Brian Gibson (Grande-Bretagne - Hors compétition)

La scène musicale de la nouvelle vague londonienne vers la fin des années 70 et au début des années 80. Six personnages se réunissent et forment un groupe post-punk plein d'espoir et d'illusion. Un rapport s'établit entre leur comportement et le paysage social de la Grande-Bretagne moderne (le 14 mai).

THE LONG RIDERS, de Walter Hill (Etats-Unis).

Un Western par le styliste du nouveau cinéma américain, Walter Hill, dont nous attendons toujours de voir le très remarqué The Warriors, *montré à Deauville l'été dernier (*le Monde *du 11 septembre 1979) et toujours réservé par la censure à une élite. Le Middle-West après la guerre de Sécession, dans les années 70. L'histoire de la bande des frères James. Des personnages plus grands que nature, une théâtralité délibérée (le 15 mai).*

LE CHAINON MANQUANT, de Picha (Belgique).

Le nouveau long métrage d'animation d'un dessinateur satirique belge qui dynamita le mythe de Tarzan *dans* Tarzoon, la honte de la jungle *a reçu la première prime 1980 de la fondation Philip Morris (150 000 francs d'aide à la diffusion) pour « son thème profond et caustique, sa réalisation où dessins, commentaires et musique rivalisent d'originalité et d'humour » (le 15 mai).*

THE BIG RED ONE, de Samuel Fuller (Etats-Unis).

La première visite à Cannes d'un des grands du cinéma américain des années 50-60, l'auteur du Jugement des flèches *et du* Port de la drogue. *Un film de guerre qui se voudrait un coup de poing dans la figure :* « Il faudrait tirer de temps en temps sur les spectateurs, derrière l'écran, pendant les scènes de bataille. » *(Samuel Fuller.) (Le 16 mai.)*

LE SAUT DANS LE VIDE, de Marco Bellochio (Italie).

Un juge romain et sa sœur liés par une enfance difficile et l'obsession d'un frère fou forment un « vieux couple ». Un dérangement mental de la sœur trouble l'ordre bourgeois du juge qui cherche à se débarrasser d'elle. Drame psychologique et fantasmes, avec deux acteurs français, Michel Piccoli et Anouk Aimée (le 16 mai).

ALL THAT JAZZ, de Robert Fosse (Etats-Unis).

Portrait de l'artiste en « homme de spectacle », à la fois chorégraphe et metteur en scène : sa vie professionnelle, sa vie privée. Le retour de la comédie musicale sous forme de « film d'auteur », un peu à la manière du Manhattan *de Woody Allen (le 17 mai).*

BYE BYE BRASIL, de Carlos Diegues (Brésil).

La découverte du Brésil moderne à travers une troupe de saltinbanques qui écument le pays. Par l'auteur de Ganga Zumba *et des* Héritiers, *le porte-parole le plus éloquent, avec son ami Glauber Rocha, du cinema nôvo. Le plus grand succès de l'année au Brésil (le 17 mai).*

UNE SEMAINE DE VACANCES, de Bertrand Tavernier (France).

Une semaine de congés maladie permet à une femme de trente ans, professeur de français dans un C.E.S. de Lyon, au bord de la dépression nerveuse, d'avoir un nouveau regard sur la ville et la réalité, sur sa vie professionnelle et sentimentale. Aux côtés de Nathalie Baye, Gérard Lanvin, comédien découvert au théâtre (le 18 mai).

BEING THERE, de Hal Ashby (Etats-Unis).

Un nouveau film d'un des cinéastes américains préférés du Festival de Cannes, Hal Ashby (The Last Detail, Bound for Glory, Coming Home) *:* « Une fable comique, *selon l'auteur,* l'histoire de Chance, *un* homme naïf et innocent qui vit une série d'aventures cocasses au sein du labyrinthe politique de la capitale. » *Un couple d'acteurs prestigieux, Melvyn Douglas et Shirley MacLaine, défendent un scénario de l'écrivain Jerzy Kosinski (le 18 mai).*

LA CITE DES FEMMES, de Federico Fellini (Italie - Hors compétition).

Marcello Mastroianni, professeur de mythologie grecque, qui entretient sa passion de la femme en vénérant les déesses antiques, se trouve prisonnier d'une ville fabuleuse peuplée uniquement de femmes (on dit qu'il y en a 2 600 !) qui lui font durement éprouver sa condition d'homme. Production Gaumont dirigée par Renzo Rossellini, fils de Roberto ; durée : deux heures vingt ; coût : 6 milliards de lires. Déjà annoncé comme l'événement du festival (le 19 mai).

UN JOUR COMME LES AUTRES, de Mrnal Sen (Inde).

Révélé au Forum du jeune cinéma de Berlin puis à la Quinzaine des réalisateurs, Mrnal Sen, cinéaste bengali comme Satyajit Ray, reçoit enfin la consécration du grand Festival. Le sujet favori de Sen : la petite bourgeoisie qui essaie de survivre dans Calcutta désertée, à l'ombre d'une ancienne demeure cossue, rongée par la mousson, alors que la jeune fille de la maison a mystérieusement disparu après le travail (le 19 mai).

MON ONCLE D'AMERIQUE, d'Alain Resnais (France).

Deux hommes (Gérard Depardieu et Roger Pierre) et une femme (Nicole Garcia) issus de milieux différents, nés à des époques différentes, dans trois régions de France éloignées les unes des autres, se rencontrent alors que leurs vies auraient pu rester parallèles. Intrigue romanesque d'après les travaux du biologiste Henri Laborit, qui intervient dans le film pour commenter la fiction (le 20 mai).

OUT OF THE BLUE, de Dennis Hopper (Etats-Unis).

Le retour de l'interprète de la Fureur de vivre *et d'*Easy Rider, *cette fois passé derrière la caméra, à la fois interprète et metteur en scène. Le rebelle sans cause est une rebelle, une jeune fille confrontée « au monde incompréhensible et laid des adultes » (D. Hopper). (Le 20 mai.)*

LE RISQUE DE VIVRE de Gérard Calderon (France - Hors compétition)

Le premier film d'un ancien producteur, un documentaire sur les animaux où il est question de l'instinct de lutte et de l'instinct de reproduction (le 20 mai).

TRAITEMENT SPECIAL, de Gordan Paskaljevic (Yougoslavie).

Un médecin, responsable de la désintoxication des alcooliques, exerce, à travers ses malades, une perverse volonté de puissance. Le vrai malade n'est peut-être pas celui qu'on croit (le 21 mai).

SAUVE QUI PEUT (LA VIE) de Jean-Luc Godard (Suisse)

« Vivre où, et avec qui ? » « Pendant quelques jours, qu'ils passent ensemble, au bord du lac, trois personnages se posent ces questions... Tout le monde n'est pas vainqueur, mais nul n'est vraiment vainqueur qui ne rentre chez soi. » *(J.-L. Godard). Après le détour par la vidéo, le retour au « vrai » cinéma, 35 millimètres et tout. Mais le goût perpétuel de l'aventure, d'aller jusqu'au bout (le 21 mai).*

LOULOU, de Maurice Pialat (France).

Une jeune bourgeoise quitte son mari et va vivre avec un marginal qui vient de sortir de prison. Violence et passion, souffrance et tendresse pour Isabelle Huppert et Gérard Depardieu (le 22 mai).

LA DEDICATORIA (L'HOMME AUX CHIENS) de Jaime Chavarri (Espagne)

A travers le parcours professionnel de Juan Oribe, journaliste, le film narre trois histoires d'amour qui se chevauchent : une qui vient de commencer, une qui touche à sa fin, la troisième, obscure, passionnée, brutalement interrompue (le 22 mai).

JE SUIS PHOTOGENIQUE, de Dino Risi (Italie - Hors compétition).

Les tribulations d'un petit bourgeois de province, fou de cinéma, venu à Rome pour réaliser son rêve de devenir vedette. Retour au village pour un destin sinistre. Humour et dérision de la comédie italienne. Avec un acteur très populaire en Italie, Renato Pezzotto (le 23 mai).

Les sections parallèles

AIMEE, de Joël Farges (19 mai).
IRENE ET SA FOLIE, de Bernard Queysanne (20 mai).
CES MALADES QUI NOUS GOUVERNENT, de Claude Vajda (1re partie) (21 mai).
CES MALADES QUI NOUS GOUVERNENT, de Claude Vajda (2e partie) (22 mai).

La semaine de la critique

AKTORZY PROWINCJONALNI *(Acteurs provinciaux)*, d'Agnieszka Holland (Pologne), les 10 et 11 mai.
HISTOIRE D'ADRIEN, de Jean-Pierre Denis (France), les 11 et 12 mai.
BILDNIS EINER TRINKERIN *(Aller jamais retour)*, d'Ulrike Ottinger (Allemagne fédérale), les 12 et 13 mai.
BEST BOY, d'Ira Wohl (Etats-Unis), les 13 et 14 mai.
JUKUSAI NO CHIZU *(le Plan de ses dix-neuf ans)*, de Mitsuo Yanagimachi (Japon), les 14 et 15 mai.
IMMACOLATA E CONCETTA *(l'Altra Gelosia)*, de Salvatore Piscicelli (Italie), les 15 et 16 mai.
BABYLON, de Franco Rosso (Grande-Bretagne), les 16 et 17 mai.

Un certain regard

LA FEMME ENFANT, de Raphaële Billetdoux (France), le 10 et le 11 mai.
DER KANDIDAT, de S. Aust, A. von Eschwege, A. Kluge et V. Schlöndorff (Allemagne fédérale), les 11 et 12 mai.
CAUSA KRALIK *(le Cas lapin)*, de Jaromil Jires (Tchécoslovaquie), les 12 et 13 mai.
SITTING DUCKS, d'Henry Jaglom (Etats-Unis), les 13 et 14 mai.
MALEDETTI VI AMERO *(Maudits, je vous aimerai)*, de Marco Tullio Giordana (Italie), les 14 et 15 mai.
PORTRAIT OF « 60 % PERFECT MAN » : BILLY WILDER, d'Annie Tresgot et Michel Ciment (France et MEL BROOKS RE-ECRIT L'HISTOIRE, de Michel Parbot (France), les 15 et 16 mai.
CSONTVARY, de Zoltan Huszarik (Hongrie), les 16 et 17 mai.
DANI OD SNOVA *(les Jours de rêves)*, de Vlatko Gilic (Yougoslavie), les 17 et 18 mai.
SUPER TOTO, de Brando Giordani et Emilio Ravel (hors compétition), le 18 mai.
WEGE IN DER NACHT *(les Chemins de la nuit)*, de Krzyzstof Zanussi (Allemagne fédérale), les 18 et 19 mai.
DER WILLI BUSCH REPORT *(le Rapport Willi Busch)*, de Niklaus Schilling (Allemagne fédérale), les 19 et 20 mai.
TCHERIKEH YE TARA *(la Ballade de Tara)*, de Bahram Beyzaii (Iran), les 20 et 21 mai.
KRISTOFFERS HUS *(la Maison de Christophe)*, de Lars Lennart Forsberg (Suède), les 21 et 22 mai.
THE GAMEKEEPER, de Kenneth Loach (Grande-Bretagne), le 22 mai.

Le XXXIII[e] Festival de Cannes

Raphaële Billetdoux : je m'intéresse anormalement aux couleurs

DEJA les gens disent : « *La petite fille et le jardinier muet* », ajoutant automatiquement « *avec Klaus Kinski* ». Quand ils ne précisent pas — car on ne saurait s'en tenir à ça pour paraître informé : « *Le premier film de Raphaële Billetdoux. Vous savez, elle a eu un prix il y a trois ou quatre ans, pour un roman.* » Ils hésitent, ils cherchent, ah oui, ils se souviennent : « *Le livre s'appelait* Prends garde à la douceur des choses, *elle avait remporté l'Interallié.* » Nouveaux efforts : « *Elle en avait publié deux autres auparavant.* » Ils ne se trompent pas. Et, afin que Paris reste toujours Paris, ils déclarent qu'elle est bien la fille de son père, François Billetdoux, l'auteur de théâtre, et qu'elle a aussi une sœur, qui joue la comédie.

Le monde est petit. Ça vous rassure, non, de connaître *a priori* autant de choses d'elle ? Ils allaient oublier. Son âge. Vingt-neuf ans. C'est cela : « *Elle n'a pas trente ans.* » Alors, le 10 mai, à Cannes où il sera présenté dans la section Un certain regard, alors seulement le long métrage aura des chances d'être baptisé de son titre : *la Femme-Enfant.* Cependant, jusqu'à sa sortie dans les salles, à l'automne, les spécialistes continueront de résumer ainsi : « *L'histoire de la petite fille et du jardinier muet, avec Klaus Kinski.* » Gageons qu'ils auront trouvé « *très bien* » la jeune Pénélope Palmer, car en général ils prendront un ton définitif pour affirmer que Kinski les « *horripile* ». (Or, là, il est « *très bien* » Kinski, mais vous verrez.)

Raphaële Billetdoux, elle, définit son film comme « *une histoire d'amour au sens le plus simple du mot* ». « *Il y a*, dit-elle, *deux êtres qui cherchent quelque chose, et qui se guérissent ensemble de certaines souffrances. Pour un certain temps. Cet homme qui ne parle pas respecte Elizabeth, il est fier par exemple qu'elle fasse de la musique, or elle n'a de vraie joie violente que par rapport à la musique.* » Mais, soudain, Raphaële Billetdoux se reprend : « *Je ne vais pas raconter le film.* » Et, comme songeant à voix haute, elle insiste : « *J'espère qu'ils verront qu'il s'agit d'un véritable amour. Il ne faudrait pas...* »

Elle laisse sa phrase inachevée, sourit : « *Je continue à m'inquiéter. Je me sens comme en convalescence d'une longue maladie. Il faut que je m'habitue au film, je n'en reviens pas quand ceux qui l'ont vu ont compris ce que j'ai voulu exprimer. J'ai l'impression de ne plus le savoir moi-même. Au cinéma, on procède tellement par morceaux, tout est tellement « découpé » qu'on perd le fil. Il y a tant de détails à contrôler qu'on n'est plus vraiment maître à bord. Bon, je signe un film : mais pourquoi le signer seule, quand il y a derrière le rassemblement des personnalités, des esprits, ceux qui ont travaillé avec moi ? Bien sûr, je suis à l'origine... et j'ai choisi les gens. Cependant, je me sens moins responsable du résultat que je ne le serais d'un livre ou d'un tableau. Mettre en scène, c'est se comporter un peu à la manière d'un chef d'orchestre et non plus tellement comme un créateur (je n'aime pas ce mot).*

Réfugiée ailleurs

» *Pendant le tournage, j'avais l'étrange impression d'être une personne différente, de devenir ce quelqu'un qui affirme, qui dirige, se sert des autres pour ce qu'ils savent faire, pour leur métier, plus que pour l'amitié qu'ils inspirent.*

» *Il me fallait expliquer en clair, tout dire, c'est plus délicat pour un film d'atmosphère que pour un film d'action. Il n'y a presque aucune action dans le mien, j'avais donc à me faire comprendre. Pour les couleurs, par exemple — je m'intéresse anormalement aux couleurs, — je souhaitais des teintes très chaudes, profondes. J'ai dû décrire quels contrastes violents j'imaginais : je pensais aux* Riches Heures du duc de Berry, *ou aux peintures de la Renaissance. J'ai dû indiquer au chef opérateur Alain Derobe, au décorateur aussi, de quel doré je voyais l'édredon. Et puis j'ai oublié qu'il fallait également vérifier du côté du laboratoire de tirage : les premières images qui nous sont revenues avaient été traitées classiquement, il a été nécessaire de les développer à nouveau.* »

Raphaële Billedoux parle avec une sorte d'hésitation, ou plutôt elle donne l'impression d'être réfugiée ailleurs, très loin. Dans les yeux seulement une légère ombre quand elle se rappelle certaines des difficultés du tournage. Des petits chagrins. Elle s'était peut-être dit qu'elle mettrait à profit son apparence de femme douce pour diriger Klaus Kinski : le comédien a la réputation de ne pas aimer recevoir d'ordres. Si elle l'a engagé, c'est à cause de son visage d'étranger. En fait, il a fait ce qu'il a voulu, comme toujours. « *Mais*, dit-elle, *il n'avait plus à jouer son personnage habituel, je l'ai utilisé à contre-emploi. Il devait être non plus un méchant mais un amoureux, ce qui lui arrive rarement. J'avais peur au départ de sa violence. Je souhaitais très fort que Pénélope l'inspire, et cela s'est fait tout seul. Tout s'est placé de soi-même : lui était assez touché par elle, il l'a aidée constamment. Il est très attentif. Et s'il lui est arrivé de lui donner une vraie gifle, elle a très bien compris.*

» *Il y a chez Pénélope, mêlées, une indifférence étonnante et l'angoisse des professionnels introvertis. Elle pouvait arriver le matin les yeux tout gonflés de sommeil sans avoir appris un mot de son rôle, et le soir, à la projection des rushes, demander à chacun s'il la trouvait bien, s'il l'avait animée. C'est une drôle de petite, scorpion, qui sait déjà se faire servir comme une actrice. Je l'ai rencontrée quand elle avait douze ans, et j'ai su tout de suite que ce devait être elle. Ce qui m'a préoccupée, c'est qu'elle s'est mise alors à grandir à toute allure. Chaque fois que j'allais la retrouver à la sortie de l'école, elle avait encore pris 1 centimètre. Et comme deux années ont passé entre le moment où j'ai obtenu l'avance sur recettes et celui où les producteurs se sont décidés...* »

Raphaële Billedoux sourit de nouveau, comme on sourit, rasséréné, après une aventure qui aurait pu mal tourner. Elle rit même : « *J'ai choisi la Picardie, à cause des grands ciels tourmentés qu'on voit dans cette région si plate. Et à cause de la brume. Il me fallait la brume. Après, je me suis rendu compte que, les jours de brume, il était difficile ou impossible de filmer. En plus, la brume, au cinéma, ça se fabrique !* »

A redoubler ainsi de modestie, elle parviendrait presque à persuader l'interlocuteur que ce film lui est arrivé comme à telle autre un enfant du hasard, accepté avec bonheur. Elle parviendrait presque à faire croire qu'elle n'est pas compétente. Et pourtant, peu de débutants peuvent se vanter d'un résultat aussi professionnel. On notera, au détour de la conversation, que Raphaële Billetdoux a été monteuse pendant cinq ans. « *Ainsi, j'ai appris une technique qui m'a aidée, plus que si j'avais été assistante, à comprendre ce que sont le plan, la séquence, le raccourci.* » Elle a travaillé avec Frédéric Rossif, Gérard Brach, Gérard Patris. On notera aussi qu'elle glisse au passage que son expérience d'écrivain lui a servi et que, de surcroît, elle l'a travaillé, et retravaillé, son scénario.

« *Mais c'est triste à écrire*, dit-elle, *un scénario. Ça n'a aucune valeur définitive, c'est un brouillon à reprendre sans cesse, où il n'est pas question de choisir ses mots, mais de suggérer le plus vite possible, pour des gens qui n'ont ni le temps ni le goût de lire. Quels sont les sentiments mis en jeu et quelles seront, dans quels décors, les diverses situations. Et tout reste à faire et à dire. En écrivant, je me censurais sans cesse, de peur d'être littéraire, car il ne faut pas s'attarder, sur aucune scène. Il faut donner à imaginer.* »

Comme à nu

Et si, par mégarde, ou manque de subtilité, on l'interroge sur ce qu'elle préfère, entre écrire des romans et réaliser des films, et sur ce qu'elle va choisir à l'avenir, alors là « *elle ne sait pas du tout* ». « *Pourquoi devoir choisir ? Je n'ai pas opté, j'ai inconsciemment changé de moyen d'expression, comme on change d'exercice pour ne pas se fatiguer. J'ai commencé par croire que je voulais être peintre et, à dix-huit ans, j'ai rompu avec cette idée. Il me semblait que je ne pouvais pas dire assez avec la peinture. Elle m'est apparue trop artisanale, trop lente, et j'ai cru que les mots conviendraient mieux. Mais voilà, une fois qu'on a écrit « jaune », ou « rouge » ou « vert », on n'a pas saisi toutes les nuances d'un paysage. Alors le cinéma... le cinéma permet les inattendus de la peinture avec un confort très grand : on peut reprendre un plan, on ne reprend pas un tableau.* »

Cependant, le côté indirect de la littérature lui plaît davantage. « *On tourne autour. Je crois vraiment que personne ne peut rien dire, oralement. Les pièces de théâtre m'intriguent, il y a quelque chose d'impudique à camper des personnages par la seule parole. Le cinéma a un aspect beaucoup plus physique. On se retrouve comme à nu. Proposer à des lecteurs un livre, des mots, c'est attendre qu'ils les lisent. Les images, c'est différent : celui qui est dans la salle les reçoit forcément, avec son œil. Le voyeurisme n'est pas loin.*

» *En littérature, on garde l'innocence, du moins tant qu'on n'entre pas dans cette famille des gens un peu consacrés, soudain contraints de produire un ouvrage tous les deux ans à cause d'une sorte de dette à l'égard de ceux qui s'emparent des livres ou les critiquent.*

» *Ce qui est sûr, c'est que je n'ai pas mon permis de conduire, je ne sais ni taper à la machine ni parler anglais, alors, en cas de guerre, ou de crise...* » Voilà. Raphaële Billetdoux dit avoir du mal à se définir par rapport à des références. « *Je butine, comme je renifle les livres, je n'ai jamais beaucoup discuté avec les autres. J'ai prétendu commencer à dire des choses par moi-même. Si j'avais été agrégée de lettres avant d'écrire, j'aurais hésité davantage.* » Elle conclut : « *Je ne suis pas une cinéphile.* » Cinéaste alors : son film est là. Il existe.

Propos recueillis par
MATHILDE LA BARDONNIE.

POINT DE VUE

Le cinéma, phare de la création audio-visuelle

par NICOLAS SEYDOUX (*)

AU seuil d'une nouvelle décennie, il semble approprié de faire le point sur celle qui vient de s'achever, et de tenter de dégager les lignes de force de celle qui commence. La décennie écoulée semble caractérisée par trois phénomènes fondamentaux : la stabilité de la fréquentation, la dépendance du cinéma français par rapport aux pouvoirs publics et l'évolution des rapports cinéma-télévision.

Au cours des dix dernières années, la fréquentation cinématographique française est restée relativement stable, oscillant entre 184 millions les meilleures années et 169 millions les plus mauvaises, donnant un chiffre moyen de 176,5 millions, qui est d'ailleurs, à cent mille spectateurs près, celui atteint par la fréquentation en 1979. Dans les autres pays occidentaux, le même phénomène s'est produit, avec des variations mineures. A part l'Italie, le nombre des spectateurs des principaux pays occidentaux est resté relativement *stable. L'amplitude* des variations de la fréquentation au cours de la décennie est en général assez faible, à l'exception des Etats-Unis où elle dépasse 20 %.

L'évolution de la situation italienne ne fait que confirmer l'analyse faite alors, l'incidence sur la fréquentation cinématographique des films programmés à la *télévision*. De 1969 à 1974, alors que la *télévision italienne* ne programme que deux vieux films par semaine, la fréquentation italienne reste stable, oscillant autour de cinq cent vingt millions de spectateurs. Depuis la *disparition* des *restrictions* concernant le nombre de films programmés à la télévision, le cinéma italien a perdu, en moins de cinq ans plus de 40 % de ses spectateurs.

Le second élément de réflexion concerne la dépendance du cinéma français par rapport à l'Etat. Le cinéma est, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, une activité réglementée par un carcan de textes parfois contradictoires. Il a fallu au cinéma toute la décennie pour obtenir un taux de T.V.A. identique à celui des autres activités culturelles. Le prix des places de cinéma, paramètre sûrement moins important que celui du pain, est toujours bloqué, et les augmentations de 25 ou 50 centimes arrachées une ou deux fois par an n'ont jamais permis de couvrir la hausse des charges générée par l'inflation. Les salles jadis prospères sont tout juste à l'équilibre, les moyennes ne couvrent plus leurs amortissements, et les autres perdent régulièrement de l'argent. Cette situation déplorable conduit à ce qu'un fonctionnaire de l'administration des finances a pu appeler un « non prix » de la place de cinéma. Celui-ci ne tient compte ni du spectateur, ni du film, ni de la salle. Peut-on ajouter, pour que le bilan soit complet, que, à la fin de la décennie, trois distributeurs sont en correctionnelle pour un délit qui ne semblait pas applicable à leur activité jusqu'à ces dernières années, et que l'attention portée par le *ministère de l'économie* à l'activité cinématographique n'est pas que bienveillante ?

Le troisième élément concerne l'évolution des rapports cinéma-télévision. En 1970, en Europe occidentale, cinéma et télévision s'ignorent encore largement et poursuivent une guerre dont aucune des parties ne mesure tout à fait l'enjeu, alors que, aux Etats-Unis, des rapports de marché entre partenaires économiques de taille comparable commencent à se nouer. Dix ans plus tard, la télévision américaine a rendu au cinéma américain toute sa force en représentant plus du tiers de ses recettes ; la télévision allemande, consciente d'avoir tué son cinéma, cherche à le réinventer en produisant les films de ceux que certains n'hésitent pas à appeler *les plus grands réalisateurs* européens ; la télévision italienne produit, deux années consécutives, le grand prix du Festival de Cannes ; la télévision française, partagée entre des soucis de société commerciale et des aspirations de service public, évolue lentement... trop lentement.

Trois tendances

En 1980, le cinéma n'est en bonne santé économique que dans un seul pays, les Etats-Unis, celui dans lequel les rapports cinéma-télévision sont sains.

Cette situation doit-elle évoluer dans un sens favorable au cinéma au cours de la décennie qui s'ouvre ? Trois tendances semblent se dégager : une menace pour la fréquentation des salles de cinéma ; une demande accrue pour le film de cinéma et une transformation de l'économie du cinéma.

La fréquentation des salles de cinéma dépendra largement de l'attitude des hommes de cinéma. La salle de cinéma, lieu exclusif de représentation de l'œuvre cinématographique pendant des décennies, confrontée à la télévision depuis son apparition, va devoir faire face à une concurrence accrue du petit écran porteur de programmes encore plus nombreux. Le living-room d'aujourd'hui va se transformer peu à peu en « vidéosalle » de demain.

Face à cette évolution, les hommes du film doivent comprendre que la valeur commerciale, artistique, mythique de leur œuvre cinématographique tient largement à la salle de cinéma, ce lieu où un public jeune, volontaire, ayant pris la peine de payer sa place, de garer sa voiture, vient ressentir une émotion collective, à l'abri des sensations du dehors, en parler à la sortie et en assurer la promotion par le « bouche à oreille ».

Aucune œuvre réalisée pour la seule télévision n'a réussi à avoir une aura comparable à celle de l'œuvre cinématographique, et c'est la raison pour laquelle les hommes de télévision en ont si besoin. Mais à oublier la salle on perdra l'aura ; le film doit sauvegarder la salle pour s'enrichir lui-même.

La seconde réflexion concerne l'accroissement de la demande pour le produit film. Le film dont l'audience en salle aura été importante sera vendu au grand public sur vidéocassettes et sur vidéodisques, et ensuite acheté pour des sommes considérables par les chaînes de télévision, qu'il soit diffusé par câble, par satellite ou par réseau hertzien. Cette demande risque de privilégier le film américain, qui rispose d'un marché intérieur cinq fois supérieur à celui du marché français, d'un *marché* international qui rémunère ses films, et d'une télévision nationale qui paie les droits de passage à l'antenne à leur juste prix. Le film européen luttera pour sa survie ou *périra. Seuls subsistent*, en termes de fréquentation nationale, deux cinémas : l'italien et le français. L'anglais et l'allemand, si vivaces hier, sont morts. Il n'y a pas, il ne peut y avoir de « film du Marché commun » qui ne serait qu'un produit banal et standard gommant les différences culturelles et qui, en mêlant des ingrédients de chacun des pays, perdrait *les spectateurs* de tous.

Moins que dans tout autre domaine, l'homme ne saurait se satisfaire d'un produit unique, le film américain. La demande pour un autre cinéma que celui produit outre-Atlantique existe. Il appartient à ceux dont c'est le rôle de combler ce vide.

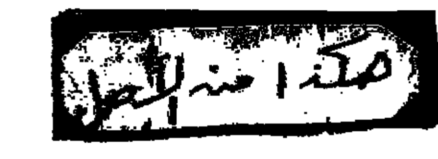
Le troisième élément de réflexion concerne la transformation de l'économie du cinéma. Celle-ci a évolué en vase clos jusqu'à l'apparition de la télévision ; cette évolution en dehors des Etats-Unis peut encore lui être fatale, alors que, aux chaînes de télévision, viennent se joindre aujourd'hui les géants de l'électronique mondiale, tant américains qu'européens ou japonais. Il est clair que la bataille du vidéodisque ne sera pas seulement *une bataille technique* ; c'est celui qui disposera du produit, le film de cinéma, qui vendra ses vidéodisques et fera sa percée. Le cinéma « fatigué » saura-t-il préserver son autonomie ou sera-t-il absorbé dans la nébuleuse audiovisuelle pour être ramené à une simple branche de l'électronique ?

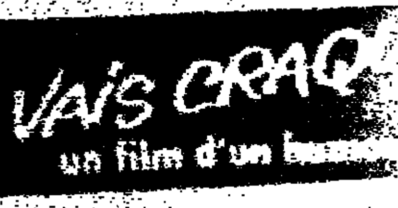
Face à cette évolution, quelle sera l'attitude des pouvoirs publics ?

S'il est clair que le cinéma doit obtenir en France de sortir de son carcan administratif, et notamment d'obtenir la liberté du prix des places, la tutelle qu'exercent les Etats sur leur télévision respective en Europe rendra nécessaires leurs arbitrages pour accélérer une trop lente évolution. Les télévisions européennes doivent, à leur tour, comprendre que le cinéma est le phare de la création audiovisuelle, que sans phare il n'y a qu'obscurité et qu'il vaut mieux entretenir un cinéma vaillant que chercher à le ressusciter une fois mort, comme en Allemagne aujourd'hui.

Face à ces perspectives, le cinéma français doit choisir, choisir de développer un circuit de salles en France et en Europe, montrant par l'exemple qu'il n'y a pas de cinéma digne de ce nom sans salles de cinéma ; choisir de rechercher un nouveau type de films en s'engageant, en précurseur, vers un style de produits authentiques au niveau de la création, dont l'ambition est d'atteindre le plus large public dans les salles, par l'édition audiovisuelle et sur le petit écran ; choisir de convaincre le public, les pouvoirs publics et les télévisions que la France peut rester un des lieux privilégiés de la création audiovisuelle mondiale.

(*) Président-directeur général de la société Gaumont, président du groupe de travail chargé, par le ministère, d'étudier les incidences des nouvelles techniques audiovisuelles sur le cinéma.







DISQUES

Jazz

ALDO ROMANO : *Night diary.* — Dans l'esprit latin, la musique de toute beauté de *Sogno Bognato, pour ne citer qu'un thème, parmi* d'autres, remarquablement pensée, où l'emploi du temps et le carnet de nuit (*Night diary* mais aussi *Giornale notturno*) font prétexte, chez les improvisateurs, à disposition de pensée et mode d'expression passionnés, splendidement lyriques (Owl 018, distribution Free Bird).

GISMONTI, HADEN, GARBAREK : *Magico.* — Le jazz prend de plus en plus fréquemment des formes régionales, pour ne pas dire des couleurs locales, mais reste suffisamment universel pour que celles-ci soient assumées par un musicien inciteteur, d'abord, comme Egberto Gismonti, et, sans difficulté majeure, par les autres, rompus à tous les climats. (E.C.M. 1151, distribution Phonogram.)

BENNY GOODMAN : *Benny Goodman Story.* — Sous l'occupation hitlérienne, Radio-Paris diffusait, Dieu seul sait pourquoi, *Sing, sing, sing, de trois auteurs noirs*, joué par un musicien excellent, de confession juive : Benny Goodman. Ce morceau de bravoure servait de générique au roman à épisodes : *l'Epingle d'ivoire*, petit rendez-vous, trop bref, donc frustrateur, avec le jazz perçu d'outre-Atlantique. Le « tube » est de 1937. On le trouve ici repris, pour le film de 1955, par un orchestre reconstitué, comme on trouve le *One o'clock jump* (de 1937, également, et que venaient alors de créer, quelques mois plus tôt, Count Basie et les siens). Pour les amateurs et historiens des « Big Bands ». (M.C.A. *510 195/196, distribution Barclay.)*

AHMAD JAMAL : *Prelude to a kiss.* — Un jazzman que révélèrent les années 50 et dont on n'a pas souligné assez l'action qu'il exerça sur beaucoup d'artistes new-yorkais. Un type de sonorité dure, un ensemble de traits incisifs et, surtout, un jeu en accords dans l'aigu du piano réapparurent chez Red Garland, ou, notamment, dans le style « funky » d'un Bobby Timmons. En ces pièces de 1978, on redécouvre Jamal, comme on a redécouvert *Jimmy Rowles ou Ran Blake.* Tant mieux pour lui et pour nous. (20th Century Fox 612, distribution R.C.A.)

STÉPHANE GRAPPELLI : *Meet the rhythm section.* — L'un des grands disques de Grappelli de ces dernières années, avec Roland Hanna (piano), George Mraz (basse), Mel Lewis (drums). De bons tempos, pour un bon balancement rythmique, une énergie et une fougue créatrices constantes, un renouvellement — eh oui ! — stupéfiant des canevas standards : *Love for sale*, de Cole Porter, *Fascinating rhythm*, de Gershwin, *Hallelujah*, de Youmans, *Parisian thoroughfare*, de Bud Powell... et *Prélude en mi mineur*, de Chopin, (Freedom 511 012, distribution Vogue.)

Rock

PHIL LYNOTT : SOLO IN SOHO. — La première tentative en solo, fort réussie, de l'actuel leader de Thin Lizzy. Multi-instrumentiste, le chanteur se promène avec l'aide de musiciens tels que Mark Knopfler, le guitariste de Dire Straits. Une voix soyeuse et profonde qui dessine le relief d'un disque attachant (33 t. Phonogram 9102038).

ROBERT FRIPP : GOD SAVE THE QUEEN. — Songes et expériences mêlés d'un des plus brillants musiciens et compositeurs contemporains. Robert Fripp invente les sons, élargit les espaces avec sa guitare crispée et son appareil insolite : le Frippertronics. David Byrne, le chanteur des Talking Heads, apparaît sur un morceau. (33 t. Polydor 2302098.)

THE PSYCHEDELIC FURS. — Les thèmes sont énigmatiques, le lyrisme puissant, les compositions suivent une progression inéluctable. Les guitares cisèlent *leurs interventions, les saxophones* rugissent et la voix grave, traînante, racée, rappelle parfois celle de David Bowie. Il y a une *force, une intensité de climats* dans ce disque qui s'impose comme une superbe carte de visite pour un nouveau groupe *taillé dans le psychédélisme* (33 t. CBS 84084).

TOOTS AND THE MAYTALS : JUST LIKE THAT. — L'un des princes du reggae revient avec un disque farci de lumière et de chaleur, des rythmes qui flirtent avec le ska, sa voix si particulière, cassée, écorchée, et son talent, enfin pour les mélodies instantanées (33 t. Phonogram 9101 890).

THE J. GEILS BAND : LOVE STINKS. — Rock et rhythm'n blues lancés sur un train d'enfer par un groupe américain qui depuis *dix ans n'a pas encore* trouvé de concurrents dans le genre. Un chanteur au timbre « noir » gavé de soul (33 t. Pathé Marconi 85071).

COURRIER

Patrice Chéreau défend « le Neveu de Rameau »

Nous avons reçu du metteur en scène Patrice Chéreau la lettre suivante à la suite de l'article de Michel Cournot sur « le Neveu de Rameau » monté par Jean-Marie Simon (le Monde *du 25 avril).*

Mon rôle n'est pas de répondre aux critiques ni de polémiquer, mais, exceptionnellement, je voudrais dire ceci : J'ai vu *le Neveu de Rameau* qui se joue en ce moment à la Cartoucherie, et c'est le travail d'un grand metteur en scène qu'on ne voit presque jamais, Jean-Marie Simon, et c'est, bien sûr, un formidable texte.

Pourquoi Michel Cournot parle-t-il du point de vue de l'expérience et de la pratique sur ce qui est *bien*, sur ce qui *doit* être, sur ce qu'on *doit* faire ?

Ici, c'est un café, la reconstitution d'un café du dix-huitième siècle. Que ne dit-il à quel point c'est agréable de s'y retrouver, d'y observer le rapport *fraternel* (un mot qu'il utilise souvent) qu'on y a avec les comédiens, de découvrir qu'on y est comme en confidence avec eux, qu'il est beau de voir de si près — sans qu'ils nous agressent — la tranquille *concentration dont ils font* preuve : deux acteurs, un enfant prodigieux, un violoniste. Qu'il se passe là une fête théâtrale simple, mais d'un grand savoir-faire, que le décor et les éclairages sont vrais et superbes. Et puis qu'y a-t-il de mal à ne pas jouer dans un théâtre ? Car enfin, ils sont nombreux aujourd'hui ceux qui cherchent d'autres *lieux, d'autres rituels.* Jean-Marie Simon n'est ni le seul ni le premier.

La Cartoucherie n'est pas non plus *l'unique endroit où l'on* cherche obstinément un rapport différent et nécessaire avec le public. Pourquoi parler de « distance nécessaire ». Jean-Marie Simon, lui, a envie qu'on soit *proches*. Avant de dire qu'il faut être loin, que n'écoute-t-on vraiment ce spectacle, que n'y est-on plus attentif.

Et puis, il ne faut pas faire passer ce spectacle pour quelque chose de compliqué, ni citer, comme le fait Cournot à la fois Sartre et Husserl, l'« intentionnalité » et la conscience... Ce n'est jamais *que le Neveu de Rameau*, très bien mis en scène, très bien joué, et c'est un plaisir profond d'entendre le texte de Diderot. Le metteur en scène a-t-il jamais prétendu plus ? Non, ce n'est pas un spectacle *« qui fera couler beaucoup d'encre »*, c'est un travail simple et très élaboré, sans pitreries, sans enflures, poétique, c'est du théâtre.

Qu'on me pardonne toute cette déclaration intempestive, c'est qu'il s'agit d'un spectacle fait par des gens qui sont amoureux du théâtre.

La réponse de Michel Cournot

Une déclaration de Chéreau ne saurait être intempestive.

Sans doute n'avons-nous pas vu la même pièce, jusqu'à un certain point, puisque nous ne l'avons pas vue le même soir. La forme des acteurs, l'écoute du public, qui joue sur les acteurs d'un soir à l'autre, ça bouge beaucoup.

Mais pas du tout au tout : ce dont Chéreau prend ici la défense, c'est, je crois, d'un théâtre qui privilégie le décor, pour ne pas dire le décorum, au détriment de la parole et des propos de la parole. Un théâtre dont le metteur en scène est l'auteur principal, l'acteur principal.

« Ce n'est jamais que *le Neveu de Rameau* », *dit Chéreau. Mais* le Neveu de Rameau, *c'est une des choses les plus fortes qui aient été écrites sur la condition des hommes, la liberté, le mal et le bien, et aussi sur le théâtre, l'acteur, et sur la musique et bien d'autres données de la vie.*

De ce chef-d'œuvre, dans la mise en scène de Jean-Marie Simon, il ne reste qu'une faible part : il a bien coupé la moitié du texte, dont les pages essentielles. Et le reste, quand j'ai vu la pièce, ne « sortait » pas, n'était pas saisi. C'est l'œil qui primait : un décor d'un café.

Une lettre d'Henri Ronse

A la suite des informations parues dans le Monde *daté 6-7 avril, faisant état d'une lettre ouverte à M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication pour* « exiger l'attribution des 500 000 F demandés par le Théâtre Oblique » *et des raisons pour lesquelles, de 900 000 F en 1979, sa subvention a été ramenée à 400 000 F, Henri Ronse, directeur du Théâtre Oblique, nous écrit qu'il a créé le Théâtre Oblique en 1971, 1975 étant la date de l'installation du Théâtre Oblique au 76, rue de La Roquette, et qu'il n'a* « jamais perçu du subvention d'accueil de la part du ministère de la culture non plus que de subvention de fonctionnement » *mais une subvention au titre de compagnie dramatique.*

« ... J'apprends avec plaisir, *ajoute-t-il*, que M. Angremy (directeur du théâtre et des spectacles) s'est engagé à me permettre d'éponger mes dettes sur cinq ans — dettes qui ont pour seule origine, rappelons-le, la non-actualisation de la subvention ministérielle entre 1976 et 1979... Enfin..., M. Angremy *m'a informé le 14 décembre* 1979 (et non le 28 août) que cette subvention serait ramenée de 900 000 à 400 000 F pour 1980. »

Mise au point du ministère

Les services administratifs du ministère de la culture et de la communication nous font savoir :

Henri Ronse a été prévenu dès le mois de juillet 1979 que sa subvention serait fortement diminuée, avertissement confirmé le 28 août par M. Angremy. Le chiffre exact de la subvention a été notifié — normalement — après le vote du budget.

L'arrêté qui fixe les modalités d'attribution des subventions précise qu'elles sont versées pour « l'ensemble des activités »; c'est-à-dire, dans le cas de Henri Ronse, depuis 1975, date à laquelle il a été nommé à la direction du Cyrano auquel il a donné le nom de sa compagnie, pour ses propres créations, le fonctionnement de la salle, l'accueil des troupes.

Henri Ronse a présenté pour 1980 une demande de 1 500 000 F, ou de 1 300 000 F dans le cas où la Ville de Paris augmenterait ses subventions. Les services administratifs rappellent que les subventions attribuées aux compagnies, qu'elles soient ou non soumises aux avis de la commission d'aide, sont considérées comme des appoints et ne sont pas destinées à couvrir la totalité du budget proposé.

En outre, M. Angremy s'étonne de ce que Henri Ronse mette en doute ses engagements verbaux.

Les homosexuels à Aix-en-Provence

A la suite de l'article de Dominique Darzacq sur le Relais culturel d'Aix-en-Provence (le Monde *du 24 avril), M. Patrick Cardon, secrétaire de l'association Mouvance folle-lesbienne, accusée par le maire de la ville, M. Alain Joissains, d'avoir organisé une réunion pour « attirer de la chair fraîche », nous écrit :*

Ce n'est pas la première fois que M. Joissains utilise cette sorte d'arguments. Voici le chapelet que M. le maire égrène *depuis son accession à l'hôtel* de ville ; et nous ne ferons pas d'analyse freudienne de cette faculté à voir des homosexuels partout. Les faits parleront d'eux-mêmes.

1) *L'affaire Giraud.* Cet animateur du Centre socio-culturel Paul-Cézanne, situé à la périphérie de la vieille ville, est renvoyé pour avoir mis à la disposition du public des textes écrits par de jeunes garçons et jeunes filles (mineurs pour la plupart) *en toute liberté. Leur* misère sexuelle ainsi exprimée (sur le thème « atelier de gros mots ») se transformait par voix de presse municipaliste en *perversion de la jeunesse par* la pornographie (...)

Quelques mois plus tard, Mme Salas, déléguée aux affaires sociales, visait encore le Centre Paul-Cézanne (qui mettait « ses locaux à la disposition d'une association d'homosexuels ») lors des deuxièmes élections municipales, dans les colonnes du *Méridional*, face à un autre article qui fustigeait les « marxistes ». Se mêlent et se mêleront encore les conflits personnels *politiques et moraux* (...).

2) Parmi les motifs de dénonciation du contrat paritaire avec le Relais culturel, il y a, sous-jacent, qu'il serait un repaire « de communistes et d'homosexuels » (voir un tract distribué lors de la manifesta*tion de soutien*). Mais aussi les divergences politiques interviennent plus directement : le Relais avait pris clairement position contre la décision de M. le maire d'interdire la projection dans les salles du *Pull-over rouge.*

3) Sans rapport avec les décisions du conseil municipal, mais intimement lié à notre sujet, la Mauvaise Herbe, restaurant socio-culturel, se voit supprimer sa subvention, avec exigence de remboursement du premier versement (subvention pour création d'emplois d'usage collectif) pour avoir accueilli une fête homosexuelle fin janvier 1980 (déclaration faite devant quatre témoins dans le bureau d'une responsable de la direction départementale du travail à Marseille : « Vous pouvez inviter qui vous voulez, femmes, immigrés, homosexuels, mais ne demandez pas de subventions »).

Expositions

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche, à 16 h. et à 19 h. ; le samedi, à 11 h. : entrée du musée (3e étage) ; lundi et jeudi, à 17 h. : galeries contemporaines (rez-de-chaussée).

MALEVITCH. Planètes et architectures. — Jusqu'au 2 juin.

LE FUTURISME DANS LES COLLECTIONS DU MUSEUM OF MODERN ART DE NEW-YORK. — Jusqu'au 15 septembre.

ACCROCHAGE IV : Images transposées, images composites. — Jusqu'au 2 juin.

ATELIERS AUJOURD'HUI 21 : J.-L. Coignet, sculptures et P. Kern : « Usine à Bastos ». Salle contemporaine. Jusqu'au 23 juin.

HORIA DAMIAN : Projet de San-Francisco. — Jusqu'au 9 juin.

OLGA KALOUSSI. — Jusqu'au 22 juin.

LA PHOTOGRAPHIE EXPERIMENTALE ALLEMANDE 1918-1940. — Jusqu'au 12 mai.

JEAN LENICA. — Jusqu'au 26 mai.

ELLSWORTH KELLY, peintures et sculptures 1968 - 1979. — Jusqu'au 15 juin.

C.C.I.

L'OBJET INDUSTRIEL. — Jusqu'au 9 juin.

LE JOURNAL DANS LA CLASSE. — Jusqu'au 26 mai.

LE MOBILIER EN BOIS COURBE. — Jusqu'au 23 juin.

B.P.I.

LIVRE - PARCOURS. Du salon de lecture à la bibliothèque publique. (2e étage). — Jusqu'au 23 juin.

IL Y A QUARANTE ANS... LA RESISTANCE. — Jusqu'au 2 juillet.

Musées

LE SALON DES ARTISTES FRANÇAIS ET DE LA SOCIETE INTERNATIONALE DES BEAUX-ARTS. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill, porte H (359-52-49). De 10 h. à 19 h. Entrée : 15 F. — Jusqu'au 25 mai.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE ET DES MUSEES NATIONAUX. Céramique de l'Orient musulman : technique et évolution. Stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. L'archéologie du Yémen ; sculptures médiévales en Champagne ; la Grisaille. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 45. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 août.

HARTUNG. Œuvres de 1922 à 1939. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Mercredis et samedis, jusqu'au 28 mai, à 15 h. 30 et 16 h. 30, projection de films sur Hartung. Jusqu'au 21 septembre.

JAN DIBBETS : Rétrospective. — YANNIS KOUNELLIS : Environnements. — ARC - Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). — Jusqu'au 1er juin.

AZULEJOS. Faïences murales au Portugal du quinzième au vingtième siècle. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 12 mai.

DONATION MASUREL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-95-00). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. ; jeudi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi : 6 F (gratuite le 20 mai). Jusqu'au 25 mai.

PARVINE CURIE, Prix Bourdelle 1979. — Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 12 mai.

ALBERTO MAGNELLI. — Bibliothèque nationale (salle Mortreuil), 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 25 mai.

TROISIEME CENTENAIRE DE LA COMEDIE FRANÇAISE. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 23 juillet.

GARRY WINOGRAND. — Bibliothèque nationale. Galerie de photographie, 4, rue Louvois. Sauf dimanche, de 12 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 juin.

NOUVELLES SALLES D'ART CHINOIS. — Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

NOUVELLES SALLES DU MUSEE DES ARTS AFRICAINS ET OCEANIENS, 293, avenue Daumesnil (343-14-54). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

ARCHITECTURE DE MANUFACTURES tabacs et allumettes (1726-1939). — Galerie du Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). De 11 h. à 18 h., sauf dimanches et jours fériés. Jusqu'au 7 juin.

RESISTANCE, DEPORTATION ET CREATION DANS LE BRUIT DES ARMES. — Musée de l'Ordre de la Libération, 51 bis, boulevard de Latour-Maubourg (705-04-10). Tous les jours, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 20 juin.

ILE SAINT-LOUIS. — Jusqu'au 15 juin. — LES CENT ANS DU MUSEE CARNAVALET. — Jusqu'au 26 octobre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. 40.

TRESORS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL. — 1, rue de Sully (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 22 juin.

THIONVILLE ARCHITECTURE. — Musée des monuments français, palais de Chaillot (727-97-27). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 15. Jusqu'au 23 juin.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au juillet.

VISIBLE - INVISIBLE. Aspects de la photographie scientifique. — Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt (359-16-65). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 7 septembre.

COLLECTION LILLE, objets du culte juif de Pologne. — Musée d'art juif, 42, rue des Saules (257-84-15). De 15 h. à 18 h. Jusqu'au 22 mai.

Centres culturels

SALON DES REALITES NOUVELLES. — Centre d'art de la rue du Louvre, 34-36, rue du Louvre. De 10 h. à 18 h. Jusqu'au 11 mai.

DU MARATHON ET DU FOOTBALL. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (561-03-87). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 24 mai.

PEINTURE AMERICAINE : Les années 80, une interprétation critique de Barbara Rose. — American Center, 261, boulevard Raspail (354-99-92). De 12 h. à 19 h. Jusqu'au 14 mai.

CLARENCE J. LAUGHLIN : Le troisième monde de la photographie. — Centre culturel américain, 3, rue du Dragon (222-22-70). Jusqu'au 24 mai.

JEAN D'YLEN : Affiches. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. De 13 h. 30 à 20 h. Jusqu'au 28 juin.

COSMOGONIE : Parcours plastique et audiovisuel. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, à 14 h., 16 h., 18 h. 30, 20 h. 30, Jusqu'au 30 juin.

K. G. NILSON, peintures récentes. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 18 mai.

GRETA KNUTSON : Peintures, dessins, collages, sculptures. — Centre culturel suédois (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 mai.

HANS LANDSAAT : tableaux, dessins, sérigraphies. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 18 mai.

LES PEINTRES DE SKAGEN : 1870-1920. — Maison du Danemark, 142, Champs-Elysées (359-02-02). De 12 h. à 19 h. Dim. et fêtes, de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 17 mai.

AUTOMATES ET MUSIQUE MECANIQUE. — Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Sauf lundi, de 11 h. à 17 h. 30. Entrée libre. Du *10 mai au 15 juin (à 14 h. 30 et à 16 h. 30, présentation musicale).*

DIDONET. Sculptures-bijoux/Bijoux-sculptures. — Boutique danoise, 42, avenue de Friedland. Jusqu'au 24 mai.

CENT - CINQUANTE PEINTRES, GRAVEURS ET SCULPTEURS. — Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-71-72). De 13 h. à 19 h. Jusqu'au 22 mai.

BRUXELLES PHOTOGRAPHIQUE 1854-1930. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 1er juin.

LE JAPON DEBRIDE EN CALICOTS GEANTS. — Forum des Halles, galerie, porte Berger (niveau 3). - Sous la place de la Coupole, à la Défense. - Dans la verrière, passage Verdeau. Jusqu'au 5 juin.

HISTOIRES DE FRANCE EN MAQUETTES. — Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy.

UN PEINTRE, G. BOGAERT, ET DEUX POETES, M. QUAGHEBEUR ET F. DE HAES, DE BELGIQUE. — Théâtre Oblique, 76, rue de la Roquette (355-02-94). A partir du 9 mai.

SEPT PHOTOGRAPHES MEXICAINS. — Centre culturel du Mexique, 47 bis, avenue Bosquet (555-79-15). Sauf dim., de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 31 mai.

LE MONDE INCONNU DES CANNES : du XVIIIe au XXe siècle. — *Le Louvre des antiquaires, 2, place* du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 8 juin.

RAPHAEL KHERUMIAN : peintures récentes. — B.I.M.C.-Galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08). Jusqu'au 24 mai.

JACODA BUIC. Œuvres récentes. — Centre culturel de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 21 mai.

PARIS-SUR-BIEVRE : Histoire du 13e arrondissement. — Mairie annexe du 13e, 1, place d'Italie. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 18 mai.

L'ART DU COSTUME DANS LES FILMS DE VISCONTI. — Mairie annexe du 15e arrondissement, 31, rue Péclet. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 mai.

SCULPTURES IRAKIENNES CONTEMPORAINES. — Centre culturel irakien, 11, rue de Tilsitt (763-11-20). De 10 h. à 19 h. Jusqu'au 16 mai.

QUATRE MILLE ANS D'HISTOIRE DE LA CHAUSSURE. — Espace Cardin, 3, avenue Gabriel (805-85-57). Du 9 au 17 mai.

JEAN BRAUNS, aquarelles - SUZANNE DHOMBRES, peintures. — Cité internationale, 21, boulevard Jourdan (589-67-58). Jusqu'au 23 mai.

Galeries

LES NABIS (1890-1900). — Galerie « la Cave », 7, rue de Miromesnil (265-40-66). Jusqu'au 15 juillet.

LAQUES D'OR DU JAPON. — Galerie Robert Burawoy, 12, rue Le Regrattier (354-67-36). Jusqu'au 7 juin.

INRO. Boîtes japonaises. — Galerie Art du Japon, 17, rue de Grenelle (548-09-42). Jusqu'au 7 juin.

REGAIN. Œuvres de J. Beuys et R. Hanes. — Galerie Moulin-Rouge, 6 bis, cité Véron. Jusqu'au 15 mai.

INTERFACES. Richard Hamilton et Dieter Roth. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 31 mai.

CARNETS D'ARTISTES : dessins de Baruchello, Bazaine, Bonnard, Broodthaers, Buri, Degottex, etc. — Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 30 juin.

DEROULEMENTS : peintures, papiers aquarelles d'Odet Saban et Judith Wolfe. — Art et regard des femmes, 22, rue du Faubourg-du-Temple (805-00-03). Jusqu'au 18 mai.

ATILA - A. HADAD. Peintures-pastels. — L'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 30 mai.

PRENEZ UN LIVRE... Livres détournés, peints, découpés, roulés, collés, cuits, enchaînés... — Bar de l'Aventure, 53, rue Berthe (255-37-76). Jusqu'au 29 mai.

AMANN. — Galerie Raph'. 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 juin.

CLAUDE AVELINE. Peintures au feutre. — Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine (354-71-91). Jusqu'au 31 mai.

ANDRE BEAUDIN. Aquarelles. — Galerie Louise Leiris, 47, rue de Monceau (563-28-85). Jusqu'au 24 mai.

HONORATA BLICHARSKA. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusque fin mai.

BOLLO. Peintures. — Galerie Jean-Pierre Mouton, 7, rue Casimir-Delavigne (633-66-70). Jusqu'au 24 mai.

EUGENE BOUDIN. — Galerie Schmidt, 396, rue Saint-Honoré (260-36-36). Jusqu'au 12 juillet.

MARIE-CLAUDE BUGEAUD : Dessins pour un cimetière. — Art et culture, 90, rue de Rennes (548-58-69). Jusqu'au 31 mai.

FREDRICH CANTOR. — Galerie Nouvel Observateur/Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 7 juin.

CARGALEIRO. Gouaches. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 7 juin.

CHAVANON. Sculptures, dessins, estampes. — Galerie R. Lussan, 7, rue de l'Odéon (633-37-50). Jusqu'au 31 mai.

JACQUES COLOMBAT. Dessins. — Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan (588-38-52). Jusqu'au 15 juin.

PARVINE CURIE. — Prix Bourdelle 1979. Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile. (278-13-16).

DAMIAN. Treize peintures. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 24 mai. — Gouaches 1978-1979. — Galerie Denise René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57).

ANITA DE CARO. Peintures et sculptures choisies. — Galerie Coard, 12, rue Jacques-Calot (326-99-73). Jusqu'au 24 mai.

PASCAL DESARTHE. — Galerie Katia Pissaro, 59, rue de Rivoli (3e étage face) (233-45-17). Jusqu'au 26 mai.

GERARD DIAZ. Œuvre gravé. — Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 7 juin.

JIM DINE. Gravures. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 24 mai.

BERNARD DUFOUR. Peintures 1979 - 1980. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 17 mai.

LUCIO FANTI. Mers, châteaux nymphéas. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 26 mai.

LEONOR FINI. Dessins récents. — Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 30 juin.

GRANET. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Calot (354-78-41). Jusqu'au 24 mai.

GRISOR. Travaux récents. — Galerie Etienne de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 24 mai.

GUARIENTI. Peintures, gravures. — Galerie L. Weill, 6, rue Bonaparte (354-71-95). Jusqu'au 4 juin.

HELION. Les années 50. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 28 juin.

HOSIASSON. Peintures et gouaches 1961-1965. — Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 17 mai.

DANIEL HUMAIR. Travaux récents. — Galerie Erval, 16, rue de Seine (354-73-49). Jusqu'au 24 mai.

IVACKOVIC. Peintures récentes. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 24 mai.

MARIJAN KOLESAR. Les nostalgies bleues. Peintures. — Galerie K. Granoff, 13, quai Conti (033-41-92). Jusqu'au 29 mai.

HENRI LAURENS. 1885-1954. — Galerie Bellini, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 7 juin.

ROBERT MALAVAL. Peintures de 1958 à 1961. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 24 mai.

MAN RAY. Œuvres de 1912 à 1976. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 19 juillet.

J. MARTIN-PRADES. Huiles. — Curia du Louvre, 2, place du Palais-Royal (297-27-10). Jusqu'au 3 juin.

MERKADO. Sculptures. — Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 17 mai.

MIGISHI. Les fleurs et la terre. — Galerie Tamenaga, 18, avenue Matignon (266-61-94). Jusqu'au 31 mai.

MORTEYROL. Peintures et dessins. — Galerie P. Lescot, 28, rue P.-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 14 juin.

OLIVIER MOSSET. — Galerie Gillespie-de-Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 21 mai.

NICOLAS ABDALLAH MOUFARREGE. Trames panthéistes. — Galerie de Varenne, 61, rue de Varenne (705-55-04). Jusqu'au 6 juin.

NANDO. — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (325-32-18). Jusqu'au 7 juin.

CHANA ORLOFF (1888 - 1968). Sculptures, dessins. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 27 juin.

ORTMAN. Pastels, huile, dessins. — Galerie Pacitti, 174, rue du Faubourg - Saint - Honoré (563-75-30). Jusqu'au 20 mai.

BERNARD PAGES. Œuvres récentes. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 24 mai.

VERA PAGAVA. Peintures récentes. — Galerie Darial, 82, rue de Beaune (261-20-63). Jusqu'au 31 mai.

GILBERT PEYRE. Jouets, 24, rue Durantin. Sauf dimanche et lundi, de 14 h. à 19 h.

ANDRE QUEFFURUS. Peintures 1979-1980. — Galerie Jean Leroy, 37, rue Quincampoix (277-51-24). Jusqu'au 24 mai.

ISABELLE ROUAULT. Peintures. — Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon (359-73-46). Jusqu'au 15 mai.

RAPHAEL SOYER. Dessins et aquarelles de ses carnets. — Galerie A. Loeb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 31 mai.

FRANÇOIS STAHLY. Sculptures. — Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-18).

JEAN-MAX TOUBEAU. Peintures et dessins. — Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (359-71-24). Jusqu'au 27 juin.

ANDREE VILAR. Tapisseries, gouaches. — La Demeure, 19, rue Lagrange (326-02-74). Jusqu'au 17 mai.

MADELEINE ET ROLAND WEBER. L'espace est dehors et dedans. — Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 31 mai.

PIERRE WEMAERE. Peintures, gouaches. — Galerie moderne de Silkeborg, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'au 15 mai.

DAVID WICRESS. Peintures. — First Time, 55, rue Saint-Denis (233-08-16). Jusqu'au 31 mai.

WUNDERLICH, LITHOS 1960-1980. — Galerie Negru, 40, rue Mazarine (329-85-09). Jusqu'au 31 mai.

ZAO WOU-KI. Seize lavis. — Galerie de France, 3, Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 mai.

En province

ALBI. Marmorées, de Joséphine Beaudoin. — Musée Toulouse-Lautrec (54-14-09). Jusqu'au 28 mai.

ARC-ET-SENANS. Le fil de pierre, ou la mémoire du patrimoine. — Fondation C. N. Ledoux, Saline (80-25-43). Jusqu'au 15 septembre.

ARRAS. Rétrospective Gaston Chaissac (1910-1964) : huiles, gouaches, collages, dessins, objets. — Centre Noroit (21-30-12). Jusqu'au 18 mai.

BEAUVAIS. Vieilles maisons françaises : sauvegarde du patrimoine dans l'Aisne, l'Oise et la Somme. — Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 15 juin.

LES BAUX-DE-PROVENCE. Eaux-forte de Goya. — Maison de Louis Jou.

BORDEAUX. Frank Stella, peintures. — Entrepôts Lainé, rue Foy (44-16-35). — Les arts du théâtre de Watteau à Fragonard. — Galerie des Beaux-Arts. A partir du 10 mai.

CHARTRES. Bois polychromes. — Musée (36-41-39). Jusqu'en septembre.

CHATEAUROUX. Antonio Saura. Œuvres sur papier, 1957-1980. — Centre régional d'art contemporain, 6, place Sainte-Hélène (22-15-14). — Jusqu'au 17 mai.

CLERMONT - FERRAND. Ex-voto gallo-romains de la source des Roches de Chamalières. — Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31).

DIJON. Claude Domec : cinquante ans de peinture à la cire. — Musée des Beaux-Arts, place de la Libération (33-15-37). Jusqu'au 15 juin.

ELBEUF. L'école laïque aux débuts de la IIIe République : 1871-1914. — Salle des fêtes, hôtel de ville. Jusqu'au 18 mai.

GRENOBLE. Architecture et art populaire dans le Haut-Atlas marocain. — Jusqu'au 16 juin. — Musée place de Verdun (50-09-82). — Sergio Ferro : Futur antérieur, variations sur Michel-Ange. — Maison de la culture. Jusqu'au 18 mai.

LE CREUSOT. Dessin, technique : l'art et la manière. — Ecomusée. Château de la Verrerie (55-01-11). Jusqu'en octobre.

LE TOUQUET. Pignon. — Galerie du Verger, 5, avenue du Verger (05-19-70). Jusqu'au 19 mai.

LONS-LE-SAUNIER. Marian, peintures et tapisseries - Avoscan, sculptures. — Musée. Du 9 mai au 8 juin.

LUNEVILLE. Paul - Emile Colin (1867-1949) : gravures. — Musée du château (373-18-27). Jusqu'au 23 juin.

LYON. Tendances contemporaines Rhône - Alpes : peintures et sculptures. — ELAC, Centre d'échanges de Perrache, niveau 4 (482-27-39). Jusqu'au 20 mai. — Mariano Fortuny. — Musée historique des tissus, 34, rue de la Charité (37-17-05). Jusqu'au 13 juillet. — Virgil. Galerie qu'au 14 mai.

MARSEILLE. La Salle, peintures et dessins. — Centre méditerranéen d'art contemporain, 293, rue de Paradis (53-23-98). A partir du 10 mai.

MORLAIX. Camille Bryen : dessins et peintures. — Musée des Jacobins, rue des Vignes (88-38-96). Jusqu'au 9 juin.

MENERBES (Vaucluse). H. H. Steffens. — Galerie Cance - Manguin (72-31-81). Jusqu'au 18 mai.

NICE. Marc Chagall, psaumes de David et monotypes. — Musée national, message biblique Marc Chagall (81-75-75). Jusqu'au 16 juin.

PONT-A-MOUSSON. Peindre et la réalité. — Centre culturel de l'abbaye des Prémontrés (81-10-32). Jusqu'au 15 juin.

RENNES. Geneviève Asse. Dessins 1941-1979. — Musée des beaux-arts (68-10-18). Jusqu'au 18 mai.

ROANNE. Figurations : Bigot, Chopy, Daubresse, Gandu, Gaillaumon, Jemain, Leroy, Roche-Ponthus et Zuliani. — Musée (71-47-41). Jusqu'au 28 septembre.

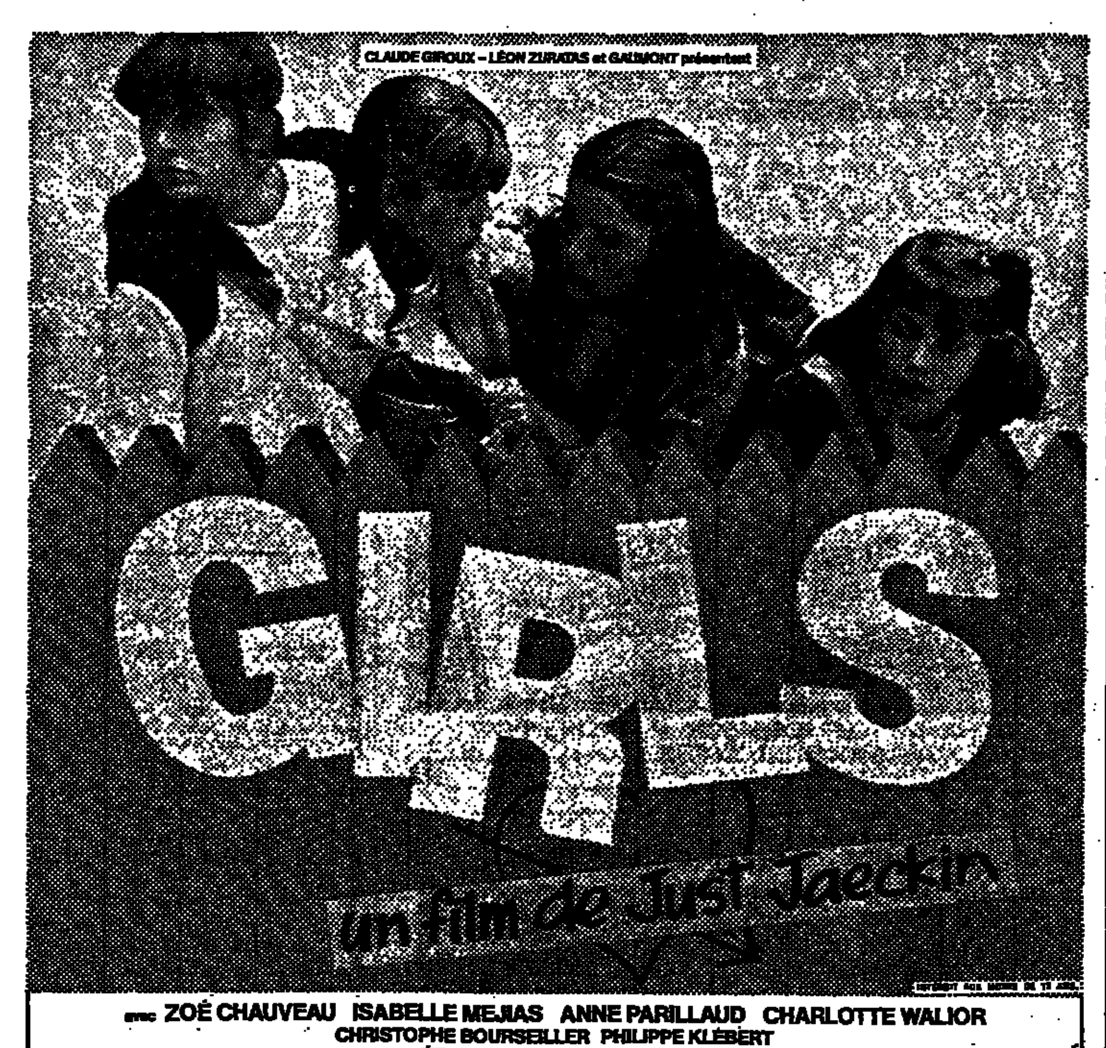
SAINT-ETIENNE. Daniel Dezeuze. Musée d'art et d'industrie. Mai.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Dessins de la Fondation Maeght : Adami, Alechinsky, Arman, Degottex, Gäfgen, etc., quarante artistes contemporains. — Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 31 mai.

SOCHAUX. Magdeleine Vessereau : œuvre dessiné. — Maison des arts et loisirs. De 15 h. à 19 h. Du 10 mai au 8 juin.

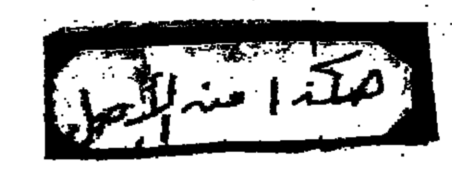
STRASBOURG. L'œuvre graphique de Hundertwasser. — Musée d'art moderne. Du 10 mai au 30 juin.

YVERDON. Vilato : peintures 1979-1980. — Hôtel de ville. Jusqu'au 31 mai.









Théâtres

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50), les 7, 8, 12 et 14, à 19 h. 30 : G.R.T.O.P. ; le 13, à 19 h. 30 : l'Enfant et les sortilèges ; Œdipe roi.
SALLE FAVART (296-12-20), le 9, à 19 h. 30 ; le 12, à 20 h. : Carmen ; le 14, à 20 h. 30 : Récital G. Pludermacher, piano.
COMEDIE - FRANÇAISE (296-10-20), le 11, à 14 h. 30 : le Renard et la Grenouille ; Doit-on le dire ? les 9 et 14, à 20 h. 30 : la Commère ; le Jeu de l'Amour et du Hasard ; les 10, 11, 12 et 13, à 20 h. 30 : la Mouette ; le 14, à 14 h. 30, Tartuffe.
CHAILLOT (727-81-15) (D., L.), 19 h. : apéritif concert ; 20 h. 30 : le Grand Magic Circus. — Gémier (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Honorée par un petit monument.
ODEON (325-70-32) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Du côté des îles.
PETIT ODEON (325-70-32) (L.), à 18 h. 30 : Traces.
T.E.P. (797-96-06), les 7, 9, 10 et 13, à 20 h. 30, le 10, à 14 h. 30 : Odets; Brecht ; le 9, à 14 h. 30 : Une hirondelle en hiver ; le 8, à 14 h. 30 et 20 h. : Films ; les 12 et 13, à 14 h. 30 : Mathias Ier ; le 14, à 20 h. 30 : Brigitte Fontaine et Areski ; Charlelie Couture.
PETIT T.E.P. (797-96-06), les 7, 8, 9 et 10, à 20 h. 30 : le mime Pradel ; Béatrice Moulin.
CENTRE G.-POMPIDOU (277-12-33) (mar.) : Débats ; les 8 et 12, à 18 h. 30 : Quelle histoire du cinéma ? ; le 12, à 18 h. 30 : le rock français. — Danse : les 8, 9, 12 et 14, à 19 h. 30, les 10 et 11, à 17 h. 30 : *Jeunes chorégraphes et nouvelles compagnies* (le Four solaire). — Musique : le 12, à 19 h. : Quatuor Via Nova (Dutilleux).
CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34), les 7 et 14, à 15 h. 30, les 10 et 11, à 14 h. et 16 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne ; les 7, 8, 9 et 10, à 20 h. 30 : le 11 à 16 h. : Théâtre-danse Kootiyatam.
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 7, 8, 9 et 10, à 18 h. 30 : Centre national de danse contemporaine d'Angers ; les 13 et 14, à 18 h. 30 : Danses de l'Inde ; les 7, 8, 9, 10, 13 et 14, à 20 h. 30 ; le 10, à 14 h. 30 : Jennifer Muller and the Works ; le 12, à 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (L.), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h., mat. dim., à 17 h. : Amélia.
ANTOINE (208-77-71) (D.), 21 h. : Une case de vide.
ARTISTIC - ATHEVAINS (272-26-77) (Mer., D. soir), 20 h. 30, mat. sam., à 15 h. ; dim., à 17 h. : Un silence à soi (dernière le 13).
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), à partir du 13, à 20 h. 30 : le Pic du Bossu.
CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. 30 : les Dernières Heures de Babylone ; — L'Epée de Bois (374-20-21) (D. soir, L., Mar.), 21 h., mat. sam., à 17 h. ; dim., à 15 h. 30 : le Neveu de Rameau ; — Théâtre du Soleil (374-24-08), mar., ven. et sam., à 20 h. 30 ; mat. sam. et dim., à 16 h. : le Général Pegnalosa et l'exilé Mateluna ; — Force VII (365-16-27) (Mar., D. soir), 20 h. 30, mat. dim., à 16 h. 30 : Rue Apodaca.
CIRQUE D'HIVER (700-12-25) (D. soir, L.), 20 h. ; mat. mer., sam. et dim., à 14 h. 30 : le Bossu.
CITE INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre (D., L. et Mar.), 20 h. 30 : Amphitryon ; — Galerie (D., L.), 20 h. 30 : la Mandragore ; — Resserre (D., L.), 20 h. 30, mat. le 8, à 15 h. : l'Illusion comique.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (723-37-21) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., à 17 h. : J'suis bien.
DAUNOU (261-69-14) (mer., D. soir), 21 h., mat. dim., à 15 h. 30 : l'Homme, la Bête et la Vertu.
DUNOIS (584-72-00), mer., jeu., ven. et sam., à 20 h. 30 : Victor s'en mêle.
EDOUARD VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. 30 : le Piège.
EGLISE ANGLICANE ST-GEORGES, le 11, à 17 h. : The Creation ; Noah (en anglais).
ESSAION (278-46-42) (D. soir, L.), 20 h. 30 ; mat. dim. 15 h : Joker Lady.
FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : La Staaar (à partir du 8).
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D., L.), 22 h. : le Père Noël est une ordure.
GALERIE 55 (326-63-51) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim, 15 h. : Une marionnette, Un mari honnête.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : l'Atelier.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20h.30 : la Leçon. La Cantatrice chauve.
IL TEATRINO (322-28-92) (D.), 21 h. : les Dialogues putanesques.
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Un roi qu'a des malheurs.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). I : 18 h. 30 : les Inentendus ; 20 h. 30 : Juin 40 ; 22 h. 15 : Archéologie. II : 18 h. 15 : Idée fixe ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : les Visages de Lilith. III : 18 h. 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Tovaritch.
MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Haute surveillance ; 22 h. 30 : Rue du Cirque romain.
MARIGNY (225-20-74) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : l'Azalée.
MATHURINS (265-90-00) (D., L.), 20 h. 45 : Grugru, quand le théâtre rencontre le cinéma (à partir du 8).
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim., 15 h. 15 : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Coup de chapeau.
MONTPARNASSE (320-89-90). I : (L), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : la Cage aux folles. II : (L.), 22 h., dim., 20 h. 30 : Albert. III : (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : Du côté de chez Colette.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim., 16 h. : Un clochard dans mon jardin.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Un habit pour l'hiver.
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (*D. soir*, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Joyeuses Pâques.
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : la Loi sur les corps.
PRESENT (203-02-55) (Amphi, J., V., S.), 20 h. 30, dim. 15 h. : la Mémoire. II : (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : l'Asile. Le 7, 21 h. : le Maître d'œuvre.
SAINT - GEORGES (878-63-47) (D. soir., L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. : l'Aide-mémoire.
SALON PERMANENT (633-12-16), V., S. 20 h. 30 : le Tarot.
STUDIO DES CHAMPS - ELYSEES (723-35-10) (D.), 21 h. : Blanchisserie blanche.
STUDIO - THEATRE 14 (532-49-19) (D., L.), 20 h. 30 : les Serments indiscrets.
T. A. I. - THEATRE D'ESSAI (274-11-51), J., V., S., 20 h. 45, D. 17 h. : Trio pour deux canaris.
THEATRE DES DEUX PORTES (361-24-51), J. V., D. Ma. 14 h. 30 ; Me., V., S., Ma. 20 h. 30 : les Femmes savantes.
THEATRE 18 (226-47-47) (D. soir., L.), 21 h. mat. D. 17 h. : Qu'un 1900 impur abreuve nos signaux.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : 13 515 francs.
THEATRE EN ROND (387-75-38) (*D.* soir., L.), 20 h. 30, mat. D. 16 h. : le Dompteur ou l'Anglais tel qu'on le mange.
THEATRE DE SPARTE (628-58-28) (D., L.), 19 h. : le Diable et le Bon Dieu.
THEATRE 347 (526-29-08) D. soir.), 21 h., mat. D. 15 h. : la Poube (dern. le 11).
THEATRE DE L'UNION (770-90-94) (D. soir.), 20 h. 30, mat. D. 17 h. : le Barbier de Séville.
VARIETES (233-09-92) (D. soir., L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. et 18 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. 15 : Pinter and Co. ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana.
BISTROT BEAUBOURG (271-33-17) Mar.), 21 h. 30 : Naphtaline.
BLANCS - MANTEAUX (887-16-70) (D.), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : les Belges.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.) I : 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Riou-Pouchain.
CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), 21 h. 30 : J. Charby.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
LE CONNETABLE (277-41-40) (D.), 20 h. 45 : Lucie Dolène ; 21 h. 30 : C. Cerat ; 22 h. 45 : B.-Dimey.
COUPE-CHOU (272-01-73) (D., L.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 21 h. 30 : Home ; les 8, 9 et 10, à 23 h. : J.-P. Rambal.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : Tchouk-Tchouk Nougah ; 21 h. 30 : C. Pereira ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
CROQ'DIAMANTS (272-20-06) (D., L.), 20 h. 30 : Mémoires de deux guitares ; 21 h. 45 : Star Walz.
L'ECUME (542-71-16) (D.), 20 h. 30 : Lesser Family ; 22 h. : Georgia (dernière le 10) ; à partir du 12 : Zeitoune ; les 9, 10, 23 h. 45 : J. Nacache.
ESPACE MARAIS (271-10-19), le 11, à 14 h. 30 ; les 8 et 9, à 20 h. 30 : Jonathan Livingstone le goéland ; les 7 et 10, à 20 h. 30 : Rue des six boutiques ; les 7, 8, 9 et 10, à 22 h. 30 : May Bartram ; *le 13, à 18 h. 30 : Jacoby, mime* ; à 22 h. 30 : Angle mort.
LE FANAL (233-91-17) (D.), 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit ; 21 h. 15 : le Président.
LE MARCHE-PIED (636-72-45) (D., L.), 20 h. 30 : Y. Pecqueur, M. Bijeault.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. II : 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi ; 22 h. 45 : Si la concierge savait.
LE POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente.
SELENITE (354-53-14) (D.), I : 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. II : 21 h. : Sornettes d'alarme.
SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
SOUPAP (278-27-54) (D., L., mar.), 20 h. : M. Delille, A. de Rety ; 21 h. 30 : Architruc, R. Pinget, A. Cazalas, O. Bruhnes.
THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : E. Rondo ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Le plus beau métier du monde ; 22 h. 30 : D. Kaminka.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), I : 20 h. 30 : Busal ; 22 h. 30 : Une cocaïne allemande ; le 11, à 17 h. 30 : Folk irlandais. II : 20 h. 30 : B. de la Salle (dernière le 10) ; à partir du 13 : L. Dhour ; 22 h. 30 : Carméla.

NOUVEAUX SPECTACLES

Fontaine (874-74-40) : La Stacar avec Magali Noël, 20 h. 30 (8).
Saint-Georges (878-63-47) : L'Aide mémoire, avec Caroline Cellier, 20 h. 30 (9).
L'Ecume (542-71-16) : Zeitoune, 22 h. (12).
Hébertot (387-23-23) : Le Pic du bossu, avec Laurent Terzieff, 20 h. 30 (13).
Espace Marais (271-10-19) : Jacoby mime, 18 h. 30 ; Angle mort, 22 h. 30 (13).
Versailles, sous chapiteau (950-36-22) : *Histoire de France et de Versailles*, 20 h. 30 (13 au 18).
Ecole Polytechnique, Palaiseau (941-82-00) : Ubu Roi (13, 14, 16) ; le Roi nu de Shwartz (15, 17), 20 h. 30.

Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre Firmin-Gémier (237-31-19), le 9, à 21 h. : A. et I. Parra.
ARCUEIL, Eglise Saint-Denys, le 12, à 20 h. 45 : Trio Baroque.
ARGENTEUIL, C.C.M. (961-25-29), le 9, à 20 h. 45 : Mario et le magicien.
ASNIERES, Petit Théâtre du C.A.S., le 13, à 20 h. 45 : Ensemble instrumental Audonia, dir. : M. Borusiac (Rameau, Haendel, Rossini, Mozart).
AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (833-16-16) (D. soir, L., Mar.), à 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Voyages avant l'an 40.
BOBIGNY, M.C. 93, le 10, à 20 h. 30 : Ballets contemporains Karin Waehner.
BOIS-COLOMBES, salle municipale, les 9, 10, à 21 h., le 11, à 15 h. : Huit femmes.
BONNEUIL-SUR-MARNE, salle G.-Philipe, le 10, à 21 h. 30 : Marcel Amont.
BOULOGNE-BILLANCOURT, 152, rue de Silly (605-65-05), le 9, 20 h. 30 : J.-Ph. Ganter.
T.B.B. (603-60-44), les 7, 8, 9 et 10, à 20 h. 30 : les Trois Jeanne.
CERGY-PONTOISE, C.C. (032-79-00), le 9, à 20 h. 30 : Orchestre du Conservatoire de Paris, dir. : S. Cambreling, sol. : M. Oudar (Bach, Webern, Schumann, Chopin, Debussy) ; le 12, à 21 h. : El Teatro Campesino.
CHATOU, Maison pour tous (071-13-73), le 10, 17 h. 30 : Tchouk-Tchouk Nougah, Gwendal, Dick Annegarn, Pieds Joints.
CHELLES, CC (421-20-36), les 7 et 10, 20 h. 30, les 8, 9, 14 h. et 20 h. 30 ; le 11, 16 h. : le Retour du chien.
CHOISY-LE-ROI, Théâtre P.-Eluard (890-89-79), le 11, 15 h. : les Mots n'ont pas d'écailles.
CLAMART, C.C. J.-Arp (645-11-87), le 10, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Lille, dir. J.-C. Casadesus (Mozart, Berg, Schoenberg, Mahler).
COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 9, 20 h. 30 : H. Mouzalas (Mozart, Constandinis, Debussy).
CRETEIL, Maison A.-Malraux (899-94-50), le 9, 20 h. 30 : Jimmy Smith ; le 11, 15 h. 30 : J. Gauthier, A. Nanashima (Mozart, Beethoven, Schumann, Fauré) ; le 13, 20 h. 30 : le Jeu de l'amour et du hasard.
ELANCOURT, APASC (062-82-81), le 7, 21 h., Hauser Orkater : Regardez les hommes tomber le 9, 21 h. : le Jeu de l'amour et du hasard.
ENGHIEN, CC F.-Villon (989-85-89), *le 10, 21 h. : Festival international* de clowns de cirque.
EPINAY - SUR - SEINE, M.J.C. des Presles, le 10, à 21 h. : C'est arrivé un jour...
EVRY, Agora (077-93-50), le 10, 21 h. : Zouc ; *le 11, 16 h.* : Bayanihan.
GARGES-LES-GONESSE, Salle Rencontre (986-96-31), le 9, 20 h. 30 : W. Dessan et Eisler.
L'ISLE-ADAM, Pavillon Chinois (469-21-38), le 11, 16 h : Orchestre de l'école de musique de Cergy-Pontoise, dir. : R. Frima.
ISSY-LES-MOULINEAUX, Maison pour Tous (554-67-28), le 7, 21 h : Du vent dans les branches de sassafras.
LEVALLOIS-PERRET, F.J.P., le 9, 20 h 30 : Ch. Aubron.
MALAKOFF, Théâtre 71 (655-43-45), le 7, 21 h : A. Savouret. Les 13, 21 h : Ensemble vocal M. Piquemal.
MANTES-LA-JOLIE, C.C. (477-30-24), le 8, 21 h : Jimmy Smith.
MARLY-LE-ROI, Maison J. Vilar (958-74-87), les 9, 10, 21 h, le 11, 16 h 30 : Re-naissance, danse.
MONTFERMEIL, Eglise St-Pierre, St-Paul, le 9, 21 h : Quintette à vent cantabirn (Haydn, Telemann, Mozart, Milhaud, Ibert, Arrieu).
LES MUREAUX, Théâtre du Centre Hospitalier, le 10, 21 h : duo Novalis. Quintette de cuivres des solistes de Radio-France (Adson, Gabrieli, Bach, Pezle, Brade, Erwald, Morley Calvert).
NANTERRE, Foyer M. Ravel, le 8, 21 h : Prologo : Théâtre des Amandiers (721-18-81), les 7, 9, 10 et 13, 20 h 30, le 8, 19 h, le 11, 16 h : Bérénice.
PALAISEAU, Ecole Polytechnique (941-82-00), le 13, 20 h. 30 : Ubu Roi.
LE PLESSIS-BOUCHARD, Eglise Saint-François-de-Sales (413-71-39), le 10, à 21 h. : Golden Gate Quartet.
PONTOISE, Théâtre des Louvrais (030-46-01), le 9, à 21 h. : Solistes de Berlin, dir. : D. Knoethe (Berg, Webern).
PRUNAY - SUR - ESSONNE, Eglise Saint-Martin, *le* 10, à 21 h. : Ensemble Perceval.
RIS ORANGIS, M.J.C. (906-30-95), le 10, à partir de 10 h. : Festival Folk.
RUEIL - MALMAISON, Elam (749-77-22), le 9, à 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. : D. Martin, *sol. : M. Laforet* (Haydn, Mozart, Prokofiev).
SAINT-CYR-L'ECOLE, C.C. E. Triolet, le 10, à 20 h. 30 : Duo Castagne Lete.
SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (243-00-59), les 8, 9, 10, à 20 h. 30 ; le 11, à 17 h. : Regardez les hommes tomber ; les 9, 10, à 22 h. 30 : Megumi Satsu.
SAINT-MAUR-DES-FOSSES, Auditorium J.-Ph. Rameau, le 9, à 20 h. 30 : Duo Billard-Azaïs (Ticciati, Barrière, Bach, Pierre-Petit, Villa-Lobos).
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, M.J.C., le 10, à 21 h. : Wooden Ear.
SAINT-OUEN, Château, le 10, à 15 h. 30 : Ensemble polyphonique de France, dir. : Ch. Ravier (Attaingnant, Dufay, Leroy, Ballard, Gervaise, Telemann, Vivaldi, Haendel, Loeillet).
SARCELLES, Gymnase Saint-Exupery (990-30-94), le 10, à 21 h. : le Cirque impérial.
SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68), le 8, à 21 h. : Toto Bissainthe.
SCEAUX, Les Gémeaux (660-05-64), le 9, à 21 h. : Bons baisers du Lavandou.
SENLIS, Fondation Cziffra (4) (453-39-99), le 10, à 16 h. 30 : C. Huve (Chopin).
STAINS, Théâtre P.-Eluard (821-61-05), les 7, 8, 10, 20 h. 30 : Sonny 79.
SURESNES, Théâtre J.-Vilar (772-38-80), les 7, 8, 9, 21 h. : Saint-Just.
VERSAILLES, Salon d'Hercule, le 13, 20 h. 30 : I. Abigrimm (musique à la cour de Marie-Thérèse).
VILLE - D'AVRAY, Château (750-44-02), le 10, 21 h. : B. Revert, A. Motard, P. Bocquillon, J. Wiederker, B. Trannoy (Debussy). — Le 11, 16 h. 30 : B. Trannoy, J. Ridoret ; 21 h. : J. di Donato, J. Morata, M.-Ch. Millière, M. Grancher (Debussy).
VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (726-15-02), le 9, 21 h. : Danses Dekirghizie.
VILLETANEUSE, Campus de l'Université, le 9, à partir de 14 h. : Xandre.
VILLIERS-LE-BEL, CC Allende (990-67-92), le 10, 21 h. : Fawzi al Ayedi.
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74), les 7, 8, 9, 21 h. ; le 11, 18 h. : Si jamais je te pince ; le 13, à partir de 18 h. : Ziemu. — Petit Théâtre (Mer., J., V., S.), 21 h. ; dim., 16 h. : Cette voix du cœur.
VITRY-SUR-SEINE, Théâtre J.-Vilar (680-85-20), le 10, 21 h. : Duo Frémy-Drouay.
YERRES, C.E.C. (948-38-06), les 9, 10, 21 h. : Oh les beaux jours ; le 13, 21 h. : les solistes de Radio-Berlin, dir. : D. Knothe (Gabrieli, Beethoven, Rossini, Ravel, Bach, Benboch, Schoenberg, Eisler, Messiaen).

Concerts

MERCREDI 7 MAI

RANELAGH, *20 h. 30* : E. Audouy (Ros, Satie, Debussy, Ravel).
SALLE GAVEAU, 21 h. : B. Davidovitch (Chopin, Schumann).
EGLISE SAINT-ETIENNE-DU-MONT, 21 h. : M. Behrendt, R. Fung (Ysaye).
CENTRE CULTUREL NEERLANDAIS, 20 h. 30 : A. Wijk, H. Meens, E. Spanjaard, T. Keessen (Schumann, Fauré, Poulenc, Debussy).
NOUVELLE ACROPOLE, 20 h. 30 : J. Belliard, K. Besson (musique à la chambre du roi sous Louis XIII).
SALLE CORTOT, 20 h. 45 : G. Delune, G. Salomon (Delune, Wolf, airs anciens). D. Ferrand-Teulet, S. Couture, Y. Toussieux (Fauré, Duparc, Poulenc).
EGLISE EVANGELIQUE ALLEMANDE, 20 h. 30 : Orchestre symphonique Paris rive droite, dir. M.O. Dupin (Haendel, Schumann, Strauss, Mozart).
LUCERNAIRE, 19 h. : A. Sorel (Bach, Schumann, Schoenberg) ; 21 h. : F. Lieutaud (Fauré, Tournier, Khatchaturian).

JEUDI 8 MAI

EGLISE SAINT-ETIENNE-DU-MONT, 21 h. : *Pedro Soler, guitare flamenco.*
RADIO-FRANCE, STUDIO 105, 20 h. 30 : D. Erlih, J. Rouvier, L. Wright, Quatuor Margand, M. Margand, M.-C. Desmonts, F. Douchet, C. Lasserre (*J. Charpentier*, Schmitt).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Y. Menuhin (Bartok, Bach).
RANELAGH, 20 h. 30 : D. Laval, P. Bride (Beethoven).
EGLISE SAINT - NICOLAS - DES - CHAMPS, 20 h. 30 : Orchestre et chorale Joie et Chant (Haendel).
SALLE CORTOT, 20 h. 30 : Société française de musique de chambre (Tisné, Berkeley, Hugon, Belgrand, Martinu).
EGLISE DE LA MADELEINE, 20 h. 30 : Orchestre Colonne, dir. P. Ethuin, Chorale E. Brasseur, dir. C. Brilli (Berlioz).
SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : Orchestre du Conservatoire de Paris, dir. S. Cambreling, sol. M. Oudar (Bach, Webern, Schumann, Chopin, Debussy).
AMERICAN CENTER, 21 h. : Robert Dick, improvisations.
EGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, 21 h. : Les Madrigalistes de

Paris, dir. R. Gousseau (Couperin, Hassler, Langlais, Poulenc, Messiaen).
FONDATION DE L'ALLEMAGNE, 20 h. 30 : P. Schmalfuss (Djabadary, Brahms, Chopin).
EGLISE SAINT-LOUIS-D'ANTIN, 12 h. : M. Jollivet (Mendelssohn, *Brahms*, Schumann, Liszt).
EGLISE REFORMEE DU SAINT-ESPRIT, 18 h. 30 : G. Hofstadt, orgue.
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : C. Delangle, O. Catelin-Delangle (Chopin, Robert, Milhaud) ; *21 h. : voir le 7.*
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : A. Bernard (Vivaldi, Haendel, Torelli).

VENDREDI 9 MAI

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. E. Maerzendorfer, Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau.
PALAIS DES ARTS, 20 h. 30 : Ensemble Cantarel de Paris, dir. D. Verdin (Theodorakis - Neruda).
CENTRE CULTUREL SUEDOIS, 20 h. 30 : Groupe des Sept (Lutoslawski).
C.I.S.P., 20 h. 30 : P. Lemaigre, guitare.
SALLE GAVEAU, 21 h. : M. Mercier (*Mozart*).
SALLE CORTOT, 21 h. : Tchie Waba, C. Cebro (Mozart, Brahms, Strauss, Wolf, *Duparc, Ravel*).
CRYPTE SAINTE-AGNES, 20 h. 30 : les Métamorphoses de l'amour.
RANELAGH, 20 h. 30 : B. Berstel (Muffat, Frescobaldi, Bartok, Rameau, Haendel, Scarlatti).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 8 (Debussy, Gotkowsky, Sancan, Charpentier, Villa-Lobos) ; 21 h. : voir le 7.

SAMEDI 10 MAI

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : London Symphony Orchestra, dir. C. Abbado, sol. A. Brendel (Beethoven, Tchaïkovsky).
SALLE GAVEAU, 17 h. : *Trio d'Archi di Roma* (Haydn, Schubert, Giuliani, Mozart).
EGLISE SAINT-MERRY, 21 h. : Quintette Roussel (Haendel, *Tartini*, Haydn, Mozart, Roussel).
HEURE MUSICALE DE MONTMARTRE, 17 h. 45 : E. Magnan (Chopin, Schumann, Debussy).
EGLISE AMERICAINE, 20 h. 30 : Duo M. Vignon, C. Chanel (Bach, *Scarlatti, Lesur, de Falla*).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : Duo Delangle, H. Ringuet, Y.K. Muto (Koechlin, Denisov, Dubois, Maurice, Pascal) ; 21 h. : voir le 7.
SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : voir le 8.
PALAIS DES ARTS, 20 h. 30 : voir le 9.
RADIO-FRANCE, studio 106, 18 h. 30 : C. Gaumont (Peerson, Byrd, Duphly, Purcell, Scarlatti).

DIMANCHE 11 MAI

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : voir le 10 (Beethoven, Mahler).
MUSEE D'ART MODERNE, 16 h. : H. Barda (Debussy, Berg, Prokofiev, Schoenberg).
EGLISE NOTRE-DAME DES BLANCS-MANTEAUX, 21 h. : Chorale Sine Nomine, dir. B. Michelet, *sol. J. Marichal (des Prés, Balbastre*, Geoffroy, Attaignant, Le Jeune).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : F. Mento (Soler, Guillou, Widor).
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : M. Schuster (Bach).
EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h. : A.-M. Barat, P. Hechler (Durufle, Vierne).
EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : W. Christie (Bach, *Royer*, Scarlatti, Fischer).
C.I.S.P., 17 h. : Orchestre Parisien, dir. E. Damais (Gounod, Bizet, Mouret).
ESPACE MARAIS, 20 h. 30 : A. Raghel, I. Coaquette.
EGLISE SAINT-MERRY, 16 h. : voir le 10 (Telemann, Haydn, Ibert, Pierné).
CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPETRIERE, 16 h. 30 : Chœur F. Poulenc, sol. F. Lieutaud (Fauré, Glinka, Britten).
CONCIERGERIE, 17 h. 45 : Les Ménestriers (chansons populaires et danses de la Renaissance).
LUCERNAIRE, 17 h. 30 : Vinay Bidhe (musiques de l'Inde) ; 19 h. 30 : voir le 8 (Debussy, Maurice, Denisov, Milhaud).

LUNDI 12 MAI

BOUFFES DU NORD, 20 h. 30 : Ars Nova, dir. M. Constant (Satie).
SORBONNE, 20 h. 30 : Ensemble 2 E 2 M, dir. P. Mefano (Donatoni, Charpentier, Berio, Kelemen).
F.I.A.P., 21 h. : F. Azema (Schubert, Chopin).
SALLE BERLIOZ, 20 h. 30 : A. Ebi (Schumann, Mendelssohn), M. Yasuda, A. Okamoto (Debussy, Prokofiev).
THEATRE DE L'ATHENEE, 21 h. : C. Ludwig, J. Alder (Pfitzner, Wagner, Liszt, Dvorak).
SALLE CORTOT, 21 h. : M. Sadanowsky (Dowland, Bach, Giuliani, Rodrigo).
EGLISE DES BLANCS-MANTEAUX, 20 h. 30 : B. Focroule (Lejet, Boucourechliev, Drasse, Jolas, Bushelmer).
SALLE PLEYEL, 21 h. : S. Gadeli, P. Kalatzopoulos (*Britten*, Ravel, Burkhard...).
THEATRE 13, 21 h. : Y. Aimon, E. Ricci (Schumann, Brahms, Weber).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 10 ; 21 h. : *voir* le 11, à 17 h. 30.

MARDI 13 MAI

RADIO-FRANCE, studio 106, 17 h. 30 : G. Pludermacher (Beethoven).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, *20 h. 30 : Orchestre national de* France, dir. : K. Kondrachine, sol. : I. Stern (Chostakovitch, Barber, Tchaïkovsky).
EGLISE SAINT-ROCH, 20 h. 45 : Orchestre de chambre *français*, dir. : D. Roulta. Ensemble polyphonique de Paris, dir. : J.-P. Loré (Vivaldi, Bach, Charpentier).
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 21 h. : Orchestre et *chorale de la Cité (Haendel*, Beethoven, Bach, Vivaldi).
RANELAGH, 20 h. 30 : E. Fischer (Beethoven).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris, dir. : J.-P. Wallez (Jolivet, Ibert, Schumann, Dussek).
CITE INTERNATIONALE DES ARTS, 21 h. : S. Lagumdzija, J. Ostendorf (Schumann, Ostendorf, Debussy, Jevtic).
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Orchestre B. Thomas, chorale Audite Nova, dir. : J. Sourisse (Bach).
BOUFFES DU NORD, 20 h. 30 : Ars Nova, dir. : M. Constant, Trio Solal Dusapin, Xenakis, Bancquart).
CATHEDRALE AMERICAINE, 20 h. 30 : M. Ousley, I. Kudela (Vivaldi, Roussin, Chausson, negro *spirituals*).
EGLISE NOTRE-DAME-DE-LORETTE, 12 h. 45 : D. Launay (Titelouze, Dupré, Langlais).
CHAPELLE DE LA SORBONNE, 18 h. : Ensemble instrumental de Caen, sol. : M. Bouquet, dir. : J.-W. Audoli (Haydn).
SALLE CORTOT, 20 h. 45 : F. Buffet (Schumann, Liszt).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h. 30 : *R. Murdock, C. Benson* (Haendel, Schubert, Britten, Mercure, Duparc).

Cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 7 MAI

Rétrospective festival cinéma du réel 1980. — 15 h. : Ne raccrochez pas, ça va être à vous, de V. Polesny ; Between men, de W. Roberts ; *Enquête sociale, de J.P. Fernandes* ; 19 h. : Le Québec est au monde, de H. Mignault ; 21 h. : Bibi, de P. Haudiquet ; Du bon usage de la polygamie, de C. Troeller et C. Deffarge ; la Prêtrise, de R. Marzouk.

JEUDI 8 MAI

Rétrospective festival cinéma du réel 1980. — 15 h. : l'Affaire Boussac, de J. L. Piel ; Steel « N » skin, de S. Shaw ; 19 h. : Temps morts, de C. Godard ; Chronique lorraine, de A. Schlick ; 21 h. : Vivre à Longwy, de B. Gesbert et *J.C.* Durmeyer ; General Lee et ses Teddy Boys, de T. Gilou.

VENDREDI 9 MAI

15 h. et 19 h. : Rétrospective festival cinéma du réel 1980. (15 h. : le Carnaval des législatives, de J. P. Aubert ; la Grande Belle, de G. Feitz ; 19 h. : South *Africa* belongs to us, de C. Austin ; The killing ground, de T. Priestley et S. Singer ; 21 h. : Sherlock Holmes au cinéma : le Chien des Baskerville, de T. Fischer.

SAMEDI 10 MAI

15 h. : les Tuniques écarlates, de C. B. De Mille ; 17 h. : Cinéma du réel 1980 : Fuir, de H. Girard ; Matei *ma nyama, de H. J. Steinfurth* ; 19 h. : Sherlock Holmes au cinéma : la Voix de la terreur, de R. W. Neill ; 21 h. : la Cinquième Victime, de F. Lang.

DIMANCHE 11 MAI

15 h. : Dada et le surréalisme ; 17 h. : Sherlock Holmes au cinéma : Pursuit to Algiers, de R. W. Neill ; 19 h. : A feu et à sang, de B. Boetticher ; 21 h. : la Ballade de Bruno, de W. Herzog.

LUNDI 12 MAI

Relâche.

MARDI 13 MAI

15 h. : Sherlock Holmes au cinéma : la Maison de la peur, de R. W. Neill ; 17 h. et 21 h. : Images de la folie (17 h. : Jeux pervers, de G. Green ; 21 h. : l'Obsédé, de W. Wyler).

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 7 MAI

15 h. et 17 h. : Cinéma muet (15 h. : Marc Sennett ; 17 h. : l'Arsenal, de A. Dovjenko) ; 19 h. : Cinéma japonais : la Lanterne, de T. Kinugasa.

JEUDI 8 MAI

15 h. : Cinéma muet : Onibaba, de K. Shindo ; 17 h. et 19 h. : Cinéma muet (17 h. : The docks of New York, de J. von Sternberg ; 19 h. : Naissance d'une nation, de D. W. Griffith).

VENDREDI 9 MAI

15 h. : Cinéma japonais : la Poupée brisée, de K. Yoshimura ; 17 h. et 19 h. : Cinéma muet (17 h. : la Terre, de A. Dovjenko ; 19 h. : Show people, de K. Vidor).

SAMEDI 10 MAI

15 h. et 17 h. : Cinéma muet (15 h. : la Mère, de V. Poudovkine ; *17 h. : Solitude, de P. Fejos*) ; 19 h. et 21 h. : Cinéma japonais (19 h. : l'Epée Bijo Maru, de K. Mizoguchi ; 21 h. : Gentilhomme d'une nuit, de T. Kinugasa).

DIMANCHE 11 MAI

15 h. : la Veuve joyeuse, de E. Lubitsch ; 17 h. : Gloria, de C. Autant-Lara ; 19 h. : Cocorico monsieur Poulet, de J. Rouch ; 21 h. : Cinéma japonais : le Bonheur à nous deux, de Z. Matsuyama.

LUNDI 12 MAI

15 h. : Cinéma japonais : Avec beauté et tristesse, de M. Shinoda ; *17 h. et 19 h.* : Bertolt Brecht au cinéma (17 h. : Kuhle Wampe, de S. Dudow et B. Brecht ; 19 h. : l'Opéra de quat'sous, de G. W. Pabst).

Les exclusivités

L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60) ; v.o.-v.f. : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).
AU BOULOT JERRY (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82), à partir du 9. — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54), Balzac, 8e (561-10-60), Parnassien, 14e (329-83-11), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'AVARE (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97).
A VENDRE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours pairs.
LA BANDE DU REX (Fr.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, *20e (636-10-96)* ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).
LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (*828-42-27*) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70).
C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44).
CHERE INCONNUE (Fr.) : Berlitz 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Passy, *16e (288-62-34)*.
LE CIMETIERE DE LA MORALE (Jap., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Cosmos 6e (548-62-25).
DES ESPIONS DANS LA VILLE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), jusqu'à jeudi ; U.G.C.-Marbeuf, *8e* (225-18-45).
LA DEROBADE (Fr., *) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
ELLE (A., *, v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), juqu'à J. ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
L'ENTOURLOUPE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97), Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23), Mistral, 14e (539-52-43).
L'ETALON NOIR (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
L'EVEIL DES SENS D'EMY WONG (It., **, v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Galaxie, 13e (580-13-03), jusqu'à jeudi.
FILMONG OTHELLO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
FOG (A., *, v.f.) : Miramar, 14e (320-*89-52*).
LE FOU DE MAI (Fr.), St-Séverin, 5e (354-50-91), jours pairs.
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
GIMME SHELTER THE ROLLING STONE (A., v.o.) : *Vidéostone, 6e* (325-60-34).
LE GUIGNOLO (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70), jusq'à J., Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Ambassade, 8e (359-19-08), Gaumont-Sud, 14e (327-*84-50*), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, *15e* (828-42-27), jusqu'à J. Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Secrétan, *19e (206-71-33)*.
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
L'HONORABLE SOCIETE (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
I COMME ICARE (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
INTERDITS (C.M. : Scopitone, Milan Bleu) : Marais, 4e (278-47-86).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Odéon, 6e (325-*71-08*), *Biarritz, 8e* (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71, U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Murat, 16e (651-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
JUSTICE POUR TOUS (A. v.o.) : Seine, 5e (325-95-99). — V.f. : Ternes, 17e (380-10-41).
KRAMER CONTRE KRAMER (A. v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE MALADE IMAGINAIRE (It. v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90).
MANHATTAN (A. v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
MARATHON D'AUTOMNE (Sov. v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
MOLIERE (Fr.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).
MOUSAKI (Jap., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LES MUPPETS (Ang., v.f.) : Broadway, 16e (527-41-16). H. sp.
NOCES DE SANG (Mar., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE PIEGE (A.) (*) : Styx, 5e (633-08-40) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Images, 18e (522-47-94).
LE PRE (It., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Biarritz, *8e (723-69-23)*.
QUADROPHENIA (Ang.) (**) v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) jusqu'à jeudi.
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
REVANCHE A BALTIMORE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; *U.G.C.-Gare-de-Lyon*, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44).
LA REVOLUTION DE LA CONFITURE (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; *Impérial, 2e (742-72-52)* ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

Cinémas

SCUM (Ang., v.o.) (**) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62).
LE SEXE DES ANGES (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LES SOUS-DOUES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
STAR TREK (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : Boul'Mich, 5e (354-48-29).
TERREUR SUR LA LIGNE (A., v.o.) (*) : Publicis Saint-Germain, 6e

LES FILMS NOUVEAUX

LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI, film italien de Francesco Rosi (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; France-Elysées, 8e (723-71-11). — V.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME, film américain d'Alan J. Pakula (v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paris, 8e (359-53-99) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LES FAISEURS DE SUISSES, film suisse de R. Lyssy : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; George-V, 8e (562-41-46) ; La Clef, 5e (337-90-90).
GIRLS, film français de Just Jaeckin (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE JOUR DE LA FIN DU MONDE, film américain de J. Goldstone (v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Mercury, 8e (562-75-90). — V.f. : Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
LES FOURGUEURS, film américain de D. Deluise (v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

A PARTIR DU 9

FANTASTICA, film franco-canadien de Gilles Carle : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

(222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOM HORN (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
UN COUPLE TRES PARTICULIER (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (634-13-26) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE VAINQUEUR (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) jusqu'à jeudi.
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
YANKS (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
WOYSECK (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

Les séances spéciales

L'AUTRE (A., **, v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S. D.).
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29), 12 h.
LE DECAMERON (It., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), V., S. 24 h.
LE DROIT DU PLUS FORT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., **, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
LA GRANDE BOUFFE (Fr.-it.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), S. 0 h. 30.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
DES HOMMES CONTRE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 15 (sf D.).
JEREMIAH JOHNSON (A.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), 22 h. 30.
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
MAMMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).
LA MORT DE MARIA MALIBRAN (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 8 h. (sf S., D.).
LES NAINS AUSSI ONT COMMENCÉ PETITS (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LA NOUVELLE BABYLONE (Sov.) : Bouffes du Nord, 10e (239-34-50), le 8, à 20 h. 30.
LE POINT DOULOUREUX (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mar. à 21 h.
LA REVOLTE DES MORTS-VIVANTS (A., **, v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83), V., S. à 24 h.
LES TUEURS DE LUNE DE MIEL (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.
LE TAMBOUR (All., *, v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), jeu. à 21 h.
THE KID ARE ALLRIGHT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), V., S. à 0 h. 15.

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) (**) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
AU FEU LES POMPIERS (Tch., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).
CHAINES DE SANG (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
DUMBO (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
FAHRENHEIT 451 (Fr.) : Studio-Bertrand, 7e (783-64-66).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).
LES FRAISES SAUVAGES (Suéd., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
GIBIER DE PASSAGE (All., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LE GRAND BLOND AVEC UNE CHAUSSURE NOIRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) D., L.
HAMLET (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
IF (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
JAMAIS LE DIMANCHE (Fr.) : Acacias, 17e (764-97-83).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Forum Cinéma, 1er (297-53-74) ; Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; La Clef, 5e (337-90-90).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LOLA MONTES (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LOULOU (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LE MESSAGER (Ang., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
1789 (Fr.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE MUR (Fr.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
OLIVER (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
TUEURS DE DAMES (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LES 3 JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : UGC Caméo, 9e (246-66-44), UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02).
UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (I., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 8e (236-83-93).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA VOIE LACTEE (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Forum-Cinéma, 1er (297-53-74).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les festivals

ERIC ROHMER, 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00), mer., sam. : la Carrière de Suzanne ; la Boulangère de Monceau ; jeu., dim. : l'Amour l'après-midi ; ven. : le Genou de Claire ; lun. : la Collectionneuse ; mar. : Ma nuit chez Maud.
KUROSAWA-MIZOGUCHI, v.o., 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00), mer., dim. : les Contes de la Lune vague après la pluie ; jeu., lun. : l'Impératrice Yang Kwei Fei ; ven., mar. : l'Intendant Sansho ; sam. : Vivre.
JACQUES TATI, Grand-Pavois, 15e (554-46-85) : Jour de fête ; les Vacances de M. Hulot ; Mon oncle.
ANGOISSE ET EPOUVANTE, v.o., Grand-Pavois, 15e (554-46-85) : la Maison de l'exorcisme ; Phantasme ; Amityville, la maison du diable ; v.s. 24 h. : la Nuit des masques.
JACK NICHOLSON, v.o., Grand-Pavois, 15e (554-46-85), mer. : la Dernière Corvée ; jeu. : la Bonne Fortune ; ven. : Moto driver ; sam. : le Dernier Nabab ; dim. : Missouri Breaks ; lun. : Profession reporter ; mar. : En route vers le Sud.
HUMPHREY BOGART, v.o., Ranelagh, 16e (288-64-44), ven., sam., lun. : la Femme à abattre ; sam., dim. : le Grand Sommeil.
LE FILM NOIR, v.o., Grands-Augustins, 6e (633-22-13), mer., jeu. : la Sentin̈ne Victime ; ven., sam. : l'Enigme du Chicago-Express ; Ça commence à Vera-Cruz ; dim., lun. : Adieu ma jolie ; mar. : le Paradis des mauvais garçons.
ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04) : le Ballon rouge ; Crin Blanc.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.). — I : 14 h. : Un tramway nommé Désir ; 16 h. et samedi 0 h. 25 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 10 : les Diables ; 20 h. 10 : Music Lovers ; 22 h. 20 : Orange mécanique ; ven. 0 h. 25 : A l'Est d'Eden. — II. : 14 h. 10 : A bout de souffle ; 16 h. 10 + ven 0 h. 30 : Easy Rider ; 17 h. 50 : Lenny ; 20 h. et sam. 0 h. 25 : Marathon Man ; 22 h. 10 : Love.
LES FILMS LES PLUS CHERS DU MONDE, Eldorado, 10e (208-18-76, mer. : Cléopâtre (v. f.) ; jeudi, mar. : Casino royal (v.f.) ; ven. : la Bible ; sam. : Barbarella (**) ; dim. : les Naufragés de l'espace (v.o.) ; lundi : Salomon et la reine de Saba (v.o.).
CHARLIE CHAPLIN (v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42), mercredi : la Ruée vers l'or ; jeu. : les Temps modernes ; ven. : l'Emigrant ; sam. : le Dictateur ; dim. : le Kid ; lundi : les Lumières de la ville ; mar. : le Pèlerin ; Charlot soldat ; Jour de paie.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.), mer. : l'Etalon noir ; jeu. : Quadrophenia ; ven. : les Seigneurs ; Sam. : Scum ; mar. : le Seigneur des Anneaux.
RETOUR AU WESTERN (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mer. : le Reptile ; jeu. : le Fantôme de Cat Dancing ; ven. : Jeremiah Johnson ; sam. : The Shooting ou la Mort tragique de Leiah Drem ; dim. : Quarante tueurs ; lundi : Vera-Cruz ; mar. : Quand meurent les légendes.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Monkey Business ; jeu. : la Soupe au canard ; ven. : Plumes de cheval ; sam. : Un jour aux courses ; dim. : Chercheurs d'or ; lun. : les Marx au grand magasin ; mar. : Une nuit à l'Opéra.
LE MELO RETROUVE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mer., jeu. : New-York New-York ; ven., sam. : le Village du plaisir ; dim. : Remember my Name ; lun., mar. : le Cœur est un chasseur solitaire.
LUIS BUNUEL, Olympic, 14e (542-67-42), mer. : Viridiana + Simon du Désert ; jeu. : la Montée au ciel ; ven. : la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; sam. : Los Olvidados ; dim. : l'Ange exterminateur ; lun. : la Mort en ce jardin ; mar. : Nazarin.
CALYPSO, 17e (380-30-11) v.o., I. Dustin Hoffman, 18 h. 20 : le Lauréat ; 20 h. 15 : John and Mary ; 22 h. 10 : le Récidiviste ; vend. et sam., 24 h. : Lenny. — II. 19 h. 50 : Macadam cow-boy. — II. Robert Redford, 13 h. 30 : Jérémiah Johnson ; 15 h. 30 : Nos plus belles années ; 17 h. 45 : l'Ultime randonnée ; 22 h. : Gatsby le magnifique.
COMEDIES ITALIENNES (v.o.), La Clef, 5e (337-90-90), mer, jeu. : A cheval sur le tigre ; ven., sam. : Mesdames, Messieurs, bonsoir ; dim., lun. : les Nouveaux Monstres ; mar. : Qui a tué le chat ? — (v.o.). Espace Gaîté, 14e (320-99-34), mer., jeu. : la Femme du prêtre ; ven., sam. : Drame de la jalousie ; dim., lun. : A cheval sur le tigre ; mar. : Nos héros réussiront-ils ?
SAINT-LAMBERT, 15e (532-91-68) v.o., en alternance : l'Ile ..ue ; la Passion de Jeanne d'Arc ; Fellini Roma ; Satyricon ; Délivrance.
L'AGE D'OR DU CINEMA FRANÇAIS, Studio 43, 9e (770-63-40), mer. : la Femme du boulanger ; jeu. : Marius ; ven. : la Chienne ; sam., dim. : les Enfants du paradis ; lun. : l'Atalante.
MELOS ET GRANDS DRAMES (v.o.), Denfert, 14e (354-00-11), mer., jeu., ven., sam. : Violence et passion ; dim., lun., mar. : Reflets dans un œil d'or.
OZU (v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) : le Goût du saké ; Voyage à Tokyo.
CINEMA ALLEMAND (v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) : l'Ombre des anges ; l'Honneur perdu de Katarina Blum ; Feu de paille.
ROBERT ALTMAN (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), mer, sam. : Quintet ; jeu., mar. : Un mariage ; ven. : Trois femmes ; dim. : Nashville ; lun. : Un couple parfait.

Variétés

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim., 17 h : Paco Ibanez.
CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), (D.), 18 h 30 : François Budet.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16), les 7, 8, 9, à 20 h45 : Paul Louka.
COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41), (Mer.), 21 h, mat. dim., 16 h : Los Machucambos, Les Pachacamac.
FORUM DES HALLES (297-53-47), 18 h 30 : D. Montain (dern. le 10) ; (D., L.), 20 h 30 : Jacques Bertin ; le 11, à 20 h 30 : Libre parcours variétés (B. Deraime, D. Barbier, V. Ballet...).
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) 20 h 15 : P. Font et P. Val (dern. le 10) ; les 12 et 13, à 20 h : Geneviève Paris et Michel Rivard.
INTERCLUB 17 (227-68-81), le 10, à 20 h : Ballet et musique du Sénégal ; le 11, à 20 h : Danses et chants du Portugal.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h : Charles Aznavour ; le 12, à 21 h : J.-P. Capdevielle ; le 11, à 15 h : Chant pour le Vietnam.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (D. soir, L.), 21 h, mat. sam. et dim., 14 h 15 et 17 h 30 : les Harlem Globe Trotters.
POINT VIRGULE (278-67-03), le 11, 20 h 30 : G. Demaysoncel, C. Vence-Tognazzoni.
PORTE ST-MARTIN (607-37-53) (D., L.), 21 h : Le Grand Orchestre du Splendid.
THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), les 7, 8, 9, 10, 13, à 21 h : Marc Chapiteau.
THEATRE OBLIQUE (355-02-94), les 8 et 9, à 15 h et 20 h 30 : Sharif Alaoui.
THEATRE PRESENT (203-02-55), les 11, 12, à 21 h : Christophe Aubron.

Les comédies musicales

LA PENICHE (287-86-51), les 8, 9 et 10, à 20 h. 30 : Utopopolis.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24) Mer., V., S., Mar., 21 h., mat. mer., Sam. et Dim., 15 h. : Phi-Phi.
RENAISSANCE (208-18-50), les 7, 10, 11, à 14 h. 30 ; les 9, 10, à 20 h. 45 ; le 11, à 18 h. 30 : Viva Mexico !

Les chansonniers

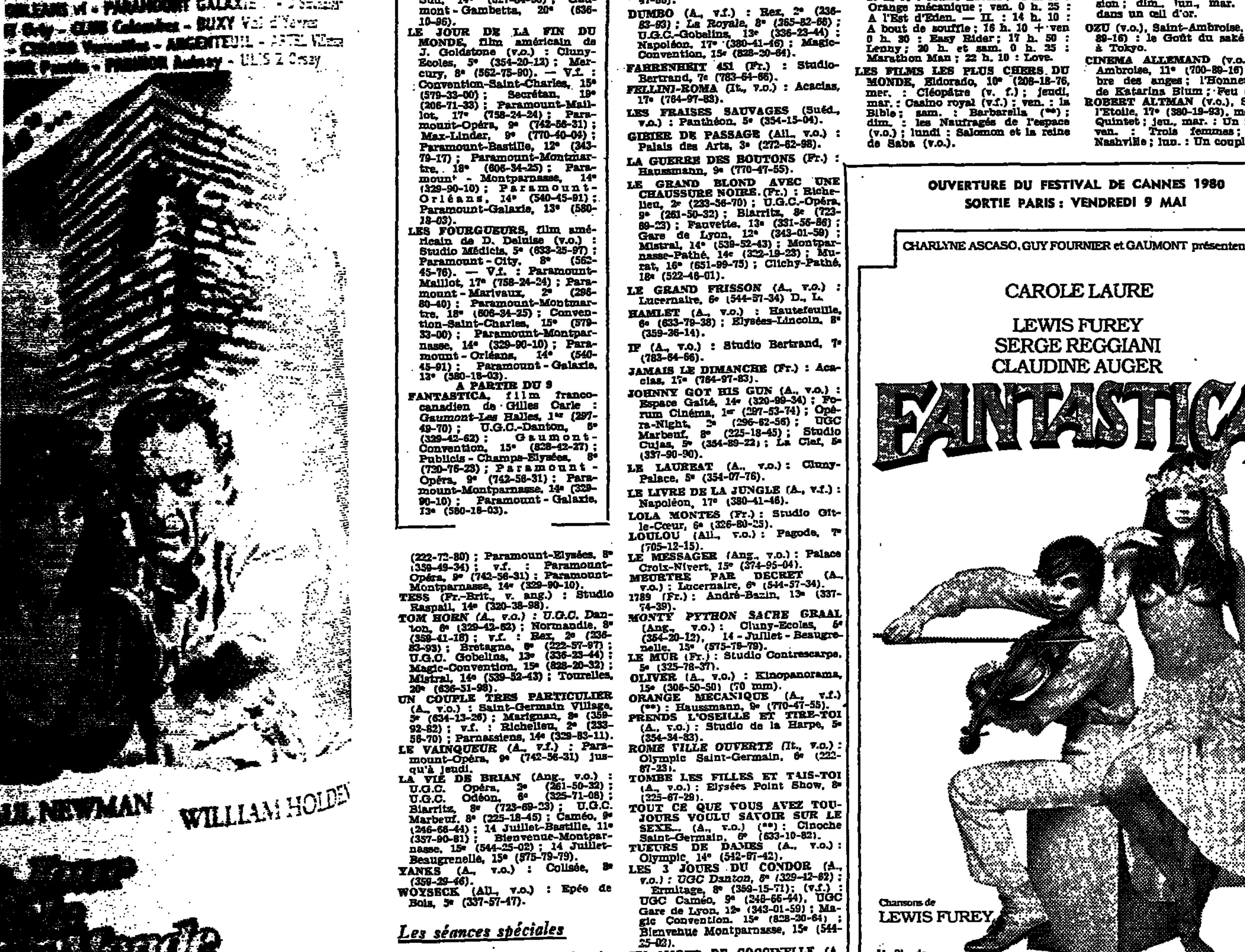
CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.
DEUX-ANES (606-10-26), Mer., 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : Pétrole... ane.

La danse

ESPACE MARAIS (278-76-14), les 7, 8, 9, 10, à 18 h. 30 : le Plateau bascule.
CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), les 7, 8, 9, 10, à 20 h. 30 : Ballet Mikael Kerjean.
THEATRE OBLIQUE (355-02-94), le 12, à 19 h. 30 : Compagnie Bagouet ; le 12, à 22 h. : Danse-Théâtre Susan Buirge.
RANELAGH (288-64-44), le 11, à 20 h. 30 : Vocalise Danse Theatre.
PARVIS DE LA DEFENSE (233-51-91), le 10, à 20 h. 30 : C. Marcade, P. Dupond, D. Petit, le Dansoir de Toulouse, M.-N. Cadiau, Steve Lacy Quintet ; le 11, à 18 h. : Jennifer Muller and the Works, A. Denis, J.-C. Paré, D. Petit, C. Marcade, Carolyn Carlson et Barre Phillips.
ATELIER 102 (238-08-74), les 9, 10, à 20 h. 30 : Susan Resnick.
HOTEL SAINT-AIGNAN (277-35-76), les 8, 9, 10, à 21 h. : Compagnie Albert Raynaud.
AMERICAN CENTER (334-99-92), les 10, 13, à 21 h. : Spectacle Solaris.
PALAIS DES CONGRES (758-27-78), les 7, 8, 9, 10 et 13, à 20 h. 45 ; le 11, à 15 h. : L'Opéra de Pékin.

Jazz, pop, rock, folk

BAINS-DOUCHES (887-34-40), les 12, 13, à 20 h. 30 : James White.
BATACLAN (700-30-12), le 13, à 20 h. : The Damned.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : M. Laferrière ; Orchestra (dern. le 12) ; A partir du 13 : Zanini, Dany Doriz Sextet.
CLUB SAINT-GERMAIN (222-51-09), 22 h. : Art Taylor (jusqu'au 10).
CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : M. Lorca (dern. le 10) ; 22 h. 45 : Salsa.
DUNOIS (584-72-00), les 12, 13, à 20 h. 30 : Polygruel.
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, le 12, à 21 h. : Mamou Hour Band, cajun.
DREHER (233-48-44), 21 h. 30 : Stève Lacy, S. Potts, K. Carter, O. Johnson (dern. le 12) ; à partir du 13 : L. Parsons, S. Hakim, A. Jean Marie, A. Cullaz, C. Henderson.
GIBUS (700-78-88), le 13, à 22 h. : Technycolor.
GOLF DROUOT (770-47-25), le 10, à 22 h. : Rock'n Roller.
INSTITUT NEERLANDAIS (705-85-99), le 10, à 20 h. 30 : L. Cuypers ; le 11, à 17 h. : Ensemble de percussions Van Duynhoven ; à 18 h. 30 : Maarten Van Regteren Altena ; à 20 h. 30 : Surinam Music Ensemble.
HOTEL MERIDIEN, patio, 22 h. : Jimmy Smith.
MOGADOR (285-28-80), le 9, à 20 h. : Average White Band, Steel Pulse.
MUSEE D'ART MODERNE, le 8, à 20 h. 30 : Music By B. Phillips, H. Bourde, J. Surman, P. Favre, N. Kenanis, C. Phillips.
MUTUALITE, le 11, à 20 h. : Albert Collins.
PALACE (246-10-87), le 12, à 20 h. : Pablo Gad, Errol Dunkley ; le 13, à 20 h. : Screaming Jay Hawkins.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), les 8, 9, 10, à 20 h. 30 : Allen Quartet et C. Vander.
RIVERBOP (325-93-71), 22 h. : Groupe Diaphane (dern. le 10) ; le 13, à 22 h. 30 : J.-M. Cajdan, F. Loockwood, S. Marc et M. Catche-Drum.
SLOW CLUB (233-84-30), à partir du 13, à 21 h. 30 : C. Luter.
THEATRE NOIR (797-85-14), les 8, 9, 10, 11, à 19 h. : Célébration ; le 11, à 17 h. ; le 12, à 20 h. 45 : Bovik.
SALLE WAGRAM, le 9, à 22 h. 30 : Azuquita Y Su Melao, E. Cosaque, Voltages 8.





LE MONDE DES SPECTACLES

Une conférence de presse de M. Bernard Lefort

Les nouvelles orientations de l'Opéra

Le pessimisme n'est plus de mise à l'Opéra de Paris. Au cours de sa conférence de presse, *mardi 6 mai, le nouvel administrateur*, nommé pour trois ans, M. Bernard Lefort, a balayé les incertitudes provoquées par la fin du règne de M. Liebermann et les craintes qu'éveillait la nomination d'un administrateur français que l'on pensait voué à des économies drastiques et à une certaine impuissance. En trente mois de préparation, M. Lefort a renversé la tendance, apparemment conquis le gouvernement et redonné élan à la grande maison, tout en présentant un programme très différent de celui de son prédécesseur.

M. Lecat, ministre de la culture et de la communication, a affirmé le soutien de l'Etat à ces projets avec une chaleur assez rare. *« Je veux dire de la façon la plus claire que le gouvernement (qui est apppuyé par l'opinion publique et le Parlement) attache au rayonnement de l'Opéra une importance extrême, comme étant l'un des instruments majeurs de la politique culturelle,* a-t-il dit. *Le gouvernement est prêt à engager durablement les moyens financiers indispensables, tout en laissant à M. Lefort toute sa liberté de création. »*

L'aide de l'Etat sera, en effet, à la mesure du programme ambitieux présenté par M. Lefort : alors que le plan d'encadrement de 1976 prévoyait pour 1981 une subvention de 165 millions de francs, M. Raymond Barre a décidé d'élever celle-ci à 175 millions de francs.

Au cours de son très long exposé, M. Lefort a montré autant d'assurance que de sérieux et d'imagination. Après avoir insisté sur la rigueur de la gestion à laquelle il s'appliquera avec le directeur général, M. Jean-Pierre Leclerc, il a défini les grandes lignes de son action : ouverture sur des lieux divers, élargissement du répertoire, politique de création, remise en honneur du ballet. Pour pallier la petite capacité du palais Garnier et de la salle Favart, et surtout aller à la rencontre du public, l'Opéra sortira fréquemment : au Palais des sports, pour quarante-deux représentations de *Carmen*, aux Bouffes du Nord (avec un spectacle de Peter Brook), à l'IRCAM, au Palais des Congrès, au Théâtre des Champs-Elysées, dans vingt-quatre villes de province, etc., ce qui fournira en particulier au ballet de grandes possibilités d'expansion.

Elargissement du répertoire : une seule production d'opéra, la saison prochaine, appartient à l'époque Liebermann (*la Force du destin*), cependant que l'on reverra avec joie *la Femme sans ombre*, de 1972, et le *Turandot*, de M. Wallmann et J. Dupont. Huit productions seront nouvelles et devraient susciter un grand intérêt. Trois seront propres à l'Opéra (*Dardanus*, par Lavelli ; *Roméo et Juliette*, par G. Lavaudant ; *le Grand Macabre*, par D. Mesguich), et cinq reprendront des décors et costumes de grandes scènes étrangères : *le Bal masqué* (Milan, Zeffirelli) ; *Jenuf* (Stockholm, Friedrich) ; *le Vaisseau fantôme* (Genève, Riber) ; *Peter Grimes* (Londres, Moshinski) ; *Don Giovanni* (Lyon, Erlo). A l'Opéra-Comique, on notera aussi la création de *l'Héritière*, de Damase.

Le choix des metteurs en scène et des chanteurs montre le souci de maintenir la tradition de haute qualité de M. Liebermann, mais dans des directions souvent nouvelles : plus de vingt grandes vedettes internationales du chant feront leurs débuts à l'Opéra (tels H. Behrens, A. Tomowa-Sintow, J. Baker, M. Horne, H. Prey), à côté des Caballé, Pavarotti, Aragall, Jones, Carreras, Vickers, etc.

Le nouvel administrateur a, par ailleurs, annoncé la commande à de très jeunes compositeurs d'opéras de courte durée, qui seront créés à partir de novembre 1981.

Pour le ballet, M. Lefort veut être *« le médecin qui le délivrera d'une certaine sinistrose actuelle »*, en rétablissant un climat de confiance et d'amitié, et en le faisant beaucoup danser (plus de deux cents soirées et des tournées). Le ballet comprendra trois groupes : le premier, pour défendre *« le patrimoine des grandes soirées classiques »* ; le deuxième, pour les classiques du vingtième siècle ; le troisième sera un *« groupe de recherche chorégraphique »* animé par Jacques Garnier.

Cette conférence de presse a été marquée enfin par la signature avec M. Badini, surintendant de la Scala de Milan, d'une « convention de jumelage » qui va très au-delà d'une simple politique d'échanges. Elle prévoit une *« mise en commun de l'ensemble des productions »* de chacun des théâtres, la réalisation de deux coproductions par an, deux commandes prestigieuses pour 1984, la collaboration des écoles de chant et de danse, l'instauration d'un studio d'opéra baroque, et aussi la communication mutuelle des contrats signés avec les artistes, pour lutter contre les prétentions inadmissibles de certaines stars du chant...

Une tentative intéressante et courageuse qui peut laisser sceptique, et qu'on jugera à ses fruits. L'ensemble du programme de M. Lefort a en tout cas paru fort convaincant et devrait réserver au grand public lyrique de nombreuses joies nouvelles.

JACQUES LONCHAMPT.

LE PROGRAMME DE LA SAISON 1980-1981

OPERAS. — Au palais Garnier : *la Femme sans ombre*, de Strauss (septembre) ; *Dardanus*, de Rameau (octobre) ; *Jenufa*, de Janacek (novembre) ; *le Vaisseau fantôme* (décembre) ; *Peter Grimes*, de Britten (janvier) ; *le Bal masqué* (février) ; *le Grand Macabre*, de Ligeti (mars) ; *Roméo et Juliette*, de Gounod ; *Don Giovanni* (avril) ; *Turendot* (mai) ; *la Force du destin* (juin). — A l'Opéra-Comique : *l'Héritière*, de Damase (septembre) ; *Vive Offenbach* (octobre) ; *Véronique* (décembre) ; *le Bal masqué* et *les Mamelles de Tirésias*, de Poulenc (mai). — Au Conservatoire d'art dramatique : *les Liaisons dangereuses*, de Prey (septembre).

BALLETS. — Hommage au ballet de l'Opéra (octobre) ; Hommage à Stravinski (Champs-Elysées, novembre) ; *Schéma*, d'Alwin Nikolais (décembre) ; Soirée C. Carlson (Opéra-Comique, janvier) ; *la Sylphide* (Champs-Elysées, février) ; *le Songe d'une nuit d'été*, de John Neumeier (mars) ; les Etoiles de l'Opéra ; le Groupe de recherche chorégraphique (Théâtre de la Ville, mars-avril) ; *la Fille mal gardée* (mai) ; Soirée de ballets (Palais des congrès, juin).

CONCERTS. — Récitals de M. Horne, M. Talvela, J. Norman, J. Baker, B. Hendrickx, H. Prey, M. Caballé, Ch. Eda-Pierre. — Concerts symphoniques dirigés par S. Varviso, R. Leppard, N. Marriner, P. Boulez et H. von Karajan. — Neuf concerts de musique de chambre. — Quatorze récitals de jeunes chanteurs français. — Quatre conférences.

LETTRES

LE GRAND PRIX PIERRE DE MONACO A MARCEL SCHNEIDER

Le trentième grand prix littéraire de la Fondation du prince Pierre de Monaco a été attribué, le mercredi 7 mai, au romancier Marcel Schneider pour l'ensemble de son œuvre.

D'un montant de 30 000 francs, ce prix est décerné, chaque année, par un jury, où figurent des membres de l'Académie française et de l'Académie Goncourt.

[Né en 1913 à Paris, d'un père alsacien, Marcel Schneider s'est imposé comme un des meilleurs auteurs actuels dans le domaine de la littérature fantastique. Parmi ses romans, ou récits, on peut citer *la Sybille de Cumes* (Grasset, 1966), *la Nuit de longtemps* (Grasset, 1969), *le Guerrier de pierre* (Grasset, 1969), *le Prince de la Terre* (Grasset, 1980), *l'Apparition de la rose* (Balland, 1980). On lui doit aussi des recueils de nouvelles : *Opéra massacre* (Grasset 1966), *Déjà la neige* (Grasset, 1966). Marcel Schneider avait déjà obtenu, en 1965, le prix Femina Vacaresco pour son *Histoire de la littérature fantastique* (Fayard), et, en 1970, le Grand Prix littéraire du Festival de Nice, pour *le Guerrier de pierre*.]

A la Comédie-Française

UNE GRÈVE DES HABILLEUSES ENTRAINE L'ANNULATION DE TROIS REPRÉSENTATIONS

Par suite d'un arrêt de travail des habilleuses et des personnels de coiffure, la Comédie-Française annule les représentations du 7 mai (en matinée *le Tartuffe* et en soirée *Doit-on le dire ?* et du 8 mai en soirée (*la Mouette*). Les places réservées et les abonnements sont reportés à une date ultérieure.

● *Deux manifestations d'Amnesty International.* — Une exposition-vente de dessins et gravures contemporains aura lieu du 12 au 20 mai au Palm Beach de Cannes au profit d'Amnesty International (groupe de Cannes-Antibes). La section région parisienne de ce mouvement organise, d'autre part, à Paris, salle Wagram, le 20 mai à 21 heures, un concert de l'Orchestre de chambre J.-F. Paillard, avec J.-Ph. Collard, piano, et G. Jarry, violon (Schubert, Liszt, Grieg).

RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

Patrie et pavillon

Cette affaire du France — pardon du Norway — quelle histoire ! Les Français ne s'en sont pas remis. Traumatisés pour la vie. La directrice de S.V.P., une femme adorable, vive, gaie, le signalait mardi soir, toute étonnée : les gens sanglotaient au téléphone, ils pleuraient de vraies larmes. Le France, c'était la France. C'était la tour Eiffel. Allait-on aussi la vendre, elle, aux princes du désert et la repiquer du côté du Koweït ou de l'Arabie Saoudite ? De Gaulle devait se retourner dans sa tombe. C'est bien simple, mieux aurait valu le couler ce navire que de le laisser partir.

Pour être parti il l'était. Il avait quitté Oslo, il voguait vers les Caraïbes avec tous les invités des « Dossiers » à son bord. Et, dans le studio de la rue Cognacq-Jay, on n'arrivait pas à remettre la main dessus. L'avion-relais avait des ennuis : pas d'image, pas de son. Que faire en attendant une liaison ? Se moucher et essayer de se calmer en regardant le Lac des cygnes, *balancé à la hâte sur nos écrans en guise de consolation.*

L'historique du « bateau géant presqu'aussi fort que l'océan » on le connaissait, on venait de nous le rappeler en noir et blanc sur un air de Sardou, dates à l'appui. A commencer ce fameux 11 mai 1960, jour de son baptême, par le discours du général et la bouteille de champagne lancée contre la coque par Mme de Gaulle. Et la première traversée, luxe, confort et volupté. On s'est bien gardé de nous dire combien ça coûtait à l'époque, et même après, Le Havre-New-York en cinq jours et trente nœuds. Ce n'était pas donné. Et ce retraité désespéré au bout du fil, qui avait toujours rêvé de faire le voyage, devait avoir de belles économies. Voilà bien ces réalisations grandioses réservées au petit nombre. Si petit que sur les cent places du Concorde, *souvent cité d'ailleurs, vingt-huit seulement sont payées en argent comptant.*

Il était près de 22 heures quand le bateau et son nouveau propriétaire, un Norvégien, ont glissé soudain derrière nos vitres. Très « cool », M. Kloster, très sec et très poli : le Norway *serait toujours la France. Mais si les Français l'avaient voulu le* France *serait encore le* France *: il aurait suffi de faire comme lui : de réduire sa consommation de fuel, d'augmenter le nombre des passagers et d'engager à moindre prix du personnel jamaïquain et coréen.*

Alors quoi, sanglotaient les téléspectateurs, c'était la faute à qui, à la Compagnie générale transatlantique, à l'Etat, aux syndicats ? Dans le salon-cabine où ils étaient tous réunis les prétendus coupables se défendaient comme de beaux diables. Pouvait-on admettre que le personnel hôtelier français soit remplacé par des immigrés qui à travail égal exigent un salaire de cinq à dix fois moins élevé. D'accord, on a fait la grève. Si on ne l'avait pas faite... Vous n'auriez pas tout perdu, rétorquait un commandant de la Compagnie Paquet qui a obtenu, lui, d'embaucher des « étrangers ». C'était ça ou rien.

Parce que dès 1960, les premiers avions à réaction allaient sonner le glas des transatlantiques. On ne pouvait peut-être pas prévoir pareil essor lors de la mise en chantier de ce bel échantillon de notre folie des grandeurs. Reste que la croisière a remplacé la traversée, et que faute de s'y adapter il n'y a plus qu'à pourrir à quai.

L'émission semble avoir eu du bon, bien que certains l'aient regrettée : pourquoi avoir rouvert cette plaie honteuse, pourquoi avoir rallumé cette atteinte à l'honneur de la patrie ? En fin de soirée cependant on nous a transmis des appels plus résignés, plus raisonnables : mieux valait voir ce bateau sur l'eau qu'au fond du port du Havre. Peu importe au fond le pavillon, ce qui compte c'est le résultat. De belles vacances en perspective pour moins cher et pour plus de monde.

CLAUDE SARRAUTE.

Mercredi 7 Mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.

18 h 55 C'est arrivé un jour.
Le train fantôme.

19 h 10 Une minute pour les femmes.
Et pourquoi ne pas faire une cure thermale ?

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.

19 h 55 Tirage du Loto.

20 h Journal.

20 h 35 Dramatique : « le Mandarin ».
De J. Cosmos et M. Bozzuffi, réalisation P. Jamin. Avec C. Vanel, F. Fabian, M. Bozzuffi, P. Santini...

21 h 55 La rage de lire.
Magazine de G. Suffert : le roman historique est-il une trahison ?
Très Sage Héloïse, de J. Bourin ; *le Maître de Hongrie*, de M. Jullian ; *Clarisse*, de C. Saint-Laurent ; *Torcol le vilain*, de J.-M. Soyez ; *Quand surgira l'étoile Absinthe*, de M. Peyramaure, et *la Colère des dieux*, de D. Kircher.

22 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Top club.

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Montand d'hier et d'aujourd'hui.
De J.-C. Averty.

21 h 45 Mi-fugue, mi-raison.
Saint-Tropez, mythe des vacances.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
De truc en troc : jeu ; Le professeur Balthazar.

18 h 55 Tribune libre.
L'U.N.C. (Union nationale des combattants).

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : Messieurs, le Roi !

20 h Les jeux.

20 h 30 Cinéma. Un film, un auteur : « Mariage ».
Film français de C. Lelouch (1974), avec B. Ogier, Rufus, M. Dea, C. Callier, B. Le Coq, G. Dournel, O. Freitag, M. Vade, A. Basnier.
Chronique de la vie d'un couple qui s'est marié et installé dans une maison de la côte normande le 5 juin 1944 et qu'on revoit tous les dix ans, en 1954, 1964 et 1974, pour l'anniversaire du débarquement allié.
Un film d'une noirceur et d'un pessimisme surprenants de la part de Claude Lelouch. Constat d'un naufrage conjugal, atmosphère à la Strindberg et dérision sociale.

22 h 5 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après P. Mérimée.

19 h. 30, La science en marche : Une béchamel au chocolat.

20 h., La musique et les hommes : « les Traverses du temps », de S. Ganzl et J. Prodromidès. (En différé de l'Opéra de Nantes.)

22 h. 30, Nuits magnétiques : Cinémathèque en liberté.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz-time ; 19 h. 30, France et musique.

20 h., Nouveaux talents, premiers sillons : Laszlo Horvath, clarinette.

20 h. 30, Cycle symphonique : « Symphonie n° 7 en ut majeur Leningrad », de Chostakovitch, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Y. Ahronovitch.

22 h. 30, Ouvert la nuit : Le lied shubertien ; 23 h., Portrait de René Kollo : œuvres de Strauss, Ravel, Mozart, Bizet, Hindemith, Beethoven, Mahler, Lehar, Wagner, Vivaldi, Korngold, Stravinski ; 1 h. 30, Les grandes voix : Tony Poncet.

Jeudi 8 Mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

10 h 20 Cérémonie, en présence de M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, en direct de Saint-Maixent-l'Ecole.

11 h 20 Festival international de musique militaire.

12 h 25 Midi première.

13 h Les obsèques du maréchal Tito.
En direct de Belgrade.

15 h Les vingt-quatre jeudis.
15 h. 7, Trieste ou le nationalisme des frontières ; 15 h. 36, La destruction du littoral méditerranéen ; 16 h., Une école imprévue : le théâtre ; 17 h., De l'environnement écrit à la lecture ; 17 h. 30, Objectifs évaluations.

18 h TF 4.

18 h 25 Cérémonie en présence de M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, en direct de l'Arc de triomphe, à l'occasion de la Victoire du 8 mai 1945.

18 h 40 Court métrage.

18 h 55 Mai-juin 40, journal d'un printemps tragique.
Un jour comme les autres (n° 1).

19 h 10 Une minute pour les femmes.
Faites échec aux casseurs.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Les assemblées parlementaires.
Le Sénat.

20 h Journal.

20 h 30 Série : Les visiteurs.
Réalisation de M. Wy, avec J.-M. Flotats, B. Kramer, F. Chaumette, J. Balutin.

21 h 30 L'événement.
Emission d'Henri Marque et Julien Besançon.
— Les répercussions de l'affaire des otages de Téhéran sur les élections primaires de l'Indiana ;
— Reportage sur les manœuvres américaines en Californie ;
— Les nageurs de combat ;
— Escadron de la mort au Brésil.

22 h 30 Les obsèques du maréchal Tito.
Résumé.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.

12 h 5 Passez donc me voir.

12 h 30 Série : La Créloise.

12 h 45 Journal.

13 h Les obsèques du maréchal Tito.
En direct de Belgrade.

15 h 10 Série : La justicier.
Les frères ennemis.

16 h L'invité du jeudi.
Le général Marcel Bigeard.

17 h 20 Fenêtre sur...
Paris-Piaf.

17 h 50 Récré A 2.
Emilie : Mes mains ont la parole ; Ces sacrés parents (le refus de s'habiller) ; Sido Rémi.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Top club.

20 h Journal.

20 h 35 Dramatique : Lettres d'amour sur papier bleu.
D'après la pièce d'Arnold Wesker, réal. E. Logereau. Avec D. Blanchar, F. Darbon, M. Auclair...
Autopsie d'un amour que la mort va transformer en absence.

22 h 20 Figaro-ci, Figaro-là.
René Massis, baryton, interprète des œuvres de Mozart, Rossini, Gounod, Wagner et Verdi.

22 h 45 Sports : Basket.
France-Israël.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Molécules : chaleur nucléaire ; Flash : les Brigades blanches.

18 h 55 Tribune libre.
L'UFAC (Union française des anciens combattants).

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : Jean Bart, corsaire du Roi.

20 h Les jeux.

20 h 30 Trois questions sur la 3.

20 h 35 Cinéma : « le Jour et l'Heure ».
Film français de R. Clément (1962), avec S. Signoret, S. Whitman, G. Page, M. Piccoli, R. Naider, P. Dux, B. Kearns, H. Virlojeux, O. Castel, M. Bozzuffi, M. Garrel (N., rediffusion).
Fin mai 1944, une bourgeoise de Passy, jusque-là indifférente à la guerre et à l'occupation, est amenée, par hasard, à cacher chez elle un officier américain recherché par la Gestapo. Elle prend le risque de le conduire jusqu'à la frontière espagnole.
Histoire très attachante d'une femme qui s'éveille à la réalité de son temps. Admirable reconstitution historique de la France de Vichy à la veille du débarquement. Réalisation et interprétation impeccables.

FRANCE-CULTURE

11 h. 2, Cinquième Festival d'Evian : Concours de quatuors à cordes (et à 17 h. 32).

12 h. 5, Agora : « l'Amour en plus », histoire de l'amour maternel, avec E. Badinter.

12 h. 45, Panorama.

13 h. 30, Renaissance des orgues de France : L'église de Maisons-Alfort.

14 h., Sons : Honkong (la partie de Mahjon).

14 h. 5, Un livre, des voix : « la Dernière Donne », de J. Freustié.

14 h. 47, Départementale : à Neufchâteau.

16 h. 50, Actualité : Réflexions sur l'habitat social.

18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après P. Mérimée.

19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Parasitoses et maladies tropicales.

20 h., « Jules César », de Shakespeare, adapté par M. Clavel, et lu par M. Vitold au Carré Silvia Montfort.

22 h. 30, Nuits magnétiques : Cinémathèque en liberté.

FRANCE-MUSIQUE

12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : Tout Duke ; 13 h., Les musicologues.

14 h., Musiques : œuvres de Suppe, J. Strauss, Robert, Kreisler, Korinsky, Lanner ; 14 h. 30, Visages du romantisme : Intimité (Schumann, Chopin) ; 15 h. 30, Répertoire choral : Krestianine, Fedor, Kalachnikov ; 16 h. 30, Raymond Loucheur ; 16 h. 50, Grand répertoire : œuvres de J. S. Bach, Schubert, Furtwaengler, par Edwin Fischer.

18 h. 2, Six-Huit : Jazz-time.

18 h. 30, Concert (en direct de Radio-France) : œuvres de Couperin, Haendel, Telemann, Bach et Vivaldi), par l'Ensemble Parnassus.

20 h., Les chants de la terre.

20 h. 30, Musique à découvrir (en direct de Radio-France) : « Quasi una sonata » (Charpentier), « Quintette » (Schmitt), par le Quatuor Margand, avec D. Erlich, violon, et L. Wright, piano.

22 h. 30, Ouvert la nuit : Musique de chambre ; 23 h., La musique de chambre anglaise ; 1 h., Jazz-forum : Repère pour une avant-garde.

UNE RADIO LIBRE COMMUNISTE EN SEINE-SAINT-DENIS

La fédération communiste de Seine-Saint-Denis a créé une radio libre, qui a commencé à émettre mardi 6 mai, sur 90 MHZ (modulation de fréquence). *« Vivre et travailler en Seine-Saint-Denis »*, tel est le nom de cette radio, qui vise à permettre aux *« hommes et femmes, de l'ouvrier à l'ingénieur, chercheur, jeune, élu »* de *« communiquer entre eux, se comprendre et, ainsi, faire naître des solidarités nouvelles qui forgent les luttes nécessaires pour l'union et le changement »*.

Entendue dans l'ensemble du département malgré, selon ses organisateurs, une tentative de brouillage, la radio émet de 9 heures à 21 heures, cela jusqu'au 11 mai, en milieu de journée. Les auditeurs sont invités à téléphoner pour s'exprimer à l'automne. Six cents appels ont été reçus mardi et une centaine de personnes ont pu se faire entendre sur les ondes. Cette initiative, indique la fédération communiste, doit être, pour la population de la Seine-Saint-Denis, l'occasion d'affirmer, face au pouvoir, « *sa volonté d'un véritable service public, démocratique et pluraliste de l'information* ».

TRIBUNES ET DÉBATS

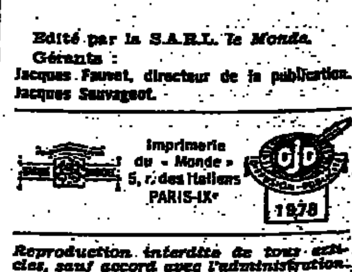
JEUDI 8 MAI

— L'émission consacrée au Sénat a pour invités *MM. Maurice Blin*, sénateur des Ardennes, membre du groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès, et *Louis Minetti*, sénateur des Bouches-du-Rhône, membre du groupe communiste, et pour sujet : « La loi d'orientation agricole », sur TF 1, à 19 h. 45.

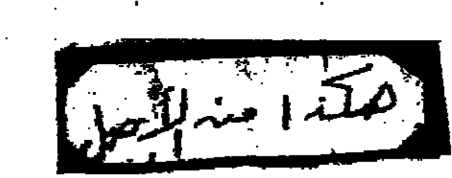
— *M. René Peyre*, président de l'Union française des anciens combattants, répond aux questions des auditeurs du « Téléphone sonne » sur France-Inter, à 19 h. 20.

Edité par la S.A.R.L. le *Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe



Commission paritaire n° 57437.



CARNET

Naissances

— Joëlle et Alain BAROIN laissent à Christophe et Jérôme la joie d'annoncer la naissance de leur petit frère,

Cyrille,

le 3 mai 1980.
70, boulevard Soult, 75012 Paris.

Décès

THÉOPHILE ALAJOUANINE

Nous avons appris le décès, survenu le 2 mai, du

professeur Théophile ALAJOUANINE.

[Né le 12 juin 1890 à Verneix (Allier), Théophile Alajouanine avait fait ses études au lycée de Moulins et à la faculté de médecine de Paris.

Interne des hôpitaux en 1913, chef de clinique des maladies nerveuses en 1923, il devint médecin des hôpitaux en 1926 et fut professeur agrégé de neurologie et de psychiatrie à la faculté de médecine de Paris jusqu'en 1960.

Le professeur Alajouanine a consacré toute sa jeunesse à l'étude des problèmes de neuropathologie et individualisé des syndromes qui portent son nom.

Théophile Alajouanine avait une double activité, de neurologue et d'écrivain. Son livre sur Valery Larbaud, qu'il a soigné pendant vingt-deux ans, son amitié avec Paul Valéry et de nombreux poètes en témoignent. Son ouvrage « l'Aphasie et le Langage pathologique » a été couronné par l'Académie française en 1970. Il préparait — encore récemment — un ouvrage sur « Deux Médecins en prière au seizième siècle ».

Le professeur Alajouanine était membre de l'Académie nationale de médecine.]

LOUIS AUBLET

Nous apprenons la mort, survenu le 5 mai à Paris, de

Louis AUBLET,
architecte.

[Né à Tunis en 1901, Louis Aublet avait étudié à l'École nationale supérieure des beaux-arts et en sortit premier second grand prix de Rome en 1925, avant d'être chef d'atelier de 1929 à 1957 et d'y enseigner jusqu'en 1964, la théorie de l'architecture. Il faut noter parmi les travaux qu'il réalisa en tant qu'architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux pour plusieurs ministères, l'édifice du ministère de la santé publique construit à Paris en 1948. Son œuvre abondante — immeubles, constructions industrielles, habitations privées — compte plusieurs réalisations hospitalières et thermales, dont l'hôpital de Vitry-le-François dans la Marne. Il participa à la réalisation de l'aérogare de la ville de Nice, dont il fut également urbaniste.

Louis Aublet avait présidé l'Académie d'architecture de 1963 à 1965.]

— M. et Mme Lucien Bessis, René-Michel et Marie-Hélène,
M. et Mme Adrien Bessis, Eddy et Marie-Claire,
M. et Mme J. T. Crowley,
M. et Mme Albert Halfon et Judith,
Mme Lisette Halfon,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
M. et Mme Pierre Bessis et Paola,
Mme André Bessis et Régine,
M. et Mme René Bessis,
Le docteur et Mme Jules Scemla,
ses frères, beaux-frères et belles-sœurs,
Les familles Bessis, Scemla, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie BESSIS,
née Bessis,

survenu à Tunis, le 22 avril 1980.
Selon la volonté de la défunte, la famille ne portera pas le deuil.
Cet avis tient lieu de faire-part.
7, avenue Jean-Jaurès,
1001 Tunis République.

— M. Emile Bloch, son époux,
M. et Mme Marcel Salomon et leurs enfants,
M. et Mme H. K. Dam et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Mme Emile BLOCH,
née Gerty Mautner,

survenu le 30 avril 1980, à l'âge de soixante-seize ans.
Les obsèques ont eu lieu à Sarreguemines le 2 mai 1980.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
9, rue des Généraux-Crémer,
57200 Sarreguemines.

— Le personnel du Laboratoire de spectrométrie physique, université-I, Grenoble, a le regret de faire part du décès de

Annie CAPIOMONT,
chargée de recherches au C.N.R.S.,

survenu le 29 avril 1980.

— Angers.

Mme le docteur Christine Caron-Poitreau, Antoine et Nicolas,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Jacques CARON,
radiologiste des hôpitaux,

survenu le 4 mai 1980, à l'âge de cinquante-cinq ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Antoine d'Angers, le mercredi 7 mai 1980, à 14 h.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière de Seclin (Nord), dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

35, avenue Jeanne-d'Arc,
49000 Angers.

M. Julien Champion, ses enfants et ses petits-enfants ont la douleur de faire part du décès de

Mme Julien CHAMPION,
née Raymonde Dhelly,

survenu le 4 mai 1980.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 8 mai, à 9 heures, en l'église de Vaucresson.

— M. Paul Couderc,
Ses neveux et petits-neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul COUDERC,
née Blanche Jarna,

survenu le 29 avril 1980.
Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 3 mai 1980.
5, square Delambre, Paris (14e).

— Le président et les membres du conseil d'administration des Amitiés Henri Queuille ont le profond regret de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de leur président d'honneur,

M. Paul DEVINAT,
commandeur
de la Légion d'honneur,
conseiller maître honoraire
à la Cour des comptes,
ancien ministre,

qui fut le fondateur et le premier président de l'association créée à la mémoire de l'ancien président du conseil.
Les obsèques ont été célébrées à Paris, le lundi 5 mai 1980.
(*Le Monde* daté 4-5 mai.)

— Mme Juliette Gallice,
M. et Mme *André Gallice* et *leurs* enfants,
Miles Pauline, Simone et M. François Gallice,
M. et Mme Fred Colonna de Lega,
M. et Mme Roger Colonna de Lega,
Mme Pauline Colonna de Lega,
M. et Mme Eric Walter et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Cyrille GALLICE,

survenu le 4 mai 1980, dans sa quatre-vingt-deuxième année.
L'inhumation a eu lieu à El Biar.
47, rue Luciani, El Biar, Alger, (Algérie).

— Mme Pierre Grossein,
M. et Mme Jacques Ravelli, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Pouessel, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Henri Grossein, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Marguerite Jeannin, sa sœur,
Les familles Bon, Grossein, Steinmann,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, de

M. Pierre GROSSEIN,
directeur honoraire des impôts
(contributions directes).

La cérémonie religieuse a eu lieu le lundi 28 avril au temple de Valence.

« Ta loi est tout au fond de mon cœur. »
(Ps. 40, 9.)

3, rue des Frères-Montgolfier,
Valence.

— Mme Raymond Guillien,
M. et Mme Marc Bergé et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Guillien et leurs enfants,
M. Sylvestre Guillien,
M. et Mme Yves Guillien,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Raymond GUILLIEN,
ancien professeur
de droit administratif
à la faculté de droit,
professeur honoraire
à l'université de Lyon,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Vadalle, commune d'Aussac (Charente), le 28 avril 1980.
Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu à Aussac, le *30 avril 1980.*
Le présent avis tient lieu de faire-part.
12, quai Jules-Courmont,
69002 Lyon.

— Mme Pierre Lévêque,
M. Jacques Lévêque,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Pierre LÉVÊQUE,
(H.E.C.).

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 5 mai 1980.
90, avenue Niel, 75017 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— M. et Mme Bernard Andrault et leurs enfants, Diane, Brice et Alice,
Mme Violette Bourcart et ses enfants,
M. Emile Bourcart,
Mme Robert Vernes et ses enfants,
Mme Robert Troomé et ses enfants,
Mme Jean Pacquement et ses enfants,
M. et Mme Claude Pacquement et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Robert PACQUEMENT,
née Yvonne Bourcart,

survenu le 1er mai 1980.
Selon sa volonté, la cérémonie religieuse au temple du Foyer de l'Ame et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
11, avenue de la Pommeraie,
92210 Saint-Cloud.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Robert PIGUET,
ingénieur ESE,

survenu le 29 avril 1980, dans sa soixante-dix-huitième année.
Selon les volontés du défunt, son corps a été remis à la faculté de médecine de Tours.
Route de la Madeleine,
41370 Talcy.

— Mme Charles Ramin,
M. et Mme Paul Delouis, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Delouis, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Anne-Marie Ramin,
M. Marcel Ramin et ses enfants,
M. et Mme Michel Boulat et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Boulat et leurs enfants,
Miles Marguerite et Andrée Ramin,
Le R.P. Jean-Charles Ramin,
M. et Mme Paul Clerc, leurs enfants et petits-enfants,
nous prient d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Charles RAMIN,

le 5 mai 1980.
La cérémonie religieuse aura lieu sans condoléances, le vendredi 9 mai, à 8 h. 30, en l'église Saint-Philippe du Roule, Paris (8e), le jour même de ses quatre-vingts ans.

— *En hommage à la mémoire de*

M. Charles RAMIN,

l'ensemble du personnel de son cabinet prie de s'unir d'intention ou d'assister avec sa famille à la cérémonie religieuse qui aura lieu le vendredi 9 mai, à 8 h. 30, en l'église Saint-Philippe du Roule, Paris (8e).

— *Mme veuve Joseph R. Shabetai,* son épouse,
MM. Clément et Raymond Shabetai, ses frères,
Mme veuve Esther Sebeo, sa sœur,
Et les familles Lagnado, Piccioto, Shoet,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Joseph R. SHABETAI,

survenu le mardi 6 mai.
La mise en bière aura lieu à la maison de retraite de Neuilly-sur-Seine, 5, rue Soyer, à 15 h. 15, le jeudi 8 mai, et l'inhumation au cimetière nouveau de Neuilly, rue Vimy, Puteaux-Nanterre.
29, rue de Longchamp,
92000 Neuilly.

— Mme Moïse Sultan,
Jackie, Danièle, Philippe et Catherine Sultan,
Gilles et Nicole Saumonneau et leurs enfants,
Marie-Claude Viland et ses enfants,
Patrick et *Michèle Amzallag et* leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père et grand-père,

Moïse SULTAN,

survenu le 5 mai 1980, à l'âge de quatre-vingt-six ans.
Les obsèques auront lieu le jeudi 8 mai 1980.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 14 h. 30.

6, rue Laborde, 75008 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme veuve Pierre TREMOIS,
née Madeleine Mercier,

survenu le 28 avril 1980, à Paris.
L'inhumation a eu lieu à Vence dans la plus stricte intimité.

— On nous prie d'annoncer le retour dans la paix du Seigneur de la

baronne de VENDEUVRE,
commandeur
de la Légion d'honneur.

De la part du :
Baron de Vendeuvre, son fils,
De Sibylle, Arnaud et Fatiha, ses petits-enfants,
Et d'Isabelle, son arrière-petite-fille.
La messe de funérailles sera célébrée le vendredi 9 mai, à 10 h. 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).

— Les IPSA de la C.R.F. ont la tristesse d'annoncer le décès de la

baronne de VENDEUVRE,
commandeur
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
T.O.E. (Indochine),
médaille de l'Aéronautique
et du service de santé militaire,
médaille d'honneur
de la Croix-Rouge française et belge.

La messe de funérailles sera célébrée le vendredi 9 mai, à 10 h. 30, en *l'église Saint-Germain-l'Auxer-* 66 bis, avenue Raymond-Poincaré Paris (16e).

Remerciements

— La famille de

M. Louis VOELTZEL,
IDEN honoraire,

remercie tous ceux qui lui ont adressé des témoignages de fidélité et d'amitié à l'occasion de son deuil.

Messes anniversaires

— Mme Ellis C. Hemsi, son mari et ses enfants nous prient de communiquer qu'une messe en souvenir du troisième anniversaire de la mort de

Jacques WEINMANN,
député du Doubs (1958-1977),

leur père, beau-père et grand-père, a été dite le 7 mai 1980, à 12 h. 30, en l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris (1er).

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MODE

Ballerines et souliers plats

Après les socques à semelles et talons compensés et les sandales haut perchées, nous assistons, pour l'été, au retour des ballerines, ces chaussures de danse adaptées à la vie quotidienne, et que lança en ses débuts au cinéma Brigitte Bardot. C'est la prime au confort au détriment de la taille et, diront certaines, d'une certaine élégance de la démarche.

D'*André* à *Andréa Pfister* et à *Mancini*, ces derniers dans la catégorie « quatre étoiles », tous les fabricants proposent ballerines et mocassins. La primeur revient à *Repetto*, l'affaire lancée par la mère de Roland Petit, qui chausse et habille tout ce qui compte dans le monde de la danse.

Prisunic, à 28 F, propose des modèles en toile rayée sur semelle de crêpe, tandis que *Myris* coupe des formes à barrettes en satin laqué sur semelle élastomère (45 F). *Biga* contraste la toile avec des talons et des bouts en cuir, en coloris vifs ou pastel (55 F). A 89 F, *André* orne d'un nœud de gros-grain une forme noire en synthétique, très « Alice au pays des merveilles ». *Arche* a choisi une gamme de coloris fondants comme des bonbons en nubück sur semelle de latex, en ballerines, chaussures de cyclistes, ou à brides de cheville (250 F environ). *Charles Jourdan* joue les tons clairs et le blanc, passepoilé de couleurs vives (345 F), ainsi que les mocassins à pampilles en chevreau bicolore.

Encore des contrastes chez *Monclair*, avec ces mocassins poids plume sur semelle de cuir tannée au chrome et empeigne à pampilles (220 F). Enfin, *J.-B. Martin* découpe les bouts de modèles à petits talons en velours ajouré noir, cerise, améthyste ou lavande (300 F environ).

N. MONT-SERVAN.

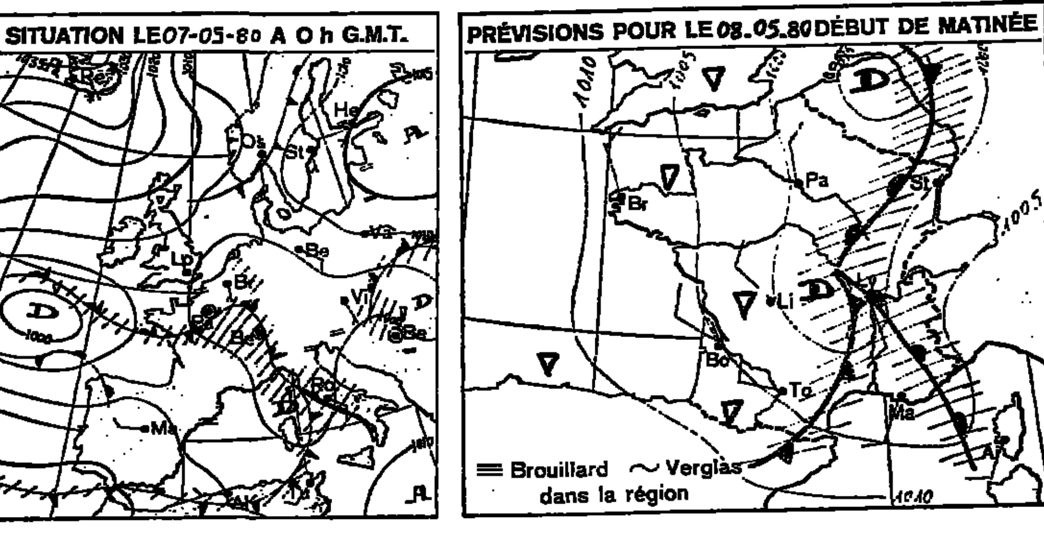
★ Repetto, 20, rue de la Paix.
★ Andréa Pfister, 4, rue Cambon et 56, rue du Four.
★ Mancini, 20, rue du Boccador et 72, avenue Victor-Hugo. Les autres marques citées ont leur réseau de distribution à travers la France.



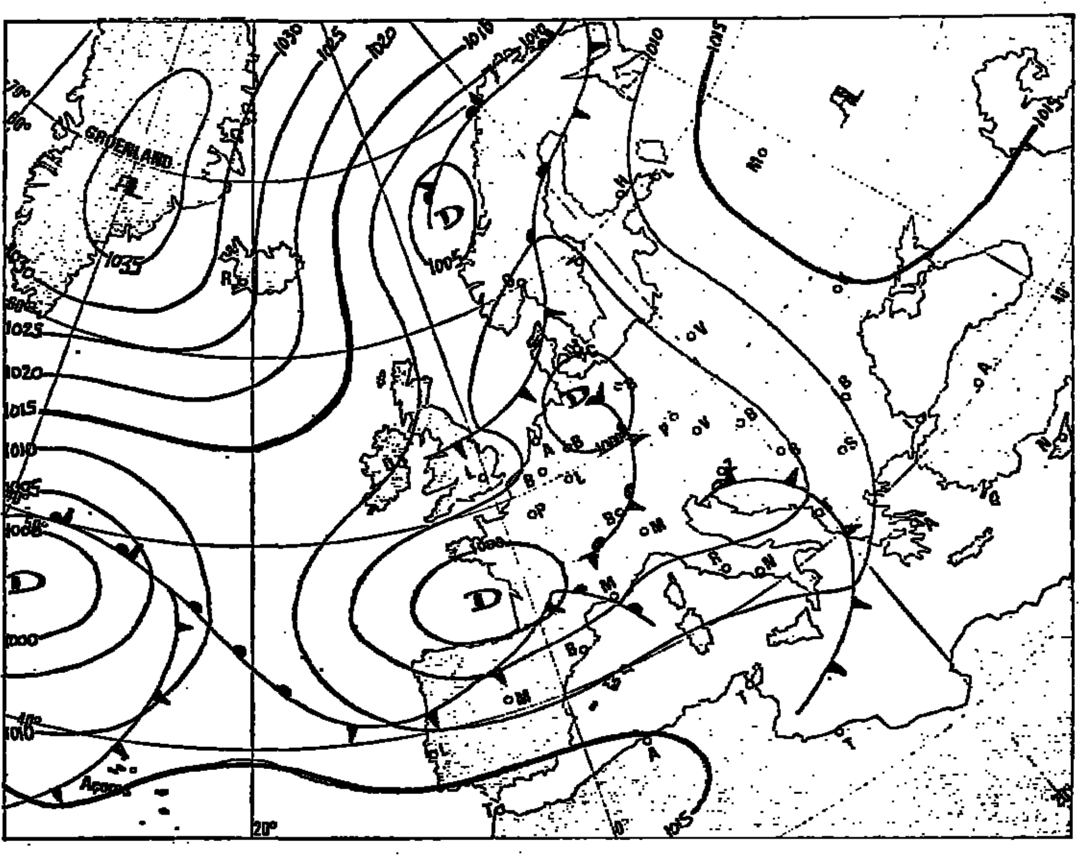
(Croquis de MARCQ.)

ARCHE : ballerine tricolore en nubück, contrastant un côté lavande, un rose avec le talon et le bout blanc. Existe en une dizaine de variantes pastel ou vives : 250 F (à Paris : 237, faubourg Saint-Honoré, 99, rue Mouffetard et 24, rue de Passy).

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 8 MAI A 0 HEURE (G.M.T.)



—— Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ Averses Orages ≡ Brouillard ∾ Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent Force du vent : 5 nœuds 10 nœuds 50 nœuds
Sens de la marche des fronts Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 7 mai à 0 heure et le jeudi 8 mai à 24 heures.

Une perturbation venant de l'Atlantique achèvera de traverser notre pays. Elle sera suivie d'un flux de nord-ouest à nord frais et instable, mais le champ de pressions sera en hausse, à l'approche d'une crête anticyclonique qui se renforcera en fin de période sur l'Europe occidentale.

Jeudi 8 mai, la zone pluvieuse associée à la perturbation concernera principalement la moitié est de la France. Elle se décalera toutefois vers l'est en cours de la journée et tendra à se localiser le soir de l'Alsace au nord des Alpes. Un temps plus frais et instable se généralisera sur les autres régions, avec alternance d'éclaircies et de nuages. Des averses parfois orageuses auront lieu surtout l'après-midi, mais les éclaircies deviendront plus belles en Bretagne ainsi que sur le Midi méditerranéen où le mistral et la tramontane s'établiront.

Le mercredi 7 mai, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 005,4 millibars, soit 754,1 millimètres de mercure.

Température (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 6 mai ; le second, le minimum de la nuit du 6 au 7) : Ajaccio, 18 et 12 degrés ; Biarritz, 16 et 10 ; Bordeaux, 14 et 9 ; Bourges, 16 et 5 ; Brest, 14 et 6 ; Caen, 13 et 2 ; Cherbourg, 11 et 5 ; Clermont-Ferrand, 13 et 8 ; Dijon, 15 et 10 ; Grenoble, 16 et 11 ; Lille, 13 et 5 ; Lyon, 14 et 10 ; Marseille-Marignane, 16 et 11 ; Nancy, 17 et 9 ; Nantes, 15 et 9 ; Nice-Côte d'Azur, 16 et 11 ; Paris-Le Bourget, 14 et 2 ; Pau, 15 et 7 ; Perpignan, 20 et 9 ; Rennes, 16 et 6 ; Strasbourg, 17 et 10 ; Tours, 17 et 6 ; Toulouse, 16 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 15 degrés ; Amsterdam, 16 et 7 ; Athènes, 22 et 16 ; Berlin, 17 et 7 ; Bonn, 17 et 7 ; Bruxelles, 15 et 7 ; Le Caire, 30 et 18 ; îles Canaries, 25 et 18 ; Copenhague, 15 et 4 ; Genève, 13 et 9 ; Lisbonne, 20 et 14 ; Londres, 13 et 3 ; Madrid, 19 et 9 ; Moscou, 9 et 2 ; New-York, 28 et 13 ; Palma-de-Majorque, 25 et 9 ; Rome, 19 et 14 ; Stockholm, 17 et 3 ; Téhéran, 22 et 13.

PARIS EN VISITES

JEUDI 8 MAI

« La basilique de Saint-Denis », 14 h. 45, entrée de la basilique, Mme Allaz.

« Hôtel de Sens », 1, rue du Figuier, Mme Bachelier.

« Souvenirs d'Oscar Wilde dans un décor de Ledoux », 15 h., face Ecole des beaux-arts, rue Bonaparte, Mme Chapuis (Caisse nationale des monuments historiques).

« Musée Lambinet », 14 h. 30, 54, boulevard de la Reine à Versailles, Mme Villers.

« Peinture florentine », 15 h., Grand Palais, salle du Manège, Mme Angot.

« Quartier de la Banque et de la place des Victoires », 15 h. 15, 5, place des Petits-Pères, S. Barbier.

« L'Ecole des beaux-arts », 15 h., 17, quai Malaquais, M. Jaslet.

« De l'hôtel de Lamballe à la maison de Balzac », 15 h., métro Passy, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La mosquée », 15 h., 2, place du Puits-de-l'Ermite, Mme Hager.

« Le Marais. La place des Vosges », 15 h., 2, rue de Sévigné, M. Teurnier (le Vieux Paris).

« Musée national des techniques », 15 h., 292, rue Saint-Martin (l'Art pour tous).

CONFÉRENCES

15 h., Musée des arts décoratifs, D. Meyer : « Les maisons royales : Saint-Cloud ».

15 h., 62, rue Madame, Arcus : « La ville de Marrakech ».

15 h. 30, Hôtel de Galliffet, 50, rue de Varenne, Institut culturel italien : « Table ronde : situation de la philosophie en Europe occidentale ».

18 h., 33, faubourg Saint-Honoré : « Louis XV ou le goût de l'intrigue ».

18 h. 30, Centre Pompidou, B.P.I., J. Mitry, J.-P. Jeancolas : « Quelle histoire du cinéma ? ».

19 h. 30, la Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor-Cousin, M.-M. Davy : « Le sens de l'ascèse physique et spirituelle ».

19 h. 30, 36, rue Bergère, N. Genton-Sunier : « Shri Aurobindo ».

20 h., S.E.I.N., 44, rue de Rennes, M. Rodinson, E. Rouleau, A. Chenal, L. Jospin, J. Pronteau : « Islam et socialisme ».

20 h., 52, rue de Verneuil, J.-C. Sée : « Métathérapie, nouvelle forme de psychothérapie ».

21 h., 134, rue du Faubourg-Saint-Honoré, P. Gordon : « L'informatique israélienne ».

BREF

AUTOMOBILE

CONTROLES DE SÉCURITÉ. — Les automobilistes peuvent, moyennant une somme modique, faire effectuer en moins d'une heure un contrôle technique normalisé en cinquante-deux points (auto-bilan) des principaux éléments qui contribuent à la sécurité d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire léger. L'AFNOR (Association française de normalisation) tient à la disposition des usagers la liste des garages, régions par régions (vingt-cinq dans la région parisienne), équipés pour assurer ces contrôles effectués selon la norme (NF X 50 201).

★ AFNOR, tour Europe, Cedex 7, 92080 Paris-la Défense, tél. 778-13-26.

ASSURANCES

SE GARANTIR CONTRE LE CHOMAGE ? — Un salarié ne peut pas souscrire personnellement de contrat d'assurance contre le chômage. Seuls les contrats collectifs souscrits par les organismes de crédit au profit des emprunteurs peuvent comporter une garantie du report des traites en cas de chômage, accessoirement à l'assurance décès et incapacité permanente ou temporaire à la suite de maladie ou d'accident.

CIRCULATION

LA CARTE BLEUE SUR PARIS-NORMANDIE. — Les automobilistes pourront désormais régler avec leur carte bleue les péages de l'autoroute A 13 Paris-Normandie entre Paris et Rouen.

VIE QUOTIDIENNE

PERTE OU VOL DE PIÈCES D'IDENTITÉ. — Les personnes, qui perdent un passeport, une carte d'identité, un permis de conduire, ou à qui ces pièces auront été volées, n'auront plus à remplir qu'une seule déclaration, indique le ministère de la justice, dans une instruction publiée dans le « Journal officiel » du 18 avril. Le double de cette déclaration ne peut constituer un duplicata de pièces d'identité, précise cette instruction, mais il tient lieu de permis de conduire pour deux mois.

VIVRE A PARIS

AUGMENTATION DE REDEVANCES. — Le « Bulletin municipal officiel » de la Ville de Paris publie un arrêté augmentant le droit d'entrée à l'Aquarium du Trocadéro (3 F), la redevance pour l'obtention d'un permis de pêche dans les lacs du bois de Boulogne (52 F), de Vincennes (41 F), des Buttes-Chaumont (6,50 F), ainsi que les redevances pour les usagers des stationnements payants installés aux abords des champs de course et les détenteurs de permis de circuler dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

LE THÉATRE PAR LE DINERS. — Le Diners Club vient de mettre au point un service « Allo Théâtre », qui permet à ses adhérents de réserver au téléphone des places en appelant directement le théâtre. Les billets sont retirés au comptoir du théâtre le soir du spectacle.

Théâtres acceptant, à ce jour, la réservation garantie : Antoine (tél. : 208-77-71), La Madeleine (265-07-09), La Potinière (261-44-16), L'Athénée (742-67-27), Edouard-VII (742-57-49), Le Lucernaire (544-57-34, à partir de 14 h. 30) et le Théâtre de Paris (280-10-75).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 666

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I								■	
II							■		
III				■					
IV					■		■		
V						■			■
VI									
VII		■						■	
VIII								■	
IX						■			
X		■		■					
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent se faire traiter de princesses quand elles sont tendres. — II. Endroit où l'on peut se faire coiffer ; Note. — III. Qui n'a pas été baptisé ; Partie de manille, par exemple. — IV. Fils de Sem ; Qui est donc bien rentré. — V. Mot qui peut évoquer le portrait d'un inconnu ; Symbole pour un métal courant. — VI. Lettres qui peuvent former un chiffre. — VII. Un amoureux de comédie. — VIII. S'exprime en persan. — IX. Choisir comme un domicile ; Pronom. — X. Certaines ont des flancs arrondis. — XI. Dans l'Orne, avec l'article ; Se mouille.

VERTICALEMENT

1. Rassemblement par deux ! — 2. N'est pas à dédaigner pour une veuve ; Un bon sujet. — 3. Qui peut facilement exploser. — 4. Est restrictif ; Tourne plus vite quand il est poussé. — 5. Vieux dommage ; Bois dont on peut faire des tables. — 6. D'un auxiliaire ; Cri parfois poussé par celui qui vient d'encaisser. — 7. Ne peuvent plus circuler en France. — 8. Matière qui peut fournir de jolies perles ; Vieux loup. — 9. Est facilement emporté ; Un bon fromage quand il est petit.

Solution du problème n° 2 665

Horizontalement

I. Injures. — II. Nuages ; Da. — III. Linceul. — IV. Ondatra. — V. Igue ; Laïc. — VI. Ers ; Salle. — VII. Teil ; Dol. — VIII. Ane ; Renom. — IX. Ni ; Tir ; Na. — X. Terre ; Psi. — XI. Ereinté.

Verticalement

1. Inquiétante. — 2. Nu ; Grenier. — 3. Jalousie ; Ré. — 4. Ugine ; Tri. — 5. Rend ; Rien. — 6. Escalader. — 7. Etalon ; Pé. — 8. Durillons. — 9. Palace ; Main.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 7 mai 1980 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret du 22 avril 1960 relatif au statut particulier des directeurs, attachés principaux et attachés de préfecture ;

● Portant nomination à la commission de révision du code pénal.

DES ARRETES

● Fixant le montant et les conditions d'importation d'un contingent tarifaire de certains produits sidérurgiques pour le premier semestre ;

● Relatifs aux cahiers des charges des sociétés nationales de télévision et de radiodiffusion, de l'Institut national de l'audiovisuel et de l'établissement public de diffusion.

DES AVIS

● Aux exportateurs relatifs au tarif des prélèvements, des taxes et des montants compensatoires monétaires applicables aux exportations vers les pays tiers ;

● Aux importateurs relatif au tarif des prélèvements agricoles et des montants compensatoires monétaires applicables à l'importation en provenance des pays tiers ;

● Aux importateurs de certains produits originaires de pays en voie de développement.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
174 F	308 F	442 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
390 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
203 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

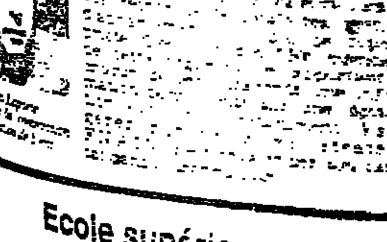
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.





(Publicité)

LA MAISON DE L'IMMOBILIER

FNAIM

CHAMBRE SYNDICALE INTERDÉPARTEMENTALE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE

27 bis, avenue de Villiers - 75017 Paris - Tél. : 227.44.44

EDITORIAL

Présence F.N.A.I.M.



R. Sévilla, président de la Chambre Syndicale Interdépartementale des Professions Immobilières de Paris et de l'Île-de-France

LES professionnels de l'immobilier adhérant à la F.N.A.I.M. sont présents, pour la première fois, au Salon du logement qui se tient dans le cadre de la FOIRE DE PARIS. Pourquoi cette participation ?

L'immobilier joue dans la vie nationale un rôle de premier plan. Qu'il s'agisse d'acheter, de vendre ou de louer un logement, d'acquérir un fonds de commerce, d'installer une entreprise ou des bureaux, chacun de nous est, au cours de son existence, confronté un jour ou l'autre à un problème immobilier. Le recours à un professionnel est la voie normale qui permettra de le résoudre.

Or, le rôle de ce spécialiste est parfois mal perçu par le public qui, trop souvent, ne voit en lui qu'un intermédiaire superflu, coûteux et fauteur de hausses.

La réalité est bien différente. Le Salon du logement nous offre l'occasion de montrer le vrai visage de notre profession, ses aspects multiples et, par là, de détruire les clichés et les généralisations abusives ou fausses.

La F.N.A.I.M., l'organisation syndicale la plus représentative par le nombre de ses membres et parfaitement structurée, est particulièrement bien placée pour présenter au public la diversité des professions immobilières qui la composent et son utilité économique et sociale.

Regroupant près de 6.500 professionnels, elle participe au Salon en tant qu'organisation nationale.

La Chambre F.N.A.I.M. des Professions immobilières de Paris et de l'Île-de-France présente, de son côté, aux visiteurs l'éventail des activités de ses adhérents et les services que le public est en droit d'attendre d'un syndicat actif et dynamique et de professionnels compétents, organisés et responsables.

Ces visiteurs pourront interroger l'ordinateur du Centre d'information de la maison de l'immobilier, le C.I.M.I., unique en France, qui leur permettra d'effectuer gratuitement un choix parmi les 18.000 affaires du fichier central.

Les professionnels seront à leur disposition pour fournir, chacun dans sa spécialité, informations, conseils et avis de tous ordres, qu'ils souhaiteraient obtenir. Ils pourront dialoguer avec les agents immobiliers, les administrateurs de biens, les syndics de copropriété, sur les problèmes de vente, d'achat, de location ou de gestion, avec les rénovateurs, les aménageurs fonciers, les conseils en immobilier d'entreprise, les spécialistes « loisirs-vacances. »

Ils engageront, s'ils le désirent, d'utiles conversations avec les techniciens de la « Chambre des Experts Immobiliers de France » et ceux de la « Chambre des Mandataires en vente de fonds de commerce ».

La banque « SOVAC » leur donnera tous renseignements afin de trouver une solution à leurs problèmes de financement et de crédit.

Nous sommes persuadés que, pour de nombreux particuliers, qu'effraie le terme même « d'immobilier », la visite des stands des professionnels de la F.N.A.I.M. sera une véritable découverte.

Ils s'apercevront que, contrairement à des légendes tenaces, soigneusement entretenues par certains, les prestataires de service que sont les agents immobiliers et les administrateurs de biens sont soumis à une *déontologie stricte*, à une réglementation sévère dont la finalité est la protection et la sécurité du public. Les instances syndicales, auxquelles on peut toujours faire appel, y veillent avec rigueur.

Nos visiteurs pourront constater l'effort d'organisation de la profession dans son ensemble, en vue d'une meilleure formation intellectuelle et morale, mais aussi pour offrir à la clientèle un service plus efficace et mieux adapté à ses besoins.

La présence au Salon du Logement du stand « ORPI » — Organisations Commerciales Régionales — *composées d'adhérents de la* F.N.A.I.M. en est la preuve concrète.

La participation sur le stand de la F.N.A.I.M. de l'Association « Agences Françaises », réseau de 200 cabinets rayonnant sur l'ensemble du territoire national depuis 1935, celle « d'Allô Vacances », dont la mission est de renseigner les particuliers sur les possibilités en matière de locations saisonnières sont un autre témoignage.

Organisation syndicale la plus importante de la profession, la F.N.A.I.M. ne prétend pas la représenter dans son intégralité. Aussi, sa *Chambre Parisienne associe-t-elle à son action* celle de la Fédération Française des Professionnels Immobiliers (F.F.P.I.C.) qui, comme elle, œuvre pour une meilleure image de marque des professionnels de l'immobilier.

Soucieuse de l'avenir, elle a invité l'École Supérieure des Professions Immobilières (l'E.S.P.I.) à faire connaître son enseignement et les débouchés offerts à la jeunesse par l'immobilier.

Tel est l'effort accompli par notre Organisation pour mieux informer le public sur les services qu'il peut attendre des professionnels.

En ce sens, *nous sommes persuadés que* les consommateurs, au-delà des particularismes syndicaux, viendront nombreux à nos stands et pourront ainsi apprécier, dans chacune des spécificités présentées, la qualité des prestations et la compétence des adhérents de la F.N.A.I.M.

R. S.

La F.N.A.I.M. à la Foire de Paris

POUR la première fois, la F.N.A.I.M. présentera au public au Salon du logement de la Foire de Paris toutes les activités professionnelles exercées au sein de son organisation.

En effet, la Fédération nationale, la Chambre de Paris et de l'Île-de-France et l'Inter-Orpi seront très largement représentées dans une vingtaine de stands,

Chacun des visiteurs pourra donc sans difficulté obtenir des consultations informatiques gratuites (C.I.M.I.) et avoir des contacts directs avec des administrateurs de biens (copropriété, gérance, location) — des spécialistes de la maintenance en copropriété (KONE, ENERCHAUF, SEDE, SPR) — des conseils immobiliers en entreprise (bureaux, *locaux commerciaux*, entrepôts, etc.) — des rénovateurs (immeubles et appartements) — des aménageurs fonciers (terrains) — un organisme de crédit spécialisé dans le financement des résidences principales et secondaires (SOVAC) — des mandataires en vente de fonds de commerce — des experts immobiliers — Allô Vacances (locations vacances) — Agences Françaises, Inter-Orpi (groupements régionaux d'agents immobiliers F.N.A.I.M.) — les biens ruraux — des professionnels de l'immobilier proposant des résidences loisirs-vacances — des renseignements sur les carrières pouvant s'offrir aux jeunes dans l'immobilier par les représentants de l'École Supérieure des Professions Immobilières (E.S.P.I.) — Un stand fournira toutes précisions sur la déontologie des adhérents de la F.N.A.I.M.

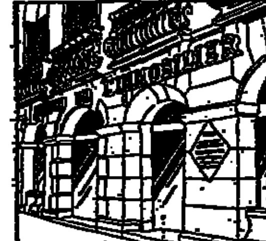
La F.N.A.I.M. espère recevoir de nombreux visiteurs puisque, dans chaque domaine de l'activité immobilière, des spécialistes se tiendront à leur disposition pour répondre avec précision et compétence aux problèmes qui leur seront soumis.



Venez consulter l'ordinateur du C.I.M.I. à la Foire de Paris. Assistés d'une conseillère, vous verrez apparaître sur l'écran le descriptif des biens immobiliers à vendre, dont vous aurez fixé vous-mêmes les caractéristiques. C'est un service gratuit.

à la Foire de Paris : SALON DU LOGEMENT - Stand 7 - Allée B

① Le C.I.M.I.



C'est le CENTRE D'INFORMATION DE LA MAISON DE L'IMMOBILIER. Il met gratuitement à la disposition du public plus de 18.000 affaires à vendre, gérées par ordinateur.

COMMENT UTILISER LE CIMI ? C'est tout simple.

Vous écrivez au CIMI ou mieux encore, vous TÉLÉPHONEZ AU 227.44.44, en indiquant le descriptif du bien que vous recherchez (localisation, surface, prix, etc.).

Sous quarante-huit heures, une liste d'affaires sélectionnées vous sera adressée, sans aucun frais. Vous fixerez alors votre choix et prendrez contact avec l'agent immobilier chargé de vendre le bien retenu.

② Administration de biens : copropriété gérance-location

Jacques Laporte
Président de la commission administration de biens

L'administrateur F.N.A.I.M. de par sa fonction et sa compétence assure dans le domaine de l'administration des biens d'autrui, les services suivant : évaluation des valeurs locatives, recherche de locataires, gestion d'appartements, syndic de copropriété. C'est l'un des 6.500 membres de cette organisation apportant à chacun de ses adhérents une information permanente sur une législation évoluant constamment. Faire gérer par un administrateur F.N.A.I.M. c'est revaloriser son capital dans la tranquillité.

③ Ecole supérieure des professions immobilières

Marcel Dariez
Directeur ESPI, secrétaire général AFPI

Je serai très heureux de vous recevoir au stand de « l'École de l'immobilier » pour vous renseigner sur l'enseignement qu'elle dispense et l'avenir qu'elle vous propose. Je pourrai également m'entretenir avec vous, techniciens ou responsables d'entreprises, des stages de formation permanente et des problèmes que cette dernière vous fait rencontrer et que traite chaque jour l'A.F.P.I. (Association pour la Formation aux Professions Immobilières).

A bientôt.

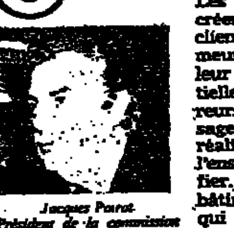
④ Experts immobiliers de France

Max Salanet
Président de la Chambre syndicale des experts

Le rôle de l'expert est d'intervenir, de donner son avis à toute personne à qui cette compétence fait défaut ou semble insuffisante pour fixer la valeur en cas de partage, donation-partage, apport en sociétés, prêt hypothécaire, location vente ou échange, expropriation pour cause d'utilité publique, déclarations fiscales.

CHAMBRE SYNDICALE DES EXPERTS IMMOBILIERS DE FRANCE, 129, rue du Fg-Saint-Honoré — 75008 PARIS ; tél. : 723.32.53

⑤ Aménageurs fonciers



Jacques Poirot
Président de la commission Aménageurs fonciers

Les aménageurs fonciers F.N.A.I.M. créent les terrains sur lesquels leurs clients viendront construire la demeure de leur choix. Les règles de leur déontologie concernent essentiellement la sécurité de leurs acquéreurs, le respect des sites et des paysages, la qualité des équipements réalisés, l'harmonie et la diversité de l'ensemble immobilier qui va s'édifier. Si vous cherchez un terrain à bâtir, si vous possédez une propriété qui offre les possibilités de lotissement, consultez-les !

⑥ Rénovateurs



Pierre Bonnefoi
Président de la commission Rénovateurs

Vivre dans un appartement rénové c'est retrouver le charme de l'ancien tout en bénéficiant du confort moderne.

Les RÉNOVATEURS F.N.A.I.M. offrent au public des appartements *dont le caractère a été* préservé et dont les aménagements sont conformes aux règlements sanitaires et d'urbanisme.

Une assurance couvre leur responsabilité professionnelle.

⑦ Déontologie



Daniel Barry
Président de la commission discipline

Fonctionnement de la *Chambre* syndicale et règles professionnelles reposent sur une DÉONTOLOGIE applicable à tous les adhérents et maintenue par trois organes statutaires : 1. Commission juridique et fiscale ; 2. Commission d'arbitrage ; 3. Conseil de discipline et de déontologie. Pendant la durée de la Foire, des représentants de ces organes se tiendront à la disposition du public pour le renseigner gratuitement.

⑧ Les Conseils en Immobilier d'Entreprise



Jacques de Moncan
Président de la commission conseils en immobilier d'entreprise

80 % DU MARCHÉ FRANÇAIS DES BUREAUX

Ils sont spécialisés dans les transactions (vente ou location) portant sur les locaux commerciaux ou industriels : bureaux, magasins, entrepôts, *usines et terrains* industriels.

Ils conseillent utilement leurs clients sur le choix de l'implantation en fonction de critères administratifs et fiscaux très précis, établissent le dossier de demande d'agrément, étudient le mode de financement le mieux approprié à l'opération envisagée : achat, crédit bail, location, etc.

⑨ Financement immobilier

La Banque de Financement immobilier SOVAC

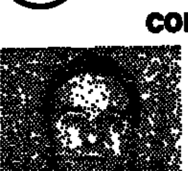


19/21, rue de la Bienfaisance — PARIS-8e
Tél. : 292.12.12

● VOUS PROPOSE des prêts immobiliers adaptés à vos besoins : achat de terrains ou de logements en résidence principale ou secondaire.

● VOUS APPORTE le conseil d'une importante banque spécialisée. PROFITEZ DE LA FOIRE DE PARIS pour consulter B.F. Im. SOVAC à la Maison de l'immobilier.

⑩ Mandataires en ventes de fonds de commerce et d'industrie




Jean-Pierre Pilorge
Secrétaire général de la Chambre syndicale des mandataires

La Chambre syndicale des mandataires, membres de la F.N.A.I.M. regroupe les SPÉCIALISTES en matière de Transaction sur FONDS DE COMMERCE, de rédaction d'acte et d'administration de biens s'y rapportant. Elle dispose d'un réseau de CORRESPONDANTS sur TOUTE LA FRANCE. Téléphonez-nous pour connaître le SPÉCIALISTE averti dans la branche qui vous intéresse : CHAMBRE SYNDICALE des MANDATAIRES en VENTE de FONDS de COMMERCE et INDUSTRIES de PARIS et de la RÉGION PARISIENNE, 129, rue du Faubourg Saint-Honoré — 75008 PARIS ; Tél. : 723.32.53

⑪ ORPI



25 groupements d'agents immobiliers associés en secteurs géographiques couvrant la plupart des régions de France.

400 points de vente avec un fichier commun de 20.000 affaires.

Gabriel Normand
Président de l'INTER-ORPI

⑫ Loisirs-Vacances



Vos vacances à la mer, à la montagne et même à Paris, c'est l'affaire des spécialistes F.N.A.I.M. en Immobilier-Loisirs (ventes, location).

⑬ Les bonnes adresses de la maintenance en copropriété

ENERCHAUF — 181, rue P.-Triaire — 92000 NANTERRE ; 204.03.95 — 152, Champs-Elysées — 75008 PARIS.

L'application de l'énergie sous toutes ses formes. Spécialiste de tous les problèmes de fonctionnement, d'installation de chauffage, et de conditionnement d'air, notamment exploitation de chauffage. Transformation ou modernisation de chaufferies en vue d'économies d'énergie, traitement des eaux et tous projets sur les énergies nouvelles.

KONE — Tour Gan — Cedex 13 — 92082 PARIS LA DÉFENSE ; 776.44.21

Les administrateurs de biens F.N.A.I.M. font confiance à KONÉ pour la maintenance des ascenseurs et des équipements techniques d'immeubles ; comme elle, déchargez-vous de vos préoccupations de maintenance ! Reposez-vous sur KONÉ pour tout ce qui est : ascenseurs, monte-charge, équipements techniques d'immeubles, entretien, maintenance centralisée, centralisation des alarmes et des sécurités par télé-surveillance.

SEDE — 23, rue Vaneau — 75007 PARIS ; tél : 604.70.80

Une organisation au service de l'hygiène de l'immobilier : dératisation, désinfection des vide-ordures, désinfection, débarras, curage. La SEDE c'est également le spécialiste de l'économie d'eau et de l'entretien de robinetterie dans les immeubles depuis plus de vingt-cinq ans.

SPR — 33/34, quai M.-Boyer — 94200 IVRY ; 670.15.15 poste 306.

Un groupe technique d'intervention à votre service pour tous travaux de : peinture, ravalement, étanchéité des façades, isolation thermique, maçonnerie, plâtrerie, staff, faux plafonds, vitrerie, miroiterie et revêtements de sols.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,46

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



mischler industries

Leader européen du secteur Fermetures,
filiale d'un groupe International de premier plan (C.A. 2 milliards)
offre poste de

INGÉNIEUR BUREAU D'ÉTUDES
Coordinateur des études et travaux
Département Export

Profil :

- Formation ingénieur ARTS ET MÉTIERS ou ingénieur électromécanique
- Expérience : 5 ans minimum bureau d'études ou industrie métallurgique.

Excellente connaissance secteur produits aluminium. Langue anglaise courante indispensable.

Mission :

Responsable d'une équipe de 4 personnes, il assurera :
- Les études techniques et de prix pour adapter les produits aux appels d'offre internationaux ;
- L'établissement des plans d'exécution ;
- La passation des commandes et leur suivi (plannings de fabrications) ;
- La coordination des plannings de transport et de pose en collaboration avec le Service Administration des Ventes ;
- La supervision de l'établissement des situations des travaux.

Basé à Besançon, ce poste largement évolutif implique des déplacements de courte durée à l'étranger.

Adresser C.V. lettre MANUSCRITE, PHOTO ET PRÉTENTIONS s/réf. 138 à Mlle de CLINCHAMPS - EAM RECRUTEMENT
14, rue Gabriel-Péri - 92120 MONTROUGE - RÉPONSE ET DISCRÉTION ASSURÉES.

SOCIÉTÉ DISTRIBUTION GAZ LIQUÉFIÉ
Filiale d'un très important groupe pétrolier

recherche pour région
EST et RHONE-ALPES

2 INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Arts et Métiers ou équivalent

Avec 3 à 5 ans d'expérience de préférence dans activité thermique.

Adr. C.V., photo (retournée) et rémunér. souhaitée à SOFAC, sous référence 550,
36, rue du Colisée, Paris (8e), qui transmettra.

Directeur Administratif et Juridique

Un groupe français (C.A. 250 M) à vocation internationale spécialisé dans le domaine du remorquage et de travaux maritimes crée ce poste. Le titulaire sera *chargé de coordonner l'activité des services administratifs, de mettre en place les* procédures, d'en contrôler l'application. Il conseillera les autres divisions sur les plans administratif et juridique et participera à la gestion de l'entreprise.

Agé de 35 ans minimum, si possible Docteur en Droit, le candidat retenu aura de solides connaissances en droit international et maritime. L'Anglais est exigé, une formation complémentaire (Ecole de Commerce ou de Gestion) souhaitée. L'expérience aura été acquise à un poste similaire chez un armateur, dans une société de navigation ... La rémunération élevée tiendra compte des qualifications et de l'expérience acquise. Poste à pourvoir dans une ville de Normandie.

Ecrire avec C.V. et photo sous référence 2642 M à Ph. VINCHON
65, Avenue Kléber 75116 Paris

MEMBRE DE SYNTEC

CORT

TRAILOR

Groupe International. Important Constructeur de Remorques, Semi-remorques, Containers.
C.A. : 800 M
recherche
Pour son usine de l'Est de la France

un jeune contrôleur de gestion

De formation supérieure (Ingénieur + I.A.E., E.S.C. ou équivalent + D.E.C.S...) ayant acquis une première expérience de contrôle de gestion ou d'audit en milieu industriel ou en cabinet conseil.

Perspective intéressante d'évolution de carrière.

Adresser C.V., photo et prétent. à M. BOURJEOIS, TRAILOR S.A., B.P. 49, 78311 MAUREPAS.

ASSOCIATION A VOCATION SANITAIRE ET SOCIALE
ville du midi
recherche

ANALYSTE PROGRAMMEUR

(DUT - MIAGE - B.T.S.)

- Quelques années d'expérience - préférence milieu sanitaire ou social.
- Sera appelé à participer à l'adaptation de notre informatique, aux applications : frais de séjour, comptabilité, personnel/paie, amortissements, laboratoire.

Lettre manuscr. + C.V. + prét. Ecr. n° 8.142 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris

---

SOCIETE AEROSPATIALE

recherche
pour son Centre du SUD-OUEST

INGENIEUR Grandes Ecoles

Sup Télécom - ESE ou équivalent

Possédant 10 ans d'expérience des programmes télécommunications pour exercer des responsabilités d'animation et d'expertise technique au sein d'une équipe d'ingénierie système.

Anglais courant indispensable.

Déplacements fréquents France et étranger.

Adresser CV, rémunération souhaitée et photo sous N° 7578 à
PARFRANCE Annonces
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

INDUSTRIE ALIMENTAIRE PERFORMANTE EN EXPANSION REGULIERE
Région MULHOUSE (68)

recherche un

DIRECTEUR DES VENTES ET DU MARKETING

ESC ou autodidacte de valeur
Dépendant directement du PDG,

Il devra négocier à un niveau élevé avec la « grande distribution » (hypermarchés, centrales d'achats).

Il animera et contrôlera la force de vente (5 représentants, 6 démonstratrices).

Il assurera les études marketing et gérera le budget de publicité.

Une expérience de 5 à 10 ans des contacts de vente à la grande distribution et une connaissance théorique et pratique du marketing sont indispensables.
Poste d'avenir stable.
Rémunération motivante.

Adresser C.V. dét. s/réf. 858, à
SELETEC
Conseil en Recrutement
67009 STRASBOURG CEDEX

LIMAGRAIN
Leader sur son marché en France et en Europe recherche dans le cadre de sa structure commerciale un

CHEF DE REGION

rattaché à la Direction des Ventes, il sera responsable de la réalisation des objectifs commerciaux et devra pour cela être capable :
- d'élaborer et d'appliquer un programme d'action de vente et de promotions régionales,
- d'animer une équipe composée de vendeurs et de techniciens,
- d'assurer personnellement les contacts importants dans sa zone.

Cette création de poste intéresserait un homme de terrain de formation agronomique de préférence ou école de commerce, ayant une expérience de la vente et de l'animation des hommes.
La connaissance de la distribution agricole serait appréciée.

Pour ce poste basé à Clermont-Ferrand, envoyer C.V., photo sous référence 137 M à Société LIMAGRAIN, B.P. 51, 63360 GERZAT.



emplois internationaux (et départements d'Outre Mer) emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

Digital Equipment is a success story! We are the world's leading mini-computer manufacturer. Our European operations are located in 15 European countries with a total European revenue of $ 486 million in 1979 and an average yearly growth rate in excess of 30 % during the past 5 years.

We are now ready to undertake a major expansion of our office facilities in continental Europe, and wish to appoint an

Interior Planner-Designer Buildings

(Réf. FA 9780)

to be responsible for layouts for projects in Switzerland, Spain, Belgium, Holland, Scandinavie, France and Italy, **based in Geneva.**

The projects range from fit-out or renovation of existing space or buildings to new construction, and you will be in charge of all interior planning and design related to new layouts, working in close conjunction with the Project Managers, using up-to-date layout concepts. Management of outside Consultants will become increasingly important.

You will need to spend a great deal of time interfacing with country, *district and branch management teams, and must have a good understanding* of Personnel related issues.

Reporting lines will be operationally to the Regional Property Managers and Project Manager and functionally to the European Interior Planner/Designer.

You must be a graduate interior Architect or Designer or equivalent, with a minimum of 3 years experience, preferably some of the time with a multinational company or in an International environment.

Good English and French are essential, ideally plus German or Dutch.

We offer excellent fringe benefits and relocation assistance, where appropriate, will be provided.

Please send in confidence your curriculum vitae (mentioning the appropriate reference) to *Marc-Antoine Staub.*

digital — DIGITAL EQUIPMENT CORPORATION INTERNATIONAL – EUROPE
12, av. des Morgines, C.P. 510, 1213 Petit-Lancy 1
Geneva-Switzerland, Tél. (022) 93 33 11

Nous sommes un important groupe Français, l'un des leaders en Europe dans la restauration de collectivités (Entreprises, Ecoles, Hôpitaux).
Notre vocation internationale est affirmée, et nous sommes à présent implantés dans 20 pays différents.

Afin de poursuivre notre développement au MOYEN-ORIENT, nous souhaitons intégrer des hommes fortement motivés par la croissance et le Travail sur le terrain.

SUPERVISEURS

Responsables du bon fonctionnement et de la direction de plusieurs exploitations (camps et Bases vie) dans le cadre d'une autonomie budgétaire et territoriale comprenant :
- la direction du personnel ;
- l'organisation des approvisionnements ;
- la gestion des budgets et des coûts ;
- la satisfaction des clients.

Ces postes demandent une forte capacité d'autonomie, le goût et l'aptitude au concret, la maîtrise des techniques modernes de gestion appliquée à notre métier.

Les candidats seront diplômés de l'enseignement supérieur ou d'une Ecole de Commerce, de préférence célibataires.
Parfaitement bilingues Anglais et Français.
Permis de conduire requis.
Quelques années d'expérience dans une entreprise à forte croissance sont un atout.
- Rémunération intéressante.
- Avantages expatriés.
- Congés fréquents.

Env. C.V. lettre manuscrite, photo et prétentions, à I.M.C., 3, avenue Newton, 78390 BOIS-D'ARCY.

POUR TRES IMPORTANT CHANTIER T.P.

AFRIQUE NOIRE

recherchons

INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN

ayant expérience confirmée B.T. (alimentée à 95 % par groupes électrogènes) sur installations industrielles, pompage, concassage, installations ateliers, bâtiments extérieur et intérieur, matériels T.P., automatisme, froid, électroménager, climatisation, prévisions stocks et si possible bonnes connaissances en électronique et matériel télécom.

Le candidat retenu aura autant d'expérience en installations qu'en réparations machines tournantes et leurs accessoires en atelier.

Le poste est à pourvoir en JUIN.

Le chantier est de longue durée. Le contrat prévoit avantages habituels expatriés sous régime français. Salaire intéressant.

Les candidats enverront leur C.V. détaillé avec photo non retournée à N° 37.947 P.A. SVP
37 rue Général-Foy, 75008 Paris.

TURBOMECA

recherche

ingénieur électronicien

pour son Bureau d'Étude Régulation

- Diplômé Grande École à vocation électronique
- Formation Automatisme et Asservissement et bonne connaissance des Techniques Analogiques et numériques
- Possédant première expérience industrielle dans l'emploi des microprocesseurs
- Anglais souhaitable
- *Lieu* de travail région paloise

Adresser C.V., photo et prétentions ss réf. HEVE à :
Emplois et Carrières,
30, rue Vernet, 75008 PARIS.

Emplois et Carrières

---

offres d'emploi

NOVOTEL
dans le cadre de son expansion
RECHERCHE

SON RESPONSABLE DE FORMATION
Réf. M/05.699

Le candidat devra animer personnellement les actions de formation, analyser les besoins, mettre en place de nouvelles méthodes de formation et prendre en charge ce service.
L'ouverture vers l'internationale suppose une grande disponibilité.

Ce poste sera confié à un candidat ayant au moins 30 ans, et possédant une expérience similaire dans cette fonction (mais pas nécessairement dans l'hôtellerie).

La connaissance de la langue anglaise est indispensable ; la maîtrise de l'espagnol ou de l'allemand souhaitée.

UN FORMATEUR LANGUE ANGLAISE
Réf. M/05.700

Il aura pour mission l'animation des stages en langue anglaise dans tous les pays anglophones où NOVOTEL se développe.

Une préférence sera donnée à un candidat anglais ou américain, parlant français.

Une expérience dans l'hôtellerie serait particulièrement appréciée.

Les déplacements à l'étranger supposent une totale disponibilité.

Adresser lettre de candidature manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence correspondante à :

bac — PERSONNEL CONSEIL
86, rue de Lille 75007 PARIS
CSNCR

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

Vivez dans un groupe de presse les grands progrès technologiques de notre temps

Leader sur les marchés de l'informatique, de la bureautique, de la télématique et de l'automatique, cet éditeur de publications professionnelles en plein développement offre

PLUSIEURS POSTES A RESPONSABILITES
A DES ELEMENTS EXCEPTIONNELS

Motivés par la perspective d'exercer une activité hors des sentiers battus (le journalisme) en occupant le meilleur observatoire des grandes mutations actuelles, les candidats retenus répondront au profil suivant :

- **APTITUDE INDISCUTABLE A LA SYNTHESE.** *A partir des orientations arrêtées avec la Direction des publications concernées, il s'agit de recueillir et de contrôler - auprès des meilleures sources françaises et étrangères - les éléments nécessaires à l'élaboration de l'information utile au lecteur. La démarche s'effectue par compilation de documents, interviews, enquêtes et reportages sur le terrain, avec l'imagination et le brin d'humour qui font la différence entre la simple constitution de dossiers et le vrai journalisme.*
- **PARFAITE MAITRISE DE L'EXPRESSION ECRITE.** *Clarté et élégance de style participent à une meilleure communication : les impératifs de qualité (et de vitesse) qu'imposent des périodiques en prise directe avec leurs marchés respectifs, sont difficilement compatibles avec une rédaction besogneuse.*
- **TENACITE ET COMBATIVITE.** *Les métiers de l'information ne s'exercent pas en pantoufles : le service au lecteur est un idéal qui suppose une curiosité naturelle, appelle une vigilance permanente et interdit l'assoupissement.*
- **BONNE PRATIQUE DE L'ANGLAIS** *(au moins lu) ... puisqu'il s'agit des disciplines majeures de demain, déjà largement internationales aujourd'hui.*
- **BONNE CULTURE GENERALE** *(ou capacité effective à élargir rapidement, dans les domaines intéressés, celle dont on se prévaut).*

LES POSSIBILITES D'EVOLUTION S'AVERERONT A LA MESURE DES QUALITES EXIGEES

Adressez d'urgence, sous référence 57115, vos lettre manuscrite, CV et rémunération souhaitée à : Contesse Publicité (20 av de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01) qui transmettra.

INGENIEUR d'AFFAIRES - 160 000 +
PROGRAMMES EDF : tuyauterie, soudure...

Une importante société dont le siège est en Normandie recherche un Ingénieur connaissant la négociation et les normes des marchés EDF. Sa spécialité est la mécanique, plus particulièrement la métallurgie et la soudure.
C'est d'abord un Ingénieur, mais c'est aussi un commerçant.
Courts déplacements à 50 %.
Merci d'écrire sous référence 245 M, à Philippe SECHET, 84 avenue du Bois Guimier 94100 SAINT-MAUR. (Discrétion absolue).

Ingersoll-Rand

recherche pour sa **Division Process**

ingénieur de vente

pour développer les ventes de **compresseurs Process alternatifs** *et centrifuges* et suivre les commandes.

Pour ce poste, il est souhaité un Ingénieur mécanicien (ENSI - IDN...) + formation commerciale complémentaire, âgé de 26 ans minimum, parlant et écrivant couramment l'anglais et disposant d'une expérience de 3 à 5 ans dans la vente de gros équipements mécaniques industriels, de préférence dans l'industrie pétrolière.

Le poste est basé à TRAPPES (78) et comporte de courts déplacements fréquents, principalement dans la région parisienne.
Une voiture de fonction est prévue.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser CV détaillé et prétentions au Service du Personnel, 5-7 avenue Albert Einstein 78190 Trappes.

média-system

Pour société banlieue Paris Ouest

5 Jeunes Ingénieurs Électroniciens

Même débutants pour laboratoire d'études.
Salaire de début élevé.
Adresser C.V. détaillé et manuscrit à : C.G.P. sous le nº 855, 25, rue Cavendish - 75019-PARIS.

IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL
- C.A. supérieur à 5 Milliards de Francs
- 20.000 personnes

recherche pour son siège parisien **FRONTS DE SEINE**

CHEF DE PROJET INFORMATIQUE

- *30 ans minimum*
- formation supérieure de gestion + option Informatique
- *expérience indispensable/ temps réel.*

Le cadre que nous aurons sélectionné participera au lancement d'un système d'applications comptables sur matériel CII HB 64. Dans un second temps, il lui sera demandé des missions *d'assistance et de conseil auprès des filiales* étrangères.

Adresser C.V. et prétentions s/réf. 11917 à COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris q.tr

---

IMPORTANT CENTRE D'ETUDES
(Banlieue Sud Ouest de Paris)
d'une société spécialisée en électronique de pointe
recrute dans le cadre du développement de ses activités en :

INFORMATIQUE pour SYSTEMES EMBARQUES

dans le domaine analyse *temps réel*, traitement du signal, programmation *dynamique*.

RESPONSABLE DE GROUPE D'ETUDES

groupe composé d'une dizaine d'ingénieurs.
Il devra avoir dirigé une équipe d'ingénieurs analystes et sera chargé :
- de définir les grandes orientations techniques des projets,
- de répartir le travail et d'en assurer le suivi ainsi que la liaison avec les études "matériel" et les contacts techniques avec les clients.

Contacts aisés, sachant s'imposer à l'intérieur comme à l'extérieur de la société.
Lieu de travail : Région Parisienne, banlieue Sud-Ouest.
Déplacements fréquents et de courte durée (environ une journée) dans le Midi-Méditerranéen. (Référence VL 11)

CHEFS D'EQUIPE D'ETUDES

possédant une expérience de 3 à 4 ans dans le domaine pour animer groupe de 3 à 4 ingénieurs software.
Expérience MITRA 15 ou 125 souhaitée.
Lieu de travail : Midi-Méditerranéen. (Référence VL 12)

INGENIEURS SOFTWARE

Expérimentés et débutants.
Ils prendront une partie de l'élaboration de logiciels spécifiques.
Analyse détaillée et programmation.
Lieu de travail *Midi-Méditerranéen* (Référence VL 13)

INGENIEURS DE PROJETS

Possédant une expérience de 3 à 5 ans pour :
- Conception de systèmes, navigation, transmission. Compétence en téléinformatique souhaitée.
- Conception de systèmes graphiques. Compétence en C.A.O. indispensable. (Référence GI 14)

Envoyer C.V. détaillé, photo *et rémunération souhaitée sous* nº 57.025 en précisant la référence du poste choisi à CONTESSE Publicité. 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANT CENTRE D'ETUDES
(Banlieue Sud-Ouest de Paris)

recherche dans le cadre du développement de ses activités :

- pour mise au point, rédaction aide à l'application et suivi de procédure d'établissements de devis, récapitulatifs *de dossiers, de nomenclatures*, de notices de fonctionnement de maintenance, etc...

UN REDACTEUR DE PROCEDURES

Ingénieur de formation ELECTRONIQUE il devra posséder une expérience EN CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES : LABOS, PROTO, INDUSTRIALISATION.

Il aura l'esprit d'analyse et de synthèse et possédera de réelles capacités pour la rédaction *et le goût du contact*.

Connaissances souhaitées des problèmes d'assurance qualité, de normes.

Ecrire avec C.V. détaillé, photo *et prétentions à no* 57.024, CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui trans.

SFENA

DIVISION PILOTAGE
ET SYSTEMES
secteur Aviation Civile

recrute

Ingénieurs Avionique

attirés par l'Aéronautique, ils participeront à l'ÉTUDE et la CONCEPTION de Systèmes de *PILOTAGE AUTOMATIQUE NOUVELLE GÉNÉRATION* utilisant largement les techniques numériques (microprocesseurs).
Anglais nécessaire.
Larges possibilités de développement de carrière.
Lieu de travail : Vélizy-Villacoublay.
Restaurant d'Entreprise - Transport assuré.

Adresser CV et Photo S/REF. I-035 à :
SFENA - BP 59 - 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY

INFOGEM

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTS INFORMATIQUES

recherche

2 PROGRAMMEURS-ANALYSTES
(APPLICATIONS DE GESTION)

Les postes proposés conviendraient à des candidats ayant une première expérience de 2 ans minimum sur mini-ordinateur complétée d'une formation supérieure (MIAGE, DUT, etc.)

La maîtrise du COBOL et du FORTRAN et des capacités d'adaptation à des systèmes divers leur permettra de s'intégrer rapidement au sein d'équipes dynamiques.

Anglais exigé.
De réelles possibilités d'évolution et de formation sont offertes.
Nombreux avantages sociaux.
Rémunération fonction de l'expérience.
Déplacements à l'étranger.

Adresser C.V. et prétentions à :
INFOGEM Service du Personnel
B.P. 26 - 75562 PARIS CEDEX 12

VILLE DE SAINT-DENIS (93)

recrute

de toute URGENCE

MANIPULATEUR(TRICE)

radio pour remplacement en centre de santé.

Tél. : 820-63-83, poste 253

SOCIETE NATIONALE ELF AQUITAINE

(PRODUCTION)
recherche pour
ses Services à PARIS (LA DEFENSE)

des CONTROLEURS DE COUT
et
AGENTS DE GESTION

possédant si possible une double formation technique et de gestion du niveau BTS et DECS, ayant un minimum d'expérience de 2 ans *dans une entreprise industrielle.*

Ces Agents seront chargés d'assiter le Chef de Projet de développement pétrolier et participeront à :
- l'élaboration du prix de revient du projet,
- la préparation des budgets annuels et pluriannuels,
- l'établissement du suivi des tableaux de bord des activités,
- la réalisation des études de gestion et de rentabilité du projet.

Langue anglaise et volontariat pour des missions et une affectation ultérieure dans une filiale à l'étranger indispensables.

Ecrire avec C.V., prétentions et photo à no 56626 S.N.E.A.P. *D.C. Recrutement 26, avenue des Lilas (Tour 12.04) 64000 PAU*

PHILIPS Data Systems

Dans le cadre du renforcement et de l'expansion de ses équipes de développement et de qualification de logiciel système pour mini-ordinateurs le centre d'études de FONTENAY-AUX-ROSES (92), recherche

● INGÉNIEURS CONFIRMÉS (Réf. M1)

2 à 5 ans d'expérience professionnelle dans l'un des domaines suivants :
— Compilateurs et langages de programmation ;
— Moniteurs temps réel

pour s'intégrer à l'équipe de développement correspondante.
Formation « Grande École » — Option Informatique. Connaissance de l'anglais exigée.

● INGÉNIEURS DÉBUTANTS (Réf. M2)

pour maintenance et *développement* de logiciel *système*.
Formation « Grande Ecole » — Option informatique ou doctorat 3e cycle.
Connaissance de l'anglais exigée.

● INGÉNIEURS DÉBUTANTS (Réf. M3)

pour renforcer les équipes de qualification de logiciel système.
Formation « Grande Ecole » — Option informatique ou doctorat 3e cycle.
Connaissance de l'anglais exigée.

Envoyer C.V. manuscrit avec photo et prétentions au Service du Personnel - C.T.I. - 4 à 16, avenue du *Général-Leclerc - 92260 FONTENAY-AU-ROSES.*

Une Commerciale d'avenir pour un métier passionnant

CONSEILLER DE DIRECTION spécialisé dans le domaine des **RESSOURCES HUMAINES**, notre cabinet jouit d'une excellente image auprès d'un nombre toujours croissant d'entreprises. *L'équipe (15 personnes) est jeune, les méthodes* particulièrement performantes, l'assise financière réellement solide.

Pour amplifier son action notre chef du service commercial (femme, 30 ans) souhaite s'adjoindre une jeune diplômée de l'enseignement supérieur, disposant déjà d'1 à 3 années d'expérience commerciale réussie, motivée par la prospection et *les contacts en clientèle. Elle se verra confier le développement des relations* avec les dirigeants d'entreprises qui n'ont pas encore eu l'occasion de collaborer avec nous. Elle assurera les négociations jusqu'à leur terme puis suivra sa clientèle sur le plan commercial de manière très autonome.

Envoyer CV et prétentions : Madame POMOGAYBO
5, cité Pigalle 75009 Paris - qui transmettra - Discrétion totale assurée

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

Harlequin sa

1er ÉDITEUR FRANÇAIS DE LIVRES DE POCHE et jeune entreprise managée à l'américaine crée le poste de

chef du service juridique

Dépendant du Directeur Général, il sera plus particulièrement chargé de l'établissement et du suivi des contacts avec les auteurs, les traducteurs, les rewriters, les journalistes et les éditeurs étrangers ; des relations avec le personnel de l'entreprise (environ 70 personnes) ; et des relations avec les conseillers extérieurs.

Ce poste conviendrait à une personnalité jeune, Sciences Po + formation juridique américaine si possible, possédant une expérience de quelques années dans cabinet juridique franco-américain, ou service juridique d'une multinationale.

Anglais courant indispensable. Siège Paris.

Les dossiers de candidatures – sous réf. 1940 M à préciser sur l'enveloppe – seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

THOMSON-CSF TELEPHONE

Les postes téléphoniques vous connaissez ?
Quotidiennement vous les utilisez, nous avons une longue expérience dans ce domaine, postes à cadran S 63, postes à clavier contempra...

ET LA TELEMATIQUE

Nous sommes les premiers pour le télécopieur grande diffusion, le videotex, le terminal annuaire ... et nous continuons le développement de nos gammes de produits télématiques.

NOTRE DIVISION TELEPHONIE PRIVEE vous invite à participer à son expansion et vous propose au sein de son département terminaux des postes

d'INGENIEURS PRODUITS

EN INGENIERIE vous aurez pour mission de définir techniquement les produits et d'en suivre la réalisation (conception, industrialisation prix de revient). (Réf. DV 803).
EN MARKETING PRODUITS (Formation ingénieur).

Vous définirez de nouveaux produits, une stratégie des prix et vous participerez à l'élaboration de la politique de distribution commerciale - Réf. DV 804.

Nous voulons des ingénieurs possédant une première expérience ou des débutants à fort potentiel diplômés ENST - ESE - ENSI, une formation complémentaire IAE, Marketing, Business School serait appréciée, ainsi qu'une bonne pratique de l'anglais.

Les possibilités de carrière sont liées au fort taux de croissance de notre division et aux capacités des titulaires à assurer des responsabilités élevées.

Vous adressez C.V. détaillé et prétentions en indiquant la référence du poste choisi à Y. KREMER - THOMSON CSF TELEPHONE - 146, boulevard de Valmy - 92700 COLOMBES

afnor

Association Française de Normalisation

recherche pour sa DIVISION ENVIRONNEMENT SANTE

INGENIEUR PHYSICIEN

En contact permanent avec les professionnels, il assumera la responsabilité, au plan technique, *administratif et* rédactionnel des dossiers d'élaboration des normes françaises et internationales dans les domaines : de l'acoustique et des vibrations mécaniques.

Le poste implique une responsabilité équilibrée et dynamique aussi à l'aise dans les relations humaines que dans le travail administratif et *suppose une connaissance correcte de l'anglais* écrit et parlé.
Il est à pourvoir rapidement.

Adresser c.v. et photo s/réf. 5035 en précisant la rémunération actuelle à AFNOR - Direction du Personnel - Tour Europe - Cédex 07 - 92080 Paris La Défense.

Près Porte de Saint-Cloud étendant ses activités de Recherches et Développement
IMPORTANTE SOCIETE METALLURGIQUE recherche

INGENIEUR ARTS et METIERS

pour créer un laboratoire d'essais et de mesures.

Le candidat :
dégagé des O.M., pourra avoir une première expérience de l'Industrie. Anglais nécessaire.

Le poste :
le titulaire sera chargé de concevoir et d'animer un laboratoire d'essais et de métrologie.

- Il participera en outre, aux activités de services à la clientèle du groupe.
- Formation initiale assurée.
- Il pourra éventuellement évoluer vers des activités de production.
- Déplacements en usines et en clientèle.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 2478 à Madame LAMY

ORION — 35, rue du Rocher 75008 PARIS

FABRICANT et INSTALLATEUR de CABLES de TELECOMMUNICATIONS TAILLE INTERNATIONALE, recherche pour développer ses ventes à l'exportation un

INGÉNIEUR COMMERCIAL EXPORT

Formation : Ingénieur Grande Ecole ou école commerciale.
Expérience : Quelques années soit domaine télécommunications, soit domaine exportation industrielle.
Langue : Anglais obligatoire, autre langue appréciée.
— Qualités de dynamisme et d'adaptabilité.
— Basé région parisienne, nombreux déplacements courte durée.
Possibilité choix géographique de zone.

Ecrire No 56.483, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

Nous sommes un important Groupe français de distribution de produits de grande consommation.
Notre entreprise est structurée en centres de profit régionaux ayant une très large autonomie.
Notre effectif dépasse 3.500 personnes dont 100 Directeurs et Cadres Supérieurs, 250 Cadres, 300 Agents de Maîtrise.
Notre Siège Social - situé à Paris - a un triple rôle d'animation, de coordination et de contrôle.

La fonction RELATIONS HUMAINES

y est tenue par un responsable chargé de promouvoir et de faire évoluer de façon plus incitative que directive

une politique générale d'ouverture sociale et de promotion humaine.

Appelé à prendre d'autres responsabilités, il souhaite engager DEBUT 1981

SON SUCCESSEUR

qu'une première expérience aura formé aux techniques de recrutement et de perfectionnement des Hommes, à la pratique de modes de rémunération dynamiques et au dialogue avec les partenaires sociaux.

Nous sommes prêts à étudier les candidatures de haut niveau et à proposer une rémunération attractive.

Pour vous assurer de toute la discrétion nécessaire, nous avons confié à notre Conseil - il l'est depuis 25 ans et nous connait bien - les premiers contacts avec les candidats.

Ecrire à Monsieur Lucien JUSTET, 18, rue des Grottes 84000 AVIGNON.

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS INFORMATIQUES vous offre des postes

D'INGÉNIEURS (OPTION INFORMATIQUE) D'ANALYSTES et D'ANALYSTES-PROGRAMMEURS

74.000 F - 140.000 F +/an
Statut cadre
Progression de salaire, de carrière et formation technique assurées.

ALBA INFORMATIQUE
116, rue de la Tour, 75016 PARIS
Tél. : 504-89-96 +

Votre préavis et vos vacances ne sont pas un handicap à votre collaboration future.

SOCIÉTÉ NATIONALE ELF AQUITAINE

PRODUCTION recherche

COMPTABLES QUALIFIÉS

- Dégagés des obligations militaires.
- Ayant obligatoirement D.U.T. ou B.T.S. (option finance-comptabilité) ou certificat comptable *du D.E.C.S.*
- 4/5 ans d'expérience en comptabilité analytique ou générale dans une entreprise industrielle.
- Bonnes connaiss. de l'anglais indispensables.
- Pourront être affectés suivant besoin du groupe dans une filiale à l'étranger, après un premier poste à Paris.

Ecrire avec curriculum vitae détaillé et prétentions sous le numéro 56.627, à S.N.E.A.P. - D.C. Recrutement - 26, av. des Lilas (Tour 12.04) 64000 PAU.

OMEIFRA
recherche pour FILIALES PARIS - SARTROUVILLE LE MANS - ANGERS RENNES - CHINON
GÉRANTS
CHEFS D'AGENCE
TECHNICO-COMMERCIAUX
ayant possible expérience travail temporaire.
Ecrire avec C.V. à OMEIRA, 5, boulevard Montfleury, 06400 CANNES.

B.E. OFFSHORE
recherche
4 INGÉNIEURS CALCUL
Piping et Structures.
Tél. 544-00-05 ou écrire sous no 46.285 à J.P.R., 39, r. de l'Arcade, Paris-8e q. tr.

ORGANISME DE CAUTIONNEMENT rech. pour service étude dossiers près artisanaux
COLLABORATEUR
ayant connaissances pratiques domaine gestion et finances. Adr. lettre man. av. C.V. et photo + prétent. à SCMARP (Personnel), 50, r. E.-Marcel, 75002 Paris

DIRECTEUR ADMINISTRATIF
d'une P.M.E. de distribution (contr. et analyse de gestion service person, achats stocks, exp. informatique), formation générale supér. 5 ans exp. min. en entreprise, C.V. détaillé, photo et prétentions, OPIC, 106, bd Malesherbes 75017 Paris ou téléphoner au 766-04-60

TECHNICIEN ELECTRONIQ. Vente composants, fabrication appareils gérance. T. 375-74-58.

VOUS QUI CHERCHEZ UN TRAVAIL INTERESSANT, DYNAMIQUE ET VARIE, UN PRODUIT DE GRANDE RENOMMEE, UNE SECURITE, UNE FORMATION ASSUREE, UNE REMUNERATION IMPORTANTE, ET TOUS LES AVANTAGES SOCIAUX, ET SI VOUS AVEZ 30 ANS MINIMUM, SOYEZ CURIEUX (SE).
Téléphoner ce jour au 538-68-57 M. SCHAPOCHNIKOFF

Ecole primaire cherche candidat (e) pour poste de Direction nécessitant 5 ans d'enseignem. + CAP, expér. méthode active. Téléph. : 548-72-54

Entreprise TELECOMMUNICATIONS
LEVALLOIS
recherche
TECHNICIENS ÉLECTRONICIENS
(H. ou F.) débutants ou avec 1re expér. titul. bac F 2, BTS, DUT ou niveau pour :
— ses groupes d'essais,
— ses laboratoires.
Ecrire avec C.V. détaillé à : Thomson - CSF, Division Faisceaux Hertziens liaisons spatiales, serv. Recrutement, 53, r. Greffulhe - 92300 Levallois

Fédération nationale des C.P.M. cherche, disponible immédiatem.
RÉDACTEUR (TRICE)
pour sa revue trimestrielle (interview, contacts auteurs, travaux rédactionnels, etc.). Poste à mi-temps. Conviendrait à J. F. diplômée enseign. sup. (lettres, sc. hum.). Cand. manuscr. : secrétariat gl C.P.M., 6, av. Vavin, Paris-6e.

LA SOUDURE AUTOGÈNE FRANCAISE
recherche *pour son Etablissement de* SAINT-OUEN-L'AUMONE près de PONTOISE
INGÉNIEUR DÉBUTANT
DIPLOME Formation électromécanique et électronique pour exercer activité TECHNICO-COMMERCIALE
Bonne pratique de l'allemand indispensable. Connaissance de l'anglais appréciée.
Adresser C.V. et prétentions au Service Central du Personnel de la S.A.F., 13-17, rue d'Epluches, 95310 Saint-Ouen-l'Aumône.

SP2M recrute pour un de ses clients
1°) ANALYSTE PROGRAMMEUR
COBOL/CICS - DL1 CONFIRME
2°) ANALYSTE ORGANIQUE
CIS - DL1 CONFIRME
Tél. : 292-06-77 poste 10.

SOCIETE MATERIEL HOSPITALIER recherche
INGÉNIEUR D'AFFAIRES-EXPORT
Connaissant travail technique et administratif de chantiers engineering, bureau d'études. Contacts clients et fournisseurs. Bilingue anglais.
Siège PARIS-7e. Déplacements fréquents. Conviendrait à jeune ingénieur Centrale, T.P. Mines.
Adr. photo, C.V. et prétentions ss réf. A. 219, à TELEX P.A., 34, bd Haussmann, 75009 PARIS qui transmettra.

Société de documentation rech.
INGÉNIEURS ET AGENTS TECHNIQUES
ELECTRONICIENS et ELECTROMECANICIENS pour rédaction notices techniques.
Tél. pour R.-VS au 664-12-71.

IMPORTANTE SOCIETE recherche
CADRE COMPTABLE
Fonction Chef de Groupe adjoint Titulaire au minimum 2 certificats DECS comptable. Expér. immobilière souhaitée mais non indispensable.
Adr. C.V., photo et prétentions, ss réf. NADEN (mention/env.) EMPLOIS ET CARRIERES 30, rue Vernet, 75008 PARIS

OFFICE NATIONAL D'ETUDE ET DE RECHERCHES AEROSPATIALES recherche
UN INGÉNIEUR GRANDES ÉCOLES
Formation électronique, métrologie, débutant ou ayant quelques années d'expérience ; pour définition et mise en œuvre de moyens d'acquisition de données.
Connaissances en mini-informatique et en micro-processeurs.
Adresser C.V. et photo à la Direction du Personnel, 29, av. de la Division-Leclerc, 92320 CHATILLON.

Bureau d'ingénierie Bâtiment *d'envergure nationale* et internationale recherche pour renforcer son département « Chauffage, Ventilation, Climatisation »
UN INGÉNIEUR DIPLOME
Ayant au moins 5 ans d'expér. *en bureau d'études* ou en entreprise. Cet ingénieur, intégré dans une équipe d'ingénieurs et projeteurs spécialistes, devra être capable de conduire par lui-même les études de conception d'installations de chauffage et conditionnement d'air et d'assurer le suivi des travaux correspondants.
Adr. C.V., prét., s/réf. 1.896, à Publicité LICHAU S.A., B.P. 220 - 75063 Paris Cedex 02 qui transmettra.

Institut du Transport Aérien 4, rue de Solférino, 75007 Paris recherche
COMPTABLE MI-TEMPS
Pour tenue comptabilité par décalque, balances mensuelles et doc. fin d'année, déclarations sociales et fiscales, fiches de paies et déclarations de salaires.
Envoyer C.V. et prétentions.

M. J. C. recherche
ANIMATEUR TECHNICIEN
(offset, sérigraphie) pour secteur information plein temps. Salaire brut : 3.800 F. Envoyer C.V. à M.J.C., 14, rue de Bellevue, 77340 Pontault-Combault.

NORMAN
Spécialistes temporaires rech. pour sa division industrie
CADRE COMMERCIAL
expér. indispensable situation exceptionnelle à candidat de valeur. Discrétion assurée.
C.V. + photo à adresser au P.-D.G. FATTORI, 108, avenue Victor-Hugo 92100 BOULOGNE.

Société B.F.A., 92 Suresnes recherche
TECHNICO-Ccial
débutant ou 2 à 3 ans d'expér. pour vente de produits électro-mécaniques et électroniques. Fixe + intéressement important. Env. C.V. + prétent., 3 bis, r. de Nanterre, 92150 Suresnes.

GROUPE DE PRESSE recrute
RÉDACTEUR
Pour son départ. Informations sur les sociétés industrielles et financières. Formation analyste financier et expérience professionnelle de quelq. années souh. Adr. candidature avec référ. à S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS

CENTRE FORMAT. TOURISME recherche pour Paris
PROFESSEURS
Anglais et Allemand ayant déjà enseigné pour le B.T.S. de Tourisme
Quelques heures vacation par semaine. Envoyer C.V., à BREMO, 81, rue Escudier, 92100 Boulogne qui transmettra

CENTRE FORMAT. TOURISME recherche pour Paris
PROFESSEURS
ayant déjà enseigné pour le B.T.S. de Tourisme option : accueil, option : production/vente
Quelques heures vacation par semaine. Envoyer C.V. à BREMO, 81, rue Escudier, 92100 Boulogne qui transmettra.

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE BANLIEUE SUD recherche
RESPONSABLE DE PROGRAMMES
expér. min. exigée, 2 années au sein d'une société de promot. Adr. C.V. et photo à M. Moisson, 4, av. Rose-de-Launay 92330 Sceaux qui transmettra.

IMPORTANT GROUPE recherche pour postes stables déroulement de carrière intéressant.
1) ANALYSTE PROGRAMMEUR
CONFIRME
Paris Province LYON - LILLE COBOL 3 ans d'expérience CICS DL 1 souhaité.
2) PROGRAMMEUR
GAP 2 CONFIRME Région POISSY.
Téléph. : 293-62-41 (poste 5).

F.N.A.C. - PARIS
Nous recherchons
2 ASSISTANTES DE DIRECTION
J.-P. Greff vous remercie de lui adresser votre lettre de candidature à FNAC Service, Recrutement et formation, 136, r. de Rennes, 75006 PARIS.

secrétaires

Institut de cancérologie VILLEJUIF rech. URGENT
UNE SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO MAGNÉTO
français-anglais, très expérimentée.
UNE STÉNODACTYLO MAGNÉTO
pour courrier direction.
Tél. 726-61-61 et 677-00-00 p. 341.

Société d'intérim rech.
SECRÉTAIRE Cciale
dépt informatique, 25 ans min. Très bonne présentation, libre rapidement. Ouverte aux contacts humains. Bonnes connaiss. informatique appréciées. Mlle Marignier. Tél. : 272-06-77 - 293-62-41.

Sté financière rech.
SECRETAIRE DACTYLO
Expér. souhaitée : 3 ans. Adr. lettre manuscr. av. ph. + prét. à SCMARP (Personnel) *50, rue E.-Marcel, 75002 Paris*

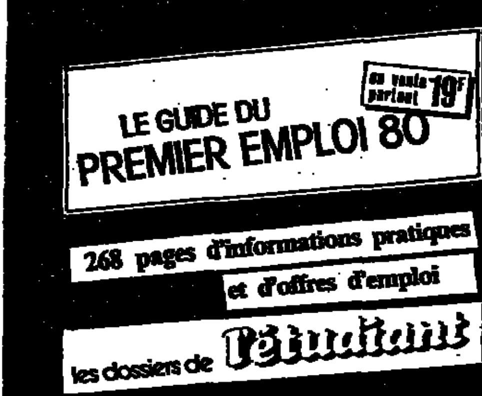
Recherchons
SECRÉTAIRES BILINGUES
franç.-angl., sténodactylo, télex pour président de sociétés plein développem. spécialisées dans l'ingénierie et le service pétrol. Bureaux situés près Versailles. B.T.S. et Ch. de Comm. exigés. Position cadre. Tél. 955-47-34.

travail à domicile

Demande

ECRIVAIN PUBLIC lic. en droit, courrier partic. ou entreprise. Tél. : 266-29-90.

information divers



Groupes Electrogènes de 50 à 500 KVA accessibles immédiatement. Tatton Electric London U.K. Tél. : 01-897-13-46. Télex : 934 321 Tatton G.

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

capitaux ou proposit. com.

Recherchons concessionnaires pr exploitation cabinet conseil financier. Formation assurée. Possibil. gains importants. Il faut bureau, tél. et petit investissement. Ecr. OGEFA, 8, rue Dupont-des-Loges, 75007 Paris.

AGENCE IMMOBILIERE 16e Emplacement exceptionel Gros chiffre d'affaires A vendre - Tél. 567-72-86.

formation profession.

I.S.T.I.
INSTITUT SUPÉRIEUR DE TECHNOLOGIE INFORMATIQUE
formation privée
STAGES DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE
de haut niveau en 6 mois.
Niveau requis : BAC ou études électroniques.
EMPLOI ASSURÉ
en fin de stage.
Tests d'admission sur R.-V.
378-73-22
31, cours des Juilliottes, 94700 MAISONS-ALFORT. Mo : Les Juilliottes.

automobiles

8 à 11 C.V.

Part. à Part. vds, cse départ, coupé Honda Accord, 1978, bleu métal., très bon état, 32.000 km. Prix 20.000 F. Tél., bureau, au : 295-04-74, le soir au : 576-82-39.

5 à 7 C.V.

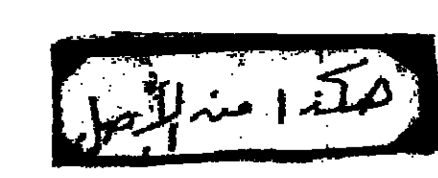
Part. à Part. vds, cse départ, Ford Taunus biche, 76, tr. bon état, 73.000 km. Prix 12.500 F. T. 295-04-74 ou 576-82-39, le soir.

A vdre Fiat 126, 4 P., mod. 79, 6.000 km. Tél., heures bureau, à Mme Diakaté, au : 272-75-44.

divers

NEUBAUER PEUGEOT
EXCEPTIONNEL
305 ET 504 DIESEL D'EXPOSITION, 0 KM.
PRIX IMBATTABLES
M. Gérard. Téléphone 821-60-21.

LANCIA BETA III
DELTA 7-8 CV
A 112 - 4 VERSIONS
336.38.35



L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

UNIQUE A PARIS
Dans hôtel classé
Somptueux rez-chauss. 290 m2 avec 700 m2 jardin privatif.
GARBI 567-22-88

Dans imm. classé et restauré Pptaire direct. vend 2 p., gde cuis., s. bains, wc. Cave. Tél. Tt conft. ETAT NEUF. Prix : 430.000 F, 2e étg., 15 h.-18 h. : 77, rue de la VERRERIE

MARAIS - SAINTONGE
Imm. entièrement réhabilité. Grands 2 P. - 742-32-34

RUE CLOITRE NOTRE-DAME
Vue unique, plein sud
Rénovation prestigieuse
Appts et gd duplex, terrasse.
Livraison brut de plâtre.
TEL : 522-06-10

5e arrdt.

Exception, s/place, Panthéon. Imm. XVIIe, orig. duplex 96 m2. Soleil. Calme - 325-41-04

5e ARRONDISSEMENT
PANTHÉON
8, rue de l'Arbalète,
neuf, habit. immédiatement,
2 p. + jardin, 3 p., studio,
studettes, différ. de niveaux.
BUREAU DE VENTE 13-19 h.
TÉL. : 707-20-29.

LACEPEDE 354-95-10, ascens.
SUR JARDIN
séj. double + 3 chambres, park.

SUR SEINE
Appt. 150 m2 environ, à rénover, hauts plafonds, poutres. *Très bel imm. pierres XVIIe* en rénovation. 563-52-35.

150 M² SUR SEINE
gde hauteur sous plafond, asc., px *intéress.*, jeudi et samedi 14 h. à 17 h., 1, rue de Poissy ou 563-30-40.

CLAUDE-BERNARD Bel imm. Agréable
2 p. (gde cuis.), chff. individ., tt confort, 418.000 F. - *734-36-17.*

BD ST-GERMAIN (près)
Splendide DOUBLE LIVING (poutres) + 2 CHBRES, 2 bains, tout confort.
BAS PRIX VU URGENCE.
31, RUE DE LA HARPE
JEUDI 15 H à 19 H.

6e arrdt.

OBSERVATOIRE - Imm. exceptionnel. Tr. beau 5 p. 160 m2 serv. SOLEIL. Quelques travx. *633-38-94 (matin)*

7e arrdt.

UNESCO - Livg, chbre, cour privative Sud, soleil. Calme. Prof. libér. autorisées.
H. LE CLAIR au 562-93-54

BOSQUET - Plein ciel
140 m2 duplex + terrasses, park.
TRANSEIL - 325-10-56

38 R. VANEAU NEUF GD STAND.
Du STUDIO au 4 P. GARAGES
Sur place 11 à 19 h. 550-21-26.

9e arrdt.

Mo BLANCHE Bon immeuble
3 Pces, entrée, petite cuisine, bains, w.-c., tél.
Agréablement aménagé.
Prix intéressant. Chauff. central
6, rue de Calais. Calme, soleil.
Mercredi, jeudi, 15 à 18 h.

10e arrdt.

Fg-Poissonnière - Part. vd bel *appt 140 m2 + balc. 850.000 F.* T. 246-54-74, 19 à 21 h., ts l. jrs

RÉPUBLIQUE
Dans imm. de caractère, tapis escal. concierge, 4e étg., asc., plein soleil, gd salon av. poutres, s. à manger, 2 belles ch., cuisine, bains moderne. Placard. Chauf. central. 750.000 F, créd. Vr pptaire jeudi, vendr., 14-18 h, 30, 5, bd Magenta.

GARE DU NORD
Imm. pierre de taille, asc.
Grand 2-p. confort.. 220.000 F
Petit 2-p. à rénover.. 90.000 F
TEL. 281-27-59.

12e arrdt.

Pr. av. St-Mandé - 7e ét., asc., terrasse. Beau séjour + chbre, tt confort. Dans imm. récent. Prix : 405.000 F - 344-03-43

14e arrdt.

Porte Orléans sur *Montrouge*, 14, *rue Radiguey* : 520-13-57.
Plusieurs 3 p. entrée, cuis., *bains, W.C. (60 m2), 265 000 F.*
Duplex possib. S/place 16 h. à 18 h. Samedi, dimanche, lundi.

PARC MONTSOURIS
Tr. bel appt séj. 4 p., 2 bns. Gd balc. Park. 960.000. 622-22-56

15e arrdt.

24, AVENUE FELIX-FAURE, très bel imm. pierre 1905, entrée, 3 p., cuis., salle de bains, W.-C., excellent état, mercredi 15 h/17 h ou SEGONDI : 874-08-45.

A vdre Mo Pasteur libre, ds ancienne maison particulière, 3 p., 40 m2, cuis., W.C., bains, tél., cave. 900 000 F à débattre, téléphoner vendredi 9 mai ou samedi 10 mai au 566-04-70.

Neuf. Pierre de t., 2 p. 55 m2 + balcon 660 000 F, 32, rue Desnouettes - 359-94-04.

15e Récent, près Mo. Gd liv. + 2 chbres, gde cuisine, calme: 600.000 F. - 577-74-38.

16e arrdt.

JASMIN
Petit immeuble particulier sur cour, calme, composé de
6 P. Rez-de-chaussée + 2 étages
avec ascenseur, tout confort, salle à manger, salon, 4 chbres
ENTIEREMENT RENOVE
FINITION GENRE CLIENT
PRIX 1.550.000 F
JEUDI-VEND., 11 H à 18 H :
6, rue RENE-BAZIN - 16e ou TEL. 526-51-33

PRES FOCH LUXUEUX 3 P., bains, belle terrasse plantée, parking. MICHEL et REYL : 265-90-05.

HENRI-MARTIN (près)
Très beau volume en L, 100 m2 au sol, 4,80 m haut. sous plaf., loggia, genre ATEL. ARTISTE, *cave voûtée. JARD. à rénover.* Grandes possibilités.
RARE 780.000 F
S/place JEUDI, 14 h à 17 h : 71, r. de la Pompe, ou 224-93-61

PORTE D'AUTEUIL
BEL IMMEUBLE BOURGEOIS REZ-de-CHAUSS. ENSOLEILLE SUR JARDIN PRIVATIF
5 PIECES 143 M² *cuisine,* bains
A RENOVER + chbre service.
PRIX 1.245.000 F
Mercredi, Jeudi, 13 h à 17 h :
55, BD MURAT ou TEL. 723-96-05

17e arrdt.

24, rue Capitaine-Lagache (52, rue Guy-Môquet) : 224-02-86. Libre 3 p., entrée, cuis., bains, W.C, 55 m2, à rénover 250 000 F. Occupé 55 m2, 3p., 175 000 F. Duplex possib. S/place 13 h. à 15 h. Samedi, dimanche, lundi.

VILLIERS Beau petit 3 PIECES
ensoleillé, tt cft, 5e étage, sans ascens. 259.000 F. - 325-77-33.

18e arrdt.

ABBESSES
Imm pierre de t. 80 m2 à rénover. 420.000 F - 281-12-28

Mo GUY-MOQUET
4 P. 82 M² + loggia 11 m2
bains, s. d'eau, dble exposition. 702.000 F. S/place ts les jours (sauf mercredi), de 14 à 19 h : 14-16, RUE LAGILLE
627-82-98

20e arrdt.

AV. GAMBETTA Dans bel immeuble pierre de taille, asc. Beau 3 P. tout confort, refait neuf 419.000 F. - 325-75-42

78 - Yvelines

FONTENAY-LE-FLEURY
20' Montparnasse, tr. b. 5 pces, avec balcon, sans vis-à-vis, compr. : entrée, séj. double, cuis. équip., 3 ch., s. de bains, s. d'eau, w.-c., cave, parking.
A SAISIR : 445.000 F.
I.N. 045-29-09.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY
DS BEL IMM. PIERRE TAIL.
GRAND 5 PIÈCES, CONFORT
VUE IMPRENABLE
AU 6e ETG., PLEIN SOLEIL
PRIX : 1.245.000 F.
Me voir mercredi, jeudi, 14-18 h
2, RUE DU CHATEAU ou Tél. 723-91-28.

NEUILLY-SAINT-JAMES
Bel appartement 200 m2 envir., triple récept., 4 chbres, soleil, service, garage.
H. LE CLAIR : 562-93-54.

SURESNES
Bel appt avec cave, balcon, 3e ét., asc. 4 pces 70 m2.
Prix : 580.000 F
Téléph. : 954-42-87

94 Val-de-Marne

VINCENNES 38, avenue des Minimes
5/6 P. s/jard. et bois, gd stdg. Jeudi 11-18 h. Tél. : 874-33-86.

NOGENT-SUR-MARNE
Près CENTRE gare S.N.C.F. et MARNE ét. élevé asc. Vue étendue 80 m2. Séj. dble, 2 chbres, cuis. bains. Etat except. Prix 390.000 F. Agence REGNIER, 254, av. Pierre-Brossolette, 94 LE PERREUX. Tél. 324-17-63.

province

Larmor-Plage (*Morbihan*)
Appt gd stand., *vus, sur mer,* ds belle résid. en bord. de plage :
— 3e ét. 100 m2.
— Balc. + loggia 15 m2.
— Jard. suspendu, gazonné et arboré 136 m2.
— Garage, cave.
Px int. Tél. (16-97) 65-53-43 (apr. 20 h). Ecr. B.154, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris - Cedex 09.

PROVENCE PRÈS GORDES
20' AUTOROUTE CAVAILLON dans petite propriété au milieu de la nature, reste un seul studio équipé et meublé, séjour + w.-c, + dche + terr. privatif 1.000 m2. Px 200.000 F. 90 % crédit poss. Catry, tél. (91) 54-92-93. Jours suivants (42) 26-73-61 heures repas.

immeubles

LEVALLOIS (CENTRE) 575 m2 en totalité, rapport 44.000 F l'an 26 locataires. *766-50-45.*

GRANGE-AUX-BELLES
Imm. usage industriel. Bureaux et habit. libre de ttes occupat., *surf. développée 900 m2,* surface terrain hors œuvre 630 m2. TEL : 766-91-80.

pavillons

Part. vd maison 5 p. pp., cave, gar., jdin, tt cft. Mantes-la-Jolie. Tél. 056-49-19 de 18 h. 30 à 20 h.

JUVISY RESIDENTIEL Beau pavillon
7 Pces, tt cft. PARFAIT ETAT, sur 500 m2 jardin. RARE. Prix 575.000 F. Téléphone : 325-75-42.

LE VÉSINET
Libre ds 2 ans, belle propriété. Comptant 800.000 F, rente 2.600 2 têtes 70 et 75 ans.
VIAGER 130, rue de Rivoli 233-05-75

appartem. achat

JEAN FEUILLADE, 54 av. de *La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75,* rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptan.

URGENT, paiem. compt. chez *notaire,* ach. 2 à 4 pces, *Paris,* Mme LEULIER. - 260-64-71 ou le soir au 900-84-25.

RECH. appts 1 à 2 pces, Paris, prét. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 3e, 4e, 12e, av. ou ss travx, paiem. COMPT. CH. NOTAIRE. Téléphone : 873-23-55, même le soir.

PAIE CPT CHEZ NOTAIRE ACH. 2 à 4 Pièces PARIS, bon quartier, avec ou sans cft. Mme LEULIER. - T. : 261-39-78 ou le soir à 900-84-25.

Part. achète compt. PARIS, 50 m2 envir. tout cft, quartier *agréable, accès facile.* Tél. : 734-55-37, de 8 h. à 10 h.

ACHÈTE COMPTANT PARIS
BON QUARTIER, URGENT
2, 3, 4 *pièces* - 873-20-67.

appartements occupés

NATION - Bel imm. pierre de t. Tapis escalier
Prix 150.000 F. Crédit 80 % 3 p., entrée, cuis., W.C. Poss. *s.de bains 71 m2. Occupé par* dame âgée. Voir pptaire jeudi 14h30-16h30, 14, r. Boulets-11e.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing 4 P. et plus - 285-11-08

INTERNATIONAL HOUSE
rech. 2 à 6 p. vide ou meublé.
LOYERS GARANTIS
Mme JANTSEN, 555-84-23.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loy. garantis 5.000 F max. 283-57-02

échanges

Maison ancienne 6 pces située 5 km Nimes, contre pavillon. Région parisienne. Ecr. : M. Gaudencio 30320 Poulx.

locations non meublées Offre

Paris

PARIS 19e
Métro : Place-des-Fêtes
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
2 P. 45 m2, loyer 1.350 F, charg. 352 F, park. 162 F
3 P. 62 m2, loyer 1.509 F, charg. 485 F, park. 162 F
S'adresser au Régisseur : 25-29, rue des Lilas, Paris
Tél. 202-05-88
de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.

PARIS 11e
Mo PARMENTIER ou OBERKAMPF
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
STUDIOS *35 m2,* loyer 1.174 F, ch. 280, park. 166 F
2 P. 45 m2, loyer 1.363 F, charg. 342 F, park. 166 F
3 P. 67 m2, loyer 1.897 F, charg. 512 F, park. 166 F
S'adresser : 53-61, av. Parmentier - Tél. 355-52-46

RUE UNIVERSITE DUPLEX TERRASSE
Soleil, 5 PIECES, 2 bains, *5.000 F. - HERMES : 705-22-13.*

Région parisienne

Vincennes, 13, r. A.-France, pr. bois. 5 p., luxe, 2 bns, loggia, 3.500 F + ch. S/pl. les 8 et 10, de 14 h. à 17 h. ou 328-06-78.

locaux commerciaux

Local de 23 m2 à concéder, à usage commercial, dans la cour d'honneur de la gare de PARIS EST. Renseignements : S.N.C.F. - Service du DOMAINE - Concessions Commerciales dans *les Bâtiments Voyageurs, 5, rue* de Florence - 75008 PARIS Tél. : 285-63-54.

OPERA - Bail à céder. Boutique et bureaux à l'entresol : *128 m2. 6, r.* Chaussée-d'Antin. Libre immédiatement. Pour ts rens. tél. au 225-95-31 (Poste 280)

Cède bail bureau d'études dessin architecte 72 m2. Paris 12e. Téléph. entre 9 h. et 10 h. au 405-20-76

maisons individuelles

SCEAUX
proche gare, lycée, belle maison *début de siècle, 4 chambres,* séjour dble, bureau, + 4 pièces mansardées, salle de jeux, beau terrain.
6.000 francs mensuel.
Téléphone : 954-42-87.

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STES
Démarches, Secrétariat,
Télex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides
ASPAC : 281.16.18 +

RUE ROYALE BEAUX BUREAUX
330 m2. A louer par an : 930 F le m2. Ecr. no 70.303, I.P.F., 12, r. Isly, 75008 Paris.

MONTEZ VOTRE PROPRE ENTREPRISE
Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les démarches, *domiciliation de v. siège social* ou location bureau meublé avec téléphone, télex, secrétariat. ORGAGESCO, 21, bd St-Martin, 75003 Paris. Tél. : 272-67-30.

villas

L'étude Arago vous propose en ROUSILLON (*Côte Vermeille*), une sélection de ses affaires : 6 km plage, Bourg important, S.N.C.F., maison ancienne, 3 p., grenier aménageable, 175.000 F. Plage, belle villa sur 400 m2, *4 p. + dépendance, tout confort.* Presqu'île « Port-Fitou », domaine résidentiel, piscine, tennis, F2 + mezzanine, cadre agréable. Prix : 235.000 F. ETUDE ARAGO. Tél. : 21-00-40. *66750 SAINT-CYPRIEN-PLAGE.*

MONTMORENCY - Résidentiel. Villa 5 p., cft + pavillon 2 pces *à aménager +* atelier. Jardin 1.400 m2 environ. *900.000 F. — Tél. : 333-24-31.*

VERSAILLES près Parc CHATEAU
Villa meulière 6 P., 2 bains, sous-sol *total,* 500 m2 jardin, *calme. 860.000 F. - 950-14-60.*

FACE SAINT-TROPEZ BEAUVALLON
Vend très belle villa en cours de finition, vue sur mer.
TEL. : H. B. : (76) 44-79-50 apr. 19 h. : (76) 52-12-23

CROISSY-SUR-SEINE
Calme, résidentiel, VILLA rez-de-chaussée + 1 ét. Réception, 4 chbres + bureau, bains, douches, grd ss-sol, jard. 400 m2. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET. — 976-05-90.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
10' R.E.R., belle villa s/815 m2, 210 m2 habit., séj., 5 ch., cuis. équipée, 2 bains, 2 w.-c., garage 2 voit. 1.575.000 F. - 950-14-60.

SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE
Sur terrain 1.000 m2, maison s/ss-sol, séj. 40 m2 + 6 P. tt cft. Prix 140.000 F. Tél. : 907-51-95.

domaines

— DOMAINE : BELLE RESIDENCE XIXe. 10 PIECES CONFORT. PARC ET VERGER 18 HA. - 1.800.000 F. CABINET OCCITAN, 19, BOUL. GARRISSON 82 MONTAUBAN.

propriétés

LORGUES en PROVENCE
EXCEPTIONNEL
PROPRIETE de CARACTERE
Très beau mas en pierres, grand confort. Position dominante terrasse, solarium, vue, piscine. Indépendances dans l'unité, jardin aménagé de goût. Bel environnement, essences. Ensemble de qualité. Autres possibilités sur place. Facilité.
Tél. : (94) 73-95-51.

Lubéron. Part. vd mas neuf, const. trad. + garage + terrain boisé 5 000 m. T. : (91) 49-41-80.

Dans village limite GARD-HERAULT, 20 km des plages, *maison 7 pièces,* grenier, garage, cour, grange, jardin 800m2. Px 550 000F. T. : (33) 54-80-26.

Var - Provence - A vdre
Mas av. piscine 1 ha ou +.
Tél. le soir 010/414.668
Richard, rue Arthur-Hardy, 81
1350 Limal - Belgique.

PPTAIRE VEND PRES GRASSE
PEYMEINADE
Bordure vieux village, ravissante propriété, séjour + 3 chambres, tt cft + maison d'amis, jardin 1 400 m2. Etat impeccable. Vue dégagée.
Tél. : 501-84-27.

A vdre Moulin à Eau, 5 chbres, 2 w.-c., chauff. électr., 2 s. à mang. + salon, terrain 2 000m2. Tél. (16-98) 95-61-36.

URGENT - CAUSE DEPART
MONTGERON
près gare, très belle propriété de 10 Pièces principales sur 2.000 m2 clos de murs. Prix exceptionnel : 1.300.000 F.
Téléphone : 386-98-27.

DOURDAN
« Le *Rotteoir* » *PROPRIETE* sur 2.500 m2, clos de murs (beaux arbres)
Maison de caractère comprenant : rez-de-chaussée, séj. double, s. à manger, 2 ch., cuis., salle de bains, 2 w.-c., salle d'eau.
1er ét. : 5 chbres, s. de bains, 5 cabinets de toilette, w.-c.
Piscine - Club House
avec 2 services et sanitaires
723-86-70

EN CREUSE
sur hauteur dominant vallée propriété comprenant maison d'habitation très bon état. 7 pièces habit. de suite, eau-électric., tél., remise (90 m2) grange et four à pain (90 m2).
TERRAIN 4 HA 60
partie plantée en sapins
PRIX 370.000 F
Sté de Transactions Immobilières du Centre, 107, rue *Nationale 36400* LA CHATRE.
Tél. (16-54) 48-10-66.

15 KM DEAUVILLE
Part. vend sur terrain 10.000 m2, *ancienne métairie à colombages* rénovée, 120 m2 habitables + dépendances à rénover, vue très dégagée, beaucoup de caractère 650.000 F à débattre.
Tél. (32) 57-74-41 ou *542-22-96.*

ASNIÈRES
Quartier *TRES RESIDENTIEL,* CALME, prox. GARE, BELLE PPTE parf. état. Réception 75m2 av. chemin., 5 chb., 2 bns, gar. av.chemin., 5 chbres, 2 bains. Gar. 3 voit. + logt indiv. tt confort. 1.000 m2 TERRAIN CLOS MURS 1.570.000 F. Tél. 788-49-80

maisons de campagne

HAUTES-ALPES, site verdoyant, alt. idéale 1.000 m., dans joli hameau à 1 km village, tous commerces et 10 km stations de ski Lus-la-Croix-Haute, sur belle prairie de 1.000 m2.
BATISSE DE CARACTERE
en pierres apparentes, *compr. splen. bergerie voûtée et deux* étages de grange à aménager, garage, eau, électr., expos. Sud.
Vue *imprenable* vallée.
pour connaisseurs. Px 280.000 F.
CATRY. - Tél. (91) 54-92-93.

Part. vend 6 km 77 MELUN, ferme style Ile-de-France, *sur* terrain 6.200 m2. 800.000 F prix ferme, agence s'abstenir. Tél. : 063-59-44, après 19 h.

HAUT-VAR - PROCHE LAC DE SAINTE-CROIX
Bergerie *Provençale, mitoyenne,* en pierres du pays, toiture en *tuiles rondes, av. gde possibilité* d'aménagement intérieur, à la *sortie du* village de Regusse, 1.400 m2 de prairie, terrain plat, vue *dégagée* et agréable sur la campagne, en bordure de propriété, eau, électricité, égoût et téléphone. Prix avec 40.000 F *le* jour de la réservation ; 160.000 F sur 20 ans, apr. acceptation du dossier de crédit.
CATRY
Tél. : 16 (94) 70-63-38.

SAMOREAU
Ravissante maison sur terrain 3.800 *m2,* vue imprenable sur Forêt de Fontainebleau, réception + 4 chbres, maison de gardien. — 850.000 F.
PRINCIP. — Tél. : 225-98-90.

DROME-SUD
GRIGNAN
Au Pays de Mme de Sevigné, des truffes et du bon vin, à l'ombre du célèbre château.
A VENDRE :
1) *Maison* 7 pces, eau, électr., w.-c., chauffage central. Conviendrait tous commerces. Prix : 195.000 F.
2) *Maison,* 2 gdes pièces, poss. mezzanine, eau, électr., w.-c. Prix : 75.000 F.
3) *Maison ancienne à restaurer,* caves voûtées, nombr. poss. Prix : 45.000 F.
Crédits possibles.
CATRY. - Tél. (91) 54-92-93 ou 16 (75) 27-13-62.

terrains

32 - 14 km Auch, 1 h. mont., 2 h. mer. Lots 3.000 m2 C.U. Tél. soir : Versailles, 950-88-13 ; Auch, 16-62-05-32-25.

demandes d'emploi

Jeune Femme - 30 ans - Etudes Supérieures
Anglais courant
5 ANS EXPERIENCE AGENCE
CHEF DE PUBLICITE SENIOR
recherche poste
CHEF DE PUBLICITÉ ANNONCEUR
Ecrire no 849.510 M REGIE-PRESSE
85 bis, rue Réaumur. 75002 PARIS, qui transm.

CADRE O.P.L. 52 ans.
GESTION de PRODUCTION cherche emploi, région indiffér. P. Leroux 15, rue d'Estienne-D'Orves 61000 Alençon 33-26-33-82.

F. 35 ans, 10 ans expér. cciale, anglais, espagnol, bonne notion portug., ayant beaucoup voyagé U.S.A., ASIE AMER. DU SUD. Etud. propos. poste responsab. Déplacements poss. Ecr. référ. *no T 019.718 M REGIE-PRESSE* 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CADRE Fme 45 a., responsable ACHAT AMEUBLEMENT, TRES EXPERIM., HAB. NEGOCIAT. *HAUT NIVEAU, rech. situation.* Ecr. no T 19.653 M Rég.-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

HOMME 30 ANS
niveau DUES
8 ans expér. serv. commercial. Bien introd. serv. achat et pub. de la rég. paris. Et. ttes propos. Ecr. no 2.231 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, *75427 Paris-9e.*

J. H. 24 ans, licence économie, angl., esp., dactylo, permis V.L. ch. emploi Paris. T. 068-55-95.

H. 31 a., CHEF DE CHANTIER téléphonie trav. P.T.T, 5 a. exp. (distribut. transport, rééquipem. imm.) 8 a. mécanique génér. ch. poste stable. Ecr. R. CHERY 37, bd Poniatowski 75012 Paris.

F. 39 a. ch. pl. stable vendeuse photo comptoir, travx amateur, pet. matér. Sér. référ. 541-18-47.

INGENIEUR 30 ans
Diplômé grande école
Chef de Projet
Conception matériel et logiciel sur microprocesseurs.
Ecr. no 2.232, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, *75427* Paris-9e.

HYDROCHIMISTE
MAITRISE - D.E.A.
expér. 6 a. anal. des eaux, étude pollut., ch. poste ingen. Ecr. *no 2.229, « le Monde »* Pub., 5, r. des Italiens, *75427 Paris-9e.*

GRAPHOLOGUE
ch. place. T. 341-24-15, le matin.

CADRE Cclal ÉDITION
32 ans, actuellement
CHEF DES VENTES
d'un réseau revendeur
recherche
éditeurs ne possédant pas force de vente pour s'établir

AGENT COMMERCIAL
sur rég. Nord, Nord-Ouest. Ecr. no T 019.182 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

l'agenda du Monde

Cours

PRÉPARATION INTENSIVE
DU 4 AU 29 AOUT
ENTRÉE A.P. SCIENCE PO
SESSION SEPTEMBRE 1re ANNEE DROIT
SESSION SEPTEMBRE DIPLOME I.E.P.
COURS, MÉTHODE, CORRIGÉS
INSCRIPTIONS : ECOGEX - FORMATION
15, av. Victor-Hugo - 75116 Paris - Tél. 502-18-00.

COURS D'ANGLAIS
EN ANGLETERRE L'ETE
EUROPA Centre de Langues,
Ecole d'anglais,
Membre de la Fédération d'organisateurs de cours d'angl.
Cours de quatre semaines, juillet-août 1980.
Enseignement par professeurs qualifiés à tous les niveaux.
Deux établissements à Torbay, Devon
(la jolie « Riviara » anglaise.
Résidence en famille ou en pension.
Pour plus amples renseignements et brochure, veuillez écrire au directeur, EUROPA Language *Centre, 38-40 Palace Avenue,* Paignton, Devon, Angleterre. Tél. 0... 803 555492. Telex 42548.

Crofton Bailey Instit. Cambridge intensive summer course for juniors and adults wishing to improve their knoledge of english. Highly qualified teachers. Phone in France : 962-28-41.

Vd méthode allemand audio-vox 25 cassettes 1.100 F. M. TRAN. T. 776-42-21, p. 6357 12 h. 30-14 h.

Le Cours TITE-LIVE
à CHATOU (5 min. du R.E.R.) inscriptions pour la RENTREE 1980 en seconde, première, terminales A, C et D.
Rattrapage MATHS PHYSIQUE tous niveaux le mercredi.
Tél. : 952-51-82, 361-47-55 14-20 h.

Graphologie

ANALYSTE et ENTRETIENS GRAPHOLOGIQUES
SUR RENDEZ-VOUS
380-37-24 ou 766-96-78
ou PERMANENCE LE JEUDI, de 14 h. à 18 h.
ANNEXE : 235, boulevard Pereire, PARIS (17e).
SIEGE : 17, rue des Acacias, PARIS (17e).

Artisans

Artisans exécution rapide maçonnerie, chauffage, plomberie, électricité, peinture, papier, moquette. Travail soigné, prix étudiés. *Téléph. : 906-81-96 et 586-06-79.*

Astrologie

Madame CHRISTINE
VOYANTE
Métro Exelmans. T. : 651-15-93.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
Importation directe à partir de 150 F le rouleau. ARNOUX, 40, r. d. Poissonniers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
TEL : 745-07-36.

Lin en 265 : 55 F.
Shantung en 265 : 70 F.
Pose par spécialiste : 757-16-13.

Instruments de musique

A SAISIR
PIANOS et CLAVECINS, du 5 au 15 mai, avant réaménagement et travaux, liquidation anc. stocks occasions, reprises en l'état, pianos récents d'exposition et modèles en surplus. Rem. except. Marques propos. BOSENDORFER, STEINWAY, & Sons, BLUTHNER, IBACH, SCHIMMEL, PLEYEL, ERARD, SEILER, RAMEAU, etc. Exp. entret. et gar. ass. Ts créd. pos. Vis. s/pl. : entrep. 7 bis r. Louis-Rouquier LEVALLOIS 757-19-74, du lundi au samedi inclus, de 9 h. 30 à 13 h. 30 ou Tél. Agent gén. BOSENDORFER-France : D. MAGNE, 50, rue de Rome, 75008 PARIS. Téléph. : 522-30-90.

Piano-forte COLLARD et COLLARD début 1.800 M. Beau meuble acajou vendu 14.500 F. T. 727-43-03 H.B. ; 553-20-79 dom.

Hi-fi

T. M. S.
le spécialiste haute-fidélité
Propose les marques :
Pioneer, Akai, Denon, Bic, Venturi, Scott, Sony, JBL, Thorens, Technics, etc.
Aux prix les plus justes.
89, bd de Sébastopol 75002 Paris. Téléph. : 261-69-66 et 236-87-61.

Mode

COSTUMES
GRANDES MARQUES
à prix réduit.
5, avenue de Villiers, Paris-17e.

Moquette

MOQUETTE MOINS CHER
dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2.
TEL : 757-19-19.

Bijoux

ACHAT COMPTANT bijoux *brillants, argent., monnaies or,* or cassé, 136, r. Legendre 17e. *Mo Brochant. Ouv. lundi à vend.*

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

Débarras

ALAIN GIRAUD ACHETE
Antiquités-Brocantes,
Déplac. province, serv. débarras (recherche Henri II, Louis XIII.) Téléph. : 854-69-74 ou 834-60-50.

Philatélie

Achète tous timbres Europe de l'ouest au prix maximum.
TEL : 734-65-35.

Stages

SÉDUIRE, CONVAINCRE
FAIRE PASSER UN MESSAGE...
Acquérir l'aisance naturelle de la parole avec contrôle vidéo : stages de 2 jours destinés aux
CHEFS D'ENTREPRISE et CADRES DÉCIDEURS
RENSEIGNEZ-VOUS VITE AU 522-65-00
Prochain cycle : 12 et 19 mai
chez ORPHI, 63, bd Malesherbes, 75008 (déductible du 1 % : formation continue)

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

LE SPÉCIALISTE DE LA SIERRA LEONE
OFFRE AUX PROFESSIONNELS AGENTS DE VOYAGE, *TOUR OPERATORS ET INDIVIDUELS* :
— Accueil et assistance locale
— Excursions avec guide bilingue
— *Circuits « Upcountry » du pays avec ou sans guide*
— Hébergement en hôtel ou bungalows individuels
— Forfait chalet et voiture
— Croisière voilier un ou plusieurs jours.
ENVOI DES TARIFS SUR SIMPLE DEMANDE
PO. BOX 1119 FREETOWN
SIERRA LEONE

GASSIN village 7 km St-Tropez, *ravissant Duplex 3 pers.,* juin 2.500 F, 1re quinz. juill. 2.000 F, août 4.200 F. T. 19-34-1-273-03-40 après 20 h. ou écrire M. Martin Can-Menor no 8 MADRID 30.

ROQUEFORT-LES-PINS
près Nice, villa 3 p., 4 pers., cft., calme, verdure, mai-juin, 500 F la sem. Téléph. le soir (16-7) 847-23-63.

CORSE, prox. mer, part. loue, août-sept., splend. mais. 6 pces dont 3 chbres + 2 terrasses et jardin. Tél. 633-38-45.

Vos vacances en Bretagne dans un château avec parc 8 hectares bord de mer, classement Gîtes de France 3 épis, piscine, tennis, etc. — 50 % juin, septembre. Location à la semaine.
Tél. (96) 32-75-40 après 20 h.
M. HERVE Joseph,
Château du Val,
22400 PLANGUEMOUAL.

10 km mer. MONTSURVENT *(50) à louer p. vacances maison* 3 p. confort. T. 271-07-24.

A LOUER ARCACHON
Semaine, quinzaine ou mois, studios, appartements, villas, *bord de mer ou dans la forêt, juillet, août ou septembre.*
PEYREL-IMMOBILIER,
28, avenue Gambetta,
33120 ARCACHON.
Téléphone (56) 83-35-29.

LES ILES EN VOILIER
L'été en Corse, Grèce, Turquie sur voiliers 13 à 17 m., tr. gd confort, planche, ski, plongée. L'hiver aux Petites-Antilles.
HINA
28, r. des Trois-Frères-Barthélemy, *13006 Marseille* (91) 94-10-23.

CORSE - SITUATION UNIQUE
en plein cœur de la pinède au bord même de la plage de sable fin.
LE CLUB DE L'HORIZON à CALVI vous offre : au soleil, bungalows, logements en dur, animation, activités sportives, parkings.
Pens. complète, cuisine soignée. Ouverture 1er juin - fermeture 14 sept. Périodes conseillées : 1er juin-13 juill., 17 août-14 sept.
Renseignements inscriptions
CLUB DE L'HORIZON
5, r. Helder, Paris-9e - 247-13-41.

LANGUEDOC-ROUSSILLON
Louons villas, appartements. Semaine et multiple de semaine Disponibilités, JUIN, JUILLET.
M.O.M. VACANCES
11430 PORT-GRUISSAN
Cour du Chebeck. (68) 45-03-36.
34300 CAP-D'AGDE.
Les Agathines T. (67) 94-45-80.

(VAR) LES ARCS 30 mn MER
VILLA 200 m2, 4 chbres, 2 bns, séjour, terrasse, 8 à 10 pers., 6.000 m2, verdure, gd calme. Juill.-août 8.500 F, sept. 5.000 F. Tél. après 20 h : (94) 73-22-41.

LA GRANDE-MOTTE
Particulier loue près du PORT studio, terrasse, jardin tout cft. JUIN 1.400 F, poss. quinzaine *et 2e quinzaine* SEPT. 700 F. Téléph. : 566-87-14 ou 322-82-12.

COLLIOURE VAL SAINT-ELME
Loue juin : F 2, tout confort, accès mer 200 m., 1 500 francs. Tél. après 19 h. : 304-42-47.

9 km de DEAUVILLE MANOIR gd cft, réceptions, 8 chambres. Juillet : 15.000 F. T. : 651-56-84.

ANNECY
Loue F 2 meublé juin-juillet-août ctre-ville. Tél. (84) 28-61-21.

A louer, Alpes du Sud, *juillet, août, sept., appt 2 ch.,* cuis., s. d'eau, w.-c., rez-de-ch., villa nve (92) 45-09-02 ap.18h.30.

VACANCES AU CALME
à Menthières, Haut - Jura - Sud. Randonnées pédestres, séjours. Ecr. C.S. Montagnard Menthières 01200 Bellegarde. T. (50) 48-26-34.

VAL-D'ISÈRE
Chalet neuf, pour 12 personnes, 3 bains, terrasse. A louer juillet et août. T. le matin 502-13-43 *Mme* DUBUS.

LES CARROZ-D'ARRACHES (Haute-Savoie) - 1.150 m. d'alt. Station ETE-HIVER. A louer : STUDIO tout confort (4 pers.). TEL : 304-42-41.

WEEK-END et VOYAGES
TOUTES DESTINATIONS
en avion privé
avec pilote professionnel.
Tél. 322-42-99.

ITALIE 90 km Florence, loue juillet belles demeures pleine campagne 600 m altit. 504-29-73.

SANTE et VACANCES au calme dans le Midi, soleil, air pur, pisc., tennis. Nombreuses excursions mer, montagne. Reste qq. studios à louer, semaine dep. 450 F. Mois dep. 1.600 F. Chaîne Thermale du Soleil, *32, avenue de l'Opéra,* 75002 PARIS. Tél. 742-67-91.

Cause santé, vends petit bois 26 ares équip pour caravaning. YONNE (sur bord de route). DECHIEF, à DIZY-LE-GROS, 02150 Sissonne.

ITALIE - TOSCANE
appartement attaché à vieux prieuré, 3 pièces tout confort. Tennis et piscine proche. Ecrire *M.* ROUSSELLE, 48, bd Maillot, 92200 NEUILLY.

U. S. A.
Renseignements touristiques.
Tél. : 260-57-14 de 10 h. à 17 h.
Correspondance :
Ambassade des Etats - Unis
75382 Paris Cedex 08.

Séjours linguistiques

SEJOURS LINGUISTIQUES EN IRLANDE (Dublin)
pour élèves et étudiants
3 semaines en juillet ou août : *3.200 F, voyage compris.*
Renseignements et inscriptions : 337-75-85 après 18 heures.

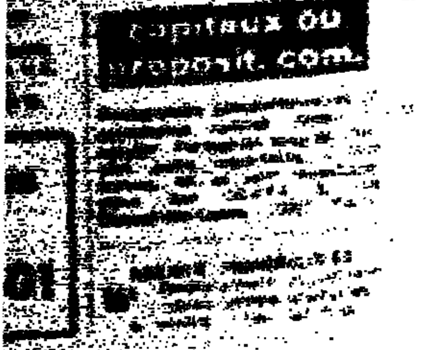
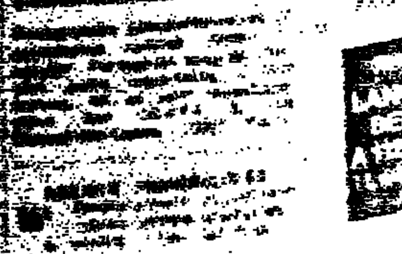
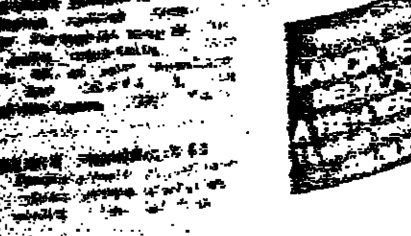
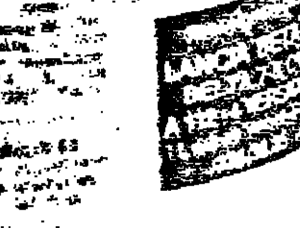
ANGLETERRE séjours linguistiques organisés par Associat. *professeurs d'anglais.* Voyage logement en famille, cours activités culturelles et sportives. 3 sem. juillet ou août : 1.995 F. U.S.A. : séjour en famille américaine, 3 sem. août : 3.380 F.
APPRENDRE et VIVRE.
TEL : 350-68-71.

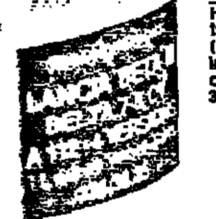
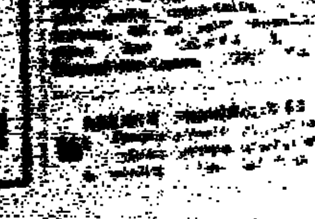
Chasse et pêche

Loue à part. ETANG de 2,5 ha avec chalet. Beau site, région de Pithiviers, 2.000 F mensuel. Téléphone : 336-09-29, le soir.

Tennis

TENNIS stages cours particul. Location du 29-6 au 31-8 1980. *Hôtel La Maison de Gaudissart* 05390 MOLINES-EN-QUEYRAS. Téléph. : (92) 45-83-29, 45-83-80.


Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

PRÉPARÉ AU SEIN D'UNE COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE

Le réseau des « autoroutes électriques » de l'an 2000 est présenté par EDF

Supportées par trente mille pylônes géants, 15 000 kilomètres de lignes à très haute tension (400 000 volts) sillonneront la France dans une vingtaine d'années. Elles relieront entre elles toutes les centrales de production (thermiques, nucléaires, hydroélectriques) et apporteront le courant aux réseaux haute, moyenne et basse tensions auxquels elles seront connectées par quelques centaines de postes de transformation. Le schéma-directeur de ces « autoroutes électriques » a été rendu public ce mercredi 7 mai par M. Bernard Favez, directeur adjoint du service E.D.F. « production et transport ».

Présenté au conseil d'administration de l'établissement public en mars, il résultait des travaux d'une commission interministérielle réunissant outre les techniciens d'E.D.F., les représentants de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'intérieur, de l'agriculture, de l'industrie, de l'armée et de la culture.

Cette commission avait été créée en 1976 sur l'initiative du ministère de l'environnement. Celui-ci voulait éviter d'être systématiquement placé devant des « coups partis » et souhaitait examiner avec les électriciens l'ensemble du problème des lignes haute tension plutôt que de s'opposer à tel ou tel tronçon. De son côté, l'établissement public éprouvait de plus en plus de difficulté à faire avancer ses projets car il se heurtait sur le terrain à l'opposition des élus et des associations. E.D.F. avait donc intérêt à faire « légitimer » ses futures lignes en discutant le schéma avec tous les ministères concernés.

La commission a d'abord demandé à E.D.F. de justifier son projet et les hypothèses qui le sous-tendent. L'établissement public a imaginé que la consommation électrique des Français serait dans vingt ans au niveau de la consommation actuelle des Suédois, des Norvégiens ou des Américains. Cela ferait passer la consommation nationale de 235 milliards de kilowatts-heures à environ 600 milliards.

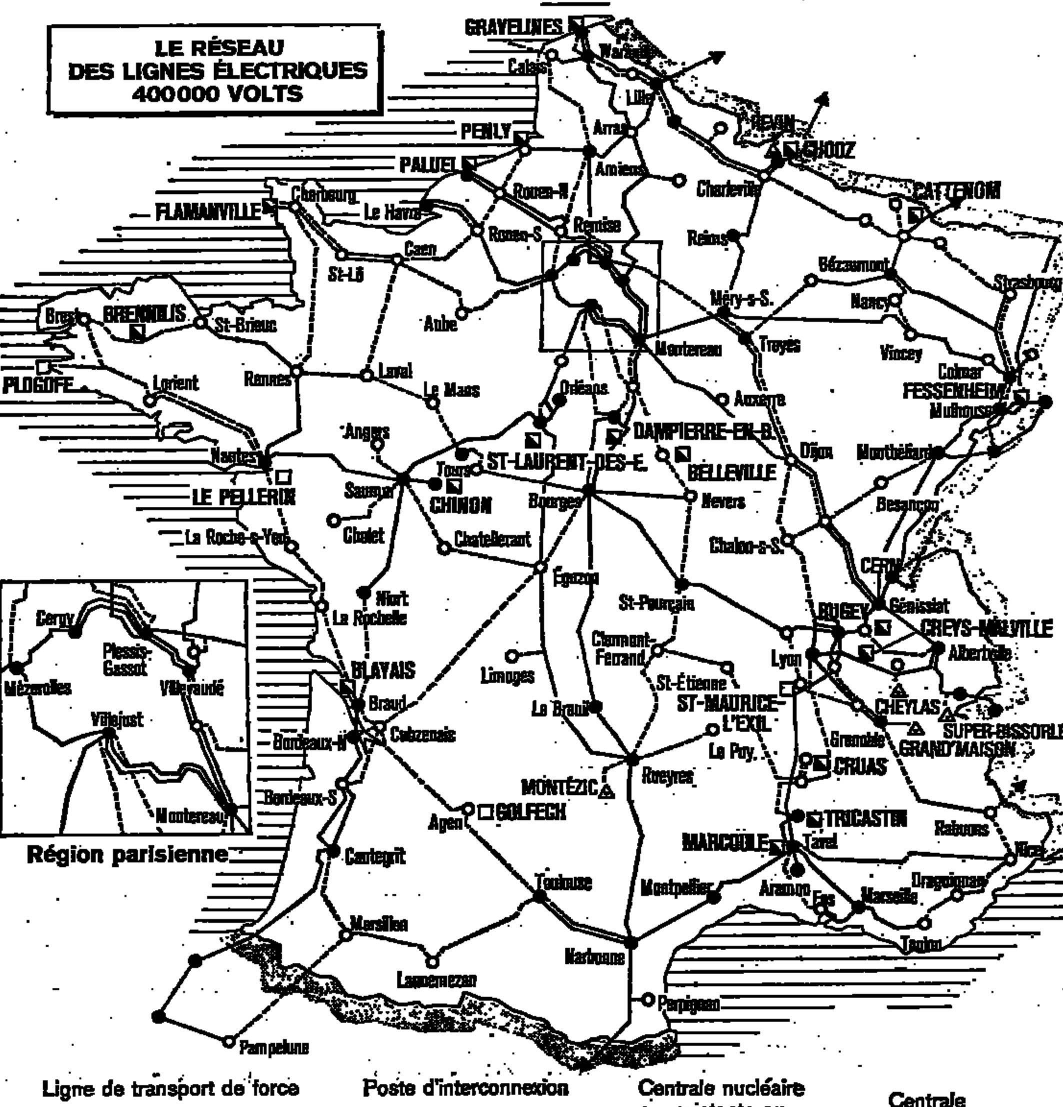
Seconde hypothèse : dans chaque région production et consommation devraient s'équilibrer. D'où la répartition géographique des centrales nucléaires et, entre elles, d'indispensables connexions.

Même si les prévisions étaient révisées en baisse, le réseau resterait, en gros, nécessaire. Les emplacements des centrales nucléaires sont déjà connus pour l'essentiel et, compte tenu de la toile d'araignée tendue sur l'Hexagone, les nouveaux sites ne se trouveront jamais bien loin d'une ligne. Au reste, une bonne partie du réseau, dont la construction a commencé dès 1958, est déjà en place puisque les lignes 400 000 volts s'allongent sur 8 000 kilomètres. On leur adjoindra 7 000 kilomètres de lignes nouvelles. En 1980, les prévisions de mises en service portent sur 850 kilomètres en huit tronçons dont le plus important (270 kilomètres) reliera la centrale de Gravelines à la région parisienne.

Aérien ou souterrain

E.D.F. a dû expliquer aussi pourquoi elle avait choisi la tension de 400 000 volts et les lignes aériennes. Sur le premier point le choix a été fait après concertation avec les autres producteurs européens qui, tous, ont opté pour la solution 400 000 volts. Or notre réseau sera raccordé à celui de nos voisins : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne. Les lignes à 750 000 volts qui avaient été envisagées il y a une quinzaine d'années n'ont pas été retenues : trop chères.

Quant aux lignes aériennes, elles sont, selon les électriciens, le seul moyen efficace, bon marché et fiable de transporter du courant à très haute tension. La généralisation économique des lignes enterrées ne peut être envisagée avant le siècle prochain. En attendant nous sommes donc condamnés aux guirlandes de câbles et aux treillis métalliques des pylônes de 50 mètres de haut.



Ligne de transport de force — existante — en projet · Poste d'interconnexion ● existant ○ en projet · Centrale nucléaire existante ou en construction □ en projet · ▲ Centrale hydroélectrique de pompage

Le schéma finalement accepté par toutes les administrations n'indique pas de tracés précis mais seulement entre deux points fixes (centrale ou poste d'interconnexion) des fuseaux à l'intérieur desquels la ligne, le moment venu et après enquête publique, pourra se déplacer parfois de plusieurs dizaines de kilomètres. Les fonctionnaires de l'environnement, de l'agriculture et des forêts ont souvent opposé leur veto à tel fuseau prévu par E.D.F. Ainsi, certaines forêts seront contournées, le massif du Vercors épargné, de même que les côtes bretonnes, certains sites de Provence et du Massif Central.

Après un an de discussion, E.D.F. a été même obligé de promettre que les vieilles lignes seraient démontées. Ces opérations ont commencé. Exemple : dans le parc régional du Pilat (Loire), 70 kilomètres de ligne 220 000 volts vont disparaître et seront remplacées par 20 kilomètres de ligne 400 000 volts passant en bordure du parc.

Selon les devis actuels, la réalisation du réseau 400 000 volts et ses cent vingt postes d'interconnexion coûtera une vingtaine de milliards. Aux frais d'entretien ordinaires, il faut ajouter une charge nouvelle. Pour « faire passer la pilule », le gouvernement a décidé qu'une taxe serait versée par E.D.F. à chaque commune traversée par une ligne. Tarif : 2 000 F par an et par pylône pour le 400 000 volts, moitié moins pour le 220 000 volts.

Cette « gratification » aux ressources communales apaisera-t-elle les inquiétudes de ceux qui redoutent les effets des champs électriques constatés sous les lignes ? (*le Monde* des 11 et 12 mai 1979). Des expériences sur animaux de laboratoire sont conduites depuis quatre ans à la demande d'E.D.F. à l'école vétérinaire de Maisons-Alfort. Ces études continuent et vont être élargies avec la participation d'un laboratoire du Collège de France. L'établissement public indique seulement : « *Les expérimentations sont délicates à interpréter. Les champs électriques — dix fois plus forts que ceux enregistrés sous une ligne très haute tension — ont une action physiologique discrète sur les animaux. Mais cette action n'est nullement pathologique.* »

Il n'est donc pas question de modifier la réglementation française qui autorise une ligne de 400 000 volts à passer sur des habitations et même à construire sous une telle ligne.

Malgré les précautions prises, l'exécution du schéma directeur aura des conséquences très importantes sur les paysages et l'environnement des zones traversées. Les superficies surplombées par les lignes atteindront 30 000 hectares et celles occupées par les grands postes d'interconnexion encore 2 000 hectares.

L'électrification de l'Hexagone passera d'autant moins inaperçue qu'au schéma national très haute tension doivent s'ajouter, dans les années à venir, vingt et un schémas régionaux. Ceux-ci établiront les tracés des lignes à 63 000, 90 000 et 200 000 volts. Celles-ci, qui s'allongent actuellement sur 60 000 kilomètres, en auront 25 000 de plus d'ici à la fin du siècle. Avec 62 000 pylônes métalliques supplémentaires pour les soutenir.

Les schémas régionaux seront préparées par les délégations régionales de l'E.D.F. et présentés au printemps 1981 aux préfets. A charge pour ceux-ci de les soumettre aux assemblées régionales. Comme l'affaire sera longue et sans doute aussi difficile à mener que celle du schéma national, une opération test, en octobre 1980. Elle aura lieu, soit dans le Nord, soit dans les pays de la Loire.

MARC AMBROISE-RENDU.

INCIDENTS A CHOOZ POUR L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE SUR LA CENTRALE NUCLÉAIRE

L'enquête publique qui doit se dérouler à Chooz dans les Ardennes, du 6 mai au 17 juin, et sur treize communes concernées par l'extension de la centrale nucléaire a mal commencé. Le 6 mai en fin de journée plusieurs centaines d'opposants à la centrale ont défilé dans les rues du bourg, puis ils ont subitement envahi la mairie où était déposé le dossier d'enquête, ont dérobé l'ensemble des documents et les ont jetés dans la Meuse.

Un second dossier fut immédiatement mis en place. Mais au moment où, en fin de soirée, les gendarmes mobiles emportaient ces documents pour les mettre à l'abri, ils furent pris à partie. Pour la seconde fois, les protestataires se sont emparés des documents, et cette fois les ont déchirés. Des heurts se sont produits mais aucun blessé n'a été hospitalisé.

La frontière belge reste étroitement gardée. D'autre part, on annonce que des habitants de Plogoff pourraient venir soutenir et conseiller les opposants ardennais.

Le nettoyage du Rhin

LES LORRAINS PROTESTENT CONTRE LE PROJET DE CRÉATION D'UNE SALINE EN ALSACE

(De notre correspondant.)

Nancy. — Le comité de défense des salines de Lorraine vient de publier une plaquette pour présenter sa position sur la question de la pollution du Rhin et de la Moselle. Ce document sera envoyé aux sénateurs, aux députés et aux représentants des pays intéressés.

Selon le comité de défense : « *Le marché du sel étant stagnant depuis quelques années, les capacités de production en Lorraine étant sous-utilisées, il va de soi que sans chercher à créer une polémique interrégionale, les Lorrains ne peuvent accepter la création d'une saline en Alsace alors que d'autres solutions techniques existent, qui, utilisées telles ou complémentairement, permettraient de contribuer à la dépollution du Rhin et de la Moselle (...) Stockage en surface, saumoducs, injections dans les couches profondes, dans des puits de mines vides : ces solutions sont exposées et « évaluées* ». Comme le soulignait, dès le mois de février, le sénateur et maire de Dombasle-sur-Meurthe, M. Roger Boileau, « *la création d'une saline internationale en Alsace n'est en aucun cas une solution* [illegible]

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AU-DELA DE LEURS DIVERGENCES POLITIQUES

Les présidents de région demandent un renforcement de leurs pouvoirs économiques

*Que ce soit dans les milieux de la majorité ou du côté de l'opposition socialiste, la réunion, le mardi 6 mai, des présidents de conseils régionaux, toutes tendances politiques confondues, à l'Assemblée nationale (*le Monde *du 7 mai) a été qualifiée de* « rencontre intéressante, utile et positive ».

Les présidents s'étaient préalablement mis d'accord pour ne pas soulever au cours du débat les questions institutionnelles ou celles qui alimentent, au plan national, les divergences politiques. Il s'agissait de se mettre d'accord sur des revendications concrètes permettant d'améliorer le fonctionnement des établissements publics régionaux dans l'optique d'une décentralisation plus authentique.

Aux termes du communiqué publié à l'issue des travaux, signé par tous les représentants, sauf M. Raymond Maillet, président communiste du conseil régional de Picardie, les représentants des régions souhaitent voir accrus leurs crédits de fonctionnement, notamment pour les sports, les loisirs, le tourisme, les parcs naturels, la défense de l'emploi et la culture. Dans les faits, d'ailleurs, la distinction entre crédits de fonctionnement et crédits d'équipement aboutit parfois à des situations cocasses. Ainsi, le président d'un conseil régional a donné l'exemple suivant : « *Si j'achète un violon pour l'orchestre régional, c'est légal car c'est un investissement. Si j'achète un archet, cela ne va plus car c'est du fonctionnement...* »

Les autres revendications portent sur les aides régionales non seulement aux créations d'entreprises, mais aussi aux extensions d'activités, le financement des usines-relais, l'établissement de cartes régionales des aides à l'emploi dans le but de développer des pôles secondaires d'industrialisation, les schémas de transport, la formation professionnelle et les interventions dans le domaine de l'énergie, ce dernier sujet devant constituer un terrain privilégié pour la coopération interrégionale.

Les présidents des conseils régionaux ont enfin décidé de demander à M. Raymond Barre d'organiser une séance de travail à laquelle participeraient les ministres concernés.

Les conseils régionaux en métropole sont présidés par les personnalités suivantes : Alsace, M. Marcel Rudloff (U.D.F.) ; Aquitaine, M. André Labarrère (P.S.) ; Auvergne, M. Maurice Pourchon (P.S.) ; Bourgogne, M. Pierre Joxe (P.S.) ; Bretagne, M. Raymond Marcellin (U.D.F.) ; Centre, M. Jean Delaneau (U.D.F.) ; Champagne-Ardenne, M. Jacques Sourdille (R.P.R.) ; Corse, M. Jean-Paul de Rocca-Serra (R.P.R.) ; Franche-Comté, M. Edgar Faure (non inscrit) ; Ile-de-France, M. Michel Giraud (R.P.R.) ; Languedoc-Roussillon, M. Edgard Tailhades (P.S.) ; Limousin, M. André Chandernagor (P.S.) ; Lorraine, M. André Madoux (U.D.F.) ; Midi-Pyrénées, M. Alain Savary (P.S.) ; Nord-Pas-de-Calais, M. Pierre Mauroy (P.S.) ; Basse-Normandie M. Paul German (Mouvement normand) ; Haute-Normandie, M. André Bettencourt (U.D.F.-P.R.) ; Pays de la Loire, M. Olivier Guichard (R.P.R.) ; Picardie, M. Raymond Maillet (P.C.) ; Poitou-Charentes, M. Fernand Chaussebourg (C.D.S.) ; Provence-Côte d'Azur, M. Gaston Defferre (P.S.) ; Rhône-Alpes, M. Paul Ribeyre (CNIP).

Pour l'outre-mer, en Martinique, M. Camille Petit (R.P.R.) ; à la Réunion, M. Yves Barau (R.P.R.) ; en Guadeloupe, M. Marcel Esdras (divers gauche) ; en Guyane, M. Jacques Lony (P.S. guyanais autonomiste).

Le Monde

régions

BRETAGNE

LE PARI SUR L'AGRO-ALIMENTAIRE

LORIENT : un port pour les paysans

Deuxième port de pêche; grand port de guerre spécialisé dans la construction et l'entretien de petites et moyennes unités; port de plaisance renommé depuis la première grande transatlantique française en double, Lorient est également un grand port de commerce et — on ne le sait pas assez — le premier port français importateur de matières premières destinées à l'alimentation des animaux. En 1979, le trafic du port de commerce a atteint 2 294 000 tonnes (soit une progression de 5 % par rapport à l'année 1978), et les seules matières premières destinées à l'alimentation animale (essentiellement des tourteaux de soja ou d'arachide et du manioc) y entrent pour 997 165 tonnes.

SITUÉ dans une magnifique rade abritée au confluent du Scorff et du Blavet, le port de commerce de Lorient peut actuellement accueillir des bateaux de 40 000 à 70 000 tonnes de port en lourd. Pour cela il dispose de 568 mètres de quais, d'un appontement pétrolier de 112 mètres, et au Rohu, sur la rive droite du Blavet, d'un quai de 110 mètres accessible à des navires de 6 mètres de tirant d'eau.

Il dispose aussi d'importants moyens de déchargement qui seront renforcés en juillet par deux nouvelles grues de 10 tonnes. Ces investissements ont été rendus indispensables compte tenu du tonnage des bateaux qui fréquentent désormais le port. Depuis quelques mois pour le déchargement des marchandises en vrac le port dispose d'un engin de déchargement en continu d'un débit de 480 tonnes à l'heure, de silos de transit d'une capacité de 10 000 tonnes permettant le chargement de cinq camions et d'une station « vrac » permettant le chargement de trains complets. Ces moyens de déchargement permettent actuellement de traiter quotidiennement 11 000 tonnes, la capacité de stockage étant limitée à 60 000 tonnes. C'est cet outil qui sera inauguré officiellement le 6 juin prochain par MM. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, et Joël Le Theule, ministre des transports.

Depuis 1976, la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan joue à Lorient la carte de l'alimentation animale et a investi pour ce faire 91 200 000 F.

Il faut dire que la position géographique du grand port de la Bretagne du Sud, qui dessert actuellement douze départements, est privilégiée. On se trouve ici aux portes de la première zone agro-alimentaire française puisque la Bretagne est la première région d'élevage porcin (2,8 milliards de francs de production en 1978) ; la première région d'élevage avicole (2,3 milliards) ; la première région laitière (4,7 milliards) ; la deuxième région d'élevage bovin (2,8 milliards) ; la deuxième région légumière (1 milliard). Elle représente 26,5 % de la consommation française des produits d'alimentation animale.

D'ici à 1985, on escompte un rythme annuel de progression du secteur « aliments du bétail » voisin de 7 %.

Quatre fois moins qu'aux Pays-Bas

C'est dire l'enjeu représenté par ce secteur économique qui va connaître dans les années à venir d'importants bouleversements, car il faut s'attendre dans l'agriculture bretonne à une évolution importante des habitudes, et particulièrement au développement de la consommation d'aliments destinés aux vaches laitières, qui doublera en cinq ans. A titre d'exemple, une vache bretonne ne consomme en moyenne que 1,8 kilo d'aliment fini par jour, alors qu'une laitière hollandaise en consomme 7 à 8 kilos.

L'industrie bretonne de fabrication d'aliments du bétail est donc, d'ores et déjà, contrainte de développer son outil de production, afin de faire face à un doublement des besoins d'ici trois ans. On créera donc de nouvelles usines, particulièrement dans l'arrière-pays du port de Lorient, c'est-à-dire le Morbihan et le Sud-Finistère, et, pour abaisser les coûts de revient, les usines actuellement en service devront se moderniser et doubler leur rendement.

Le seul port de Lorient ne suffit plus à assurer l'approvisionnement de ces usines, qui, pour fonctionner avec dix à douze jours de stockage de matières premières, doivent faire venir de temps à autre leurs matières premières de Gand ou de Rotterdam par trains complets (environ dix trains de 1 000 tonnes ces six derniers mois). C'est pourquoi Lorient, qui, fort heureusement, avait déjà devancé cette évolution, devra se doter des moyens qui lui permettront de doubler d'ici à 1985 ses capacités de déchargement. C'est ce progamme d'investissements qui sera exposé aux ministres le 6 juin prochain.

Disons qu'il consiste à permettre l'accueil de navires de 75 000 tonnes de port en lourd (soit des cargaisons de 60 000 tonnes), qui pourront être déchargés à la cadence de 10 000 à 12 000 tonnes par jour, à porter la capacité des moyens de déchargement à 20 000 tonnes par jour, à doubler la capacité de stockage grâce à la construction d'entrepôts sur des réserves foncières qui ont été constituées à cette fin. Tout cela pour faire face à un trafic qui sera en 1985 de l'ordre de 3,5 à 5 millions de tonnes, dans lequel les matières premières destinées à l'alimentation animale représenteront 1,8 à 2,6 millions de tonnes.

Mais, pour que l'outil fonctionne bien, il faudra, d'une part, construire au moins 300 mètres de quais supplémentaires, d'autre part, pouvoir compter sur l'achèvement du programme routier entrepris en Bretagne.

Optimisme

Il y a belle lurette pourtant que la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan insiste sur l'importance que représente, d'une part, l'axe Lorient-Roscoff et, d'autre part, l'aménagement de la N 24 Lorient-Rennes. Pour ce qui concerne la desserte portuaire à Lorient même, la municipalité et le département semblent décidés à tout mettre en œuvre dans les prochains mois.

Quant aux nouveaux quais, on voit mal où l'on va les placer dans ce port de commerce enserré entre le port de pêche et le port de plaisance. Fort heureusement, là encore on a prévu l'avenir, et d'importantes réserves foncières ont été constituées ou sont en cours de constitution, notamment de l'autre côté de la rade, près d'une anse qui accueillera sur 230 hectares la future zone industrielle et portuaire.

En ces temps de morosité, les Lorientais, qui, dans l'histoire, ont souvent montré leur esprit de pionniers, sont délibérément optimistes, malgré la crise que connaît, actuellement la pêche. C'est un peu comme lorsque l'on joue au poker : le tout est d'avoir en main les bonnes cartes.

JEAN-YVES MANAC'H.

DES JEUNES RETOURNENT AU PAYS

Six tisserands à Ouessant

« *JE suis né dans la laine, j'y ai été élevé. Pour moi, l'atelier de tissage et de filature, c'est le prolongement de mon milieu naturel...* » C'est ainsi qu'avec Martin Miniou six jeunes Ouessantins, âgés de dix-huit à vingt-quatre ans, ont décidé de s'installer dans l'ancienne caserne de l'île battue par le vent, jalonnée de maisons blanches aux volets bleus, et qu'ils ont cru dur comme fer à un projet d'atelier artisanal, au point de « s'exiler » durant plusieurs mois à Paris, pour y apprendre leur métier. Ils accepteront, dans leur atelier, de n'être payés qu'au SMIC.

L'idée de créer un atelier de tissage et de filature à Ouessant est vieille de trois ans. Elle est soutenue par Mme Geneviève Dupeux, qui est à l'origine de la création de l'atelier de tissage des Arts décoratifs de Paris et par l'Association pour la protection et le soutien des îles du Ponant (APPIP). Peu à peu, le projet prend forme. Ce sera une SCOP (société coopérative ouvrière de production). La mairie trouve un gîte ; l'APPIP, un financement. Le projet a immédiatement catalysé la passion d'une poignée de jeunes, qui y voyaient l'occasion de « travailler au pays ». « *Les Bretons sont obligés de s'expatrier*, explique l'un d'entre eux, *j'ai cherché du travail dans toute la région. Alors, lorsqu'on a parlé de cette filature, j'ai sauté sur l'occasion.* »

Ils sont six, quatre filles et deux garçons, animés par une passion commune, leur île, et qui préfèrent « *y rester clochard plutôt que de la quitter* ». Les objections, ils les balayent d'un revers de main. Paris et sa culture ? « *On n'a pas le temps d'en profiter.* » Le confort ? « *Quand vous avez froid, vous allumez le radiateur. Nous, nous mettons une couverture de plus.* » Quant à Kattel, qui habitait la banlieue parisienne, elle est venue élire domicile à Ouessant, parce que... « *elle en avait assez de voir les gens courir après les autobus* ».

On s'est réparti les tâches : Martin fera le fil, les filles travailleront à la filature, un gestionnaire s'occupera des comptes. « *Dans les autres ateliers*, précisent-ils, *les artisans utilisent des fils qu'ils achètent souvent cher à des revendeurs. La laine entrera chez nous à l'état de toison et elle sortira tissée.* »

Même élever des escargots

Les troupes sont prêtes et s'impatientent, les travaux de transformation de l'ancienne caserne sont financés : la municipalité a obtenu une subvention pour l'établissement, classé comme « atelier relais ».

Reste à trouver 600 000 francs à 700 000 francs pour l'achat du matériel. Les aides de l'Etat atteignent 40 % des investissements. Elles furent décidées en 1979, mais elles ne sont pas encore débloquées.

Un emprunt et une participation financière des membres de la SCOP sont nécessaires pour compléter le montage financier. Si le premier peut être obtenu au titre du fonds créé dans la région pour favoriser les entreprises nouvelles, en revanche, la part d'autofinancement (même si elle est allégée par le fonds de concours à la création des SCOP et par un prêt personnel) reste importante pour ces très jeunes artisans qui entrent dans la vie professionnelle : 35 000 F, soit 5 000 F chacun.

Une référence : lors d'une affaire comparable à l'île d'Yeu, la moitié des familles de la commune avaient aidé au sauvetage d'une entreprise. Mais la SCOP d'Ouessant cherche encore aujourd'hui ses derniers financiers...

Pour Martine, Katelle, Martin et les autres, la filature, ce sont sept emplois créés à Ouessant... Pour rester chez eux, ils étaient prêts à faire n'importe quoi, « *même élever des escargots* ».

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

Point de vue

Plogoff ou le mépris

par le docteur GÉRARD PHILIPPS (*)

LA centrale nucléaire représente, dans une période transitoire, et malgré les réserves qu'elle suscite à juste titre, une source d'énergie indispensable au développement de notre économie et à la compétitivité de nos entreprises sur le plan international. Il va de soi que l'installation d'une telle centrale ne saurait se faire sans un maximum de garanties et sans tenir compte de son environnement.

Précisons au passage que l'inflation des prix pétroliers, si elle grève le porte-monnaie des consommateurs, si elle accroît le coût des charges et le prix de revient de multiples produits industriels, contribue à remplir les caisses de l'Etat qui prélève 58 % du prix de vente du super au titre de royalties.

Cela dit, que penser des formes dans lesquelles la commission chargée d'enquêter sur le projet d'installation d'une centrale électro-nucléaire à Plogoff a émis un avis favorable sinon que les considérants et les conclusions des commissaires traduisent un sens humain plus qu'équivoque, un mépris total pour la démocratie locale et le respect de l'environnement.

Si le risque d'accident dans une centrale nucléaire est réduit au minimum, il n'en reste pas moins qu'aucun être humain, qu'aucune technique n'est infaillible, que les conséquences d'un imprévisible accident seraient bien plus catastrophiques pour l'espèce humaine que celles d'accidents provoqués par d'autres formes d'énergie. Les effets se feraient sentir bien au-delà du périmètre cornouaillais.

Affirmer que cette source d'énergie est susceptible de redresser durablement l'emploi dans cette région est très discutable. Lors de la construction de la centrale et des infrastructures qui l'accompagnent, la plupart des travailleurs et des entreprises viendront de l'extérieur. Les retombées économiques sur le commerce local seront notablement contrebalancées par la fuite d'un nombre imposant d'estivants, peu soucieux de visiter un cap transformé en chantier et en dortoir, tandis que, par la suite, la peur du nucléaire risque de porter préjudice aux stations balnéaires voisines.

S'appuyer uniquement sur le vote favorable d'élus régionaux et départementaux est un non-sens, certains élus parachutés dans notre région étant peu motivés par la pérennité du terroir, tandis que la plupart des autres ont choisi Plogoff pour éloigner de leurs propres communes le spectre du nucléaire. Soyons persuadés que, si leur commune avait été en jeu, ils auraient émis un vote défavorable. Pourquoi, en revanche, avoir fait si peu cas de l'opinion des principaux intéressés, les habitants du cap Sizun, et en particulier des professions de santé dont l'unanimité a impressionné l'opinion publique ? En les traitant en représentants d'un sous-prolétariat, en véritables parias, les pouvoirs publics ont méprisé la démocratie.

Le fait de prévoir d'emblée l'indemnisation d'éventuels préjudices que pourraient subir diverses catégories de travailleurs laisse planer un doute ; on reconnaît ainsi implicitement les inconvénients notables d'une centrale nucléaire.

Site de prestige

Beaucoup plus grave est l'absence de référence à la valeur touristique du site et à l'environnement. Dans la plupart des pays, la corne septentrionale de la Cornouaille est considérée comme la fin occidentale de l'Ancien Monde, le cap Sizun et le beg Ar-Raz, d'une beauté sauvage, jouissent d'une réputation internationale. Ils constituent incontestablement un facteur majeur de l'entraînement touristique vers le Finistère, et leur apport à l'économie locale est considérable.

Que nous le voulions ou non, l'installation de la centrale nucléaire transformerait la nature du site et effacerait le caractère mystique du cap Sizun. Les techniciens devraient s'attaquer aux falaises, les travailleurs venus de l'extérieur provoqueraient l'édification de cités-dortoirs impersonnelles et laides.

Les véritables questions qui se posent au Conseil d'Etat et au gouvernement sont les suivantes :

Même si la solution des problèmes d'énergie est devenue la condition de l'indépendance économique et politique de la France, les hommes et femmes de nos générations ont-ils le droit d'hypothéquer l'avenir de générations qui seront adultes dans vingt-cinq ans ?

Avons-nous le droit de laisser massacrer définitivement ce joyau du Finistère au profit d'une source d'énergie relativement éphémère et dont les retombées nocives ne se manifesteront peut-être que dans plusieurs années, au terme du fonctionnement de la centrale ?

Pour le choix du site, n'avait-on pas le devoir de prendre en considération non seulement la technique mais aussi la qualité de l'environnement ? N'y avait-il vraiment pas d'autres lieux moins prestigieux en Bretagne pour cacher cette centrale ?

A ceux qui, à l'instar du directeur général de l'E.D.F., font appel à l'esprit civique des habitants du cap Sizun et leur demandent de s'incliner devant l'intérêt général, je rappellerai que les Bretons ont payé jusqu'à ce jour un lourd tribut à la solidarité nationale et qu'ils n'ont pas de leçons à recevoir de notables qui se garderont bien de construire leur résidence secondaire au voisinage de Plogoff.

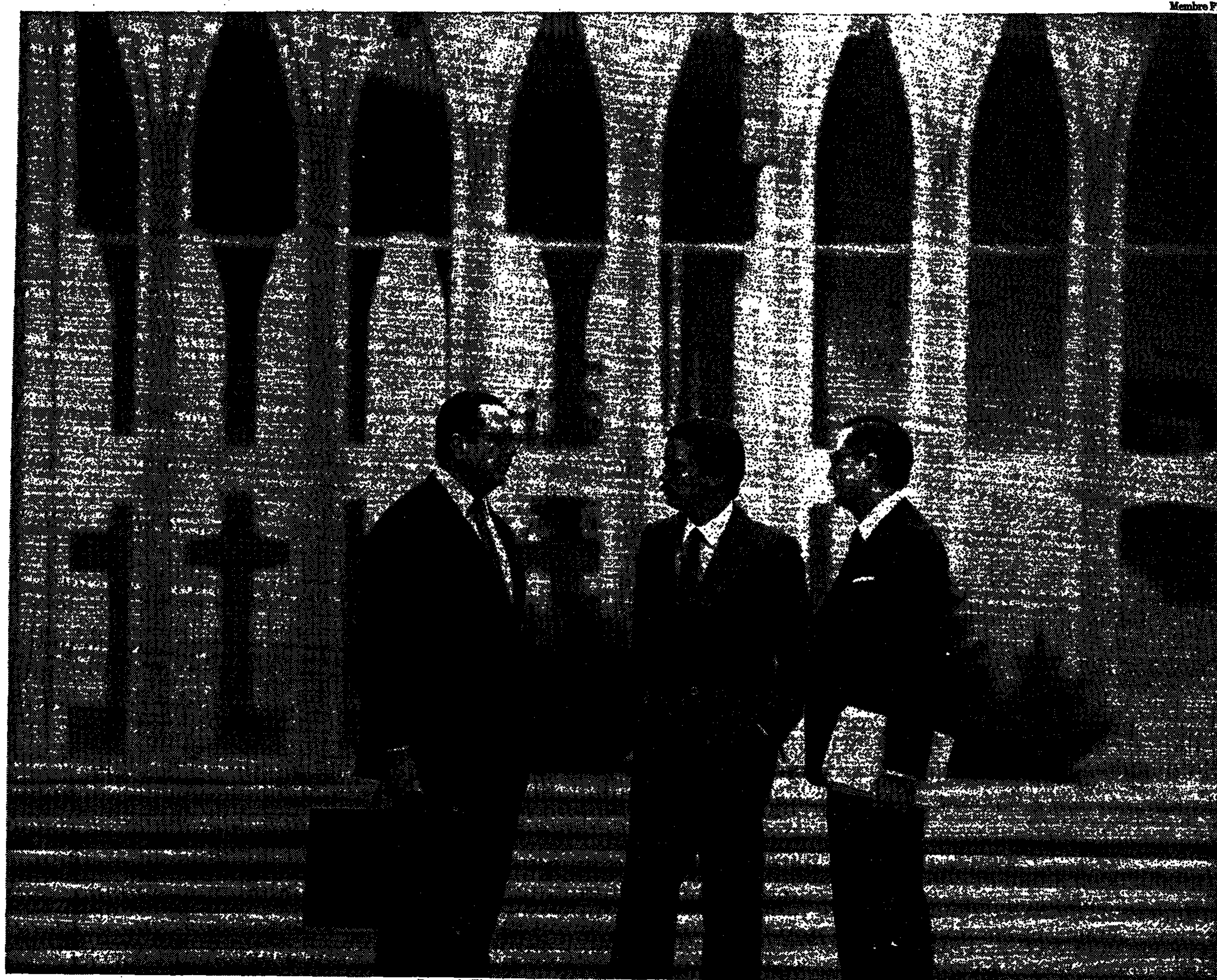
Et si solidarité il y a, pourquoi ne pas montrer l'exemple, pourquoi ne pas construire une centrale nucléaire aux environs de Chamalières, dont les sites sont moins fréquentés que le cap Sizun ?

Quelle que soit la décision du Conseil d'Etat, l'affaire de Plogoff laissera subsister un malaise, car des élus se sont permis, devant un choix grave, car il risque de provoquer des mutations irréversibles, de trancher, sans même tenir compte de l'avis de leurs électeurs. Je doute fort que plusieurs d'entre eux retrouvent leur écharpe lors des prochaines consultations électorales.

(*) Membre de « Survie », mouvement médical pour la protection de la santé et de l'environnement. Président du comité brestois pour un nouveau contrat social.

La Banque Morgan travaille pour d'autres banques à travers le monde

Membre FDIC



Devant le World Trade Center à New York, trois membres de l'équipe Morgan responsables des relations avec les banques internationales et autres institutions financières. De gauche à droite : Frederick Tetzeli, qui dirige le groupe à New York ; Bernard Magdelain, New York ; Dominique de Borredon, Paris.

Morgan Guaranty est connue depuis longtemps comme la banque servant les intérêts des plus importantes sociétés internationales. Nous sommes aussi les banquiers des principales institutions financières à travers le monde.

Outre les services traditionnels – tels que virements de fonds, conservation de titres, opérations de change – nous répondons aux besoins spécifiques des banques, des banques centrales et des institutions financières publiques en faisant preuve d'imagination et d'esprit novateur. En voici quelques exemples:

☐ Mettre en place pour une importante banque française et son réseau d'agences un système de centralisation et d'encaissement accéléré de chèques payables aux Etats-Unis.

☐ Identifier des choix d'investissements immobiliers intéressants aux Etats-Unis pour une importante banque allemande.

☐ Inviter les succursales new yorkaises de plusieurs banques européennes à participer à un prêt à moyen terme pour une compagnie américaine.

☐ Procéder à l'analyse financière d'une société américaine à la demande d'une banque régionale suisse pour le compte d'un de ses clients.

☐ Monter une opération de leasing d'avion en liaison avec une banque belge.

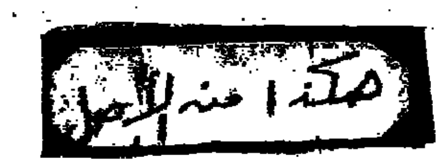
☐ Concevoir pour une administration italienne quatre plans de financement différents pour faire face à l'accroissement des exportations d'automobiles.

Un groupe d'experts, à New York et dans nos succursales à l'étranger, coordonne ces services. Ils ont tous travaillé dans plusieurs de nos établissements et connaissent les pratiques bancaires des pays dont ils sont responsables.

Connaissant bien le contexte bancaire de votre pays et étant en contact permanent avec nos spécialistes dans tous les domaines de la finance, ils sont en mesure de mettre à votre disposition avec efficacité la technique et les ressources de Morgan Guaranty. Pour mieux connaître ces services, contactez Dominique de Borredon, Vice President, à Paris.

Morgan Guaranty Trust Company of New York
A Paris: 14, Place Vendôme, téléphone: 260.35.60
Succursales dans les principaux centres financiers du monde.

Banque Morgan



Le Monde DE L'ÉCONOMIE

Europa

SUPPLÉMENT ÉCONOMIQUE RÉALISÉ EN COLLABORATION AVEC LA STAMPA, THE TIMES ET DIE WELT

L'ÉVOLUTION DE L'AIDE AUX PAYS DU TIERS-MONDE

Un soutien financier insuffisant et peu efficace

par PHILIPPE DE LA ROCHE (*)

IL est temps de dire tout haut ce que beaucoup chuchotent : le dispositif d'aide au développement dans le monde se caractérise globalement par son inefficacité.

1. *Les montants financiers consacrés à cette aide sont insuffisants.* Ils ont peu varié en valeur réelle depuis 1973. Les pays industriels capitalistes y consacrent une part faible et d'ailleurs décroissante de leur P.N.B. *(1970 : 0,37 % ; 1979 : 0,35 %)* et les pays du groupe socialiste une part dérisoire et stagnante (0,04 % de leur P.N.B.).

Pour les pays producteurs de pétrole, les taux sont les suivants : Arabie Saoudite : 2,32 % ; Koweït : 4,57 % ; Emirats arabes unis : 5,37 % ; Qatar : 3,25 %.

Ce décalage n'est d'ailleurs pas justifié car la richesse des pays industriels est beaucoup plus réelle que celle des pays exportateurs de pétrole. La vraie richesse, en effet, est d'abord constituée par les hommes et leur savoir-faire et ensuite par l'appareil productif sur lequel ils s'appuient. Les pays producteurs de pétrole doivent faire le pari que leurs ressources pétrolières leur permettront, avant épuisement, d'accéder à un développement auto-alimenté. Mais tant que cet objectif ne sera pas réalisé ils resteront eux-même des pays dont l'accès au *développement passe par l'acquisition du savoir-faire* lui-même (recherche, études, production) et non de ses résultats produits.

2. *Les dispositifs utilisés par les pays pourvoyeurs d'aide sont peu efficaces.*

Les systèmes d'aide multilatérale *fonctionnent avec des coûts* très élevés. Les dépenses de structure des institutions existantes augmentent beaucoup plus vite que le budget global.

On constate également une multiplication injustifiée des organismes, avec, pour conséquence, des duplications de coûts qui nuisent évidemment au rendement de l'ensemble du dispositif. Nous estimons que, d'une façon générale, 30 % seulement des fonds affectés à l'aide multilatérale sont véritablement utilisés à des actions de développement.

Cette situation est *d'autant* plus regrettable que le personnel des organismes en question est le plus souvent d'une haute valeur technique dont la compétence est mal utilisée dans le cadre actuel.

Prenons l'exemple de la zone sahélienne de l'Afrique. Le poste le plus important des budgets *des Etats aidés est généralement* celui de l'éducation nationale : il représente en moyenne 30 % de ceux-ci et sert très largement à financer une production pléthorique de diplômés dont la majorité n'aura pas accès à l'enseignement supérieur alimentant aussi une réserve chaque année accrue de mécontents.

Les actions entreprises sont rarement intégrées à une vision *globale dans l'espace et dans le* temps. Telle ville possède son abattoir que nul troupeau n'alimente. Telle autre possède un hôpital mais pas de médecins. Telle autre enfin a un système perfectionné de dépôts d'ordures mais pas de moyens de ramassage.

Le choix des actions privilégie systématiquement les opérations spectaculaires à haute technicité, qui véhiculent inéluctablement une gestion technocratique coupée du milieu et dont les paysans sont exclus. La mode des grands barrages relève de cette vision. Celle des grands hôpitaux également, alors que des actions plus modestes et moins coûteuses aboutiraient souvent à des résultants beaucoup plus efficaces : un nombre important d'enfants *deviennent aveugles du fait du* trachome alors que quelques applications de pommade à 3 F le tube, effectuées à temps, auraient suffi à les guérir.

Enfin, et peut-être surtout, malgré les déclarations d'intentions souvent répétées, les opérations de développement agricole, qui revêtent évidemment une *importance primordiale, sont trop* souvent plaquées sur le terrain sans y associer les paysans.

L'énorme machine à fabriquer le développement s'arrête au point crucial où celui-ci prend véritablement naissance, sans parvenir à s'y insérer et sans s'impliquer dans les synergies nécessaires avec les paysans, en *accompagnant l'effort* de ces derniers.

A l'optimisme officiel des bailleurs de fonds s'oppose le pessimisme profond des commentaires émis en coulisse aussi bien par ceux qui aident que par ceux qui sont aidés. Pourtant, selon nous, ce pessimisme n'est pas justifié, car les conditions nécessaires et *suffisantes au démarrage* d'un processus de développement existent très souvent.

Les carences de l'aide bilatérale

Du côté de l'aide bilatérale, mêmes inquiétudes : une partie considérable que nous estimons à *18 % de la totalité des* ressources est affectée au financement du déficit budgétaire des Etats bénéficiaires.

Les administrations chargées de l'aide au développement ont souvent pour rôle de soutenir les *comptes* d'exploitation de bureaux d'études publics ou semi-publics en les alimentant en travaux d'une utilité parfois douteuse. Cela explique en partie l'importance de la masse d'études qui ne se concrétisent pas en des réalisations.

Cette façon de faire empêche en outre la création sur place d'*authentiques* organismes d'études, condition nécessaire pour que soient établis des projets réellement en harmonie avec les aspirations et les besoins du milieu.

Une part importante des ressources des organismes de coopération bilatérale est affectée au financement d'emplois d'agents *dans* des secteurs dont l'utilité est parfois contestable. Aussi en est-il de la plupart des postes de *coopérants dans le secteur de* l'éducation où leur présence nuit à l'africanisation des cadres enseignants et renforce un type d'éducation qui constitue une menace majeure pour le développement et l'équilibre intérieur de la plupart des pays où ils opèrent.

Il faut souligner aussi le fait que les aides bilatérales sont le plus souvent liées à des achats *de biens et de services originaires* du pays fournisseur, ce qui accroît la dépendance du pays bénéficiaire et ne lui permet pas des choix réellement conformes à ses intérêts propres.

Enfin, trop souvent, les conditions formelles posées à l'obtention des crédits rendent impossible une planification *quelconque de leur utilisation.* Ainsi, entre la date de l'acceptation du crédit et sa disponibilité, s'écoulent deux, trois ou même quatre années.

Notons toutefois que les *dispositifs* mis en œuvre par certains pays échappent à ces critiques (Belgique - R.F.A. par exemple), fournissant aussi la preuve que l'efficacité dans ce domaine reste possible.

3) *L'aide des Etats industriels diffuse généralement un modèle d'action et des méthodes qui se révèlent trop souvent inadaptés.*

Un potentiel inutilisé

Au Sahel, en particulier, la qualité des populations est excellente. Il suffit de traverser les campagnes au milieu de la journée en saison chaude et d'y voir travailler les gens en plein soleil pour apprécier leur aptitude à l'effort. Il *suffit de réfléchir* un instant aux conditions naturelles exceptionnellement difficiles dans lesquelles sont obtenues leurs récoltes pour comprendre la valeur de leur savoir-faire. Il suffit de vivre avec eux pour voir se multiplier les tentatives d'*innovation*.

Au sud de Gao, dans la vallée du Niger, j'ai vu récemment des paysans se grouper *spontanément* pour faire venir de la ville à grands frais un bulldozer destiné à édifier les digues qui permettraient de régulariser la crue du *fleuve. Celle-ci est* arrivée malheureusement avec trop de force, ruinant les efforts des paysans.

Le potentiel naturel — eaux de *ruissellement en* surface, eaux des fleuves, eaux souterraines, terres, énergie (solaire notamment) — est très loin d'être mobilisé en totalité.

Le point délicat reste la définition des méthodes d'intervention à utiliser. Le sous-développement c'est l'émiettement des systèmes et des sous-systèmes qui constituent le milieu concerné. Cet émiettement a entraîné une perte d'identité. Aider le développement, c'est aider les systèmes et sous-systèmes à se reconstituer de façon autonome et à les relier entre eux. Cette tâche n'est possible que si on libère *le potentiel productif des* populations.

Ces considérations militent en faveur d'une approche zonale et régionale de l'aide au développement, à la mise en place de « mécanismes délibératifs fortement légitimés constitués autour *de quelques responsabilités* clairement perçues par les populations » (Crozier) : coopératives, assemblées *locales*, dotées d'importants pouvoirs. L'Etat retrouvera alors son rôle de chef d'orchestre et évitera de s'épuiser à penser et à agir à la place des gens.

De tels schémas sont à l'étude au Mali et au Sénégal et bientôt au Tchad. L'existence de dispositifs de ce genre, en restituant *identité et initiative* au milieu local, redonnera tout son sens à la coopération internationale. Celle-ci pourra se mettre alors au service d'une planification ré*gionale et nationale fortement* caractérisée et authentique, puisant ses forces dans l'initiative de la population.

(*) Professeur de sciences économiques, président de la Fondation internationale pour *le développement.*

Le concours de l'OPEP reste faible

LES treize pays membres de l'OPEP auraient reçu 185 milliards de dollars *pour leurs ventes de pétrole en* 1979, soit 66 milliards de dollars de plus que l'année précédente. Tous les pays importateurs ont ressenti les effets de cette hausse des prix particulièrement marquée l'année dernière. Mais les hausses de prix du pétrole ont *touché particulièrement* les *pays* en voie de développement.

Quelques chiffres en disent plus long que tous les discours. A l'automne 1973, la facture des pays du tiers et du quart monde s'élevait à 5 milliards de dollars ; en 1979, elle atteignait 40 milliards, et cette année elle devrait porter sur 65 milliards.

Si l'on songe que l'aide publique au développement émanant des pays occidentaux s'élevait à presque 20 milliards de dollars en 1978 et devrait atteindre, au plus, 25 milliards cette année, on se rend compte immé*diatement que cette aide est* restée faible. Le fossé entre riches et pauvres, au lieu de se combler, devient de plus en plus profond.

Du fait de cette forte hausse de prix du pétrole, il est clair que ce sont les pays exportateurs de « brut » qui sont les premiers responsables des difficultés crois*santes éprouvées par la moitié* sud du globe. C'est pourquoi les pays de l'OPEP ont, très tôt, cherché à aider leurs frères arabes. Lors de la hausse des prix décidée en décembre dernier dans la capitale vénézuélienne, l'Algérie, l'Iran et le Venezuela ont proposé la création d'un nouveau fonds d'aide *pour les pays en voie de développement* portant sur 20 milliards de dollars.

Un tel fonds devait jouer le rôle d'institut financier international avec une structure semblable à celle de la Banque mon*diale. Trois tâches essentielles* devaient lui être attribuées : assurer l'approvisionnement des pays pauvres, développer d'autres sources d'énergie et organiser l'échange direct de marchandises dans le tiers-monde en évitant l'intermédiaire des pays *industrialisés.*

Mais rien n'a été tranché. Les pays de l'OPEP ne sont pas tous d'accord sur l'opportunité de *tenir les pays industrialisés à* l'écart. Après leur réunion du mois de décembre, les ministres des finances se sont rencontrés à Vienne en vue de prendre une décision définitive. Or, un des pays ayant fait cette proposition n'était pas représenté à *Vienne : il s'agit de l'Iran.* Les intentions sont redevenues finalement plus modestes, puisqu'il a été proposé, dans un premier temps, de faire passer le fonds spécial actuel de 2,4 milliards de dollars à 4 milliards. Mais, même sur ce point, il ne semble pas que *l'accord se fasse.* Ces « tiraillements » sont le symptôme d'un comportement nouveau chez les pays exportateurs de pétrole, qui sont devenus riches, vis-à-vis des nations pauvres : la « pingrerie ».

Un facture pétrolière insupportable

Les pays de l'OPEP avaient pourtant laissé espérer une autre attitude. Tandis que toutes les nations industrialisées occidentales étaient encore loin du *chiffre qu'elles s'étaient fixé dix* ans auparavant, soit 0,7 % du produit national brut sous forme d'aide publique aux Etats pauvres, quelques pays de l'OPEP en étaient déjà à 6 sinon à 10 %.

Mais ces temps sont révolus. Les pays occidentaux ne sont guère en mesure d'émettre quelque critique que ce soit. Ils *misent toutefois maintenant sur* la pression accrue des pays en voie de développement importateurs de pétrole.

pour la répartition entre le Nord et le Sud. De plus, certains pensaient, du moins secrètement, pouvoir suivre l'exemple de l'OPEP pour les prix de leurs *matières premières.*

Entre-temps, la facture pétrolière est devenue insupportable à nombre d'entre eux, menaçant même l'existence de certains, tandis que l'aide de l'OPEP diminuait.

A l'occasion de la cinquième conférence des Nations unies *pour le commerce et le développement* (CNUCED V) qui s'est déroulée en 1979 à Manille, on a pu constater que, pour la première fois, le « cordon sanitaire » qui entourait le tiers-monde ne fonctionnait plus aussi bien. Quelques pays — surtout d'Amérique latine, — se déclarèrent partisans de citer, dans les docu*ments,* les prix de l'énergie comme causes des difficultés actuelles. *Les pays producteurs* considérèrent cette prétention comme un affront et l'indice d'un démantèlement du front commun, dont l'existence, étant donnés des intérêts aussi divergents entre les pays, était elle-même pour le moins étonnante.

Aussi surprenant que cela paraisse, ceux-ci avaient fort bien accueilli, en 1973, la campagne de prix pratiquée par l'OPEP. Ils étaient les premiers touchés, mais, pour eux, l'essentiel était *que les pays producteurs remportent* la victoire dans la lutte

Cette évolution donne à réfléchir aux pays de l'OPEP. Si l'on considère les chiffres les plus récents (1978), on constate qu'en un an l'aide a diminué de plus d'un tiers. *Ce sont essentiellement* les trois pays les plus généreux jusque-là — l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et le Koweït, — qui ont le plus fermé leur bourse. *A noter à cet égard* que l'aide à l'Egypte, auparavant le pays qui recevait les plus *fortes sommes, a été stoppée.*

Mais les ministres n'ont pas eu *l'idée* de distribuer ailleurs les moyens financiers destinés à ce pays. De plus, l'Iran, qui avait soutenu, lors de la réunion de Caracas, le projet d'un fonds *de 20 milliards de dollars,* a entre-temps pratiquement arrêté toute son aide au développement, qui, en 1978, s'élevait à 12 milliards de dollars (contre plus de 1,4 milliard en 1975).

Un léger redressement

Il apparaît donc que le 1,6 milliard de dollars du fonds spécial de l'OPEP ne peut que faiblement améliorer le bilan *global.* L'aide des pays de l'OPEP est essentiellement motivée par sa politique extérieure. *Il s'agit pour ces pays de* renforcer leur influence politique avant tout dans les pays arabes et islamiques. Leur aide accuse, pour la première fois en 1978, *une remontée (cf. tableau). Il* est possible que les décisions prises aient déjà eu certaines conséquences en 1979. L'O.C.D.E. estime en tout cas que 5 milliards nets ont été encaissés l'année dernière.

La voie, fréquemment préconisée, d'une différenciation du prix du pétrole (cher pour les *pays du Nord, un peu moins* coûteux pour ceux du Sud) est irréalisable. Les baisses de prix finiraient automatiquement par ne pas s'appliquer à ceux à qui elles seraient destinées. C'est pourquoi de telles propositions n'ont été, au mieux, émises que *provisoirement en vue de calmer* les esprits. Si l'OPEP veut limiter, ne serait-ce que quelque peu, les conséquences de sa politique des prix vis-à-vis des pays en voie de développement, elle devra se résigner à verser une aide beaucoup plus impor*tante.*

HEINZ HECK.

AIDE AU DEVELOPPEMENT EN MILLIARDS DE DOLLARS NETS

	1974	1975	1976	1977	1978
Pays industrialisés occidentaux	11,3	13,6	13,7	14,7	19,9
Pays membres de l'OPEP	3,4	5,5	5,6	5,8	3,7
Pays à économie planifiée (y compris la République populaire de Chine)	1,1	0,9	0,9	0,8	0,8

PROMESSES D'AIDE (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

	1974	1975	1976	1977	1978
Pays de l'Ouest	14,8	16,5	19,4	21,4	26,2
Pays de l'OPEP	4,8	7,7	8,1	6,6	7,3
Pays de l'Est	1,2	1,9	1,1	1,1	





DOSSIER

LA DIVERSITÉ DU DROIT

• SUISSE : une discrétion protégée par les tribunaux

LE secret bancaire suisse se présente presque comme un rempart absolu contre les regards indiscrets sur la *situation financière du client* d'une banque. Le fait que, souvent, l'Etat se trouve aussi parmi les indiscrets provoque sans cesse des inquiétudes à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Même les autorités n'obtiennent pas de renseignements des banques, lorsqu'il ne s'agit « que » d'affaires fiscales et non d'affaires pénales. En Suisse, les banques ne sont pas obligées de fournir des informations à l'administration fiscale, ni même de lui révéler certains faits. Au contraire, dans certains cas, s'il le faisait, un banquier se rendrait passible de sanctions pénales.

La particularité du secret bancaire suisse tient à ce qu'une infraction commise envers ses règles entraîne une sanction même si elle a été accomplie sur la base d'une *disposition* légale interne. Conformément à l'art. 47 de la loi sur les banques, la violation du secret bancaire est passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à six mois, et d'une amende jusqu'à 500 000 francs suisses. Même une infraction à l'obligation du secret bancaire commise par imprudence entraîne une sanction.

La protection juridique très étendue du secret bancaire date pour une grande part de 1934, lorsque le transfert des capitaux de l'Allemagne avait été interdit et entraînait des conséquences graves. A cette époque furent créés les fameux comptes numérotés.

Pour trouver les comptes appartenant à des juifs, les autorités allemandes versaient de petites sommes destinées à une personne soupçonnée de posséder un compte en Suisse. Lorsque l'argent était accepté sous le nom indiqué, la preuve était faite que de l'argent avait été transféré d'Allemagne, et ceux contre qui des poursuites étaient, alors, engagées se retrouvaient souvent dans les camps de concentration.

Les demandes de la gauche

La protection juridique n'est guère plus grande pour les comptes numérotés que pour les comptes normaux. Pour les comptes numérotés, l'identité du *propriétaire n'est, toutefois,* connue que de quelques personnes choisies dans la banque. Celui qui veut ouvrir un tel compte dans une banque suisse doit donner des raisons plausibles pour obtenir la grande discrétion qu'il exige. Les sociaux-*démocrates suisses* tentent, maintenant, de s'en prendre aux banques. Ils demandent, par voie de référendum, la suppression du secret bancaire en cas de soupçon de fraude fiscale.

Le vote sur cette levée du secret bancaire ne devrait pas intervenir avant 1983, et, d'une manière générale, on pense que les Suisses se prononceront en majorité contre une telle modification de la loi. En liaison avec une réglementation destinée à assouplir le secret bancaire dans des affaires fiscales, la gauche recherche également un changement de la pratique de la coopération judiciaire internationale de la Suisse. La Suisse refuse les demandes de coopération judiciaire entraînant une ouverture du secret bancaire lorsqu'il s'agit d'affaires fiscales, politiques ou militaires. Les milieux politiques soulignent à ce sujet qu'il n'incombe pas à la Suisse de jouer à l'arbitre pour établir quelles demandes de renseignement de quels pays sont justifiées, car ce ne serait pas la première fois que des Etats totalitaires suggèrent l'existence d'une infraction fiscale de « *personnes indésirables* » *afin* d'exercer une pression sur elles.

La Suisse ne lève le secret bancaire, *même pour* des délits fiscaux, que dans un seul cas. La base en est l'accord spécial de *coopération judiciaire avec* les Etats-Unis. Il s'agit de la lutte contre la « mafia », lutte qui selon les autorités américaines ne remporte généralement des succès que lorsque des délits fiscaux peuvent être prouvés. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, il y a deux ans, environ soixante-dix demandes de coopération judiciaire sont déjà parvenues à Berne, mais aucune concernant le crime organisé. Dans la plupart des cas, il s'est agi de délits entraînant toutefois la levée du secret bancaire.

KLAUS WIEDERAU.

• ALLEMAGNE : une possibilité limitée

L'OBLIGATION de secret vis-à-vis du client correspond au droit de la banque de refuser des renseignements à un tiers, dans la mesure où il n'existe pas d'obligation légale d'information annulant la volonté du client. En République fédérale d'Allemagne, le secret bancaire n'est pas réglé ou défini, d'une manière générale, par une loi, contrairement à ce qui se passe en Autriche ou en Suisse, mais il est reconnu comme existant par le législateur et fait partie du droit usuel.

Le législateur n'a pas prévu de protection pénale particulière contre les infractions au secret bancaire, mais il comporte de nombreuses sanctions civiles. La loi fondamentale accorde, dans une certaine limite, la protection des droits des citoyens, parmi lesquels figure la protection du domaine privé et du rapport de confiance entre le citoyen et la banque. Le secret bancaire n'est cependant pas illimité. D'un côté, le législateur a prévu des obligations d'information pour cause d'utilité publique, notamment lors de poursuites pénales et d'enquêtes fiscales. Par ailleurs, des restrictions au secret bancaire découlent du droit général (par exemple l'état d'urgence, la défense d'intérêts justifiés) et du droit civil, soit sur la base du droit légal de renseignement (par exemple du citoyen) ou dans le cadre du droit commercial.

La restriction au secret bancaire du droit public est différemment réglée dans chaque Land. Dans un procès civil et, d'une manière générale, lors d'un procès administratif, en cas de faillite, ou de concordat, les banques peuvent se référer au principe du secret bancaire, tandis que, lors d'un procès pénal, le droit au refus de renseignement est supprimé.

Les établissements bancaires allemands ne sont pas tenus, en règle générale, de communiquer à l'administration des finances les comptes, les dépôts et les bénéfices qui s'y font. Une exception existe, uniquement pour les héritages. Le décret concernant les banques, dans sa nouvelle rédaction du 31 août 1977, comprend, comme antérieurement, d'importantes restrictions pour l'administration des finances dans ses enquêtes fiscales à l'égard des banques.

La constitutionnalité

Pour des contrôles généraux, les services des impôts ne peuvent demander aucune information portant sur les comptes et *dépôts*. Des demandes de renseignements individuels adressés à des établissements bancaires sont autorisées. Mais elles supposent des points de départ concrets, et la présomption que certains faits fiscaux importants ont été cachés. Si l'identité du contribuable est connue, les renseignements ne peuvent être demandés à l'établissement bancaire que lorsque les explications données par le contribuable n'ont pas été satisfaisantes et qu'aucune solution n'est en vue. Mais lorsqu'il s'agit non plus de surveillance générale, mais de cas de fraude fiscale, l'administration peut, sans l'avoir auparavant demandé au client intéressé, exiger de la banque des renseignements ou faire usage de ses droits d'auxiliaire du parquet. Dans ce cas, les principes de la constitutionnalité de l'Etat doivent être respectés.

Cependant, dans tout les cas, lors du contrôle d'un établissement de crédit par le service de surveillance des banques, aucune copie des comptes et dépôts soumis au contrôle ne doit être faite, et les informations se rapportant au contrôle ne doivent pas être écrites.

DIETER HOLZHEIMER.

• FRANCE : l'État

EN France, à ce jour, le secret bancaire n'est pas légalement institutionnalisé. C'est seulement *sur* la base d'une interprétation extensive des dispositions portant sur le secret professionnel de l'article 378 du code pénal qu'au cours des dernières années les tribunaux ont accordé aussi aux banques, avec une pondération plus ou moins prononcée *selon les cas*, le droit au secret.

Mais ces jurisprudences n'ont pas entraîné une obligation au secret, dont la violation pourrait être poursuivie par voie de *justice. Contrairement* aux professions énumérées dans l'article 378 portant sur le secret professionnel (médecins, pharmaciens, avocats, etc.), pour indiscrétion, la responsabilité des banques françaises ne peut être recherchée que sur le plan civil. Conformément aux articles 1382 et suivants du code civil, le plaignant (le client de la banque) doit faire la preuve qu'il a subi un dommage. Par ailleurs, les banques doivent, conformément à l'article 109 du code de procédure pénale, fournir tous renseignements aux tribunaux.

De plus, en France, les services des douanes et l'administration fiscale peuvent également demander aux banques, sans autorisation expresse des tribunaux, tous documents qu'ils considèrent utiles pour instruire des délits douaniers ou fiscaux. Il n'est pas nécessaire d'en informer préalablement le client de la banque.

Les banques peuvent, toutefois, refuser de tels renseignements. Mais elles ne le font pas lorsqu'un doute existe, parce qu'elles dépendent beaucoup plus qu'en République fédérale d'Allemagne par exemple des rapports sereins avec les pouvoirs publics, et elles ne veulent pas risquer que la Banque de France, qui est directement placée sous les ordre du ministère des finances, ne leur réduise leur contingent de crédit. C'est d'ailleurs pourquoi l'ouverture d'un compte dans une grande banque nationalisée ou dans une banque privée ne prête pas à conséquence. Les clients sont protégés de la même manière à l'égard de tiers et non protégés à l'égard des pouvoirs publics.

En France, le prétendu secret bancaire est déjà mis en question par l'obligation des banques de

• AUTRICHE : un nouveau paradis bancaire

DEPUIS l'entrée en vigueur, il y a un an, de la nouvelle loi sur le système bancaire, le secret bancaire, en Autriche, serait « au moins aussi parfait, sinon plus, qu'en Suisse », déclarent les milieux financiers de Vienne avec fierté. La nouvelle loi a tellement renforcé et protégé le secret bancaire, et *l'anonymat des dépôts, que pour* les entreprises bancaires autrichiennes le secret n'est plus seulement une affaire d'honneur, mais un devoir légal. C'est seulement en cas de délit financier *prémédité ou de poursuites* pénales que le secret bancaire peut être levé.

Par conséquent, l'accès aux comptes et dépôts est strictement limité pour l'administration fiscale. *Cette dernière n'a pas le* droit de demander globalement des listes de clients ou l'état des comptes. Ces listes demeurent également cachées lorsque l'établissement bancaire subit lui-même un contrôle fiscal. C'est uniquement lorsqu'un « soupçon fondé de fraude fiscale » est établi que les établissements bancaires sont tenus de fournir des renseignements à l'administration des finances.

Mais il y a également en Autriche des formes de placement qui garantissent l'anonymat absolu, parce que la banque ou la caisse d'épargne ne connaît pas le titulaire du compte. Tandis que pour les fameux comptes numérotés suisses l'identité du déposant est contrôlée et enregistrée par les établissements bancaires, en Autriche, chaque personne peut prendre un livret d'épargne *sans nom ou faire un* dépôt de titres avec un système de mot-clé sans être obligé de décliner son identité. Pour les ordres également, l'identité n'est pas nécessaire, ils peuvent être donnés à tout moment par celui qui montre le livret d'épargne ou l'attestation d'achat des titres et connaît le mot-clé convenu.

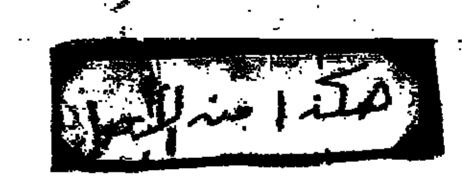
C'est principalement grâce à ses lois compliquées et peu libérales en matière de devises que l'Autriche ne figure néanmoins pas parmi les pays qui sont recherchés pour la fuite des capitaux et l'évasion fiscale. En Autriche, il n'y a pas de convertibilité illimitée comme cela est le cas, par exemple, en Suisse et au Liechtenstein. Des mesures différentes sont appliquées aux devises des Autrichiens et à celles des étrangers. Pour les *devises des Autrichiens* (ce n'est pas la nationalité, mais le domicile fiscal qui détermine le statut) la libre convertibilité s'arrête dès 1 000 F environ.

Afin d'obtenir l'autorisation de *la Banque nationale pour changer* des sommes supérieures, des raisons précises sont exigées. L'Autriche est plus généreuse à l'égard des étrangers. Ils peuvent faire entrer n'importe quelle *quantité de n'importe quelle monnaie*, et ouvrir des comptes. Pour des *opérations* monétaires, l'achat de titres, l'acquisition de participations, une autorisation de la Banque d'Etat doit être *obtenue, même pour les étrangers* possédant des devises. Mais, en règle générale, ce n'est qu'une formalité. Le capital et les bénéfices peuvent être à tout moment librement convertis et transférés.

La *prérogative* de la libre convertibilité des devises des étrangers n'est *toutefois* valable que *dans* le cadre d'opérations bancaires normales, l'anonymat étant exclu. Ainsi, le placement *des capitaux étrangers évadés sur* des comptes épargne anonymes et en dépôts de valeurs avec le système de mot-clé devient très problématique.

Ces comptes et dépôts anonymes ne sont pas tenus en monnaies étrangères, mais exclusivement en schillings autrichiens. Ils sont également traités comme des dépôts des Autrichiens. Etant donné qu'il n'est pas exigé de décliner son identité, chaque étranger peut ouvrir un tel compte ou dépôt et utiliser les bénéfices de ces dépôts, qui rapportent des intérêts selon un taux général. Mais des opérations financières ne sont pas possibles avec cet argent. Rien qu'un transfert de sommes importantes pourrait placer un étranger, titulaire d'un compte ou d'un dépôt, en infraction avec le règlement autrichien portant sur les devises. Il n'a guère d'autres possibilités que de faire sortir illégalement son argent à l'étranger, ce qui, pour des sommes très importantes, n'est pas sans risque.

ULRICH B. MARKER.



AU SECRET BANCAIRE

le plus indiscret

fournir des renseignements à la Banque de France. Elles doivent non seulement communiquer tous les incidents d'exploitation « extraordinaires » (par exemple des chèques protestés, des *chèques sans provision*), mais également *toute* couverture de compte (tant qu'un compte ouvert est autorisé, la banque est *responsable* pour le paiement des chèques supérieurs à 100 francs).

Vis-à-vis des clients étrangers, le secret bancaire français n'existe *d'ailleurs* pratiquement pas. Les règlements sur le contrôle des changes, qui vont très loin, permettent à l'administration *de prendre connaissance* des documents bancaires correspondants. L'administration des douanes peut également, sans autorisation de la justice, à tout moment, procéder à des saisies surprises dans les banques.

Face à cette insécurité juridique, les Français essaient depuis toujours de se protéger, surtout à *l'égard de l'administration fiscale*, en plaçant une partie de leurs revenus (non imposable) en or, en objets d'art et en titres anonymes, *notamment en bons* du Trésor, pour lesquels l'État verse des intérêts relativement bas.

De surcroît, une partie des fortunes est *habituellement placée* plus ou moins légalement à l'étranger. Même à l'intérieur de la Communauté européenne, la coopération *sur l'information* entre les administrations fiscales est restée défectueuse.

JOACHIM SCHAUFUSS.

• ITALIE : même à l'abri du fisc

D'APRES la loi italienne sur le *système* bancaire de 1936, *toutes* les informations et données concernant les établissements de crédit sont soumises au secret professionnel. Cette obligation concerne également les rapports entre une banque et l'administration publique. La loi sur les banques est fondée sur le principe que même des renseignements concernant les affaires pénales ne doivent être fournis qu'à la banque d'émission. Pour assurer une garantie allant plus loin encore, la loi précise que tous les employés de la banque centrale sont tenus au secret professionnel. Ainsi seul le gouverneur de la Banca d'Italia est-il autorisé à demander l'ouverture de poursuites judiciaires.

Le secret bancaire est devenu entre-temps partie *intégrante* des relations contractuelles entre clients et banques. Bien que, dans la législation, le secret bancaire *ne soit pas abordé, dans* la *pratique* des habitudes se sont si solidement implantées qu'il peut maintenant être question d'un *droit* usuel. Cela *signifie* que dans ses rapports avec le client la banque s'oblige à ne rien divulguer à des tiers concernant des *faits qui, expressément ou* tacitement, doivent être traités comme des secrets. Les dérogations prévues au secret bancaire *général figurent dans la législation*, mais ne concernent que des cas d'exception strictement réglementés.

Les exceptions elles-mêmes figurent dans un décret du président de la République italienne du 29 septembre 1973 et ne peuvent être appliquées que *dans* trois cas. Premièrement, lorsque le contribuable n'a pas fait de déclaration d'impôt et que l'administration *fiscale* possède des renseignements sûrs, selon lesquels l'intéressé dispose d'un revenu annuel de plus de 100 millions de lires (*500 000 F*) *ou* qu'une personne physique a acquis des valeurs mobilières ou immobilières d'un montant de *plus de 25 millions de lires* (125 000 F).

Deuxièmement, lorsque des documents de l'administration fiscale font apparaître de façon certaine qu'au cours d'une année fiscale le contribuable a perçu quatre fois plus de revenus qu'indiqué dans *sa déclaration* d'impôt, sauf si la différence est inférieure à 100 millions de lires (500 000 F).

Troisièmement, si le contribuable a *omis* de tenir la comptabilité prescrite. Les dispositions relatives à l'imposition des héritages expriment la *même* volonté du législateur de sauvegarder, autant que possible, le secret bancaire dans les rapports avec l'*administration* fiscale. Dans ce cas également, le fisc renonce à une intervention directe et se contente de l'obligation d'information qui incombe au contribuable. Même dans *le* cas de la taxe à la valeur ajoutée, supposée être fraudée dans 40 % des cas, et qui, de ce fait, est un problème particulièrement délicat, le législateur a évité de pénétrer trop profondément dans le secret bancaire. Lors de l'institution de la taxe à la valeur ajoutée, en *1972*, les établissements de crédit ont été libérés de l'obligation de joindre à la déclaration fiscale annuelle la liste des clients auxquels, au cours de l'année, des relevés de taxes avaient été adressés. Le secret bancaire est d'autant plus fortement protégé que l'*administration fiscale*, dans ses recherches en matière de T.V.A., ne peut pas demander aux banques des documents concernant leurs clients.

Tout récemment, le législateur a simplement ouvert une brèche dans le domaine du trafic des devises. Dans ce cas, les intérêts supérieurs de l'économie nationale et de la politique monétaire sont censés *pouvoir justifier* une attitude relativement plus sévère. La loi du 20 avril 1976 fait de l'exportation des valeurs monétaires nationales et étrangères, des titres de valeurs et autres moyens de paiement, ainsi que de l'ouverture de comptes à l'étranger par des citoyens italiens un acte délictueux. Le délit est encore aggravé pour les employés des établissements bancaires, pour lesquels des sanctions *sont prévues* lorsque, *dans* l'exercice de leur activité, ils accomplissent l'acte d'exportation illégale de capitaux.

Le secret bancaire n'est plus respecté lorsque, par suite d'une décision d'un tribunal, la police des devises, créée en 1976, est autorisée à assumer les fonctions de contrôle de l'office national des devises, un service de la Banca d'Italia. En raison de cette autorisation, la police des devises peut procéder à des contrôles directs, mais à condition que, outre l'autorisation du tribunal, celle du Parquet ait été obtenue et que le coupable ait été pris en flagrant délit.

GUNTER DEPAS.

• GRANDE-BRETAGNE : un mélange embarrassé

LETTRE d'un établissement financier à un client dont *le compte est à découvert* : « Cher client, j'ai été chargé d'adresser le courrier automatique concernant les clients non *couverts. Pour l'instant, vous* et moi sommes les seuls à avoir connaissance de l'état de votre compte. Mais si la situation n'a pas changé *dans les* huit prochains jours, je suis programmé pour donner dans les détails la publicité voulue à votre état d'endettement. Cela est ma dernière lettre. Bien sincèrement. L'ordinateur. »

Le lecteur pourra noter avec *soulagement que cette lettre* type ne pourrait plus être écrite au Royaume-Uni en 1980. Mais elle a été réellement rédigée, adressée et intégrée dans le rapport d'une commission officielle sur la protection des données (présidée par Sir Norman Lindopp), pour souligner combien le public tient à l'idée, de plus en plus menacée, *du caractère confidentiel* des informations d'ordre personnel. La banque en question a ordonné entre-temps à son ordinateur de ne *plus imprimer de telles lettres* d'avertissement... Le secret bancaire est également un principe absolu au Royaume-Uni. L'exemple *de l'institution que nous* venons de citer, pour laquelle, conformément aux traditions britanniques, les principes en vigueur *sont quelque peu* différents du caractère confidentiel des autres banques, ne montre que trop clairement qu'il peut *exister* des circonstances absolument légitimes, ou rendues légitimes, pour rompre les relations confidentielles entre banque et *client. Ces circonstances ont été* résumées comme suit depuis la fameuse décision de la cour d'appel de 1924 dans le procès « Tournier contre National Provincial and Union Bank of England » : *« Fournir des informations sur la base de dispositions légales, lorsqu'une obligation existe à l'égard du public, lorsque l'intérêt de la banque est en cause et en cas d'accord exprès ou tacite du client. »*

Au cas où, ce qui n'est pas exclu, une loi spéciale pour la protection des données, selon le modèle des autres pays européens, serait adoptée, elle devrait certainement correspondre au principe typiquement britannique de la « flexibilité » des règlements des banques. Le directeur du service juridique d'une grande banque de Londres démontre, en observant l'évolution en Norvège, les conséquences possibles de règlements trop rigides, par exemple en ce qui concerne l'autorisation expresse du client à fournir des renseignements sur ses crédits : *« Nous l'avons toujours fait avec l'accord présumé de nos clients et gratuitement, comme une sorte de service public. Si nous étions obligés de le faire, dorénavant, uniquement après avoir obtenu l'accord de l'intéressé, personnellement, je plaiderais pour la suppression de ce service, comme ce fut précisément le cas en Norvège. »*

« Des opinions, jamais de détails »

Les banques soulignent que les renseignements sont *fournis* à des tiers seulement sur la base de dispositions légales ou avec l'accord du client. *« Et en dehors de certaines conditions définies par la loi, ce ne sont que des opinions que nous donnons sur un client, jamais de détails des faits »*, estime à ce *sujet* le directeur du service juridique déjà mentionné d'une grande banque de Londres. Les renseignements légaux, dans certains cas, par exemple lors d'informations concernant les intérêts des créances supérieures à un certain montant annuel, sont automatiquement adressés à l'administration fiscale. Il n'y a pas de garantie absolue que des tiers, y compris certains services officiels, n'apprennent jamais des détails sur des situations financières et des transactions de personnes privées. Cela ne peut être assuré que lorsqu'un simple citoyen place son argent à un compte courant sans intérêts.

La liste des lois qui précisent aux banques dans quelles conditions elles doivent fournir des informations sur leurs clients est *impressionnante. Dans le rapport* du comité Lindopp, au moins seize lois sont énumérées. Les personnes et organisations qui, *de cette manière, ont* accès à *des* informations ou peuvent les obtenir sont les inspecteurs des finances, l'administration supérieure *des impôts*, les fonctionnaires de l'administration des douanes, le directeur de l'administration du « fair-trading » et — *par suite* d'une décision d'un tribunal — les parties dans certains procès.

KARL GRUN.

Le Monde

économie

MARCHÉ COMMUN

Les divergences entre les Neuf

(Suite de la première page.)

Sur quelles bases va reprendre la négociation sur le montant de la participation britannique au budget ? Cela n'est pas parfaitement clair. M. François-Poncet, bien qu'il le nie, ne présente pas les choses exactement de la même manière que le faisaient les porte-parole de M. Giscard d'Estaing au dernier conseil européen. Certes, le ministre commence par souligner que les propositions allemandes et françaises, *« présentées à Luxembourg dans un esprit de très grand compromis »*, sont retirées. Il est évident cependant que personne ne les a oubliées. *« Les Anglais,* poursuit M. François-Poncet, *ont un choix à faire entre le montant de la compensation qui leur sera accordée et la durée pour laquelle elle sera accordée. »*

Pas de montants élevés pour une durée trop longue. La proposition franco-allemande, dans sa seconde version, prévoyait un montant élevé — de l'ordre de 1,3 à 1,4 milliard d'ECU par an (1), — mais seulement pour deux ans. Si les Britanniques insistent pour obtenir à la fois un montant élevé et une durée prolongée, il n'y a pas d'arrangement possible, dans le cadre des règles financières actuelles de la Communauté, et il faut mettre en chantier la modification de ces règles, ajoute M. François-Poncet.

Infléchissement de la position française

A Luxembourg, la proposition franco-allemande était présentée de manière différente : *« Nous vous proposons une compensation très élevée — 1,3 à 1,4 milliard d'écus par an — pour un an, voire deux ans »*, indiquaient en substance MM. Schmidt et Giscard d'Estaing à Mme Thatcher. Il s'agit d'un effort très supérieur à ce qui était envisagé et à ce qui est compatible avec les règles existantes ; celles-ci devront donc être remplacées par un système de solidarité financière limitée dont l'étude sera confiée à la commission.

M. François-Poncet ne fait plus référence à cette nécessité de revoir les règles financières de la C.E.E. dans le cas où l'accord pourrait se faire avec Londres sur quelque chose de proche de l'offre franco-allemande. Il insiste au contraire sur *« l'attachement de la France aux règles telles qu'elles existent »* et ajoute que, même si l'on mettait leur réforme à l'étude, *« cela ne signifierait pas que nous nous prononçons sur la nature du futur système financier »*.

Les « petits pays » ont compris

A Luxembourg, M. Blot, le porte-parole de l'Elysée, avait expliqué que, si l'on accordait une compensation très élevée aux Anglais (il se plaçait bien dans l'hypothèse d'une durée limitée à un an ou à deux ans), il faudrait *« étudier un système qui agirait sur les déficits, mais aussi sur les excédents »*. Autrement dit, il faudrait réduire le déficit britannique, mais aussi, pour que la France et l'Allemagne fédérale ne supportent pas toute la charge de l'opération, diminuer les excédents italien, beneluxien, danois et irlandais.

Comment interpréter cet infléchissement — au moins de la présentation — de la position française ? On peut considérer que, tout en s'en défendant, Paris et Bonn sont prêts à une concession supplémentaire : accorder la compensation très forte, qu'ils ont offerte à Luxembourg, mais en ne l'assortissant plus de son corollaire dissuasif, la révision des règles financières de la C.E.E.

On peut toutefois pencher pour une interprétation plus nuancée. Les « petits » pays, principaux bénéficiaires des règles financières actuelles, ont clairement indiqué depuis Luxembourg qu'ils étaient tout à fait opposés à leur modification. L'avertissement franco-allemand a porté : Bruxelles, La Haye et Copenhague ont compris qu'il ne serait plus possible impunément de se montrer hypergénéreux à l'égard de Londres aux frais des Allemands et des Français.

La mise en garde franco-allemande a abouti en quelque sorte à un renforcement obligé de la cohésion des Huit. L'objectif étant atteint, il n'est plus nécessaire, au moins au stade actuel, de mettre l'accent sur une réforme radicale, dont on est conscient à Paris qu'elle recèle d'indéniables dangers pour la Communauté.

S'il se confirme que la tactique franco-allemande « fonctionne » ainsi de manière efficace et que la tendance n'est pas à de nouvelles concessions, parvenir à un arrangement avec les Britanniques restera difficile. *« Il serait irresponsable de se montrer optimiste »*, a déclaré M. Colombo, ministre italien des affaires étrangères qui préside les travaux des Neuf.

Le répit accordé au xdiplomates sera limité. *« Si un arrangement global n'apparaît pas, nous ne laisserons pas longtemps les agriculteurs supporter les conséquences du retard »*, a commenté M. Méhaignerie. Pour le *ministre français* de l'agriculture, le plus urgent est de savoir comment appliquer aux produits laitiers et à la viande bovine la hausse de 5 % des prix communs approuvée par les huit partenaires du Royaume-Uni. Faute d'arrangement avec Londres *« il faudra trouver les moyens d'appliquer nos accords »* *a commenté, de son côté, M. Gun*delach, le vice-président de la commission chargé des affaires agricoles.

Un des problèmes consistera à partager à Huit le surcroît de dépenses qu'entraînerait pour le budget européen un relèvement des prix communs de 5 % par rapport aux 2,5 % préconisés initialement par la Commission. Ce supplément a été évalué par M. Méhaignerie à 91 millions d'ECU. Si une solution à Huit se révèle impossible, la France se trouvera « *dans l'obligation* » d'appliquer des mesures nationales, mais concertées, correspondant au compromis de Luxembourg.

Pour faire patienter les agriculteurs, le conseil des ministres de l'agriculture a donné son accord mercredi matin à une nouvelle dévaluation du « franc vert » de 1,35 %. L'alignement du taux vert du franc sur le taux du marché serait de la sorte total. Ajoutée à la dévaluation du « franc vert » de 3,5 % déjà entrée en application, cela entraînera en France un relèvement des prix garantis de près de 5 % à compter du 12 mai pour les produits laitiers et la viande bovine et à partir de la date du début de campagne pour les autres produits.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) 1 ECU = 5,85 F.

La Grande-Bretagne et l'Europe

M. JEAN LECANUET : il y a des limites à ce que nous pouvons accepter.

M. Lecanuet, président de l'U.D.F., a déclaré mardi 6 mai après la réunion du conseil national de cette formation : *« S'il fallait opter entre la Grande-Bretagne et le Marché commun, notre choix est fait. La Grande-Bretagne doit accepter la discipline communautaire, quitte à ce qu'on l'aide financièrement selon des modalités à négocier. L'essentiel est de faire progresser l'union et la cohésion de l'Europe mais il y a des limites à ce que nous pouvons accepter. »* Il a ajouté qu'il est favorable au maintien de la Grande-Bretagne dans le Marché commun *« mais pas à n'importe quel prix »*.

M. Lecanuet a encore déclaré : *« Sans vouloir ressusciter l'idée d'une communauté européenne de défense, je pense que l'Europe n'atteindra sa cohésion politique complète que le jour où elle se donnera les moyens de sa propre sécurité. »*

CONJONCTURE

Les comptes de la nation selon l'INSEE

● LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE A ATTEINT 3,4 % EN 1979
● REPRISE DES INVESTISSEMENTS : + 3,7 %

La croissance économique a atteint 3,4 % en 1979 d'après les premiers résultats des comptes de la nation que vient de publier l'INSEE (1). En 1977 et 1978, les taux de croissance avaient été sensiblement les mêmes (+ 3,1 % et + 3,4 %). Les importations ont augmenté beaucoup plus fortement qu'en 1978 : + 10,9 % contre + 5,3 %.

Comment ces ressources ont-elles été utilisées ? La consommation des ménages a augmenté de 3,3 %, soit moins vite qu'en 1978 (+ 4,4 %), mais plus fortement qu'en 1977 (+ 2,9 %). La reprise des investissements des entreprises a été nette : + 3,7 % contre 2,7 % en 1978 et — 0,6 % en 1977. Quant aux exportations, elles ont augmenté de 7,3 %, contre 6,4 % en 1978 et 8,5 % en 1977. Après avoir diminué en 1978 (— 0,5 %), les stocks ont beaucoup augmenté en 1979 (+ 1,1 %). (Ces chiffres concernent des valeurs réelles, c'est-à-dire des volumes.)

Les comptes de la nation font apparaître une très forte progression des prélèvements obligatoires (fiscalité + Sécurité sociale), qui passent de 41,8 % du revenu national à 43,2 %. Cette progression importante, qui représente 144,4 milliards de francs, est due essentiellement à l'alourdissement des cotisations de Sécurité sociale qui passent de 327,4 milliards de francs en 1978 à 394,7 milliards de francs en 1979, soit une augmentation de 20,5 % (+ 10 % environ en valeur réelle). Mais les impôts ont également progressé sensiblement : + 16,5 %, soit 6 % environ en volume. Quant au taux d'épargne des ménages il a nettement baissé, revenant de 17,8 % à 16,7 % de leur revenu disponible.

(1) La prévision de croissance économique pour 1979 qui avait été faite à l'automne 1978 était de 3,7 %. Ce pourcentage avait été ramené à 3,2 % à l'automne 1979, époque où n'avait pas encore été bien perçue la forte activité qui se manifestait depuis l'été.

Le compte actuel qui sera présenté à la prochaine commission des comptes de la nation fait apparaître un taux de 3,4 %. Ce résultat encore provisoire (susceptible d'être modifié à plusieurs reprises puisque le compte de 1979 ne sera définitivement arrêté qu'en 1983) est inférieur aux estimations officieuses faites ces derniers mois et qui avaient peut-être — contrairement à celles de l'automne 1979 — un peu surestimé la croissance du second semestre, qui, de toute façon, a été forte.

Ces résultats sont inférieurs à l'estimation faite par l'INSEE, il y a deux mois, et sur laquelle se fondait M. Barre pour annoncer, le 21 mars, devant les députés U.D.F., un taux de croissance de l'ordre de 4 %.

ÉTRANGER

Au Danemark

Le gouvernement abandonne son projet de réforme fiscale

De notre correspondante

Copenhague. — Le premier ministre danois, M. Joergensen, a présenté, le 6 mai, au Parlement, le plan d'intervention économique qu'il espère pouvoir faire adopter grâce à l'appui des trois petits partis centristes. Il a en effet conclu, le 5 mai, avec les radicaux, les chrétiens populaires et le centre démocrate un accord de principe. En réalité, le gouvernement minoritaire social-démocrate n'obtiendra une majorité que s'il bénéficie aussi de l'apport de la voix d'un député des Féroé et, éventuellement, de celle d'un député du Groenland.

Ce plan est très différent de celui que le Parlement avait proposé au lendemain de Pâques. Pour acquérir le soutien de ces trois petits partis, M. Joergensen a abandonné plusieurs projets initiaux, notamment la réforme fiscale dont on a tant parlé ces derniers mois. En revanche, il peut compter se procurer 5 milliards de couronnes de ressources supplémentaires (environ 4 milliards de francs) grâce à une augmentation de l'impôt sur le revenu, à la majoration de la T.V.A. (qui passerait de 20,25 % à 22 %) et à la hausse d'une série de taxes (sur l'essence, l'électricité, les voyages en charters, etc.). Environ 8 milliards d'économies sur différents chapitres budgétaires (environ 6,5 milliards de francs) sont également envisagées ; mais ces économies n'ont pas encore été mises au point. Des compensations sous forme d'allocations sont prévues pour les personnes les plus défavorisées (retraités et enfants). — C. O.

Aux Etats-Unis

LE DOUBLE TAUX DE L'ESCOMPTE EST SUPPRIMÉ

Washington *(A.F.P.)*. — Le Système de réserve fédérale a, le 6 mai, adouci légèrement sa politique du crédit dont le resserrement, à la mi-mars, est assez souvent considéré comme ayant hâté l'arrivée de la récession aux Etats-Unis et comme pouvant l'aggraver. Le conseil de la FED a décidé d'abolir une des mesures instaurées le 15 mars : le double taux d'escompte (16 % pour les grandes banques grosses emprunteuses auprès de la Réserve fédérale ; 13 % pour les autres). *Le* taux redevient uniforme à 13 % pour toutes les banques, comme précédemment.

La centrale syndicale A.F.L.-C.I.O. a lancé, le 6 mai, un appel au président et au Congrès en faveur de mesures pour lutter contre la récession. Faisant état de ses inquiétudes devant la dégradation de la situation de l'emploi, la centrale estime que les autorités doivent abandonner leurs efforts pour réduire les dépenses budgétaires. L'A.F.L.-C.I.O. réclame des mesures fiscales pour *« adoucir le sort des déshérités et de ceux qui sont touchés par le chômage »*. Elle se prononce en faveur d'une expansion des programmes de travaux publics, de la création d'emplois par l'Etat et d'une aide au secteur de la construction.

● L'Arabie Saoudite accordera 250 millions de dollars de crédits à la Turquie, en 1980. Cette aide a été décidée à la suite d'entretiens entre les responsables saoudiens et M. Turgut Ozal, conseiller pour les affaires économiques du premier ministre turc. L'accord à ce sujet devrait être signé à la fin de mai.

L'Arabie Saoudite, qui devient, après les Etats-Unis et la R.F.A., le pays donateur le plus important, pourrait accepter d'exporter vers la Turquie 5 millions de tonnes de pétrole brut. Elle serait alors le premier fournisseur de brut de la Turquie. — *(A.F.P.)*

AUTOMOBILE

M. Monory fait ouvrir une enquête sur les entorses à la concurrence dans la distribution des pièces détachées

M. Monory, ministre de l'économie, a décidé de faire ouvrir une enquête sur la façon dont la concurrence s'exerce sur le marché des pièces de rechange pour l'industrie automobile.

Le subit intérêt manifesté par le ministre de l'économie à la *distribution des pièces détachées* n'est pas fortuit. Depuis plusieurs années déjà, les constructeurs, en quête de nouvelles sources de profits, s'efforcent, au détriment des grossistes, d'élargir leur domaine d'activité à ce type de négoce très rémunérateur, dans lequel ils sont déjà bien établis. Grâce, en premier lieu, aux pièces « *captives* », *c'est-à-dire les pièces de* première monte (pièces de carrosserie par exemple), conçues par eux et fréquemment usinées par leurs soins (parfois par des sous-traitants) et dont ils se réservent la commercialisation. Mais aussi par le biais des pièces concurrencées, éléments constitutifs d'un véhicule dont la concep*tion et la réalisation sont confiées* suivant des cahiers de charges très stricts, à des équipements tiers indépendants.

Ces pièces concurrencées représentent 50 % environ des éléments entrant dans la fabrication d'une automobile. Depuis les années 50 et les dispositions prises par le ministre des finances de l'époque, M. Ramadier, pour relancer l'industrie automobile, ces pièces concurrencées sont livrées aux constructeurs à des tarifs privilégiés, la liberté étant donéée aux équipementiers de prendre leurs bénéfices sur le marché dit de la « rechange ». Or les constructeurs ont également la faculté de distribuer ces pièces, achetées cette fois à des prix réalistes par leurs propres réseaux.

La tentation était donc grande pour les constructeurs, ainsi doublement introduits d'accaparer le marché des pièces de rechange et de le monopoliser. Il ne restait, pour ce faire, qu'à éliminer les intermédiaires, c'est-à-dire les négociants-grossistes en les court-circuitant. Ce à quoi les constructeurs s'emploient activement.

A maintes reprises, les profes*sionnels de la distribution* avaient dénoncé leurs agissements. Mais sans grand succès. Le ton monte depuis quelque temps. La Fédération des syndicats de la distribution automobile (FEDA) vient d'adresser, à l'issue de son dernier congrès national, une sévère mise en garde aux constructeurs, qui ressemble fort à un ultimatum.

« Je tends la main aux constructeurs ; mais, si la guerre devient inévitable, nous la ferons, la mort dans l'âme, et nous ne sommes pas sûrs de la perdre », devait déclarer M. Jean Maurus, président de la FEDA, qui, stigmatisant l'*« abus de position dominante »* desdits constructeurs, a demandé la stricte application des lois sur la liberté des échanges et, en plus, une amélioration du régime de la distribution, avec dix propositions de réforme à la clé, dont la suppression des interdictions de commercialisation pour que *« la concurrence s'exerce véritablement sans limitations injustifiées »*.

Les arguments développés par la FEDA ne manquent pas d'une certaine logique. *« Si les constructeurs parvenaient à accaparer la distribution automobile, non seulement ils aboliraient toute liberté de choix, mais, de plus, ils seraient en mesure d'imposer leurs prix. Comment rêver de prix de marché résultant du jeu de l'offre et de la demande dans un secteur où l'offre n'est plus concurrentielle ? »* Pour la FEDA, si le maintien des réseaux de distribution conditionne la survie des négociants grossistes, il constitue également une garantie pour l'automobiliste de pouvoir se procurer en toute sécurité et au meilleur coût, grâce au choix offert, les pièces de rechange dont il a besoin pour entretenir son véhicule.

Une « guerre » des pièces détachées automobile est-elle inévitable ? Désireux de ne pas envenimer le débat — peut-être aussi par souci de ne pas dévoiler leurs batteries, — les constructeurs *cherchent à minimiser l'impor*tance prise par cette affaire. Il faut quand même croire que tout n'était pas clair pour que M. Monory décide de faire procéder à une sérieuse enquête. *« Les premiers travaux*, indique un communiqué de la Rue de Rivoli, *ont d'ores et déjà montré qu'il était possible d'aménager les conditions de distribution de certaines catégories de pièces de façon à parvenir à un meilleur équilibre concurrentiel entre les différents circuits de distribution, au bénéfice de toutes les parties en cause, et notamment des consommateurs. »*

En outre, le ministre de l'économie a écrit aux constructeurs et aux importateurs pour attirer leur attention sur cette question. Il a enfin demandé à la direction générale de la concurrence et de la consommation *« d'approfondir ses réflexions et d'engager des discussions avec les principaux intéressés afin de leur présenter des propositions »*. La preuve semble établie qu'il se passait des choses.

ANDRÉ DESSOT.

GENERAL MOTORS SUBIRAIT DES PERTES AU SECOND TRIMESTRE

General Motors, premier constructeur mondial d'automobiles, pourrait enregistrer des pertes au cours du second trimestre, pour la première fois depuis 1970. C'est ce qu'a laissé entendre la direction du groupe, en annonçant à ses actionnaires qu'il réduisait de 48 % le montant de son dividende par action pour cette période. Au cours du premier trimestre 1980, G.M. avait vu ses profits diminuer de 87 %, pour atteindre 155 millions de dollars. La réduction du dividende versé aux actionnaires permettra au groupe *d'économiser 150 millions* de dollars, destinés à ses investissements.

● *Le parc automobile français* a atteint le 1er janvier près de 21 millions de véhicules, soit 4,1 % de plus qu'un an auparavant et deux fois plus qu'en 1965. L'essentiel du parc est composé de voitures particulières (18,4 millions), dont la moitié (9,3 millions) ont moins de cinq ans d'âge, et 62 % ont des cylindrées de 6 à 10 ch ; 730 000 voitures particulières (4 % du total) sont équipées de moteurs Diesel. Le reste du parc est composé de véhicules utilitaires (2,5 millions), dont plus de la moitié de moins de 2,5 tonnes, ainsi que d'autocars ou d'autobus (57 000).

AFFAIRES

Paribas veut créer une société de recherche appliquée en génie génétique

La Banque de Paris et des Pays-Bas envisage de créer une société pour faire de la recherche appliquée dans le domaine du génie génétique. Des contacts sont en cours à ce sujet avec les pouvoirs publics et, dit-on, avec des partenaires industriels ou financiers potentiels.

La société, qui pourrait être baptisée Transgène, aurait l'ambition, à l'image des sociétés comme Cetus Genentech aux Etats-Unis, ou Biogen en Suisse, de mettre au point des procédés nouveaux utilisables par l'industrie, à partir des potentialités *importantes du génie* génétique. Comme celles qui l'ont précédé, Transgène ferait appel, notamment à titre de *« consultants »*, à des scientifiques de haut niveau.

Paribas n'est pas le seul groupe bancaire français qui s'intéresse aux possibilités de la biologie moderne. C'est, apparemment, à ce jour, le premier à tenter de prendre position dans un secteur d'avenir, qui figure parmi les priorités gouvernementales actuelles. Dans cette optique, la participation de scientifiques français paraît souhaitable. Des contacts ont donc été noués, notamment avec la délégation générale à la recherche scientifique et technique, pour définir les relations que pourrait avoir la nouvelle société avec les organismes publics de recherche. Quatre d'entre eux (1) ont créé, il y a quelques mois, un groupement d'intérêt économique qui vise aussi à conduire des travaux dans le même domaine, avec la participation de la plupart des meilleurs spécialistes français.

Une certaine concurrence entre ce groupement, baptisé « G-3 », et Transgène, paraît difficilement évitable. Paribas a donc, dans des contacts préliminaires, avancé plusieurs propositions, visant en particulier à faciliter la collaboration des chercheurs du secteur public. L'une d'elles consisterait à partager le capital de la société entre quatre catégories d'actionnaires : des actionnaires *« normaux »* (Paribas, bien sûr, avec d'autres partenaires financiers ou industriels, au sein desquels pourrait figurer la Sanofi), des organismes publics de recherche (en particulier les partenaires de « G-3 »), une fondation gérée par des chercheurs, et dont les profits iraient à la recherche fondamentale, des personnalités scientifiques. Ces trois dernières catégories d'actionnaires recevraient gratuitement leur part du capital. Cette proposition soulève évidemment de nombreux problèmes juridiques, qui sont en cours d'examen.

(1) Il s'agit de l'Institut Pasteur, du Centre national de la recherche scientifique, de l'Institut national de la recherche agronomique, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

ÉNERGIE | MATIÈRES PREMIÈRES

La Belgique s'inquiète de l'abandon possible des exportations algériennes de gaz liquéfié

De notre correspondant

Bruxelles. — Si l'Algérie abandonne l'exploitation et l'exportation de gaz naturel liquéfié — possibilité envisagée récemment par M. Nabi, ministre algérien de l'énergie. — la Belgique subira un préjudice très grave. Elle avait signé en 1974 avec la Sonatrach un contrat aux termes duquel l'Algérie devait lui fournir à partir de 1982, pendant vingt ans, 5 milliards de mètres cubes de gaz chaque année.

« Faudra-t-il brûler Zeebrugge ? », titre *le Soir*. Le journal bruxellois rappelle que, pour recevoir ce gaz (liquéfié à très basse température), la Belgique a fait construire un gigantesque port gazier à Zeebrugge, sur la mer du Nord. La création de ce port a provoqué de violentes polémiques. Zeebrugge étant situé en Flandre, les Wallons reprochaient au gouvernement de gaspiller l'argent de l'Etat au profit des Flamands, tandis que le port (flamand également) d'Anvers accusait les autorités de susciter une *« concurrence déloyale »* sur la côte, au détriment du port national. L'investissement pour Zeebrugge aura été de 125 milliards (17 milliards de francs français). Le terminal méthanier comprend un quai de déchargement, une usine de regazéification, quatre unités de stockage de 100 000 mètres cubes, etc., etc.

Mais ce n'est pas tout : la Belgique a aussi fait construire un navire géant de 130 000 mètres cubes, qui dort à grands frais dans un fjord norvégien en attendant sa mise en service.

Si les livraisons de gaz algérien devaient être arrêtées, la Belgique ne disposerait sans doute plus que du gaz du Nigéria. Un contrat a été signé avec ce pays. Aux termes de l'accord, le Nigéria livrerait, à partir de 1985, 1,5 milliard de mètres cubes chaque année.

En Italie

La nomination d'un nouveau président devrait mettre un terme à la crise de l'ENI

De notre correspondant

Rome. — La présidence de l'ENI a été confiée, mardi 6 mai, à M. Alberto Grandi, un ingénieur de cinquante-six ans, qui dirigeait l'une des principales sociétés financières italiennes, la Bastogi. La vice-présidence revient à M. Leonardo Di Donna, quarante-sept ans, l'un des directeurs du holding d'Etat. Ces décisions gouvernementales doivent être ratifiées par une commission parlementaire, mais le vote ne fait aucun doute, malgré l'opposition des communistes.

Ainsi se trouve résolue la crise qui sévissait à l'entreprise nationale des hydrocarbures, après les démissions successives de MM. Mazzanti et Egidi. Le premier avait été emporté par le scandale des commissions pétrolières illicites ; le second s'opposait à des décisions gouvernementales. On a donc assisté à une valse des fauteuils inhabituelle dans le secteur para-public, où les présidents ont tendance à *demeurer en poste très longtemps.*

Comme toujours, des considé*rations politiques ont joué.* Si le socialiste Mazzanti ne plaisait pas au secrétaire général du P.S.I., le démocrate-chrétien Egidi avait le défaut d'être soutenu par la tendance minoritaire de la D.C. Les choses rentrent dans l'ordre avec les nominations de MM. Grandi et Di Donna, bien qu'aucun de ces dirigeants n'appartienne formellement à un parti.

Leurs compétences respectives ne sont pas mises en doute. Ils ont fait l'un et l'autre l'essentiel de leur carrière dans ce holding d'Etat qui contrôle 37 % de l'approvisionnement pétrolier de l'Italie. Le nouveau président de l'ENI avait travaillé dans le sillage d'Enrico Mattei, puis d'Eugenio Cefis, avant de devenir administrateur délégué de Montedison, puis P.-D.G. de Bastogi.

R. S.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le gouvernement veut réformer et développer les marchés Français

Le gouvernement veut réformer et développer *les* marchés à terme de marchandises en France. M. Monory, ministre de l'économie, a fait ce mercredi 7 mai, au *conseil des ministres*, une communication sur les mesures qui vont être prises pour, à la fois, « moraliser » ces institutions et leur permettre de jouer un rôle plus important dans un pays qui a placé l'industrie agro-alimentaire au premier rang de ses préoccupations et qui entretient des relations privilégiées *avec certains pays* producteurs au sein de la zone franc.

Les marchés, où les transactions peuvent être effectuées soit au comptant, soit le plus souvent à terme plus ou moins éloigné, avec paiement différé à un prix convenu d'avance, ont pour objet de permettre aux producteurs, aux utilisateurs et aux intermédiaires, de se prémunir contre les fluctuations de prix susceptibles d'affecter les produits traités.

En France, les marchés actuellement ouverts sont ceux du sucre blanc, du café, du cacao et des tourteaux de soja ; mais cette dernière activité est revenue au point mort. Constituant un mécanisme d'assurance contre des *variations erratiques*, et *non un casino* où des spéculateurs s'efforcent de réaliser des plus-values, *ces institutions ont connu* de grandes vicissitudes dans le passé.

A la fin de 1974, le marché des sucres blancs « explosa » littéralement à la suite d'une spéculation effrénée et d'un brutal *retournement* des cours, qui menaça de faire « sauter » de nombreux opérateurs et entraîna sa fermeture pendant un an, sans oublier un procès mémorable opposant acheteurs et vendeurs. Une enquête officielle fut confiée à un inspecteur général des finances, M. de Montrémy, dont les conclusions furent très sévères. D'autres études furent confiées à d'autres hauts fonctionnaires, MM. Valls et Kaltenkch. Aujourd'hui, le temps des décisions est venu, deux axes principaux étant choisis.

● Tout d'abord, pour éviter le retour d' « accidents » comme celui *du sucre blanc, une remise en* ordre serait effectuée au niveau de la tutelle, actuellement répartie *entre la Chambre de commerce* de Paris et deux ministères (économie, commerce et artisanat). *A cet effet*, un organisme spécial serait créé, indépendant des professionnels, et susceptible *de réagir avec rapidité lorsque les* circonstances l'exigeraient : il s'inspirerait du modèle offert par la *commission des opérations* de Bourse. Par ailleurs, les pouvoirs publics seraient désireux de mettre fin à *ce que certains* considèrent comme des « abus » (taux de commissions) au cours des pratiques peu orthodoxes : *dans* ce dernier cas, il s'agit du démarchage effectué par les courtiers auprès de particuliers pour leur proposer de spéculer sur les matières premières. Une loi devait réglementer ces pratiques, mais jusqu'à ce jour elle n'a pu être présentée au Parlement.

● Ensuite, le gouvernement entend développer l'activité des marchés à terme dans le cadre du renforcement du rôle de Paris comme place financière internationale. Il s'agirait d'attirer de nouveaux opérateurs, institutions françaises et étrangères. Dans ce dernier cas, un assouplissement du contrôle des changes serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la couverture à terme des achats de marchandises. Celle-ci n'est *autorisée* que pour une durée maximum de deux mois, ce délai pouvant être porté à six mois *et à douze mois pour certains* produits. Un tel assouplissement implique la refonte de la réglementation dans le cadre d'un plan d'ensemble intéressant tous les aspects du fonctionnement des marchés à terme de marchandises.

Il est certain que les succès grandissant des marchés étrangers, que sont Londres, ou surtout Chicago (plus de 1 000 milliards de dollars de chiffre d'affaires), à comparer avec les maigres 3 milliards de francs du marché de Paris, hante les pouvoirs publics. *Mais les marchés étrangers* s'appuient soit sur une large tradition (Londres), soit sur un mar*ché intérieur énorme (Chicago)*, et, dans les deux cas, sur une liberté absolue en matière de *transferts et de changes. A Paris*, où la réglementation est restée longtemps sévère, on est loin de *compte, à un moment où l'agro*-alimentaire devient un atout primordial dans l'économie nationale.

Assouplissement à l'étude du contrôle des changes

Par ailleurs, *M. Monory*, constatant que la tenue du franc était satisfaisante, et attentif à l'exemple venu de Grande-Bretagne, où tout contrôle des changes a été supprimé l'été dernier fait étudier des assouplissements audit contrôle en France, les décisions ne devant pas être prises avant plusieurs mois. Il s'agirait, d'abord, de libéraliser encore davantage la réglementation régissant les particuliers.

Ceux-ci peuvent déjà exporter 5 000 F à chaque voyage, et payer toute sortes de dépenses avec leurs cartes de paiement ou de crédit ; ce qui, de l'avis général, gène assez peu les transferts de fonds s'ils ne dépassent pas certaines limites. Par ailleurs, il leur est permis d'acheter des valeurs mobilières étrangères sans limitation, pourvu que ces valeurs soient déposées chez un intermédiaire agréé (banque ou agent de change). De leur côté, les entreprises peuvent procéder librement *à des investissements* à l'étranger dans la limite de 3 millions de francs. Au-dessus, une *déclaration préalable est nécessaire* et, le plus souvent, une autorisation.

Dans tous les cas, souligne-t-on rue de Rivoli, il n'est pas question de supprimer le contrôle des changes lui-même, et d'autoriser les prêts de francs à des non-résidents, ce qui leur permettrait de spéculer contre le franc. La liberté à l'anglaise n'est sans doute pas pour demain.

FRANÇOIS RENARD.

AGRICULTURE

Nombreuses manifestations dans toute la France

La journée *« campagne morte »*, organisée par les principales centrales paysannes, afin de protester contre le relèvement insuffisant des prix agricoles communs, a été largement suivie, donnant lieu à de très nombreuses manifestations aux quatre coins du pays.

Dans la plupart des départements, les agriculteurs ont bloqué des routes pendant plusieurs heures, *notamment en Côte-d'Or*, dans les Pays de la Loire, en Lorraine. Plusieurs lignes de chemin de fer *ont été également barrées*, perturbant le trafic S.N.C.F., notamment à Alençon (ligne Paris-Brest), *dans* la Sarthe (ligne Paris-Le Mans), en Saône-et-Loire (ligne Besançon-Clermont-Ferrand), et en Isère.

Dans le Sud-Ouest, les manifestations ont été plus violentes *et les formes d'action* plus originales. Dans le Roussillon, nous signale notre correspondant, plus *d'un millier de paysans s'étaient* réunis dès le matin sur la R.N. 9 et l'autoroute la Catalane en *direction de l'Espagne. Un camion* a été incendié, et des arbres abattus. Dans l'après-midi, les manifestants *se sont regroupés* à Perpignan, où, après l'attaque de la préfecture, de brefs incidents les ont opposés aux C.R.S.

A Foix (Ariège), les grilles de la préfecture ont été bloquées *avec des chaînes*, « emprisonnant » momentanément les conseillers généraux. Dans l'Aude, nous signale *notre correspondant*, un commando de jeunes agriculteurs a occupé dans la soirée un émetteur *de télévision, interrompant* pendant une heure environ les *émissions.* A Bordeaux *enfin*, les manifestants ont remis un mouton au consul de Grande-Bretagne et déversé des cageots de salades devant le consulat d'Espagne.

Les parlementaires européens ont été également la cible des manifestants, notamment dans l'Hérault, où une délégation conduite par M. Pierre Pflimlin, maire de Strasbourg (U.D.F.-C.D.S.), a été vivement prise à partie par des viticulteurs, et à Strasbourg, où une manifestation sur le parvis du palais de l'Europe a fait un blessé, un policier.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép —		Rep + ou Dép —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,1725	4,1750	— 50	— 80	— 80	— 125	— 370	— 470
$ can.	3,5285	3,5310	— 30	+ 15	— 75	— 15	+ 145	+ 270
Yen (100)	1,8080	1,8120	+ 15	+ 45	+ 25	+ 60	+ 155	+ 225
DM	2,3455	2,3490	+ 40	+ 65	+ 85	+ 120	+ 330	+ 410
Florin	2,1195	2,1220	+ 15	40	+ 30	+ 65	+ 190	+ 260
F.B. (100)	14,5690	14,5850	— 735	— 530	—1235	— 930	—1870	—1240
F.S.	2,5370	2,5420	+ 120	+ 155	+ 250	+ 295	+ 815	+ 945
L. (1 000)	4,9710	4,9765	— 145	— 55	— 315	— 205	— 785	— 525
£	9,5375	9,5475	— 510	— 400	— 820	— 675	—1130	— 845

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	10 1/4	10 3/4	9 7/8	10 1/8	9 3/4	10 1/8	9 11/16	10 1/16
$ E.-U.	29 7/8	30 5/8	10 5/8	11	10 13/16	11 3/16	10 13/16	11 3/16
Florin	10 3/4	11 1/2	10 7/8	11 5/8	10 15/16	11 11/16	10 7/8	11 5/8
F.B. (100)	16 1/4	17 3/4	17	17 3/4	16 3/4	17 1/2	15	15 3/4
F.S.	8 7/8	12 1/8	6 3/16	6 11/16	6 3/16	6 11/16	6 3/16	6 11/16
L. (1 000)	24 3/4	30 1/4	15 1/4	16 3/4	15 3/4	17 1/4	16 3/4	18 1/4
£	17 1/8	17 7/8	17 1/4	18	16 3/4	17 1/4	15 1/8	15 7/8
Fr. franç.	12 5/8	12 7/8	13	13 1/4	13	13 1/4	13 3/16	13 7/16

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Faits et chiffres

Étranger

GRANDE-BRETAGNE

● *La hausse des prix de gros britanniques* s'est accélérée en avril, ayant été de 1,5 % contre 1,25 % en mars. Cette augmentation, la seizième mensuelle successive, porte le taux annuel à 19 %, soit le plus haut niveau depuis septembre 1977.

Social

● *Première conférence des ministres de l'immigration de vingt et un pays européens.* — Pour la première fois, les ministres responsables des problèmes d'immigration des vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe sont réunis à Strasbourg du mardi 6 mai au jeudi 8 mai pour discuter du sort de plus de dix millions de travailleurs immigrés. M. Stoleru, secrétaire d'Etat français à la condition des travailleurs manuels, chargé des immigrés, a annoncé mardi que le gouvernement français entendait *« élargir la notion d'aide financière du retour »* de ces travailleurs dans leur pays d'origine.

SOCIAL

POUR LA DÉFENSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'organisation d'un défilé à Paris le 13 mai divise les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et FEN

Les organisations parisiennes C.G.T., C.F.D.T. et FEN se sont rencontrées une seconde fois, ce mercredi matin 7 mai, sans parvenir à s'entendre sur la réalisation d'une manifestation unitaire dans la capitale, le 13 mai, journée consacrée, par leurs centrales, à la défense de la Sécurité sociale.

L'union Ile-de-France C.G.T. a proposé un défilé des Invalides à la place Maubert-Mutualité, le matin, tandis que les cédétistes préconisent, appuyés par la FEN, un cortège, en fin d'après-midi, vers le ministère de la santé.

Les syndicalistes se sont séparés sans fixer d'autre rendez-vous.

Un bon nombre d'organisations C.G.T. ont encore lancé des ordres d'arrêt de travail de vingt-quatre heures, notamment dans la fonction publique. Un préavis de grève a été éposé par les cheminots.

Il est vraisemblable que les journaux ne paraîtront pas : la Fédération du livre fixera sa position le 8 mai.

Des accords unitaires C.G.T.-C.F.D.T. pour vingt-quatre heures de grève sont déjà réalisés dans le Finistère, la Gironde, la Loire-Atlantique, le Morbihan. Dans la Somme, l'accord s'étend à la C.F.T.C. et la C.G.C. Les *fédérations C.G.T. et C.F.D.T.* de la santé appellent ensemble à la grève. C'est aussi le cas à la direction générale des impôts, où F.O., le Syndicat autonome et les mutuelles invitent à l'action.

Plusieurs organisations C.F.D.T., notamment la métallurgie, demandent à leurs militants de débrayer et de manifester.

La commission exécutive de la C.G.T., réunie le 7 mai, publie une déclaration qualifiant les mesures visant la Sécurité sociale *« d'attaque sans précédent »*, à laquelle il faut riposter par une *« journée de lutte de très haut niveau »*.

Cette commission, d'autre part, a engagé, sur le rapport de M. Séguy, une importante discussion sur l'unité d'action pour préparer le débat sur le même thème que traitera le comité confédéral national, les 21 et 22 mai.

La réduction de la durée du travail

LES « DISCUSSIONS » ENTRE PATRONAT ET SYNDICATS REPRENNENT LE 20 MAI

Les négociations sur la durée et l'aménagement du temps de travail, entre le patronat et les syndicats, reprendront le mardi 20 mai à 15 heures, au siège du C.N.P.F. L'organisation patronale précise qu'il s'agira d'étudier *« la mise en œuvre de solutions dans le cadre du rapport Giraudet »*, et considère, de ce fait, qu'il ne doit pas être question de *« négociations »*, mais de *« discussions »*. Deux ou trois réunions seront sans doute nécessaires avant la conclusion d'un éventuel accord.

Dans son entretien télévisé du 5 mai, M. Giscard d'Estaing avait souhaité que les discussions, interrompues le 8 janvier, reprennent le plus tôt possible — le rapport Giraudet constituant une base positive, — pour aboutir à un *accord avant juillet, afin qu'à* l'automne le Parlement adopte le dispositif législatif qui complétera l'accord paritaire.

● *Des grèves perturbent la distribution des tabacs.* — Pour lutter contre des suppressions d'emplois, une série de grèves du Magasin général des tabacs à Paris a entraîné des retards dans les livraisons aux débitants. L'ensemble du personnel du SEITA (Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes) a d'autre part été appelé par toutes les organisations syndicales à faire du 12 mai une « journée de grève et d'action » *pour protester contre le projet de* loi visant à transformer le SEITA — établissement public — en société nationale.

Les élections professionnelles à Talbot-Poissy

● *Recul de la C.S.L., qui reste majoritaire*

● *Progression de la C.G.T., qui double ses voix*

Les élections des délégués au comité d'établissement des usines Talbot à Poissy (Yvelines), qui ont eu lieu mardi 6 mai, ne se sont pas entièrement déroulées *sous le contrôle de la commission* de justice mise en place par le tribunal de Poissy, comme il était prévu (*le Monde* du 6 mai). En effet, une trentaine de magistrats et juristes seulement ont surveillé les cinquante et un bureaux de vote, dont les présidents et les assesseurs étaient, en majorité, membres de la C.S.L. (ex-C.F.T.), et la C.G.T. fait état de *« grandes différences »* et d' *« anomalies »* dans les résultats, selon que les opérations de vote ont été contrôlées ou non.

Néanmoins, la centrale de la rue La Fayette a doublé son *score* et *ses sièges, à ces élec*tions au C.E., par rapport au dernier scrutin de 1976. Pour sa part, la C.S.L. perd, dans le premier collège (ouvriers et employés), plus de trois mille voix et 12 % des suffrages, mais elle reste assez nettement majo*ritaire avec près de 55 % des* voix. M. Auguste Blanc, secrétaire général de la C.S.L., a notamment déclaré : *« C'est un succès. Nous connaissons une certaine érosion que l'on doit à la calomnie. Mais nous restons majoritaires et, comme la commission de contrôle, nommée par le tribunal, a pu tout contrôler et surveiller, on ne pourra pas parler de prétendues irrégularités. »*

D'autre part, la C.F.D.T. — qui n'a pas fait la percée escomptée — signale qu'un de ses militants, candidat aux élections, a été, mardi matin, *« agressé par des individus non identifiés, alors qu'il quittait son domicile pour se rendre à l'usine »*.

Les élections des délégués du personnel, qui n'ont pas été organisées depuis 1977, ont lieu jeudi 8 mai.

Les résultats

(Entre parenthèses, nous indiquons les écarts par rapport aux élections des délégués au comité d'établissement de 1976.)

PREMIER COLLEGE
(ouvriers et employés)

Inscrits : 19 317 ; votants 17 689 ; *suffrages exprimés* : 16 981 (18 927 en 1976).

Ont obtenu : la C.S.L., 9 219 voix, 54,10 % des suffrages exprimés (— 3 346 voix, — 12,28 %) ; la C.G.T., 5 136, 30,84 % (+ 2196, + 15,32 %) ; les autonomes, 1 263, 7,43 % (— 828, — 3,61 %) ; la C.F.D.T., 695, 4,09 % (+ 184, + 1,39 %) ; F.O., 663, 3,9 % (— 159, — 0,44 %).

Sièges (13 en 1976, 12 en 1980) : C.S.L. : 7 (10 en 1976) ; C.G.T. : 4 (2) ; autonomes : 1 (1).

Dans les deuxième (techniciens et agents de maîtrise) et troisième (cadre) collèges, la C.G.T. et la C.F.D.T. ne présentaient pas de candidats. La C.S.L. obtient, dans le deuxième collège, 57,79 % (sur 2 526 votants), devant F.O., 21,81 % et les autonomes, 12,52 %. Chez les cadres, la C.S.L. recueille 69,31 % (1 069 votants), devant F.O., 18,05 % et les autonomes, 7,20 %.

● *Un centre d'information sur le travail manuel,* installé dans un camion semi-remorque, a quitté Paris le mardi 6 mai pour une tournée en province, débutant par Dijon, Besançon, Epinal, Saint-Dié, Strasbourg, Nancy et Metz. Ce voyage, organisé par l'Association nationale pour la revalorisation du travail manuel, organisme proche du ministère du travail, s'achèvera le 23 décembre à Orléans. Selon M. Storélu, secrétaire d'Etat à la condition des travailleurs manuels, ce centre itinérant créera *« un lien concret et organisé »* entre les associations départementales de revalorisation du travail manuel et le siège national de Paris.

● *PRECISION.* — *M. Rinaldi,* président de l'Association pour la création et l'exploitation de la réserve géologique des Alpes-de-Haute-Provence, nous prie de préciser, après notre article sur les emplois d'utilité collective dans ce département (*le Monde* du 15 avril), que les visites des sites classés ne seront payantes que pour les participants aux stages *organisés sur le terrain par l'As*sociation, avec le concours de son géologue. L'entrée du public sera donc gratuite.

Les éboueurs de Quimper sont en grève depuis un mois

« On nous assimile à des ordures... »

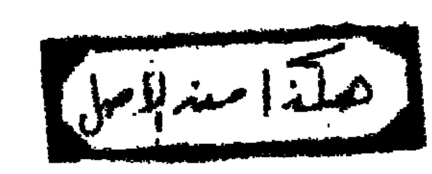
Depuis maintenant près d'un mois, les vingt-huit éboueurs de la société Grandjean, qui collectent les ordures ménagères à Quimper, Combrit et l'Ile-Tudy sont en grève. Rien n'indique qu'une solution soit en vue.

Le mouvement a éclaté beaucoup plus en raison d'un profond malaise longtemps contenu qu'à cause de revendications précises. Les éboueurs, selon leurs propres déclarations, auraient l'impression d'être *« par leur patron, mais aussi par une partie des usagers, assimilés aux ordures »* qu'ils ramassent. Leurs salaires — 2 950 francs net, primes comprises, pour un éboueur au bout de six mois, et 3 450 francs net pour un chauffeur, — ne sont pas somptueux ; ils correspondent toutefois à ceux qui sont couramment versés dans la région. *« Mais,* ajoutent-ils, *le métier est pénible, les tournées longues — en moyenne une cinquantaine de kilomètres dont environ la moitié doit être accomplie à pied, — les poubelles se révèlent souvent lourdes, et les accidents, notamment les blessures aux mains lors des collectes de verre, sont de plus en plus fréquents. »*

Aussi les éboueurs, tous syndiqués à la C.F.D.T., réclament-ils une augmentation de 500 F par mois, une prime intempéries et, d'une façon générale, l'amélioration de leurs conditions de travail. Deux rencontres entre représentants des syndicats et du patronat, l'une sur l'initiative du maire R.P.R. de Quimper, M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, et l'autre sur celle de M. Lévesque, directeur départemental de la main-d'œuvre et du travail, n'ont guère fait avancer les choses. Les grévistes, lors de la dernière entrevue, sont partis en claquant la porte. Ils se sentent d'autant plus forts que beaucoup de Quimpérois les appuient financièrement. Car, si chaque jour des centaines de personnes viennent porter leurs ordures à la décharge de Kerequel, rares sont celles qui s'en vont sans leur laisser quelque argent. Un bal et une *fest-noz* ont enfin contribué à alimenter la caisse de solidarité.

M. Marc Bécam, qui se demande s'il ne s'agit pas d'une opération politique destinée, *avant tout, à lui nuire,* voit avec inquiétude les sacs de détritus s'amonceler devant les immeubles collectifs. Or, le 9 mai, s'ouvriront dans sa ville les *première floralies de Bretagne,* et à cette occasion des milliers de visiteurs se dirigeront vers Quimper...

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

7 MAI

La hausse se poursuit

L'activité, qui s'était assez nettement accrue mardi — tout en restant historiquement faible, — a encore été relativement satisfaisante mercredi au palais Brongniart. Certes, les achats des investisseurs institutionnels (Caisse des dépôts, assurances) demeurent les plus fournis, mais un mouvement d'entraînement semble avoir été amorcé. Ces acquisitions sporadiques ajoutées aux rachats procédés par quelques vendeurs à découvert ont, en tout cas, permis à l'indicateur instantané de s'adjuger une nouvelle hausse de 1,1 % environ.

Comme la veille, la quasi-totalité des secteurs économiques de la cote a profité de ce mouvement et plus de cent quarante hausses ont pu être relevées sur le seul marché à terme. Les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Locindus, Mérieux, Ruche picarde, Générale des eaux, C.I.T.-Alcatel, Primagaz et Moët-Hennessy, qui ont monté de 3 à 5 %.

Au chapitre des baisses, nettement moins fourni (une soixantaine à terme), seules celles de Cetelem, Prénatal (toutes deux au plus bas de l'année) et de S.C.O.A., Marine et Peugeot-Citroën (— 2 à — 2,5 %) méritent d'être signalées.

Aux valeurs étrangères, les mines d'or ont baissé sur un large front.

Il est vrai que le métal jaune a lui aussi baissé. A Londres, l'once de 31,1 grammes a perdu 3,25 dollars au premier fixing (à 509,25 dollars), et à Paris, le lingot est revenu de 72 995 F à 72 500 F, puis 72 000 F, soit 535,74 dollars pour une once.

Sur le marché des changes, le franc s'est un peu effrité, eu égard aux rumeurs de suppression du contrôle des changes (Voir d'autre part).

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 7/5 ...... 12 1/2 %

LONDRES

Calme

Le stock exchange est calme. Les fonds d'Etat s'effritent d'un huitième de point et les industrielles de 1 à 2 pence. Les pétroles sont plus ou moins stables mais les mines d'or reculent de 50 cents environ.

Or (ouverture) (dollars) 509 25 contre 512 50

VALEURS	CLOTURE 6/5	COURS 7/5
Beecham	119 ..	118 ...
British Petroleum	334 ...	332 ...
Courtaulds	69 ...	68 ...
*De Beers	8 78	8 78
Imperial Chemical	378 ..	378 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	356 ..	346 ...
Shell	348 ...	348 ...
Vickers	124 ...	122 ...
War Loan 3 1/2 %	32 1/8	32 1/4
*West Driefontein	74 .	72 ...
*Western Holdings	61 3/4	68 1/4

(*) En dollars U.S..

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PÉCHELBRONN. — Bénéfice net pour 1979 : 30,97 millions de francs dont 0,44 million de plus-values à long terme, contre 24,67 millions en 1978 dont 1,09 million de plus-values. Le dividende global a été fixé à 11,25 francs contre 10,20 francs en 1978.

BAZAR DE L'HOTEL-DE-VILLE. — Bénéfice net consolidé pour 1979 : 21,15 millions de francs contre 24,18 millions en 1978. La société mère a réalisé un bénéfice net de 18,91 millions contre 23,92 millions (en données comparables). Le dividende global a été fixé à 10,50 francs contre 9 F.

Cie INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DE POMPEY. — Résultat d'exploitation pour 1979 : 11,92 millions de francs contre 9,76 millions en 1978. Le bénéfice au bilan ressort à 7,75 millions de francs (après diverses opérations comptables, abandons de créances, reprise de provision, perte exceptionnelle) contre 8,09 millions en 1978. Le dividende global a été fixé à 9,75 F contre 5,90 F pour 1978.

PONT-A-MOUSSON S.A. — Bénéfice net de l'exercice 1979 : 37 millions de francs contre une perte de 63 millions en 1978. Dividende global : 12 F.

NEW-YORK

Indécis

La hausse observée lundi a fait long feu à Wall Street. Mardi en effet, en dépit d'un bon début de séance, l'indice Dow Jones, qui gagnait plus de 4 points en cours de séance, a terminé pratiquement à son niveau de la veille (816,04 soit — 0,26). Sur 1 903 valeurs traitées, 955 ont monté et 575 ont baissé (373 inchangées).

Le volume des échanges a augmenté jusqu'à 40,16 millions d'actions (le plus fort volume depuis deux semaines) contre 34,09 millions la veille.

Les propos fort pessimistes de M. Alfred Kahn concernant l'inflation sont, dit-on, à l'origine de l'indécision qui a régné sur le Big Board.

VALEURS	COURS 5/5	COURS 6/5
Alcoa	54 7/8	54 3/8
A.T.T.	53 5/8	53 5/8
Boeing	35 7/8	34 1/4
Chase Manhattan Bank	40 1/4	41 ..
Du Pont de Nemours	36 3/4	36 3/8
Eastman Kodak	52 3/8	52 ...
Exxon	61 5/8	62 1/2
Ford	22 1/4	21 1/2
General Electric	46 3/8	46 3/8
General Foods	27 3/8	27 5/8
General Motors	44 5/8	41 5/8
Goodyear	11 7/8	11 7/8
I.B.M.	55 5/8	54 7/8
I.T.T.	26 1/8	26 1/4
Kennecott	27 ..	25 3/8
Mobil Oil	70 3/8	69 ..
Pfizer	38 ...	38 1/2
Schlumberger	109 3/4	107 1/2
Texaco	34 3/4	34 5/8
U.A.I. Inc.	16 7/8	16 3/4
Union Carbide	40 5/8	39 5/8
U.S. Steel	18 1/8	18 1/2
Westinghouse	22 1/4	22 5/8
Xerox	52 3/4	52 5/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	5 mai	6 mai
Valeurs françaises	103,6	104,6
Valeurs étrangères	101,6	101,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	104,8	105,7

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	6/5	7/5
1 dollar (en yens)	234 10	231 ..

BOURSE DE PARIS - 7 MAI - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	30 90	1 383
5 %	. ..	1 325
3 % amort. 45-54	71 ..	1 770
4 1/4 % 1963	94 60	2 856
Emp. N. Eq.5% 65	110 65	3 896
Emp. N. Eq.6%66	107 40	3 507
Emp. N. Eq.6%67	96 .	5 607
Emp. 7 % 1973	6400 .	
Emp. 8,80 % 77.	96 30	8 439
Emp. 9,80 % 78.	84 90	8 860
E.D.F. 6 12 %	... ..	6 287

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	181 50	186 ..
A.G.F. (Stè Cent.)	768 ..	749 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	.... ..	2000 ..
Concorde	377 ..	385 ..
Epargne France	381 ..	388 ..
Financ. Victoire	325 ..	325 ..
France I.A.R.D.	189 ..	185 ..
Gan (Sté) Centr.	752 ..	750 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S.P.E.G.	195 ..	199 ..
B.A.P.	556 ..	555 ..
Alsacien. Banque	365 .	365 ..
Banque Hervet	282 20	281 30
Bque Hypot. Eur.	299 ..	299 ..
Bque Nat. Paris	279 70	279 50
B.O.I.C.	23 .	23 80
(Li) B. Scalb Dup.	120	122 ..
Banque Worms	286 50	287 .
C.G.I.B.	35 .	33 60
C.Crédit Univ.	365 ..	364 .
C.A.M.E.	89 .	87
Créditel	114 50	114 50
Créd.Gén. Ind.	260 .	260 ..
Crédit Lyonnais	272 ..	273 ..
Electro-Banque	165 ..	169 ..
Eurobail	141 ..	144
Financière Setal	318	322 .
Fr. Cr. et B. (Cie)	123 70	118 70
France-Bail	289	290 80
Hydro-Energie	18 10	18 10
Immobail B.I.P.	189	190 ..
Immobanque	383 10	385 ..
Immofice	269 ..	269 ..
Interbail	213 ..	215 ..
— (obl. conv.)	212 ..	212
Laffitte-Bail	184	184 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail Immob.	330	330 50
Loca-Expansion	130 50	132 30
Locafinancière	179 .	180

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immoinvest	160 ..	159
Cie Lyon. Imm.	138 80	... ..
UFIMEG	112 .	112

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Valorem	197 76	188 79
Worms Investiss.	307 45	293 61

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1996 ..	4,5 % 1973	2012 ..	1997 ..	1988 ..	1979 ..
3825 ..	C.N.E. 3 %	4250	4240 ..	4240 ..	4240 ..
1230 ..	Elf-Aquitaine	1280 ..	1298 ..	1290 ..	1290 ..
235 ..	— (certific.)	244 ..	244 ..	245 ..	240 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
149 ..	DuPontNem.	152	152	152 .	150 20
208 ..	East Kodak	217 60	214 90	214 90	214 9.
104 .	East Rand	107 20	105 30	105 10	102 40
92 .	Ericsson	92 50	92	92 .	91 50
245 .	Exxon Corp.	257 50	257 50	258	256 30
94 .	Ford Motor	94 80	94 5	94 50	94 50
228 .	Free State	232 50	224	225	221 .
194 ..	Gen. Electr.	198 10	195 ..	194 5	195
53 ..	Union Corp.	61 40	58 25	58 20	58 80
105 ..	U. Min. 1/10	104 20	103 50	103 50	101 50
168 ..	Unit. Techn.	171 50	169 30	169 60	169 90
285 ..	West Drief.	311 50	304 40	304 40	306 .
140 ..	West Deep	152 ..	150 7.	149 80	150
285 ..	West Hold.	29.	285 90	285 20	286 60
215 .	Xerox Corp.	220	220	22.	215 50
2 50	Zambie Corp	2 50	2 58	2 61	2 50

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/5	COURS des BILLETS AUX GUICHETS — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 187	4 177	4 080	4 280
Allemagne (100 DM)	233 680	234 1.0	227	239
Belgique (100 F)	14 525	14 575	13 800	14 600
Pays-Bas (100 fl.)	211 220	211 620	205	216
Danemark (100 krd)	74 620	74 580	71	76
Norvège (100 k)	85 110	85 130	82 500	87 600
Grande-Bretagne (£ 1)	9 579	9 548	9 350	9 850
Italie (1 000 lires)	4 983	4 965	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	252 500	253 720	246	258
Suède (100 krs)	99 440	99 240	96 ...	101 500
Autriche (100 sch.)	32 781	32 810	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 929	5 914	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)	8 530	8 540	8 300	9 300
Canada ($ can. 1)	3 531	3 532	3 420	3 650
Japon (100 yens)	1 792	1 802	1 710	1 810

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/5
Or fin (kilo en barre)	72990	72250 .
Or fin (en lingot)	72995	72000 .
Pièce française (20 fr.)	680 60	673 50
Pièce française (10 fr.)	399 90	388 00
Pièce suisse (20 fr.)	531 10	529 90
Pièce latine (20 fr.)	500 5.	505
Souverain	675	670
Pièce de 20 dollars	2800 ..	2750 40
Pièce de 10 dollars	1367	1350 .
Pièce de 5 dollars	820	820 ..
Pièce de 50 pesos	3080 .	3045 ..
Pièce de 10 florins	546 ..	581 ..

...es éboueurs de Quimper
...t en grève depuis un mois

A VENDRE

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

AU MOMENT OU EST ANNONCÉ LE DÉPART DE M. ALAIN SÉRIEYX

Deux rapports administratifs soulignent des anomalies dans la gestion des services centraux du ministère du tourisme

M. Alain Sérieyx, directeur du tourisme au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, devrait être remplacé à ce poste au cours du conseil des ministres du mercredi 14 mai. Plusieurs noms sont avancés pour sa succession, parmi lesquels ceux de M. François Delafosse, conseiller référendaire à la Cour des comptes, et de M. Jean-François Carrez, membre lui aussi de la Cour des comptes et directeur de cabinet du ministre de l'agriculture. Ce changement de titulaire intervient dans un climat délétère aggravé par la divulgation de deux rapports administratifs qui mettent en cause le fonctionnement de la direction du tourisme.

On murmurait beaucoup depuis le début de 1979 dans les couloirs de la direction du tourisme. On parlait à mots couverts des *comportements* de responsables qui en auraient pris à leur aise, pour des motifs privés, avec les crédits de l'Etat. M. Soisson et M. Sérieyx, son directeur du tourisme, avaient décidé d'un *commun* accord de tirer ces affaires au clair en demandant une enquête administrative.

M. J.-L. Cosperec, inspecteur et M. A. Fumoux, inspecteur de général de la jeunesse et des sports, l'*administration* de l'éducation nationale, ont remis à M. Soisson, il y a une quinzaine de jours, douze feuillets de conclusions provisoires très précises et très personnalisées. *« Si des conclusions définitives ne peuvent être actuellement déposées,* écrivent les auteurs, *les premières constatations font apparaître que des noms reviennent souvent à propos d'affaires douteuses. Nous voulons parler de M. S. et de Mme Y. Certes, il s'agit là de personnel contractuel, et nous n'ignorons pas que la situation administrative de M. S. a été récemment et apparemment réglée. Mais l'importance des erreurs commises, les irrégularités flagrantes dont ces deux agents se sont rendus coupables rendent éminemment souhaitable l'intervention de mesures conservatoires. »* Selon toute vraisemblance, la première personne citée est M. Pierre Serrano, sous-directeur de la promotion touristique. Il a effectivement donné sa démission au début de l'année. Le contrat de la deuxième personne citée n'a pas été renouvelé.

Loin d'apaiser les esprits, ce rapport, gardé secret, et ces mesures ont donné lieu à des commentaires. Les conflits d'idées et de personnes entre le cabinet de M. Soisson et la direction du tourisme semblent avoir atteint un point de non-retour. Le ministre a décidé de se séparer de M. Sérieyx qui n'a plus sa confiance, selon les uns, qui lui fait de l'ombre, selon les autres.

Un deuxième document administratif alimente la controverse. Il s'agit du *« projet d'insertion au rapport public »* rédigé sur l'administration *du tourisme par la Cour des* comptes et plus particulièrement par M. Philippe Limouzin-Lamothe.

A la différence du rapport d'enquête demandé par le ministre, la Cour pose les vrais problèmes qui empoisonnent l'action de l'administration.

« La Cour, est-il dit dans ce texte, *croit devoir souligner la multiplicité, et dans certains cas, la gravité des irrégularités constatées dans la gestion des services du tourisme. Certaines d'entre elles sont de nature à motiver des sanctions juridictionnelles. Si les incertitudes d'un passé encore récent et la faiblesse des moyens financiers et humains peuvent expliquer certaines défaillances, elles ne sauraient excuser les facilités de tout ordre dont témoigne le fonctionnement des services. Une insuffisante attention a été portée à la gestion des crédits comme à celle du personnel. De nombreuses dépenses sont faites de façon peu justifiée, qu'il s'agisse par exemple des frais de déplacement, des études ou des subventions. Enfin, négligeant les procédures régulières, l'administration du tourisme fait usage, de façon abusive, des facilités que procurent des associations dont elle a elle-même suscité la création. »*

La Cour étudie la gestion du secrétariat d'Etat au tourisme du temps de M. Jacques Médecin (1976-1977), puis de la direction du tourisme au sein du nouveau ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs (1977-1978) et une partie de 1979 (1). *Après avoir noté que l'administration* du tourisme ne dispose ni de tous les crédits nécessaires inscrits dans d'autres budgets (agriculture, éducation, santé, travail) ni des organismes relevant d'autres ministères (missions interministérielles d'aménagement notamment), la Cour dénonce le recours massif au personnel contractuel qui représenterait les deux tiers du personnel de la direction du tourisme.

Parmi les abus cités, on note les nombreux voyages effectués sans véritable justification par les membres du cabinet du ministre et les fonctionnaires d'encadrement et aussi des contrats d'études *« passés et exécutés dans des conditions critiquables »*. Tel celui du 29 août 1978 portant sur une somme de 248 000 F. Cette *« étude du comportement du public en matière de loisirs »* devait comporter mille cinq cents interviews, elle n'en compte que cent vingt-six. La société responsable de cette étude est le Management scientifique.

Public et privé

Certaines de ces études apparaissent inutiles à la Cour. Ainsi, une analyse quantitative et qualitative de la demande actuelle et future en équipements et services pour la navigation de plaisance. *« Après de longues considérations freudiennes sur la sexualité du bateau, l'image du port, la figure du père, le jeu ambigu du moi et du bateau, l'enquêteur, qui nous apprend que la mer est un univers femelle exploité par le mâle, se borne à conclure que l'intervention de ces éléments irrationnels marque les limites de l'étude de terrain qui lui a été confiée et les siennes. »*

Enfin, la Cour estime que le Service national d'accueil (SNA) et l'Association française d'action touristique (AFAT), ont permis au cabinet du ministre et à l'administration *« de se ménager des facilités de gestion irrégulière »* : aménagement dispendieux de certains bureaux, locations de voitures et des postes de télévision, prise en charge de frais de déplacement ou de séjour non susceptibles *d'un remboursement*, dépenses de représentation ou de réception, rémunération occulte de proches collaborateurs, acquisition d'un véhicule destiné à l'usage d'un haut fonctionnaire.

Le *« projet de réponse de l'administration »* à la Cour note : *« l'analyse faite par la Cour du rôle économique et social du tourisme en France ainsi que des hésitations politiques à cet égard ou des lacunes de l'administration du tourisme rejoint, d'une manière générale, celle qu'ont effectuée les pouvoirs publics lors du rattachement des services de cette administration au nouveau ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs »*. Autrement dit, la direction du tourisme, qui a rédigé ce projet de réponse, juge dépassées les dénonciations faites par la Cour et souscrit aux souhaits de clarification de son organigramme et de son budget.

Les difficultés rencontrées par les services de M. Soisson tiennent en fait à deux causes. Le gouvernement s'obstine à demander à une structure d'Etat (la direction du tourisme) de réaliser des actes commerciaux comme la promotion et la vente de la France auprès des clientèles française et étrangère.

D'autre part, les crédits dérisoires alloués à l'administration l'obligent *à solliciter la collaboration* d'agents de voyage, de grands hôteliers ou de grands transporteurs. Le ministre et les fonctionnaires se trouvent placés dans des positions pour le moins scabreuses au regard de l'orthodoxie budgétaire et administrative. C'est bien là le fond du débat.

ALAIN FAUJAS.

(1) M. J.-P. Soisson a été nommé, le 5 avril 1978, à la tête du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. M. Sérieyx a été nommé, le 27 septembre 1978, à la direction du tourisme.

LE PROJET DE LOI « SÉCURITÉ ET LIBERTÉ »

On est probablement allé trop loin dans le sens de la réinsertion

estime M. Peyrefitte

Le garde des sceaux, M. Peyrefitte, commentant, mardi 6 mai, sur France-Inter, le projet de loi « Sécurité et liberté », a notamment déclaré : « *Actuellement, il faut répondre à la violence et à l'inquiétude de l'opinion devant cette violence.* » « *Je suis attaché, moi aussi, à la réinsertion sociale,* a précisé le ministre. *Je crois qu'en 1945 la France a pris un bon tournant. Elle a compris qu'il n'était pas possible, comme on le faisait au dix-neuvième siècle, de soigner la criminalité uniquement par la répression, et qu'il fallait s'occuper de la réinsertion. Malheureusement, on est probablement allé trop loin dans ce sens.* »

Selon M. Peyrefitte, on aurait tort de penser que la justice et la vengeance n'ont aucun rapport. Si la justice cesse de « *reprendre en compte la vengeance individuelle pour la sublimer, l'organiser* », alors on en revient à la vengeance individuelle, « *et c'est exactement ce à quoi nous arrivons, sous couleur de légitime défense, mais en fait d'autodéfense et d'autojustice* ».

« *Depuis le 1er septembre 1977, alors qu'il n'y a pas eu pendant cette période de condamnation à mort* (1) *ni d'exécution*, a ajouté le garde des sceaux, *il y a eu trente-huit homicides volontaires par autodéfense. Ce qui veut dire que le vrai problème, le problème actuel de la justice pénale française, n'est pas le problème de la peine de mort, qui est un problème philosophique, métaphysique, moral, très intéressant, mais c'est le problème de l'autodéfense.* »

De retour d'Odessa

M. DEFFERRE : le dialogue avec l'U.R.S.S. est indispensable.

De retour d'Odessa, ville jumelée avec Marseille, M. Gaston Defferre, député et maire, note, dans *le Provençal*, les observations favorables qu'il a retirées de son voyage, puis il écrit :

« *Il y a plusieurs semaines, j'ai écrit à l'ambassade d'U.R.S.S. en France pour lui demander que la mère et la sœur de Pliouchtch, qui vivent à Odessa, soient autorisées à venir en France. Pas de réponse. Avant notre départ, ma femme, Edmonde Charles-Roux, a averti le consul de l'Union soviétique à Marseille qu'elle demanderait à voir Mme Pliouchtch et sa fille pendant son séjour à Odessa. Bien qu'il ait promis de transmettre cette demande, il n'y a pas eu de réponse. Le jour même de notre arrivée, mon épouse a exprimé son désir de voir son projet se réaliser et a vivement insisté auprès des autorités qui nous recevaient. Pas de réponse. A Moscou, quand l'ambassadeur ou le consul de France veulent remettre une note relative à un sujet de ce genre à un fonctionnaire soviétique, ils ont du mal à trouver un interlocuteur acceptant de se charger du document gênant. Le gouvernement de l'U.R.S.S. se grandirait et améliorerait considérablement son image en répondant favorablement à ces sortes de démarches à caractère purement humanitaire...*

» *La France a raison de poursuivre et de maintenir des relations diplomatiques normales avec l'Union soviétique. Le gouvernement français a eu raison de se faire représenter au défilé du 1er mai à Moscou. Le dialogue est indispensable aussi bien pour exprimer la désapprobation, pour essayer d'obtenir des changements tant dans le domaine politique que stratégique, que pour définir ce qui pourrait rapprocher nos deux pays. Le jour où le dialogue sera rompu il ne restera plus qu'à faire parler les armes. Ce sera la guerre.* »

● *La présidence de la République* a confirmé, mardi 6 mai, que M. Giscard d'Estaing fêterait le sixième anniversaire de son élection à la présidence de la République, le 19 mai, avec les habitants de la commune de Saxon-Sion, en Meurthe-et-Moselle (*le Monde* du 6 mai).

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX ANCIENS COMBATTANTS RÉCUPÉRERA DES DOCUMENTS SUR LE PASSÉ DE M. MARCHAIS.

La neuvième chambre de la cour d'appel de Paris a rendu, mardi 6 mai, un arrêt demandant que soient restitués au secrétariat d'Etat aux anciens combattants des documents relatifs au départ pour l'Allemagne de M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F. (*le Monde* du 27 mars). Ces documents avaient été saisis dans les bureaux du secrétariat d'Etat en 1973 au cours de la procédure engagée sur plainte de M. Marchais pour faux et usage de faux contre MM. Lecoeur, directeur du journal *la Nation socialiste*, et Boizeau, directeur de *Minute*.

La cour a estimé qu'elle ne pourrait sans excéder ses pouvoirs refuser d'accéder à la demande du secrétariat d'Etat puisque les pièces ne sont pas confisquées. Cependant, elle ordonne l'établissement de photocopies certifiées conformes qui seront jointes au dossier.

FAIBLESSE DU DOLLAR

Le dollar, qui avait encore sensiblement baissé au début de la matinée de mercredi, s'est ensuite un peu redressé pour se retrouver, malgré tout, à un niveau inférieur du cours de la veille. A Francfort, il valait en fin de matinée 1,7850 DM après avoir glissé jusqu'à 1,7750 DM ; à Paris, il était coté 4,18 F (après être tombé à 4,17 F). La devise française reste en tête du S.M.E. (système monétaire européen), le DM valant 2,3450 F. A Zurich, la monnaie américaine s'échangeait au cours de 1,65 FS (après être tombée à 1,64 FS).

Les taux d'intérêt sur l'eurodollar ont encore baissé après la décision du Système de réserve fédérale (voir d'autre part) de supprimer le taux d'escompte exceptionnel de 16 %, l'échéance à un an étant assortie d'un taux de 11 % à 11 1/8 % (après avoir chuté à 10,75 %).

L'once d'or a été cotée par opposition à Londres 509,25 dollars.

LE PRINTEMPS PREND UNE PARTICIPATION DE 40 % DANS LA SOCIÉTÉ ARMAND THIÉRY ET SIGRAND.

Le Printemps S.A. vient de prendre une participation de 40 %, sous réserve des autorisations administratives, dans le capital de la Somats, filiale de la Société Armand Thiéry et Sigrand, indique mercredi 7 mai un communiqué du Printemps. du commerce de détail du vêtement masculin, exploite un réseau de soixante magasins et a réalisé, en 1979, un chiffre d'affaires de 400 millions de francs.

Le numéro du « Monde » daté 7 mai 1980 a été tiré à 574 440 exemplaires.

